

020LH514/1

7 149 100/1

Régime d'exploitation au delà de l'AUFFANGLINIE  
(Zone avancée)

Dossier examiné par le

COMITÉ D'HISTOIRE DE LA 2<sup>e</sup> GUERRE MONDIALE

S. N. C. F.

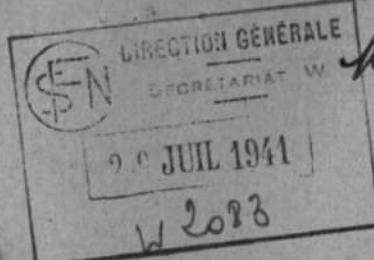
23, Rue de Londres, PARIS - 9<sup>e</sup>

31 AOUT 1959

Mutations d'agents

30 JUIL. 1941

P328W



Mr. le Directeur g/ l'exp

81

29 JUIL 1941

Rapatriement  
au delà de la ligne  
Nord-Sud d'agents  
et de familles d'agents  
S.M.C.P. repliés

15 JUIL 1941

D 149100 / 11 | Place N.  
104

Wehrmacht-Verkehrs-Direktion  
BRUXELLES  
Eisenbahn Abteilung

Comme suite à votre note du 23 mars dernier, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, en premier envoi, établies en 3 exemplaires et accompagnées d'un bordereau récapitulatif, 119 listes groupant par destination les agents et familles d'agents repliés tant en zone occupée qu'en zone non occupée et dont la résidence est située au delà de la ligne Nord-Sud.

En ce qui concerne les personnes se trouvant actuellement en zone occupée, les certificats de non opposition des Ortskommandanturen ont été joints.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Le Directeur du Service Central du Personnel,

Signé : R. BIRIN

Destinations :	I- Agents seuls ou accompagnés dé leur famille		II- Familles d'agents déjà rentrés	
	a) résidence actuelle z.e.	b) résidence ac- tuelle z. libre	a) résidence actuelle z.e.	b) résidence ac- tuelle z. libre
Amagne-Lucquy				1
Anor				1
Arras				1
Aubenton		1		
Aubreville				1
Audincourt				1
Audun-le-Roman				1
Aulnoye	1			1
Auvillers				1
Bar-le-Duc				1
Belfort	1			3
Besançon				2
Blainville				1
Boulogne-sur-Mer		1		
Bucy-les-Pierres-				1
pont				
Calais		1		
Carignan				1
Champigneulles				1
Charleville			3	2
Conflans-Jarny		1		2
Concy-les-Eppes				1
Culmont-Chalindrey		1		1
Dôle		2		
Douai			1	
Dun-Douléon				1
Ecouviez				2
Epinal				1
Étaples				1
Feignies				1
Ferrière-la-Grande				1
Fives		1		
Frasne				1
Givet				2
Gondrecourt-le-S. <sup>h.</sup>				1
Hautmont				1
Hirson			1	
Homécourt-Jœuf				1
Jeumont				2
Jeandelize				1
Laifour		1		
Landaville				1
Langres				1
Laon				1
Le Trembley		1		
Le Quesnoy				1
Lens	1	1		
Liart				1
Lille				1
Lenguyon		2		3
<hr/>				
à reporter	3	13	5	

Destinations :	I- Agents seuls ou accompagnés de leur famille		II- Familles d'agents déjà rentrés	
	a) résidence actuelle z.o.	b) résidence actuelle z. libre	a) résidence actuelle z.o.	b) résidence actuelle z. libre
Reims.....	3	13	5	50
Lugny (Aisne)				1
Lumes		1		4
Luxeuil-les-Bains				1
Marquillies (Nord)				1
Martigny-les-Bains				1
Maubeuge				1
Mohon				5
Mont-St-Martin		1	3	1
Morteau				1
Nancy				4
Nouvion-s-Meuse				1
Nouzenville				1
Revion-Forcieu				1
Vagney-s-Moselle				1
Peix-Terron				1
Pontarlier				1
Port-d'Atelier				1
Rimogne		1		1
Rousies (Nord)				1
Saint-Dié		1		1
Saint-Mihiel				1
Saint-Quentin				1
Saulxures-s/-Moselotte				1
Senne-Termes				1
Sous-le-Bois (Nord)				1
Toul				1
Tourcoing				1
Verdun				1
Vesoul				1
Vilosnes-Sivry				1
Vireux-Molhain				1
Voisey				1
	3	17	8	91

16 26 MAR 41  
Lett.C.24.3.41

P.4939

# Copie pour le Dossier

25 MARS 1941

Avisé le 8<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL

à la Direction Générale (P).

D-149100 / 11

**COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL**

Monsieur le Colonel,

Dossier

29 MARS 1941

Pièce N°

D-149100 / 11 | 99

Par lettre du 21 mars, vous avez bien voulu me faire connaître que le Général PAQUIN, Délégué du Chef allemand des transports, vous avait répondu que dans certains cas bien justifiés, les demandes de laissez-passer pour permettre à des familles d'agents de passer la ligne du nord-est seraient examinées avec bienveillance.

Vous m'avez demandé d'autre part de recommander que l'on n'utilise la facilité accordée qu'avec beaucoup de discrétion.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je donne des instructions aux Régions intéressées pour que les demandes de cette nature soient réduites au minimum.

Veuillez agréer, Monsieur le Colonel, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur Général,

**Signé : LE BESNERAIS**

Monsieur le Colonel PAQUIN,  
Chef de la Délegation Française, à Paris,  
pour les Communications,  
2 bis, rue Solférino, PARIS (7<sup>e</sup>)

S.V.D. de Bruxelles  
Division des Chemins de fer

3 P 6 Pa (F)

Bruxelles, le 8 mai 1941.

*Mme chapitre B*

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTOIRE GÉNÉRALE	
31 JUIL 1941	
Dossier	Pièce N°
D 149100	11

AUX E.B.D. de Lille et de Nancy pour les Ateliers de Réparation de Charleville, Lille (Hénin-Beaumont) et Tergnier. Il y a D.E.S. de Longueau, Lumes et Roche. Délégations de la S.N.C.F. auprès de la S.V.D. de Bruxelles et des EBD de Lille et de Nancy

- À titre de renseignement à M. les Réf. 42 et 60 -

- chacun en ce qui le concerne -

Objet: Laissez-passer.

A.- Service de la Reconstruction.

La S.N.C.F. a signalé à différentes reprises que les laissez-passer (Burchaus-Scheine), appelés précédemment "Passierscheine" nécessaires au Service de la Reconstruction ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de difficultés. La S.V.D. a par la suite de nouveau suivi cette question de près et a constaté en accord avec le Service des laissez-passer VI Paris que les retards parfois insupportables sont imputables en majeure partie à la S.N.C.F. elle-même.

Le trafic avec les territoires au nord et à l'est de la Ligne Nord-Est doit être réduit à l'extrême. Cela implique que même dans les affaires urgentes il y a lieu d'communiquer avant la présentation d'une demande de laissez-passer si aucune autre solution n'est pas possible. Ainsi que l'a fait connaître le Service des laissez-passer VI, la S.N.C.F. a souvent présenté des demandes qui d'emblée ont été reconnues comme non fondées. En présence du grand nombre de demandes présentées journallement, ce fait est de nature à entraver la marche du service.

Le Service des laissez-passer VI s'efforcera de faire délivrer dans le plus bref délai les laissez-passer pour le Service de la Reconstruction. Mais à ce sujet la condition première en est que la S.N.C.F. s'impose également, dans la présentation des demandes, des restrictions indispensables; autrement, il ne serait pas possible d'accélérer la procédure.

Les demandes devront, comme par le passé, être présentées au bureau des laissez-passer de la S.V.D. Paris qui les transmettra. Tant que cela n'aurait pas déjà été fait, elles devront porter d'une façon apparente, soit chacune séparément, soit la lettre d'accompagnement en cas de présentation collective, les mots "Service de la Reconstruction".

Dans des cas particulièrement urgents (p.ex. utilisation de scaphandriers, de mineurs, etc.) il est recommandé de demander, avant la présentation des demandes à la S.V.D. Paris, un certificat d'urgence à l'E.B.D., dans le ressort de laquelle le travail doit être exécuté.

**B.- Mutations d'agents.**

En principe, nous ne désirons pas que des agents fassent l'objet d'une mutation entraînant un transfert de résidence de la famille des territoires français dans les territoires situés au nord et à l'est de la ligne Nord-Est. Il faudra tenter dans la mesure du possible, de couvrir sur le territoire de la zone interdite même les besoins de personnel.

Lorsque, dans des cas particuliers exceptionnels, il ne sera pas possible d'éviter la mutation, il y aura lieu de procéder vis-à-vis du Service des laissez-passer, en ce qui concerne la justification du changement de résidence, de la façon suivante :

La S.H.C.F. présente les propositions de mutation à l'E.B.D. compétente ou à l'A.W. (Atelier de réparation) et donne son avis sur les questions suivantes :

- a) Pour quel motif, le poste à pourvoir ne peut-il être assuré par un agent de la zone interdite ?
- b) Les besoins du Service ne peuvent-ils recevoir, d'une façon équivalente, satisfaction par un déplacement prolongé de l'agent, au lieu de la mutation et du changement de résidence ?

La E.B.D. et l'A.W. sont tenues de vérifier consciencieusement les demandes. Si l'enquête fait ressortir que la mutation est nécessaire dans l'intérêt du service du Chemin de fer, elles présentent directement au Service des Laissez-passer VI à Paris par l'intermédiaire du Bureau des Laissez-passer de la W.V.D. Paris les demandes de laissez-passer en vue du changement de résidence de la famille, avec pièces justificatives à l'appui et avis favorable.

signé: STANGE.

25  
q<sup>1</sup>

13 MARS 1941 / 13 MARS 1941

SERVICO CENTRAL

SOCIÉTÉ NATIONAL DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Directeur Général  
13/3/41

Service

le	6 Mars	1941
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS		
DIRECTION		
13 MARS 1941		
Possesseur	Duglos 11	Pièce N° 96.

Décision de la Conférence des Directeurs des Services Centraux n'ayant pas eu de suite :

Prière d'indiquer dans la 2<sup>e</sup> colonne le point où en est l'affaire :

N° 1608° du 29 Novembre 1940 :

Mutation d'agents au-delà de la ligne d'arrêt.

Voir 1/2 chemise  
 verschoben auf  
 C. pagne avec  
 Le Directeur Général,

Par lettre du 12/2/41 nous  
 ci-joint copie, nous avons  
 pris le Chef de la  
 délégation "Communication"  
 de Versailles d'Amnistie à  
 Paris s'intéresse au  
 du Chef Allemard de Trazegnies  
 pour lui demander  
 de lever l'interdiction faite  
 aux familles d'agents nuls  
 de fréquenter l'abri militaire.

22/2/41

SOCIETE NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANCAIS
DIRECTION GENERALE
24 FEV. 1941
Dossier
D 149100/11 93

COPIE D 149100/11  
faite le 24/2/41

## SERVICES DE L'ARMISTICE

PARIS, le 21 Février 1941

Délégation Française pour  
les Communications

3379/V.F.M.

Le Colonel d'Infanterie breveté PAQUIN  
Chef de la Délégation Française pour les  
Communicationsà Monsieur le Général KOHL,  
Délégué du Chef Allemand des Transports

Actuellement, les Autorités Allemandes refoulent d'une façon systématique, toute demande de laissez-passer de la ligne du Nord-Est pour les familles des agents de la S.N.C.F.

Or, il y a, entre autres catégories, une catégorie d'agents qui ont absolument besoin de ce laissez-passer, ce sont les agents "mutés", et l'on peut d'autant moins éviter les mutations que les circonstances imposent aux Chemins de fer dans la zone du Nord-Est des conditions de service plus difficiles qu'ailleurs, et plus variables.

•  
•

Dans l'intérêt même de la bonne exécution du service, et aussi dans un but de simple humanité, je me permets d'insister pour que les demandes de laissez-passer qui seront présentées par la S.N.C.F., ou par ma Délégation, pour les familles de certains agents et fonctionnaires, soient accordées. Ces demandes seront peu nombreuses; elles seront toujours soumises au contrôle des Autorités ferroviaires allemandes intéressées que vous voudrez bien désigner.

•  
•

Je vous serais infiniment reconnaissant de faire accorder une semblable autorisation. Celle-ci permettrait de lever les mesures d'interdiction qui frappent actuellement - et ceci à l'occasion même du service - de nombreux agents et fonctionnaires des Chemins de fer.

COPIE à  
Monsieur le Directeur Général  
de la Société Nationale des Chemins de Fer français (s) PAQUIN

AVISE : Monsieur RENOUARD puis SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL

Ceux-ci assurent cependant un service public délicat dans des conditions générales tout à fait correctes : il est sans doute possible, de ce fait, de ne pas les assimiler purement et simplement, aux autres catégories de voyageurs.

Signé : PAQUIN

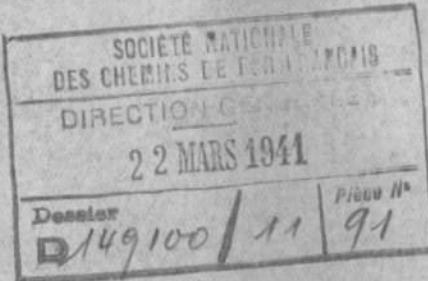
## EXTRAIT

du Memento d'un entretien de M. le Directeur Général  
avec M. le Colonel PAQUIN, le 21 Février 1941, en  
présence de MM. de BEAUVILLE et PORCHEZ

.....  
6°) Franchissement de la ligne Nord-Est par les agents et leurs familles -

Le Colonel PAQUIN m'indique qu'il est intervenu auprès du Général KOHL pour obtenir une solution rapide.

.....



12 Février 1941

D 149100/11/91

N O T E

pour Monsieur le Chef de la Délégation  
"Communications"  
des Services de l'Armistice à PARIS -

Les Autorités d'occupation interdisent partout le franchissement de la ligne du Nord-Est aux familles d'agents et refusent en même temps les laissez-passer nécessaires, même lorsqu'il s'agit de familles d'agents mutés rejoignant leur nouvelle résidence.

Une telle interdiction va rendre pratiquement irréalisable tout changement de résidence à travers la ligne d'arrêt, car il ne peut être question de séparer les agents de leur famille dans les circonstances actuelles qui rendent plus onéreuse et plus pénible que jamais la dissociation des ménages.

Nos interventions à ce sujet auprès de la W.V.D. n'ayant abouti à aucun résultat, je vous serais très obligé de vouloir bien intervenir directement auprès du Chef allemand des Transports pour lui demander de lever l'interdiction faite actuellement aux familles d'agents mutés de franchir l'Auffanglinie et attirer son attention sur ce que ces mesures en gênant les mutations sont très préjudiciables au fonctionnement des services.

Nous restreignons en effet les mutations au strict minimum, mais il y en a que nous ne pouvons éviter, en vue justement d'assurer le service dans les conditions les meilleures.

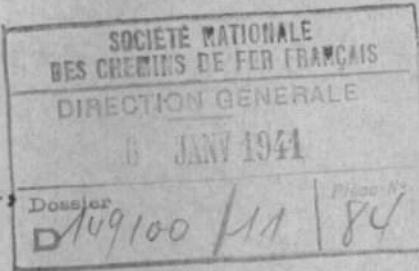
Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS

149100 /11

2 Janvier 1941

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel.



Où en sont les questions suivantes :

Réunion des Directeurs de l'Exploitation.

n° 630 du 25 Novembre 1940.

Facilités de circulation des agents relevés ou suspendus.

n° 647 du 19 Décembre 1940.

1°) Mesures à prendre pour nuancer les départs en retraite en attendant le retour des prisonniers.

2°) Tableaux des effectifs prévus par service, mois par mois.

n° 653 du 23 Décembre 1940.

Aménagement des centres d'accueil pour les prisonniers libérés.

n° 656 du 26 Décembre 1940 .

Agents en service au nord de la ligne d'arrêt et séparés de leur famille.

Réunion des Directeurs des Services Centraux

n° 1378 du 22 Septembre.

Rapatriement du mobilier des agents évacués d'A.L.

n° 1545 du 12 Novembre.

Mise au point des effectifs des auxiliaires.

6.72

SOCIETE DES CHEMINS DE FER	DIRECTION GÉNÉRALE
6 JANV 1941	
Dossier	Pièce N°
D 149100/11	84

n° 1608 du 29 Novembre.

Mutations des agents au delà de la ligne d'arrêt.

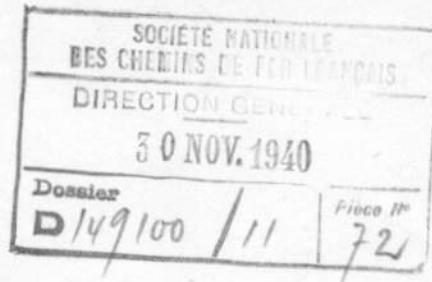
n° 1660 du 19 Décembre.

Agents alsaciens-lorrains pour le Maroc.

n° 1664 du 21 Décembre.

Situation des prisonniers libérés.

Le Directeur Général,



DECISION

de la Conference du Directeur Général

du

29 NOV 1940

1.608° - Mutations d'agents au-delà de la ligne d'arrêt :

P traitera verbalement la question avec : P  
la W.V.D. BRUXELLES à l'aide des renseignements:  
qui lui seront fournis par M. HARRAND. : M.HARRAND

Laissez-passer

TRADUCTION

W.V.D. BRUXELLES  
Division des Chemins  
de fer  
---

"Monsieur FLAMENT  
Quel avis ?  
Signé : LE BESNERAIS"

BRUXELLES, le 12 Mars 1941

Procès-verbal

*Pour D - page 5*  
de la réunion avec des représentants de la S.N.C.F. ayant eu  
lieu à BRUXELLES le 12/3/41.

Etaient présents :

De la part de la W.V.D.

MM. Dr. STANGE, Ref.3 de la WVD  
Dr. ERTZ, Dez.3 de l'EBD  
R.I. HERWEG

De la part de la S.N.C.F.

MM. FLAMENT, Chef Adjoint du Service Central du Personnel  
OUDOT, Attaché à la Direction de la Région Nord  
ADAM, Ingénieur Principal, Délégué Général de la S.N.C.F.  
SCHNEIDER, Inspecteur Divisionnaire, interprète.

A - Prise en charge par la S.N.C.F. du personnel indigène embauché par la W.V.D.

La S.N.C.F. se déclare prête, en principe, à prendre en charge, en qualité d'auxiliaires, les agents embauchés par la W.V.D., si les intéressés sont utilisés pour les besoins du Chemin de fer, soit exclusivement, soit en majeure partie du moins, et si leur travail est susceptible d'être contrôlé par des Services français. Par "besoins du Chemin de fer", il faut entendre les intérêts ferroviaires, aussi bien français qu'allemands.

1) Interprètes.

En conséquence, tous les interprètes, nécessaires pour assurer l'exploitation des Chemins de fer ou la surveillance allemande, seront pris en charge par la S.N.C.F. Ils seront administrés par les Services français. On décidera, dans chaque cas, d'après les besoins locaux, s'il convient de placer les intéressés sous l'autorité du Chef allemand ou français. Mais, dans tous les cas, ils seront à la disposition des deux parties.

Monsieur le Directeur Général

Quand les interprètes sont placés sous l'autorité du Chef allemand, ce dernier fournira au Service français chargé de les administrer les renseignements nécessaires au calcul de leur salaire, les renseignements concernant les maladies, congés etc...

La rémunération des interprètes fera encore l'objet d'un règlement spécial. Des salaires journaliers seront prévus. L'E.B.D. LILLE établira une échelle de salaires, en accord avec M. OUDOT. Les taux de salaire tiendront compte de l'amplitude, toujours importante, de la journée de service des interprètes, de leurs connaissances et de la difficulté de leur travail. En principe, toute journée effective de travail, y compris le travail de dimanche ne pouvant pas être compensée par des repos correspondants, donnera droit au salaire journalier spécialement fixé pour chaque interprète.

On prévoit que le salaire mensuel d'un interprète variera de 2.000 à 3.000 francs français. La S.N.C.F. avait proposé des salaires de 2.000 à 2.500 francs français comme rémunération moyenne pour une durée de travail réglementaire, sans aucune rétribution pour travail supplémentaire. Pour qu'un agent puisse être admis et classé comme interprète, il est nécessaire que son occupation principale soit celle d'un interprète. Il y aura des agents occupés principalement à d'autres travaux. La S.N.C.F. est disposée à les prendre en charge également s'ils sont utilisés pour les besoins du chemin de fer. Il n'est pas question, cependant, de les classer comme interprètes. Ils seront reclassés d'après leur principale occupation actuelle. Les cas spéciaux seront réglés d'un commun accord.

## 2) Ecureuses et autre main-d'œuvre occupée à des travaux de nettoyage.

La S.N.C.F. prendra en charge toutes les écureuses etc occupées exclusivement au nettoyage et à l'entretien de locaux de service du chemin de fer. Seront considérés comme locaux de service tous les locaux, y compris les dortoirs et locaux abritant le personnel, qui, normalement, sont comptés comme tels, par exemple les dortoirs du personnel des trains, à l'exclusion des locaux et cantines servant à des buts corporatifs ou analogues.

En plus des locaux de service situés dans les bâtiments de la S.N.C.F., on comprendra les locaux de service nouvellement ou accessoirement créés, situés même dans des bâtiments privés, s'ils sont nécessaires pour assurer le service du chemin de fer.

La S.N.C.F. fixera, en accord avec les Services allemands,

l'effectif du personnel de nettoyage jugé nécessaire. Elle recevra l'assurance qu'elle pourra faire contrôler le travail de ce personnel par ses agents de surveillance.

### 3) Personnel de cuisine.

On ne demande pas que le personnel de cuisine soit pris en charge par la S.N.C.F. L'installation et le fonctionnement des popotes du personnel de la S.N.C.F. étant habituellement à la charge de ce personnel quand bien même la Société leur fournit les locaux, l'éclairage, etc... il n'est pas envisagé de faire une exception pour le personnel allemand.

### 4) Chauffeurs d'automobiles.

La W.V.D. prend en charge le paiement des agents occupés exclusivement ou principalement comme chauffeurs d'automobiles. Une partie des anciens chauffeurs étant actuellement occupés à d'autres travaux, on examinera en commun à quels chauffeurs on appliquera ce règlement.

La S.N.C.F. se déclare disposée à admettre parmi son personnel les chauffeurs occupés principalement à d'autres travaux en partant à cet effet, et dans la mesure du possible, de leur occupation actuelle. Elle fera tout son possible pour éviter que les intéressés ne tombent en chômage, à charge pour eux, toutefois, d'accepter, si cela est nécessaire, leur changement de poste.

Un règlement spécial s'impose pour les chauffeurs utilisés pour les besoins du chemin de fer. On a cité, pour exemple, le cas de deux chauffeurs de l'atelier du télégraphe de LILLE. Il y aura lieu d'examiner, à ce sujet, si, dans leurs occupations les besoins du chemin de fer l'emportent de telle façon que les intéressés puissent être placés sous l'autorité d'un Service français qui les administre et contrôle leur travail. Dans l'affirmative, la S.N.C.F. prendra en charge ces chauffeurs.

### 5) Autre personnel.

Dans les conditions exposées au début, la S.N.C.F. est disposée également à prendre en charge le reste du personnel embauché par la W.V.D. et dont il n'a pas été question ci-dessus; il faudra examiner dans chaque cas, et d'un commun accord si les intéressés sont utilisés pour des besoins du chemin de fer, soit exclusivement, soit en majeure partie. La W.V.D. donne l'assurance que le personnel ainsi pris en charge par la S.N.C.F. sera placé sous l'autorité du Service Français (Contrôle du travail).

D'après une décision de la Commission d'Armistice, invoquée par M. ADAM, toutes les installations nouvelles, au service exclusif de la Wehrmacht, ne sont pas à la charge de la S.N.C.F. La S.N.C.F. présume qu'un grand nombre de ses

agents des régions côtières, sont pourtant affectés à des travaux intéressant de telles installations, et dans ce cas la rémunération de cette main-d'œuvre devrait, en réalité, incomber à la W.V.D. La W.V.D. en doute. Ces sortes de constructions nouvelles sont exécutées par des Compagnies du Génie et le chemin de fer n'en est pas chargé . M. le Dr. ERTZ procédera néanmoins à un examen de la question.

#### 6) Examen médical.

La S.N.C.F. désire soumettre à un examen médical tous les agents qu'elle aura à prendre à son service, d'après son règlement et ses prescriptions de recrutement. La W.V.D. est d'accord si le résultat de l'examen ne doit pas, en principe, constituer un motif pour refuser la reprise des intéressés, vu qu'ils se trouvent au service du chemin de fer depuis déjà plusieurs mois.

La S.N.C.F. notifiera les cas d'opposition aux Services allemands en temps voulu. On décidera alors d'un commun accord de la suite à donner.

#### 7) Dénonciation du contrat de travail.

En ce qui concerne les agents repris par la S.N.C.F., la W.V.D. continue à se réservé son assentiment à leur renvoi

#### 8) Admissions nouvelles .

Les Services allemands ne procèderont plus, en principe, à de nouvelles admissions. Au cas où il deviendrait nécessaire de remplacer la main-d'œuvre ou de prendre une main-d'œuvre supplémentaire, on la demandera à la S.N.C.F. qui prendra les intéressés à sa charge.

### B - Durée du travail et rémunération des heures supplémentaires -

Il a été reconnu nécessaire de prévoir, pour certaines catégories de personnel ou certains Services, une augmentation de la durée de travail sans qu'il soit possible d'accorder des repos de compensation pour le travail fourni au-delà de la durée hebdomadaire de 40 heures. Les représentants de la S.N.C.F. ont été priés de donner leur avis de principe, de même en ce qui concerne le paiement des heures supplémentaires. Comme ils n'étaient pas préparés à cette question, aucune conclusion n'a pu se dégager.

### C - Mises à la retraite, mutations -

On a reconnu à la S.N.C.F. le droit de disposer de son personnel. Depuis lors, on a, cependant, constaté des cas (BwW MOHON) où des Services de la S.N.C.F. ont mis à la retraite ou muté, du jour au lendemain, des agents d'une grande importance pour les Services allemands. La W.V.D. se voit donc dans l'obligation de demander que les Services

P.V. Réunion Bruxelles 12/3

5.

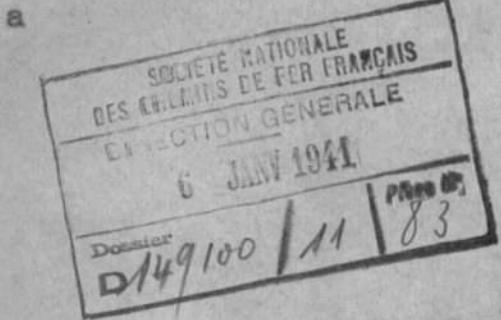
allemands soient informés assez longtemps à l'avance des mises à la retraite et des mutations envisagées en ce qui concerne les agents collaborant avec eux et qu'il soit tenu compte des intérêts allemands. M. FLAMENT donne l'assurance que le cas de MOHON a été réglé depuis lors et que, pour l'avenir, un arrangement répondant au désir de la W.V.D. a été pris avec le AW (Atelier de réparation) de CHARLEVILLE.

D - Laissez-passer et saufs-conduits.

Il est précisé sur demande qu'on a rapporté les règles établies en septembre 1940 pour l'attribution de laissez-passer de service aux agents de chemin de fer, règles d'après lesquelles ces derniers étaient autorisés à passer la ligne Nord-Est s'ils étaient porteurs à la fois d'un "Bahnausweis" de la W.V.D. de BRUXELLES et d'un autre délivré par celle de PARIS. Jusqu'à nouvel ordre, un laissez-passer est nécessaire pour tout franchissement de la ligne d'arrêt, laissez-passer à délivrer par le Service des laissez-passer près le Commandant Militaire en FRANCE à PARIS.

Certifié exact :

signé : HERWEG.  
Reichsbahninspektor.



2 Janvier 1941

Monsieur le Directeur  
du Service des Approvisionnements, Commandes  
et Marchés

Où en sont les questions suivantes :

Réunion des Directeurs des Services  
Centraux

n° 1517 du 5 Novembre.

Cas particulier de réception de  
combustible en dehors des Mines.

n° 1583 du 23 Novembre.

Agents de contrôle à faire rentrer  
au nord de l'Auffanglinie.

n° 1610 du 29 Novembre.

Besoin minima en caoutchouc.

Le Directeur Général,

Les questionnaires ont été  
envoyés à M<sup>r</sup> Harrand  
le 20/12

*de*

W.V.D. Paris  
Division des Passeports

AZ. II A/3

- TRADUCTION -

20 décembre 1940.  
rue de Berri  
Maison Schell

Objet : Passage des lignes  
du Nord-Est et de  
démarcation.

A la S. N. C. F.  
88, rue St. Lazare  
Paris



A l'avenir le passage des lignes du Nord-Est et de démarcation n'est autorisé pour le personnel des locomotives et des trains des Chemins de fer français qu'avec un laissez-passer délivré par le bureau des passeports de la W.V.D. et signé par le Service des passeports.

Nous vous prions de présenter immédiatement les questionnaires nécessaires afin que le personnel des trains des Chemins de fer français puisse entrer en possession des laissez-passer.

Il a été demandé au Commandant militaire compétent de maintenir jusqu'au 10.1.40 les prescriptions actuelles concernant le passage de la ligne Nord-Est et de la ligne de démarcation.

signé : ISSMER.

12 DEC 1940

L23/  
DÉCISION

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS		DIRECTION GÉNÉRALE
13 DEC. 1940		
Dossier	11	Pièce N°
D 149100		70

SR

DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL DU 23 NOVEMBRE 1940

1 583° - Contrôle en usines -

A établira la liste des agents du Contrôle en usines dont la présence au nord de l'Auffanglinie serait indispensable à la S.N.C.F. et remettra cette liste à M. HARRAND, pour intervention auprès de la W.V.D.

A

M. HARRAND

---

SERVICE CENTRAL  
DES  
INSTALLATIONS FIXES

11 DEC 1940

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS		DIRECTION GÉNÉRALE
18 DEC. 1940		
Dossier	11	Pièce N°
D 149100		78

La liste des agents du Service Central des Installations Fixes (Contrôle Bois et Rails) appelés à circuler dans la zone située au delà de l'Auffanglinie a été adressée à M. HARRAND le 11 DÉC 1940

Le Directeur du Service Central  
des Installations Fixes

*M. Vago que de  
L. duys  
L.M.  
Sué 0  
le 18/12/1940  
28*

*MON*

CONFIDENTIEL

## DECISION

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMIES DE BÉTHUNE
DIRECTION GÉNÉRALE
27 NOV. 1940
Dossier <b>D149100 / 11 70</b>

de la Conférence du Directeur Général du 23 Novembre 1940

1.583° - Contrôle en usines.-

A établira la liste des agents du Contrôle en usines dont la présence au nord de l'Auffanglinie serait indispensable à la S.N.C.F. et remettra cette liste à M. HARRAND pour intervention auprès de la W.V.D.

Les questionnaires  
ont été envoyés  
à M. Harrand  
A 420/6  
M. HARRAND

- 9 NOV. 1940

8 NOV. 1940

COPIE

WEHRMACHT-VERKEHRS-DIREKTION

BRUXELLES

( à l'attention de M. DÖRR )

Dans une lettre du 24 Octobre, M. Le Directeur Général vous signalait que depuis plusieurs jours les demandes de laissez-passer que nous avions présentées par l'intermédiaire de la W.V.D. de PARIS pour le personnel spécialisé des entreprises travaillant au-delà de la ligne Nord-Est ne nous étaient plus retournées.

Depuis lors elles nous ont été renvoyées afin de les présenter sous une nouvelle forme; nous avons dû faire le nécessaire auprès des entreprises intéressées en vue de cette nouvelle présentation et c'est avec un retard d'une quinzaine de jours par rapport aux délais habituels que nous avons pu obtenir les laissez-passer.

J'ai tenu à vous aviser de ces difficultés qui retardent la mise en place du personnel spécialisé des entreprises, qu'il est impossible de recruter sur place et qu'il est par conséquent indispensable d'envoyer de PARIS.

LE DÉPARTEMENT  
Signé : LEMAIRE

SOCIÉTÉ DES ÉLECTRÉS DE L'EST  
DES CHIMIQUES ET DES MÉTALLURGIQUES

DIREC I

26 OCT 1940

Dossier

P/HY100/11

Page No  
65

DECISION

de la Conference du Directeur Général

du 25 OCT 1940

1.487°- Passage de spécialistes à travers  
l'Auffanglinie -

V demandera à M. ADAM d'intervenir  
auprès de la W.V.D. de BRUXELLES pour que  
le passage des spécialistes électriciens  
du Service V soit autorisé.

V

W.V.D. Paris

II a référence : II a/3 -

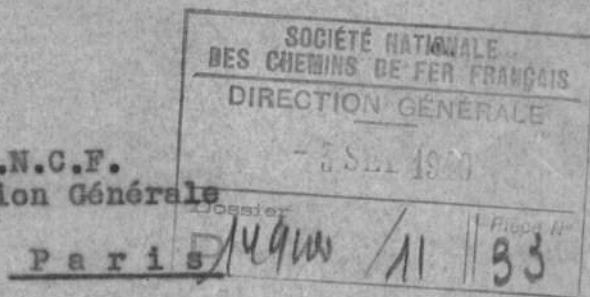
Concerne : laissez-passer.



## - TRADUCTION -

donné

Paris, le 29 Août 1940.



A notre regret il ne peut être donné suite à votre demande du 16-8-1940. L'ordre relatif à la délivrance de laissez-passer et de pièces pour la circulation frontalière, édicté le 5-8-40 par le Commandant en Chef de l'Armée, Chef de l'Administration militaire en France, Etat major du Commandement, Section 1c est obligatoire pour la W.V.D.

signé: GOERITZ  
Colonel et Commandant

*8<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL  
alors, que peut-on faire ? Le Bureau  
signé : Le Bureau*

F.18-6-40

avise 14. le Directeur fl.  
S P S W

Bonner

(3) /  
S. N. C. F. W347  
Direction Générale  
Liaison W. V. D.

19-8-10

SOCIÉTÉ NATIONALE	
DES CHEMINS DE FER DE LA LOIRE	
D. 1	
23 Août	
Dossier	111 81
D. 140/100	

NOTE

pour Monsieur le Colonel  
Commandant la Wehrmacht-Verkehrsleitung, à BRUXELLES.

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

Pour poursuivre le rétablissement du trafic ferroviaire dans les Régions du Nord et de l'Est de la France, il est indispensable qu'un certain nombre d'agents de la S.N.C.F. puissent facilement et dès que les circonstances l'exigent, franchir dans les deux sens la ligne d'arrêt dénommée Auffanglinie.

L'obtention de laissez-passer délivrés par les deux W.V.D. intéressés nécessite des délais incompatibles avec la bonne exécution de leur tâche.

C'est spécialement le cas des agents qui sont chargés de la remise en état des installations de sécurité, des lignes téléphoniques ou télégraphiques et des agents dirigeants chargés d'effectuer des inspections sur les voies, dans les gares, ateliers, dépôts de machines, etc...

Pour éviter la création d'une vignette ou d'un modèle spécial d'autorisation appropriée, il semble que la meilleure solution à adopter pour faciliter les déplacements de ces agents de part et d'autre de la Auffanglinie, tout en permettant aux Autorités allemandes d'exercer un contrôle efficace, consiste à apposer au verso de la carte d'identité des intéressés, les deux vignettes "Bahnausweis" revêtues l'une du cachet de la W.V.D. de Bruxelles, l'autre celui de la W.V.D. de Paris. La présence simultanée de ces deux vignettes au verso de la carte impliquerait l'autorisation de franchir la ligne d'arrêt et de circuler sur les territoires des deux directions. La délivrance de la double vignette serait soumise aux mêmes mesures de contrôle que celles qui sont actuellement en vigueur.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître si vous êtes également d'avis d'adopter cette solution et, dans l'affirmative, de donner, d'accord avec la W.V.D. de Paris, les instructions voulues.

Le Directeur Général,

Signe : Le Belverain

*m*  
*JHG 100*  
31 Juillet 1940  
*N*

NOTE

SUR LA CIRCULATION DU PERSONNEL DE PART ET D'AUTRE  
DE LA LIGNE DE DEMARCACTION ET A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE  
FRANCAIS OCCUPE

Dans sa réponse du 6 Juillet 1940 au questionnaire remis par la délégation française le 3 Juillet, la Commission Allemande d'Armistice a fait à la question 1 b la réponse suivante :

"Toutes les questions concernant la libre organisation du trafic, aussi bien au point de vue du personnel que du matériel, doivent être réglées directement par le Commissaire français pour les Transports en accord avec le Chef allemand des transports".

A la réunion du 5 Juillet à PARIS, M. le Général GERKE a notamment admis la nécessité, pour le personnel de la S.N.C.F., de circuler de part et d'autre de la ligne de démarcation : on a cité spécialement le cas des agents des trains et des machines, des équipes d'entretien de la voie, du personnel d'inspection et des cadres supérieurs.

En fait, le passage de la ligne de démarcation ne présente pas actuellement de difficultés pour le personnel en service de la S.N.C.F. (1) mais, à l'intérieur de la zone occupée le passage de l'Auffanglinie en présente de sérieuses. En dehors des agents de conduite et d'accompagnement des trains admis à franchir cette dernière ligne, les autres agents ne peuvent la franchir qu'avec une autorisation des Autorités Allemandes ; celles-ci ne la refusent pas en principe mais demandent des délais plus ou moins longs pour l'accorder.

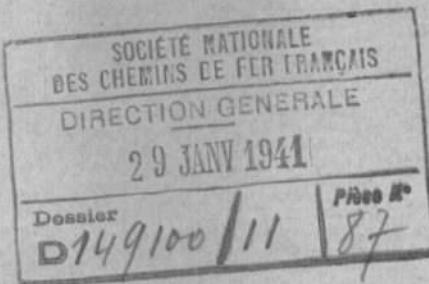
Or, de toute évidence, pas plus que la ligne de démarcation, cette Auffanglinie ne peut former une frontière ferroviaire.

Cette question particulière n'a pu être évoquée à la Commission d'Armistice, à WIESBADEN, puisqu'il s'agissait d'une modalité d'exécution; mais puisque le réseau que se réserve l'autorité militaire allemande au titre du point 4 et qui paraît être en partie celui situé au nord de l'Auffanglinie doit être exploité avec du personnel français, il est nécessaire pour l'exécution du service et la gestion du personnel, que des liaisons faciles puissent exister entre les agents situés de part et d'autre de cette ligne, notamment en ce qui concerne le personnel de direction et d'inspection.

(1) Cependant, depuis quelques jours, certaines difficultés ont été constatées au passage de la ligne de démarcation. Nous vous en saisirons d'autre part.

Allocations de déplacements

t  
D 42.140/l/125



12 Janvier 1940

Monsieur le Président,

Dans ses séances des 5 Septembre et 10 Octobre 1939 et 30 Janvier 1940, le Comité de Direction a approuvé certaines dispositions concernant la modification, pendant la durée des hostilités, du régime des indemnités de changement de résidence et des indemnités de déplacement.

Il a été prévu que les agents appartenant à des Services repliés ou évacués, au lieu de percevoir les indemnités de changement de résidence ou les indemnités de déplacement prévues par les conditions de rémunération, recevraient :

- pendant 30 jours à dater de leur repliement ou de leur évacuation les indemnités de déplacement.

- à partir du 31<sup>e</sup> jour, une indemnité spéciale dite "indemnité d'éloignement" destinée à tenir compte de l'obligation d'avoir simultanément deux logements ; il avait été décidé que cette indemnité serait attribuée sur justification de cette double charge et qu'elle serait égale, pour les agents mariés ou célibataires ayant une personne à leur charge, à 10 % des éléments de rémunération comptant pour la retraite (augmentés, s'il y a lieu, de l'indemnité spéciale temporaire et des allocations pour charges de famille avec minimum de 150 Frs par mois ; pour les agents célibataires, l'indemnité était réduite de moitié.

Ce régime particulier, sensiblement moins coûteux que celui des indemnités de déplacement se justifiait par le nombre considérable des ayants droit et par les conditions particulières dans lesquelles ils étaient obligés de quitter leur résidence.

Un régime analogue a été institué par l'Etat pour ses fonctionnaires.

Mais le nombre des parties prenantes a considérablement diminué ; le régime des indemnités d'éloignement ne s'applique plus actuellement qu'à quelques centaines d'agents ; ce sont :

"J'ai transmis au Président, mais :

- a) que cela représente-t-il en argent ?
- b) ne pas appliquer "d" avant de m'en avoir parlé"

12/1/1941 - Signé : LE BESNERAIS

"J'ai indiqué 2<sup>M</sup> par mois (note manuscrite remise à M. le Directeur Général)"  
Signé : BARTH

- des agents de la Sous-Direction de STRASBOURG qui ont été expulsés d'ALSACE-LORRAINE ou qui n'ont pu y rentrer ;
- des agents des Ateliers de MOHON qui n'ont pu rentrer au Nord de la ligne d'arrêt et se trouvent actuellement à COURBESSAC ;
- des agents évacués des localités telles que DUNKERQUE, CALAIS et BOULOGNE, qui ont été évacués en raison des bombardements .

La décision vient d'être prise de supprimer l'indemnité à partir du 1<sup>er</sup> Février à ceux des agents de la Sous-Direction de STRASBOURG qui la touchent encore et qui ont été ou vont être pourvus d'un poste définitif.

D'autre part, par décret du 3 Octobre 1940, il a été décidé qu'à dater du 1<sup>er</sup> Septembre 1940, un régime sensiblement plus favorable que celui des indemnités d'éloignement serait appliqué aux fonctionnaires de l'Etat restant évacués.

Ces indemnités sont au minimum par jour de :

- |                   |                           |   |           |
|-------------------|---------------------------|---|-----------|
| - 45 <sup>f</sup> | pour les chefs de famille | ) | non logés |
| - 30 <sup>f</sup> | pour les autres agents    | ) |           |
| - 25 <sup>f</sup> | pour les chefs de famille | ) | logés     |
| - 15 <sup>f</sup> | pour les autres agents    | ) |           |

Les représentants du personnel n'ont pas manqué de nous faire remarquer à maintes reprises que ce régime était beaucoup plus avantageux que celui en vigueur à la S.N.C.F.

J'ai l'honneur de vous proposer de décider qu'à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1941, le régime spécial des indemnités d'éloignement sera supprimé ; les agents utilisés en dehors de leur résidence d'emploi bénéficieront ainsi des allocations réglementaires de déplacement dont les taux réduits (après 15 jours lorsque l'agent a été avisé que son déplacement se prolongerait plus de 30 jours dans la même résidence), sont au minimum, par jour, de :

- |                      |                           |   |           |
|----------------------|---------------------------|---|-----------|
| - 30 <sup>f</sup>    | pour les chefs de famille | ) | non logés |
| - 14 <sup>f</sup>    | pour les autres agents    | ) |           |
| - 27 <sup>f</sup>    | pour les chefs de famille | ) | logés     |
| - 12 <sup>f</sup> 50 | pour les autres agents    | ) |           |

c'est-à-dire, en général, encore sensiblement inférieurs à ceux des fonctionnaires de l'Etat.

En dehors des cas normaux de déplacement pour le Service, ces indemnités s'appliqueraient :

- a) aux agents de la Sous-Direction de STRASBOURG expulsés d'ALSACE et de LORRAINE et non encore pourvus d'un emploi

définitif ;

b) aux agents qui n'ont pu encore réintégrer leur résidence d'emploi située au nord ou à l'est de la ligne d'arrêt ;

c) aux agents en service dans des localités bombardées qui ont du être évacuées ;

d) aux agents prisonniers de guerre qui, originaires de la zone libre et en congé de captivité, sont utilisés en zone occupée ;

e) aux agents qui, en résidence au nord ou à l'est de la ligne d'arrêt n'ont pu encore être rejoints par leurs familles, du fait que l'autorisation nécessaire n'a pu être obtenue par nous des Autorités allemandes.

Votre respectueux et dévoué,

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS

11 Janvier 1941

- 1 -

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de soumettre à votre signature la lettre ci-jointe à M. le Président.

Il va de soi :

*lettre du 13/1*

1°) que les indemnités de déplacement réduites seraient immédiatement substituées aux indemnités d'éloignement pour les agents qui touchent actuellement ces dernières indemnités ;

2°) que les agents des catégories d) et e) visées à la fin de la lettre toucheraient les indemnités réduites de déplacement à partir du 1.1.1941 et l'indemnité d'éloignement rétroactivement à partir de la date à laquelle ils ont été dans la situation visée.

Il peut paraître fâcheux, pour les agents de la Sous-Direction, de relever leur indemnité juste au moment où elle va leur être supprimée ; j'ai pensé toutefois que le supplément qu'ils toucheront à la fin de Janvier sera de nature à atténuer la perte qu'ils subiront.

Le Directeur du Service Central P,

BARTH

Régularisation de la situation des agents rentrés  
au delà de l'Aufflanglinie

Pl-En-At- 2.10.40

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION

GÉNÉRALE

5 OCT 1940

Dossier

D 149100

Pièce N°  
54

10/13

S.N.C.F.	SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL
3 OCT 1940	
P62W.	Dor Circulation W. V. D

Copie pour le Dossier  
Armée de Terre Verkehrsleitung  
à Bruxelles.

Avisé le 8<sup>e</sup> GÉNÉRAL DU PERSONNEL à Bruxelles.  
Mme le Directeur Général J'ai l'honneur de vous informer que,  
d'après les renseignements qui nous parviennent, les agents de la S.N.C.F. qui ont pu rejoindre leur résidence d'emploi située au Nord de l'Auffanglinie ne voient, s'ils ne sont pas porteurs d'un laissez-passer autorisant leur rapatriement, refuser l'accès de leur logement et la délivrance d'une carte de ravitaillement.

Étant donné le désir que vous nous avez manifesté de voir au plus tôt tous les agents dont la résidence d'emploi est au Nord de l'Auffanglinie reprendre leur poste, je vous serais obligé de bien vouloir intervenir pour que la situation de ceux qui ne sont pas porteurs du laissez-passer réglementaire soit régularisée.

DIRECTION GÉNÉRALE

SECRETARIAT W

3 OCT 1940

Enregistrement: W 666

Le Directeur Général,

Rigaud le Bouverain

S.N.C.F.

Paris, den 3.IO.40



W.V.D. Bruxelles

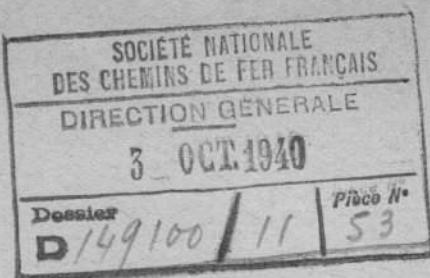
D. 149100/11

Ich beeche mich Ihnen mitzuteilen, dass zufolge der uns zugegangenen Auskünfte, den Bediensteten der SNCF, die nach ihrem dienstlichen Wohnort nördlich der Auffanglinie zurückgekehrt sind, der Zugang zu ihrer Wohnung und die Verabfolgung einer Lebensmittelkarte verweigert wird, wenn sie nicht im Besitze eines besonderen Ausweises für ihre Rückbeförderung sind.

Da sie uns gegenüber den Wunsch geäussert haben, dass alle Bediensteten, deren dienstlicher Wohnort nördlich der Auffanglinie gelegen ist, so schnell wie möglich ihren Dienst aufnehmen, wäre ich Ihnen verbunden, wenn Sie sich dafür einsetzen wollten, dass die Lage derjenigen Bediensteten, die nicht im Besitze des vorschriftsmässigen Ausweises sind, geregelt wird.

Der Generaldirektor  
gez. Le Besnerais

149100/11



DECISION

prise par Monsieur le Directeur Général

à la Réunion des Directeurs de l'Exploitation

du 30 Sept. 1940

555

555º - Personnel.-

1º - Régularisation de la situation des agents rentrés au delà de l'Auffanglinie;

2º - Libération des prisonniers S.N.C.F. ayant leur poste au delà de l'Auffanglinie.

P interviendra auprès des W.V.D. à ce sujet.

P

Rapatriement des agents et de leurs familles

Correspondance diverse

K.

Copie donnée le 30 OCT 1941  
M. 29.OCT.1941.  
Société  
des Chemins de fer  
de l'Est

W.V.D. Paris  
Division des Chemins  
de fer  
---

- TRADUCTION -

Paris, le 28 octobre 1941

29 OCT 1941

Banque  
D 149100 11 110

A la Direction Générale  
de la S. N. C. F.

88, rue St. Lazare  
Paris



Objet : Rapatriement dans leurs foyers, situés au-delà  
de la ligne Nord-Est dans le ressort de la WVD  
Bruxelles, d'agents français et des membres de  
leurs familles.

Réf. : Vos lettres W 2039 du 17.7.41 et W 2131 du  
12.8.41.

En accord avec la W.V.D. Bruxelles, la W.V.D. Paris  
a prié les "Kreiskommandanturen", mentionnées dans les  
13 listes jointes à la lettre W 2131 du 12.8.41, de certifier  
que rien ne s'oppose au rapatriement des 42 personnes énu-  
mérées dans ces listes et d'envoyer les certificats à la  
W.V.D. Paris.

Après leur arrivée, la W.V.D. vous fera parvenir une  
nouvelle réponse.

signé : Issmer.

S<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL  
POUR ATTRIBUTIONS

VISÉ  
L. B.

Copie

Dossier

26 OCT 1941

Liaison SNCF-WVD - Bruxelles

Entré le 20 OCT 1940

N° LB 1184

Wehrmacht-Verkehrs-Direktion  
Abteilung Eisenbahn  
Brüssel.  
S P 6 Pa (F)

DIRECTION GENERALE



SECRETARIAT W

Brüssel, den 19.10.1941.

24 OCT 1941

Enregistrement: W 8.207 a

Pièce n°

- 1.) An Ausbesserungswerk Charleville  
Charleville.

Betr. Einreiseerlaubnis für geflüchtete Eisenbahnerfamilien.

Bezug: Ihr Schreiben vom 12.10.1941.

Seit einiger Zeit sind Bestrebungen im Gange, sämtliche von der Flucht noch nicht zurückgekehrten Eisenbahnerfamilien zurückzuführen. Die Generaldirektion der SNCF hat bereits zahlreiche Listen mit den Anschriften der Geflüchteten vorgelegt. Es wird angenommen, dass darin auch die von Ihnen benannten Familien aufgeführt sind. Ihre Listen sind eshalb der SNCF zur Nachprüfung übergeben worden.

++

- 2.) Urschr

An die

Hauptdelegation der SNCF  
im Hause

mit 5 Blättern Anlagen.

Es wird um Nachprüfung gebeten, ob die vom Ausbesserungswerk Charleville in beiliegenden Listen benannten Personen in den von Ihnen inzwischen eingereichten Listen bereits enthalten sind. Gegebenenfalls wollen Sie bitte veranlassen, dass auch für diese Leute Rückführungslisten gefertigt und vorgelegt werden.

gez. Schinke

gez. Dr. Stange

SOCIÉTÉ NATIONALE		
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS		
DIRECTION GENERALE		
27 OCT 1941		
Decsier	149100	Pièce n°
	11	109

Traduction

- 1.) Aux Ateliers de Charleville

Objet: Laissez-passer pour familles d'agents réfugiées.

Référence: Votre lettre du 12.10.1941.

Depuis un certain temps des démarches sont en cours en vue de rapatrier toutes les familles d'agents non-encore rentrées. La Direction Générale de la SNCF a déjà présenté de nombreuses listes avec adresses des réfugiés. Nous supposons que les familles mentionnées par vous figurent également dans ces listes. Vos listes ont donc été remises à la SNCF pour vérification.

++

- 2.) Pièce originale à la Délégation de la SNCF  
suptès de la WVD de Bruxelles (5 annexes).

++

Prière de vérifier si les personnes indiquées par les Ateliers de Charleville dans les listes ci-jointes sont déjà comprises dans les listes de rapatriement présentées entretiens par vos soins. Veillez, le cas échéant, faire le nécessaire en vue de présenter des listes de rapatriement pour ces personnes également.

signé: Schinke

signé: Dr. Stange.

Transmis:

1 copie à Monsieur BARTHÉ, Directeur du Service Central du Personnel  
1 copie à M. Jouffroy, Chef des Services Administratifs Région Est

C o p i e

Wehrmacht-Verkehrs-Direktion-Brüssel  
Abteilung Eisenbahn  
B r ü s s e l

Ausbesserungswerk- CHARLEVILLE

Charleville, den 12.10.1941.

An Wehrmacht-Verkehrs-Direktion  
Abteilung G  
B r ü s s e l.

Betr. Erwirkung der Einreiseerlaubnis.

Die in beifolgender Liste in Spalte I aufgeführten Arbeiter des hiesigen Werkes sind seit längerer Zeit zu ihrer Arbeitsstätte zurückgekehrt, und konnten alle ihre früheren Wohnungen wieder beziehen. Um nun die Arbeitsfähigkeit dieser Leute erhalten zu können, ist es unerlässlich, dass ihre Familienangehörigen zurückkehren, um ihnen die Arbeit für sie zur Zeit besonders erschwertes Lebenshaltung abzunehmen.

Die hiesige Kreiskommandantur erkennt die Notwendigkeit der sofortigen Rückkehr der Familienangehörigen bedingungslos an, kann aber von sich aus die Genehmigung zur Einreise nicht erteilen.

Im Interesse der Erhaltung der notwendigen Arbeitskräfte in hiesigem Werks bitten wir daher die beiliegenden Anträge um Zuweisung der Einreiseerlaubnis der zuständigen Stelle in St.-Germain befürwortend weiterleiten zu wollen.

(Unterschrift)

SOCIÉTÉ MÉTALLIQUE	
DES CHEMINS DE FER BELGES	
L	
7 OCT. 1941	
Dossier	Pièce N°
D 149100 / 11	108

Traduction.

Objet: Demandes de laissez-Passer.

Les ouvriers des ateliers de Charleville figurant dans la liste ci-jointe - col. I - sont retournés, depuis un certain temps, à leur résidence d'attache et ont tous pu réintégrer leurs anciennes demeures. Dans le but de maintenir la capacité de travail de ces gens il est indispensable que les membres de leurs familles soient rapatriés pour les décharger des démarches inhérentes au ravitaillement - particulièrement difficile en ce moment.

La Kreiskommandantur de Charleville reconnaît sans réserve la nécessité du retour immédiat des familles, mais n'est pas en mesure elle-même d'autoriser le rapatriement.

Dahs l'intérêt du maintien des effectifs nécessaires aux Ateliers de Charleville, nous vous prions de transmettre - avec avis favorable - les demandes de laissez-passer ci-jointes au Service compétent à St.Germain.

( signature)

Vd-L-15-7-41  
P.1

M. le Directeur Général adjoint 18 JUIL 1941

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

19 JUIL 1941

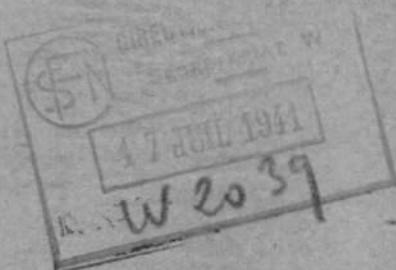
Bureau D 149100 / 11 Price N° 102

S.N.C.F. | S.A.S. - LE MÉTAL  
DU PERSONNEL

17 JUIL 1941

P478W | Dor | Pce

17 JUIL 1941



WEINWAGHT-VEREINIGUNG-DIREKTION

29, rue de Berri, PARIS.

Rapatriement  
d'Agence.

Par lettre dont ci-joint copie, la N.V.B. de Bruxelles nous a donné les instructions ayant trait au rapatriement des Agents et de leurs familles dont la résidence normale se trouve au Nord et à l'Est de la ligne d'arrêt.

- 1 -

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Ortskommandantur de Châlons se refuse à délivrer les certificats de non objection prévus par ladite lettre mais serait disposé à examiner la question si des instructions identiques à celles de la N.V.B. Bruxelles étaient données par vos soins.

Un refus analogue a été opposé par l'Ortskommandantur de Nogent-sur-Marne qui prétend que cette affaire est du ressort de la Gendarmerie ou de la Mairie.

Je vous serais obligé de bien vouloir intervenir auprès des Ortskommandantures intéressées pour qu'elles reviennent sur leur décision.

Le Directeur Général

Pour le Directeur Général

Le Directeur du Service Central du Personnel,

Signé : R. BARTH

57  
24 MAR 1941

24 MAR 1941

N° 396.

ADAM, Ingénieur Principal

Liaison SNCF-WVD-Bruxelles.

NOTE  
pour Monsieur FLAMENT, Ingénieur en Chef  
Service Central du Personnel  
SNCF - Paris.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS	
DIRECTION GENERALE	
24 MARS 1941	
Dossier	Fascicule
D 149100	11
	98

Un officier de la WVD de Bruxelles est venu me trouver pour me faire part de son très vif désir d'arriver rapidement à une solution dans l'affaire du rapatriement de notre personnel et des familles au-delà de l'Auffanglinie sur le territoire de la WVD de Bruxelles.

Il demande à ce sujet que je lui fournisse le plus tôt possible, en 3 exemplaires, des listes des agents et des familles à rapatrier.

Ces listes devraient être séparées en deux groupes :

1<sup>e</sup> - Agents n'ayant pas encore regagné leur résidence de service sur le territoire de la WVD de Bruxelles et à rapatrier avec leurs familles.

2<sup>e</sup> - Familles d'agents qui ont déjà regagné leur résidence de service. Dans ce cas, la famille seule est à rapatrier.

Les renseignements à indiquer sont les suivants :

Nom, prénoms, titre, emploi, résidence de service, résidence actuelle, situation de famille, nombre de personnes à rapatrier, numéro de la carte d'identité etc.....

Sur chaque liste, un agent supérieur de la SNCF devra apposer sa signature avec cachet, certifiant l'~~exactitude~~ des renseignements portés dans la liste (et sur chaque feuille d'une même liste).

D'autre part, chaque agent de la SNCF devra produire un certificat de "non-objection" établi par les autorités locales de l'Administration militaire allemande - Ortskommandantur - (Unbedenklichkeitserklärung der zuständigen Wehrmachtstelle) de la résidence d'emploi de l'agent pour laquelle le rapatriement est demandée.

L'obtention de ce certificat est absolument indispensable pour obtenir l'autorisation de rapatriement.

Dans le cas où la résidence pour laquelle le rapatriement a été demandé est la même que la résidence d'emploi normale de l'agent, celui-ci doit être connu à cette résidence et la Ortskommandantur de cet endroit doit pouvoir donner le certificat,

sinon il faudrait essayer de l'obtenir, soit à l'ancienne résidence d'emploi de l'agent, soit à sa résidence actuelle s'il est en territoire occupé.

J'ai demandé à la WVD de nous écrire une lettre, réclamant ce certificat, lettre dont nous pourrions présenter des copies aux Ortskommandanturen lesquelles, autrement, nous feraient probablement des difficultés.

Pour faciliter l'examen des listes, il serait bon de grouper les agents et les familles par résidence d'emploi, service etc... en séparant les agents résidant actuellement en zone libre, les agents qui n'ont jamais travaillé en zone interdite et dont nous demandons maintenant l'affectation à un poste en zone interdite etc...

Bryssel, le 21 mars 1941.

Signé: Adam

N. le dir. fini

Bruxelles, le 23 mars 1941.

Wehrmachtverkehrsdirektion  
Brüssel  
Abt I T

Copie dorée  
Réf. n° P  
avoirs SW 111

S<sup>es</sup> CENTRAL DU PERSONNEL  
POUR LA REPONSE A LA SIGNATURE  
DU LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



88, rue Saint Lazare  
Direction Générale - Secrétariat W.  
PARIS IXe 26 MARS 1941  
Dossier D 149100 / 11 / 100

Objet: Rapatriement au delà de la ligne Nord-Est d'agents et de familles d'agents SNCF repliés.

Comme suite à un entretien que Oberleutnant Wach de la Wehrmacht-Verkehrs-Direktion de Bruxelles avait le 20 courant avec M. Adam, Ingénieur Principal, Liaison SNCF- WVD Bruxelles, concernant le rapatriement de cheminots français et de leurs familles qui n'ont pas encore rejoint leur lieu de séjour normal, la Wehrmacht-Verkehrs-Direktion vous prie de lui faire parvenir le plus tôt possible directement par l'intermédiaire de M. Adam des listes nominatives en trois exemplaires de

- 1<sup>er</sup> - tous les agents et ouvriers de la SNCF et de leurs familles domiciliés au delà de la ligne Nord-Est qui ne sont pas encore rentrés,
- 2<sup>nd</sup> - des familles des cheminots français déjà retournés qui sont encore séparées du chef de famille. Veuillez prendre note qu'il s'agit seulement de personnes qui habitaient ces régions avant l'évacuation.

Suivant les ordres du Délégué pour le Rapatriement des Réfugiés les listes doivent contenir:

- 1<sup>er</sup> - nom, 2<sup>e</sup> prénom, 3<sup>e</sup> grade, 4<sup>e</sup> N° de la carte d'identité, 5<sup>e</sup> résidence d'emploi, 6<sup>e</sup> lieu de séjour actuel, 7<sup>e</sup> indication si marié 8<sup>e</sup> nombre des parents accompagnant l'agent, 9<sup>e</sup> certification de l'identité. Les listes doivent être groupées selon les destinations (stations d'arrivée). Chaque liste doit être certifiée par la SNCF.

En outre, pour chaque cheminot un certificat de non-objectio (Unbedenklichkeitsbescheinigung) de l'autorité militaire locale(Ortskommandantur) du lieu de séjour actuel doit être annexé.

Après réception des listes complètes la Wehrmacht-Verkehrs-Direktion de Bruxelles fera les démarches nécessaires auprès de l'autorité militaire compétente pour obtenir d'elle la permission du retour des cheminots français et de leurs familles non encore rentrés.

(Muster  
Modèle)

Liste des Agents et Ouvriers de la S.N.C.F. et de leurs  
familles non encore rentrés à la résidence.

Bestimmungs ort

Destination : Station de .....

Lfd. Nr N° consé- cutif	Name nom	Nom prénom	Dienstgrad Grade	Nr.d. Identi- tätskarte N° de la carte d'identité	Beschäftigungs- ort Résidence d'emploi	Gegenwärt. Wohnort Lieu de sé- jour ac- tuel	Angabe, ob ver- heiratet marié ou non	Zahl d. begl. Familienangeh. Nombre des parents ac- compagnant l'agent	Identitäts- erkl. der S.N.C.F. La SNCF cer- tifie l'iden- tité de l'in- dividu spé- cifié
				i					.....(Signa- ture) ..... "

Für die Richtigkeit (Certifie) :

Date, signature.

W.V.D. Brüssel  
Abteilung Transportwesen

I T. Nr 58/41 (o)

Brüssel, den 23. März 1941

26 MARS 1941  
W 3824

Betr.: Rückführung geflüchteter französischer Eisenbahner und deren Familien über die Nord-Ostlinie in den Bereich der WVD Brüssel.

Bez.: Besprechung Oberleutnant Wach (WVD Brüssel) mit Oberingenieur Adam (Verbindungsstelle SNCF-WVD Brüssel) am 20.3.1941.

An Direction Générale - Secrétariat W  
Société Nationale des Chemins de Fer Français

88, rue Saint Lazare  
Paris (IXe)

Unter Bezugnahme auf oben erwähnte Besprechung ersucht die Wehrmacht-Verkehrs-Direktion Brüssel, ihr baldmöglichst direkt über die Verbindungsstelle SNCF-WVD Brüssel Listen in dreifacher Ausfertigung lt. anliegendem Muster einzusenden über

1) alle Eisenbahner einschl. Arbeitern der SNCF und ihre Familien, welche ihren normalen Wohnsitz diesseits der Nordostlinie haben und bisher noch nicht zurückgekehrt sind,

2) die Familienangehörigen bereits zurückgekehrter französischer Eisenbahner, die noch von diesen getrennt leben.

Es handelt sich dabei nur um jene Eisenbahner, welche in diesen Gebieten bereits vor der Besetzung wohnten.

Lt. Angabe des Beauftragten für das Flüchtlingswesen müssen die Listen enthalten :

- 1) Name,
- 2) Vorname,
- 3) Dienstgrad,
- 4) Nummer der Identitätskarte,
- 5) Beschäftigungsort,
- 6) Gegenwärtiger Wohnort,
- 7) Angabe, ob verheiratet,
- 8) Zahl der begleitenden Familienangehörigen,
- 9) Identitätserklärung der SNCF für jeden Bediensteten.

Die Listen sollen nach den Aussteigebahnhöfen getrennt aufgestellt werden. Jede Liste ist von der SNCF auf Richtigkeit zu bescheinigen. Ausserdem muss die SNCF

....

für jeden Bediensteten die Unbedenklichkeitsbescheinigung der zuständigen Wehrmachtsstellen (Ortskommandanturen) beifügen.

Nach Empfang der vollständigen Listen wird die Wehrmacht-Verkehrs-Direktion Brüssel bei der zuständigen Dienststelle die nötigen Schritte unternehmen, um die Bewilligung zur Rückkehr der französischen Bediensteten und ihrer Familienangehörigen zu erwirken.

- 2 Beilagen f. K. O. (Liaison) Franz. Übersetzung,  
Muster einer Liste.

12 AF

22 FEV. 1941

Services de l'Armistice

Paris le 21 FEVR 1941

22 FEV 1941

Délégation Française pour  
les Communications

Le Colonel d'Infanterie breveté PAQUIN  
Chef de la Délégation Française pour  
les Communications.

3379 / V.F.M.

monsieur le Général KOHL  
Délégué du Chef Allemand des Transports

23 FEV. 1941

Descriptif  
D/Thg.100 / 11 93

*Copie*  
*M. Renault*  
*puis et*  
*CENTRAL DU PERSONNEL*

actuellement, les Autorités Allemandes refoulent  
d'une façon systématique, toute demande de laissez-passer de  
la ligne du Nord-Est pour les familles des agents de la  
S.N.C.F.

Or, il y a, entre autres catégories, une caté-  
gorie d'agents qui ont absolument besoin de ce laissez- pas-  
ser, ce sont les agents "mutés"; et l'on peut d'autant moins  
éviter les mutations que les circonstances imposent aux Che-  
mins de fer dans la zone du Nord-Est des conditions de servi-  
ce plus difficiles qu'ailleurs, et plus variables.

Dans l'intérêt même de la bonne exécution du  
service, et aussi dans un but de simple humanité, je me per-  
mets d'insister pour que les demandes de laissez-passer qui  
seront présentées par la S.N.C.F., ou par ma Délégation, pour  
les familles de certains agents et fonctionnaires, soient

COPIE à  
Monsieur le Directeur Général  
de la Société Nationale des  
Chemins de fer Français.

....

accordées. Ces demandes seront peu nombreuses; elles seront toujours soumises au contrôle des Autorités ferroviaires Allemandes intéressées que vous voudrez bien désigner.

° °

Je vous serais infiniment reconnaissant de faire accorder une semblable autorisation. Celle-ci permettrait de lever les mesures d'interdiction qui frappent actuellement - et ceci à l'occasion même du service - de nombreux agents et fonctionnaires des chemins de fer.

Ceux-ci assurant cependant un service public délicat dans des conditions générales tout à fait correctes, il est sans doute possible, de ce fait, de ne pas les assimiler purement et simplement, aux autres catégories de voyageurs.

Signé: PAQUIN

1

# Copie pour le Dossier

D-149100/11/91

Avisé le 8<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL  
m: le Directeur général (S.P.).

SOCIETE	PARIS	FRANCE
ETS (L)	1940	1941
GENERAL	11	FEV. 1941
Document	D 149100	Page N° 11 91

12 Février 41

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

## NOTE

pour Monsieur le Chef  
de la Délégation "Communications" des Services de l'Armistice  
à PARIS

Les Autorités d'occupation interdisent partout le franchissement de la ligne du Nord-Est aux familles d'agents et refusent en même temps les laissez-passer nécessaires, même lorsqu'il s'agit de familles d'agents mutés rejoignant leur nouvelle résidence.

Une telle interdiction va rendre pratiquement irréalisable tout changement de résidence à travers la ligne d'arrêt, car il ne peut être question de séparer les agents de leur famille dans les circonstances actuelles qui rendent plus onéreuse et plus pénible que jamais la dissociation des ménages.

Nos interventions à ce sujet auprès de la W.V.D. n'ayant abouti à aucun résultat, je vous serais très obligé de vouloir bien intervenir directement auprès du Chef allemand des Transports pour lui demander de lever l'interdiction faite actuellement aux familles d'agents mutés de franchir l'Auffanglinie et attirer son attention sur ce que ces mesures en gênant les mutations sont très préjudiciables au fonctionnement des services.

Nous restreignons en effet les mutations au strict minimum, mais il y en a que nous ne pouvons éviter, en vue justement d'assurer le service dans les conditions les meilleures.

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS

Sch.

M.V. 5.2.1941.

Domé

R. meuvré le 5/2

W.V.D. Paris  
Division des Chemins  
de fer

61 WÜA AA

- TRADUCTION -

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER DIRECTEUR GÉNÉRAL	Paris, le 3 février 1941
- 6 FEV. 1941	
Dossier	Pièce N° D149100 / 11 89

PARIS, AVOCATION GÉNÉRALE  
S.P.N. SECRÉTARIAT W.  
- 5 FEV. 1941  
W 2667a

b.2  
A Monsieur le Directeur Général  
de la S.N.C.F.

88, rue St. Lazare

Paris

8<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL  
POUR ATTENTIQUES



Objet : Rapatriement d'agents et de familles d'agents  
au delà de la ligne Nord-Est.

Réf. : Lettre 162 M.Z Ja.Ba du 9.12.40.

Le Commandant militaire en France nous a prié de  
lui soumettre réunies et munies d'explications détaillées et  
motivées toutes les demandes de rapatriement en zone inter-  
dite du personnel des Chemins de fer, formulées pour motif  
de service par la S.N.C.F.

La W.V.D. Bruxelles étant compétente pour cette  
région, l'affaire lui a été transmise pour suite à donner.

signé: Münzer.

Service Central du Personnel  
Division Centrale du Service Social  
et Médical.

S. 16645

# Copie pour le Dossier

COPIE

Adressé le S<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL

Mr. le Directeur Général

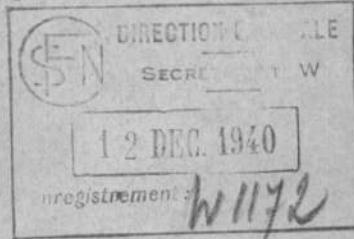
S.P. - S.S. - S.W.

Paris, 12 DEC 1940

Objet :  
Rapatriement au delà de la  
ligne Nord-Est d'agents et  
de familles d'agents SNCF  
repliés.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
DIRECTION GÉNÉRALE  
13 DEC. 1940

Dossier	D149100	/11	Pièce n°	77
---------	---------	-----	----------	----



V/lettre 3P6 Pa (F) Brüssel  
du 3-12-40.

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

WEHRMACHT VERKEHRS DIREKTION BRUXELLES  
Eisenbahn Abteilung

Comme suite à votre lettre du 3 décembre courant,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai sollicité de  
la Wehrmacht Verkehrs Direktion de Paris, les 2 et 8 de ce  
mois, l'autorisation de rapatriement des cheminots français  
domiciliés en deçà de la ligne Nord-Est et de leurs familles.

1 dossier  
/

Je vous adresse ci-joint copies des lettres de de-  
mandes d'autorisation et des listes qui y étaient annexées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

A. Le Besneris

1ère VOITURE

Nom et Prénom	Grade et Résidence	Adresse	N° carte d'identité	Observations
REHARD, Raymond	S/Inspecteur M.T. LILLE	Gare de LILLE	010.967	
Mme REHARD, Adrienne	Femme -d°-	-d°-	006.350	
Mme DEMAY, Jeanne	Femme d'un Chef de district HOUDAIN	Gare HOUDAIN	042.068	
Mélie DEMAY, Jeannine	Fille -d°-	-d°-	sans carte	5 mois
Mme VEUQUE, Jeanne	Femme d'un manœuvre LILLE	rue Palais Ribein LILLE	039.025	
PERIOT, Aristide	Aide-ouvrier VALENCIENNES	43 rue Roger Salengro à LA SENTINELLE	032.517	
Mme PERIOT	Femme -d°-	-d°-	029.595	
Mme SEIGNERZ, Michel	Femme d'un Aide-ouvrier à HELLEMNES	89, rue P. Legrand à FIVES	110.259	
SEIGNERZ, Michel	Aide-ouvrier	-d°-	033.632	
SAVART, Robert	Aide-ouvrier HAZEBROUCK	61, rue A. Briand à HAZEBROUCK	038.520	
Mme SAVARTE	Femme -d°-	-d°-	031.984	
SAVART	Fille -d°-	-d°-	043.588	
SAVART	Fille -d°-	-d°-	sans carte	3 ans 1/2
DUQUELZARD, Emile	Ouvrier à TOURCOING	18, rue Guynemer à WASQUEHAL	024.013	
POIRET, Pierre	Manœuvre à ARRAS	2 Petite rue St-Etienne ARRAS	034.275	
Mme POIRET	Femme -d°-	-d°-	032.846	
POIRET	Fille -d°-	-d°-	sans carte	4 ans
LEDROIT, Maurice	Manœuvre à HELLEMNES	53, rue Kuhlmann à LILLE	066.598	
Mme LEDROIT	Femme -d°-	-d°-	019.295	
LEDROIT	Fille -d°-	-d°-	sans carte	3 ans

## 2ème VOITURE

Noms et Prénoms	Grade et Résidence	Adresse	N° carte d'identité	Observations
BOULANGER, Joseph	Fact. sixte intérimeire à FERRIERE-la-GRAINDE	40, rue Dumont à FERRIERE-la-GRAINDE	052.322	
Hme BOULANGER, Irène	Femme -d°-	-d°-	-d°-	089.676
BOULANGER, Molande	Fille -d°-	-d°-	-d°-	089.677
BOULANGER, August	Fils -d°-	-d°-	-d°-	sans carte 2 ans 1/2
BOULANGER, Jean	Fils -d°-	-d°-	-d°-	089.678
CHAPPUIS, Gustave	Homme d'équipe à ANOR	75 rue d'Hirson à ANOR	054.970	
Hme CHAPPUIS, Lucie	Femme -d°-	-d°-	-d°-	063.208
CHAPPUIS, Denise	Fille -d°-	-d°-	-d°-	063.209
CHAPPUIS, Georgette	Fille -d°-	-d°-	-d°-	063.210
CHAPPUIS, Jacques	Fils -d°-	-d°-	-d°-	095.902
TORLET, Armand	Sémaphoriste St-GOBERT-Re.	St-GOBERT-ROUGERIES	047.596	
BRUNET, Louise	Garde barrières à JENLAIN	rue de la gare à JENLAIN	045.140	
BRUNET, Bastien	Fils -d°-	-d°-	-d°-	000.416
BRUNET, René	Fils -d°-	-d°-	-d°-	000.417
BRUNET, André	Fils -d°-	-d°-	-d°-	sans carte { en bas âge
BRUNET, Fernand	Fils -d°-	-d°-	-d°-	-d°- {
BRUNET, Thérèse	Fille -d°-	-d°-	-d°-	-d°- {
BARGIS, Robert	Homme d'équipe à AVESNES	rue du Moulin St-Pierre AVESNES	015.164	
BARGIS, Alphonse	Femme -d°-	-d°-	-d°-	055.107
BARGIS, Denise	Fille -d°-	-d°-	-d°-	sans carte 4 ans

Sur VOITURE

Prénom et Prénoms	Grade et Résidence	Adresse	N° carte d'identité	Observations
ROQUIN, René	Homme d'équipe à MAUBECQ	57, rue Bacheby à ST-QUENTIN	009.651	
Mme MORNAUX, Gabriel	Femme d'un Chauffeur LADN	Chemin d'Avinoye à LADN	029.486	
MORNAUX, Pierre	Fils -q--	-q--	-q--	029.487
MORNAUX, Renée	Fille -q--	-q--	-q--	sans carte 7 mois
Mme THOUANT, Esther	Femme d'un Canonnier LADN	22, rue Julesaux à LADN	053.670	
TROUANT, Jules	Fils -q--	-q--	-q--	053.672
MURRAY, Henri	Chef de Manuvre Ppal FOURNIES	Gare FOURNIES	001.545	
LEURIDAN, Emile	Facteur enregistrant MAUBECQ	rue du Gazonètre à LOUVROIL	003.366	
Mme LEURIDAN	Femme -q--	-q--	-q--	063.082
DANIEL, Marcel	Canonnier Ppal à MAUBECQ	30 rue Berlagedet à LOUVROIL	043.997	
Mme DANIEL, Céarine	Femme -q--	-q--	-q--	050.976
LEMPERIERE, Ismaïenne	Femme d'un dessinateur proj. 3, Place des Campions à ST-QUENTIN	ST-QUENTIN	014.786	actuellement à COMPIEGNE
TRONASSE, Madeleine	Femme d'un Employé V.D. à ST-QUENTIN	5, rue Denis Papin à ST-QUENTIN	014.836	actuellement à CARHAIX (Fin)
RICHET, Suzanne	Femme d'un Employé Ppal LADN	25, rue Victor Baschet à LADN	014.795	
RICHET, Jacqueline	Fille -q--	-q--	-q--	014.796
RICHET, Yves	Fils -q--	-q--	-q--	014.799
RICHET, Maricette	Fille -q--	-q--	-q--	014.800
RICHET, Yvette	Fille -q--	-q--	-q--	014.801
BANIER, Marcel	Fact. Matériel à ANOR	11 grande rue à ANOR	053.072	
Mme BANIER, Yvonne	Femme -q--	-q--	-q--	091.475

4ème VOITURE

Noms et Prénoms	Grade et Résidence	Adresse	N° carte d'identité	Observations
DESHAZURES, Jean	Ouvrier à CAMBRAI	Gare CAMBRAI	023e022	
Mme DESHAZURES	Femme -d°- -d°-	-d°-	122e414	
DESHAZURES	Fille -d°- -d°-	-d°-		sans carte 2 ans
Mme MEUNIER, Antonia	Auxiliaire mme. HIRSON	31 Quartier de la Verrerie HIRSON	038e537	
MEUNIER	Fille -d°- -d°-	-d°-		sans carte
MEUNIER	Fille -d°- -d°-	- d°-	-d°-	
LAGAILLE, René	mineur aux. manœuvres HIRSON	10 rue de la République à ST-MICHEL-BEUGLAND	030e577	
MOLLET, Eugène	Chauffeur de route à HIRSON	62 Champs Elysées HIRSON	032e497	
Mme MOLLET	Femme -d°- -d°-	-d°-	021e405	
MOLLET	Fille -d°- -d°-	-d°-		sans carte 3 ans 1/2
MOLLET	Fils -d°- -d°-	-d°-	-d°-	1 mois
HARTHÉ, Roger	Aide-ouvrier AULNOYE	72 rue de la République AULNOYE	032e394	
PATTE, André	Manœuvre à BUSIGNY	à MARETZ.	032e508	
Mme PATTE,	Femme -d°- -d°-	-d°-	029e579	
PATTE	Fils -d°- - d°-	-d°-		sans carte 1 an
LEDOUX, Alexandre	S/Chef B.O. à LAON	19 Av. Av. Briand à LAON	037e473	
Mme LEDOUX	Femme -d°- -d°-	-d°-	038e681	
LEDOUX	Fille -d°- -d°-	-d°-	038e682	
MOREAU, Fernand	Ouvrier à AULNOYE	1 rue de Lille à AULNOYE	034e605	
Mme MOREAU	Femme -d°- -d°-	-d°-	033e499	

5ème VOITURE

NOM et Prénom	Grade et Résidence	Adresse	N° carte d'identité	Observations
BART, Alfred	Aide-ouvrier à LAON	42 rue de Cracy à VAUX-EN-LAON	019.930	
Mme BART	Femme -d°-	-d°-	-d°-	007.231
BART	Fille -d°-	-d°-	-d°-	007.232
BART	Fils -d°-	-d°-	-d°-	007.233
BART	Fils -d°-	-d°-	-d°-	007.234
MEARVILLE, Robert	Femme d'un Chef de Manvres Ppal à ANOR	55,rue du Maréchal Foch à ANOR	091.961 { à VARADES Bois Infra)	
MARVILLE, Renelle	Fille -d°-	-d°-	-d°-	091.962
Mme ROGET	Femme d'un Commis de 1 <sup>e</sup> ANOR	4,rue des Marais à ANOR	017.604 { à MONTREUIL- MAINE	
ROGET, Jean	Fille -d°-	-d°-	-d°-	017.605 { (Maine et Loire)
ROGET, Gisèle	Fille -d°-	-d°-	-d°-	017.606 {
VILLAIN, René	Surveillant Dépôt CAMBRAI	139 route de Valenciennes ESCAUDOURUVRES	032.797 { St-YBAN de SCUDIAC	
Mme VILLAIN	Femme -d°-	-d°-	-d°-	029.884 (Gironde)
Mme MERESSE	Femme d'un Aiguilleur FEIGNIES	5,rue de la gare FEIGNIES	073.971 à Montabard (Orne)	
MERESSE, Serge	Fille -d°-	-d°-	-d°-	073.970
MERESSE, Roberte	Fille -d°-	-d°-	-d°-	sans carte 4 ans
MERESSE, Noël	Fils -d°-	-d°-	-d°-	-d°- 2 ans
Mme ECOLENCQ	Grand Mère - d°-	-d°-	-d°-	59 ans
BEAUCHARD, Jean	Beau père de M. ROGET Commis de 1 <sup>e</sup> cl. à ANOR	4, rue des Marais à ANOR	-d°-	75 ans habite avec l'agent

6<sup>e</sup> VOITURE

Noms et Prénoms	Grade et résidence	Adresse	N° de la carte d'identité	Observations
M <sup>me</sup> BONNAIRE, Suzanne	Femme d'un Facteur Enregistrant LANDRECIES	Faubourg du Quesnoy, LANDRECIES	018.838	{ Famille à Kerfaouen
BONNAIRE, Thérèse	Fille	-d°-	018.839	) par QUIMPER
BONNAIRE, Marguerite	Fille	-d°-	018.840	(Finistère)
BONNAIRE, André	Fils	-d°-	018.841	{
BONNAIRE, Françoise	Fille	-d°-	018.842	{
BONNAIRE, Pierre	Fils	-d°-	sans carte	{ 7 ans
BONNAIRE, Jacqueline	Fille	-d°-	sans carte	{ 4 ans
ALBRECHT, Louis	Homme d'Equipe à VERSIGNY	VERSIGNY	003.715	
M <sup>me</sup> MARCHÉ, Mireille	Femme	-d°-		
DUBOIS, Raymond	Bon-père	-d°-		sans carte
M <sup>me</sup> DUBOIS, Anna	Belle-mère	-d°-	-d°-	
M <sup>me</sup> SELO, Anna	Femme d'un Aide-Couvrier, TRACTION, LAON	27, Rue Jomotte, LAON	100.032	
SELO, Monique	Fille	-d°-	100.033	
SELO, Pierrette	Fille	-d°-	100.034	
SELO, Jeannine	Fille	-d°-	100.035	
SELO, Mauricette	Fille	-d°-	100.036	
M <sup>me</sup> LAVENOT, Louise	Femme d'un Homme d'Equipe, LAON	1, Rue Gathierin, LAON	078.926	
LAVENOT, Marguerite	Fille	-d°-	078.927	
LAVENOT, Marcelle	Fille	-d°-	078.928	

t

8 Décembre 1940

P 162 W

P 96

Rapatriement au-delà de  
la ligne Nord-Est d'agents  
et familles d'agents re-  
pliés

Wermacht Verkehrs Direktion PARIS  
29, rue de Berri

W 1144

Comme suite à votre lettre du 29 Octobre dernier,  
j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-jointes, les  
listes nominatives en 3 exemplaires des agents et  
familles d'agents des ateliers de la S.N.C.F. de MOHON  
(Ardennes) repliés sur NIMES-COURBESSAC et dont je vous  
serais très obligé d'autoriser le rapatriement par deux  
trains spéciaux.

Ainsi que vous l'avez demandé, ces listes sont éta-  
blies par voitures.

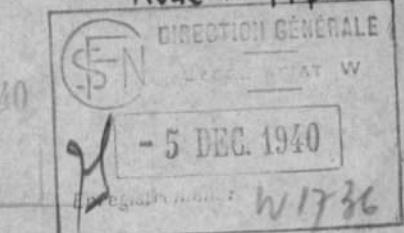
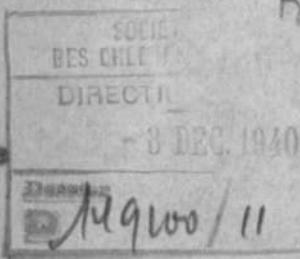
Je vous précise qu'un délai de 5 à 6 jours nous  
sera nécessaire, à partir de la date à laquelle l'auto-  
risation utile nous serait accordée, pour mettre au  
point les détails d'organisation et de mise en marche  
de ces deux trains.

Le Directeur Général,  
Signé : LE BESNERAIS

3/ W.V.D. Brüssel  
Abt. Eisenbahn

A la S.N.C.F.  
Direction Générale

Paris



Domré  
T. préavis le 6/12.  
Bruxelles le 3/12/40  
Avise : \$1\$ - \$1W.

N/réf. SP6 Pa (F) Brüssel.

Objet: Rapatriement des cheminots par la ligne Nord-Est.

Le 31-10-40 le rapatriement de tous les cheminots français domiciliés en deçà de la ligne Nord-Est et de leurs familles a fait l'objet d'une discussion avec votre délégation générale instituée auprès de la W.V.D. Paris.

Malgré que vous ayez toujours insisté sur ce rapatriement, les listes nominatives nécessaires ne nous sont pas encore parvenues jusqu'à ce jour. Nous vous prions de nous les adresser d'urgence.

5<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL  
Tous que n'ont pas envoyé  
Ce retour est maximum  
nique; de nouveau

M. le D<sup>r</sup> l<sup>g</sup>.

Il a joint copie des 2 lettres envoyant  
les renseignements demandés  
/ la lettre présente le 8/12 à la  
signature de M. le D<sup>r</sup> l<sup>g</sup> a été  
expédiée le 9 courant

signature.

L<sup>r</sup>. b. du P.  
Mais c'est finales qui  
n'claim et non pas Paris

Service Central du Personnel  
Division Centrale du Service Social  
et Médical.

*Copie pour le Dossier* 30.9.40 *Copie*

à l'ordre de la S<sup>e</sup> CÉNTRAL DU PERSONNEL

M. le Directeur Général

M. Idany (Dossiers)

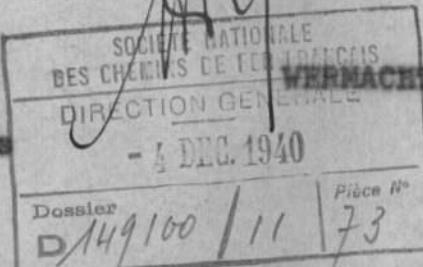
S.W. S.F.

2 - 12 - 40

Rapatriement au delà  
de la ligne Nord-Est  
d'agents et familles  
d'agents SNCF repliés

DIRECTION GÉNÉRALE
SECRETARIAT W
- 2 DEC. 1940

Enregistrement: W 110



VERKEHRS DIREKTION PARIS

29, rue de Berri

Comme suite à votre lettre du 29 octobre 1940, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointes, en 3 exemplaires, les listes nominatives d'agents et de membres de familles d'agents de la Région du Nord de la S.N.C.F., repliés soit au sud de la ligne Nord-Est, en zone occupée, soit en zone non occupée et dont je vous serais obligé d'autoriser le rapatriement.

Pour ce qui concerne les agents et familles d'agents résidant actuellement en zone occupée, ces listes sont établies par voitures, ainsi que vous l'avez demandé.

Je vous précise qu'un délai minimum de 10 à 15 jours nous sera nécessaire à partir de la date à laquelle les autorisations de rapatriement demandées nous seraient accordées pour aviser les intéressés et mettre au point les détails d'organisation de leur retour.

Je pense être à même de vous adresser, très prochainement, les listes similaires concernant les agents de notre Région de l'Est.

LE DIRECTEUR GENERAL,

*L. Besneain*

H.2  
COPIE CONFIRMÉE  
A L'ORIGINAL

## I. Wagen

Name und Vorname	Dienstgrad und Wohnort	Wohnung	Nr der Ausweiskarte	Bemerkungen
Mme BARBES Rose	Frau eines Cantonnier in Valenciennes	40 Chemin des Planches à Valenciennes	050.861	
BARBES Adrienne	Tochter d°	d°	050.862	
QUENNOY Fernand	Contrôleur adjoint in Lille	72, rue Camille Desmoulins in Hellemmes	013.700	5 Monate
Mme QUENNOY Simone	Frau d°	d°	042.256	
LOQUET Charles	Homme d'équipe in Fives	164, rue L.Braille in Ronchin	055.010	
Mme LOQUET Alida	Frau d°	69, d°	096.915	
LOQUET Josiane	Tochter d°	d°	ohne Karte	6 Monate
DUCROCQ Charles	Fact.Matér. Steenwerck	La Crèche par Steenwerck	014.594	
Mme DUCROCQ	Frau d°	d°	082.861	
CRETON Léon	Commis 2° cl. Bethune	Fouquières-les-Bethune	006.488	3 1/2 Jahre
POULTRENIEZ Joseph	Conducteur in Lille	9, rue Henri Baileux in LOMME	001.073	
PICQUET Maurice	Conducteur Hazebrouck	9, rue du Rivage in Hazebrouck	051.829	
MICHAUD Pierre	Intér. 2° cl. Hesdigneul	rte de Pont de Briques in Hesdigneul	016.020	jetzige Wohnung: Bahnhof Chennevières s/Marne
Mme MICHAUD Céline	Frau d°	d°	030.876	
MICHAUD Suzanne	Tochter d°	d°	030.877	
MICHAUD Anne-Marie	Tochter d°	d°	025.001	
DRIEUX Albert	Homme d'équipe St-Omer	16, rue de la Gaité in St-Omer	014.617	3 Jahre
LARGILLIERE Suzanne	Employée EX Lille	97, r.G.Delory Lille	007.948	
PONTHIEU Auguste	Homme d'Equipe Lille	116 A.Pottier Lambersart	006.029	
LEGRIS René	Fact.a/écr.Noeux-les-M.	56,r.de l'Egalité Noeux	002.703	
BENESY Michel	Fact.a/écr. St-Pol	Place d'Armes à Hesdin	003.684	

Name und Vorname	Dienstgrad und Wohnort	Wohnung	Nr der Ausweiskarte:	Bemerkungen
RENAUD Raymond	S/Inspecteur MT Lille	Bahnhof Lille d°	010.987 006.350	
Mme RENARD Adrienne	Frau d°	Bahnhof Houdain d°	042.068	14 Monate
Mme DEMAY Jeanne	Frau eines Chef de district Houdain	Bahnhof Houdain d°	ohne Karte	5 Monate
DEMAY Jeannine	Tochter d°	60, rue Pasteur Bousin rue Palais Riboin Lille	035.025	
Mme WEUGUE Jeanne	Frau eines manoeuvre Lille	43, rue Roger Salengro in La Sentinelle d°	032.517 029.595	3 Monate
PERLOT Aristide	Aide-ouvrier Valenciennes	69, Boulevard Faubourg d°	014.597	
Mme PERLOT	Frau d°	89, rue P. Legrand Fives d°	110.259 033.832	2 Jahre
Mme SEIGNEZ Michel	Aide-distributeur Bousin Frau eines Aide-ouvrier in Hellemmes	61, rue A. Briand Hazebrouck d°	038.820 031.984 043.588	1 Jahr in Bobigny ver- wendet
SEIGNEZ Michel	Aide-ouvrier Hellemmes	d°	ohne Karte	3 1/2 Jahre
SAVAETE Robert	Aide-ouvrier Hazebrouck	d°	024.013	2 Jahre
Mme SAVAETE	Frau d°	18, rue Guynemer à Wasquehal 2, petite rue St-Etienne	034.275 032.846	
SAVAETE	Tochter d°	d°	ohne Karte	4 Jahre
SAVAETE	Tochter d°	d°	066.598	
DUQUELZARD Emile	Ouvrier à Tourcoing	33, rue Kuhlmann Lille d°	019.295	
POIRET Pierre	manoeuvre à Arras	d°	ohne Karte	3 Jahre
Mme POIRET	Frau d°			
POIRET	Tochter d° Caudry			
LEDROIT Maurice	Manoeuvre in Hellemmes			
Mme LEDROIT	Frau d°			
LEDROIT	Sohn d°			

and Vorname	Dienstgrad und Wohnort		Wohnung	Nr der .Ausweiskarte.	Bemerkungen
LIDAN Raymond	Ouvrier in Hellemmes		6, rue Aristide Fives-Lille	026.895	
Mme LORIDAN	Frau d°		d°	019.647	
LORIDAN	Sohn d°		d°	ohne Karte	14 Monate
PREVOT Clodomir	Chef-distributeur Somain		60, rue Pasteur Somain	030.409	
Mme PREVOT	Frau d°		d°	025.973	
PREVOT	Sohn d°		d°	ohne Karte	3 Monate
DUCHATEL Alexandre	Aide-distributeur Somain		69, Bould Faidherbe Cambrai	014.697	
Mme DUCHATEL	Frau d°		d°	013.172	
DUCHATEL	Tochter d°		d°	ohne Karte	2 Jahre
DUCHATEL	Sohn d°		d°	d°	1 Jahr
DEBLOCK Raymond	Homme d'équipe Armentières		57 <sup>e</sup> rue Dufour Houplines	055.073	in Bobigny verwendet.
Mme DEBLOCK Germaine	Frau d°		d°	063.123	
DEBLOCK Nelly	Tochter d°		d°	ohne Karte	2 Jahre
FOURNIER Léonard	Homme d'équipe St-Amand		Place du Mont des Bruyères St-Amand	055.097	
MERCIER Ambroise	Chef de Bureau de Gare requis Caudry		17, rue Nationale Caudry		
Mme MERCIER	Frau d°		d°		

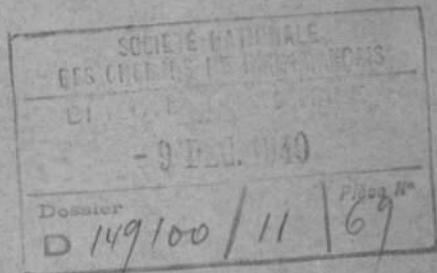
W.V.D. PARIS

Division Transports

la/43 g 17

Paris, le 29 octobre 1940  
rue de Berri, 29

S.N.C.F.  
8, rue de Londres  
PARIS



OBJET : Rapatriement d'évacués, c.à d. d'agents de la S.N.C.F. au delà de la ligne Nord-Est.

La W.V.D. vous demande de lui envoyer les listes nominatives, en 3 exemplaires, de tous les agents de Chemins de fer qui doivent encore rejoindre au delà de la ligne Nord-Est leur ancien poste. Ces listes devront, pour raison de commodité, être établies par voiture. Nous nous faisons remarquer que ces listes ne doivent comporter que des noms d'agents de chemins de fer ou de familles d'agents qui, avant l'évacuation, travaillaient ou habitaient de l'autre côté de la ligne Nord-Est. Vous sollicitez ensuite pour ce nombre, qui sera alors le dernier, l'autorisation de passer la ligne Nord-Est.

*Martracé*  
En conséquence, on cessera d'examiner les demandes individuelles du 6 et du 26.10.40 qui nous sont déjà parvenues, en attendant la transmission des nouvelles et dernières listes. Ces demandes individuelles devront être comprises dans la nouvelle nomenclature.

signé : GOMRITZ.

NOTE DU TRADUCTEUR : Le traducteur a cru devoir souligner certains mots, pour attirer toute l'attention des Services compétents sur l'importance du terme allemand : "abschliessend".

25 OCT 1940

W.V.D. Paris

II a Réf./3

Exploitation suffisante

- TRADUCTION -

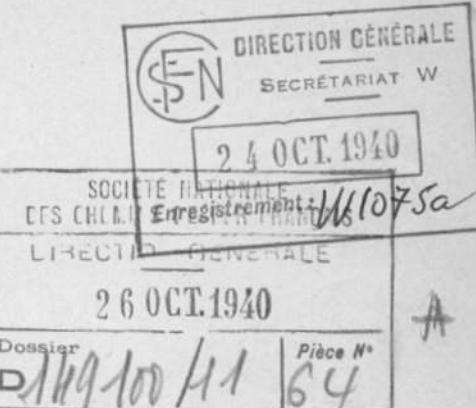
MV. 24.OCT.1940.

Paris, le 23 octobre 1940.

LZ/24.OCT.40

A la S.N.C.F.

P a r i s



Objet : Retour des femmes et des enfants des employés  
de la S.N.C.F. dans les pays- au-delà de la ligne  
Nord-Est.

Nous vous faisons savoir en réponse à votre lettre  
du 19 courant que d'après les plus récentes instructions  
on n'autorise plus de rapatriements pour la zone inter-  
dite.

W. V. D.

P.O. Biener t  
Lieutenant

M. J. Pogogne M. Noche  
L.M.



14 Octobre 40  
 Wehrmacht Verkehrs Direktion  
 PARIS, rue de Berri, 29



COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

Le Bureau des Laissez-passer de la Wehrmacht Verkehrs Direktion vient de nous retourner un certain nombre de demandes de laissez-passer que nous vous avions transmises et qui avaient été établies en faveur de femmes et d'enfants d'agents reprenant leur service dans des localités situées au-delà de la ligne Nord-Est.

Or, à la suite d'un entretien que le Major KAISER accompagné de M. HARRAND eut à ce sujet le 7 Septembre dernier avec l'Oberleutenant BLUNK de la Passierscheinstelle, il avait été convenu qu'à l'exception des femmes de fonctionnaires supérieurs dont la présence n'est pas absolument indispensable dans le ménage, les femmes et enfants d'agents qui ne peuvent être séparés du chef de famille pour raisons d'économie domestique, recevraient les laissez-passer nécessaires à leur retour au-delà de la ligne du Nord-Est.

Je vous serais en conséquence obligé de vouloir bien donner les instructions utiles pour que satisfaction soit accordée aux 11 demandes que je vous prie de vouloir bien

AVISE : M. le Directeur Général  
 S.W.  
 S.P.

trouver ci-joint en retour.

Le Directeur Général,

S le Demerain

Service Central du Personnel  
Division Centrale du Service Social  
et Médical.

- 5 OCT 1940

P69W /S

## MINUTE

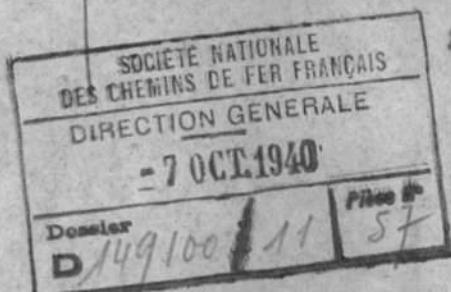
## Copie pour le Dossier

Avis le 8<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL

Mile Day gl - S.P - S.W E 6 OCT 1940

WEHRMACHT VERKEHRS DIREKTION PARIS

29, rue de Berri



Par lettre du 23 septembre dernier, je vous ai demandé l'autorisation de mise en marche d'un train spécial de rapatriement, à destination finale de MOHON, d'agents de la S.N.C.F. et de membres de familles d'agents, au nombre de 1142.

1 pièce.

Je vous ai adressé, en même temps que d'autres pièces concernant l'organisation de ce train, un projet d'horaire.

Par suite de la mise en vigueur du service d'hiver à partir du 6 courant, le projet d'horaire précité doit être modifié et remplacé par celui ci-joint.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

A. Le Bernerain

## HORAIRE A PARTIR DU 6 OCTOBRE 1940

Gares	Type	Arrivée	Départ
Paris.....		-	9.56
Gretz-Armainvilliers.....	41119	11.15	11.22
Coulommiers.....		12.33	13.18
Esterney.....	41127	14.57	15.02
Sézanne.....		15.37	15.46
Fère Champenoise.....	44175	16.38	16.53
Racot. { Entrée.....			18.14
d'Oiry { Sortie.....	1175		18.18
Châlons-s/-Marne;.....	1177	18.56	19.12
Vitry-le-François.....		-	20.09
Revigny.....	6261	21.05	21.42
Ste Menehould.....		22.48	1.33
Challerange.....	6005	2.21	2.26
Amagne-Lucquy.....		3.35	3.49
Mohon.....	2261	5.11	-

30 SEPTEMBER 1940  
MINUTE S/5



S.N.C.F.	SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL
30 SEP 1940	
P 59 W.	Circulation W.V.D.

DIRECTION GÉNÉRALE  
SECRETARIAT W

- 3 OCT 1940  
Enregistrement: W662

3 OCT 1940

WEHRMACHT VERKEhrs DIREKTION PARIS

29, rue de Berri

SECTEUR  
DES CHEMINS DE FER  
DIRECTORIUM  
5 OCT 1940

Dossier	D 149100/11	Pièce N°	55
---------	-------------	----------	----

D. 149100/11/55 H.M.  
Copie pour le Dossier

Avisé le S<sup>e</sup> CÉNTRAL DU PERSONNEL

Mme le Directeur Général  
S.P. - S. W. - S/G

Comme suite à la décision prise au cours d'une récente conférence au sujet du rapatriement des agents de la S.N.C.F. occupés en temps de paix dans les gares situées au nord de la ligne Nord-Est, j'ai l'honneur de vous faire connaître que notre Région de l'EST a rassemblé à Paris les éléments de constitution d'un deuxième train spécial à destination de Sedan et Longuyon.

Ce train, dont la composition serait de 2 fourgons, 2 wagons à messageries et 11 voitures à voyageurs offrant au total 902 places, comprendrait une tranche pour Sedan à acheminer via Lérouville et Verdun, et une tranche pour Longuyon.

Je vous en remets ci-joint un projet d'horaire valable jusqu'au 15 octobre inclus, en même temps que la liste nominative des agents et membres de familles d'agents qui y prendront place et la répartition des dits agents par catégories d'emploi.

Je vous serais obligé de vouloir bien prévoir l'accompagnement de ce convoi par un Représentant de votre Administration qui serait chargé des formalités à accomplir auprès des autorités de la ligne de démarcation.

Etant donné l'intérêt que la W.V.D. de Bruxelles attache à un retour rapide de nos agents à leur résidence d'origine, je vous demanderais de vouloir bien autoriser le départ de ce train dès que possible.

MINUTE

*Divisional Committee  
of Secondary Education*

JE SIGNALISE QU'UN DÉLAI DE  
TROIS JOURS SERAIT ACCORDÉS, POUR  
LA PREPARATION DE LA CONFÉRENCE.

Je signale qu'un délai de 4 jours nous serait nécessaire, à partir de la date à laquelle cette autorisation serait accordée, pour mettre au point les détails d'organisation.

DATA SHEET

LE DIRECTEUR GENERAL :

~~Sig. Dr. Bemenci~~



2<sup>ème</sup> train en direction de LONGUYON-SEDAN

	Agents seuls	Agents avec famille	Total
Tranche LONGUYON	80	339	419
Tranche SEDAN	55	293	348
	135	632	767

HORAIRE A PARTIR DU 6 OCTOBRE 1940

Gares	Type	Arrivée	Départ
Paris.....		-	10.06
Romilly-s/-Seine.....	<u>40121</u>	13.51	14.16
Troyes.....		15.25	15.30
Bar-s/-Aube.....	<u>40125</u>	17.15	17.18
Chaumont.....		19.04	19.12
Culmont-Chalindrey.....		20.30	20.50
Merrey.....		22.04	22.09
Neufchâteau.....	<u>15251</u>	23.14	23.22
Bari sey-la-Côte.....		0.08	0215
Toul.....		0.45	1,05
Racct. de ( Entrée poste B.....	<u>1191</u>	-	1.32
Frouard ( Sortie poste C.....		-	1.38
Pagny-sur-Moselle.....	<u>12017</u>	2.19	2.24
Onville.....	<u>11288</u>		2.45
Thiaucourt.....	<u>11029</u>	3.02	3.15
Onville (Entrée.....		-	3.25
racct. (Sortie.....			3.29
Conflans-Jarny.....	<u>12025</u>	4.12	4.20
Longuyon.....		5.39	-

Gares	Type	Arrivée	Départ
De Paris en spécial RCL			
Toul.....		0.45	1.22
	<u>1234</u>		
Lérouville.....		2.28	2.36
Verdun.....	<u>19031</u>	4.26	4.44
Sedan.....	<u>19033</u>	7.32	-

COMPOSITION STATISTIQUE DU 2<sup>ème</sup> TRAIN SPECIAL  
DE RAPATRIEMENT A DESTINATION DE SEDAN ET DE LONGUYON D'AGENTS  
ET MEMBRES DE FAMILLES D'AGENTS DE LA REGION DE L'EST;

---

**1° Exploitation**

**a) Personnel de direction :**

Chef de gare.....	1	
Sous-chefs de gare,.....	2	..... 3

**b) Personnel subalterne :**

Intérimaires.....	3	
Commis principal.....	1	
Commis de 1 <sup>ère</sup> classe.....	1	
Commis de 2 <sup>ème</sup> classe.....	1	
Facteurs-enregistreurs.....	5	
Facteurs au matériel.....	2	
Facteurs-mixtes.....	14	
Facteurs aux écritures.....	1	
Factrice aux écritures.....	1	
Pointeurs-releveurs.....	3	
Sous-chef reconnaisseur.....	1	
Brigadier reconnaisseur.....	1	
Sous-chef de manutention.....	1	
Brigadiers de manutention.....	2	
Sous-chef de manoeuvres.....	1	
Brigadiers de manoeuvres.....	2	
Aiguilleurs.....	2	
Sémaphoristes.....	1	
Lampiste.....	14	..... 59
Hommes d'équipe.....		

**c) Personnel des trains :**

Chef de train.....	1	
Conducteur.....	1	..... 2

Total Exploitation : 64

**2° Matériel et Traction**

a) Personnel de direction :

néant.

b) Personnel des locomotives :

Mécanicien.....	1
Chauffeurs.....	3
Elèves-mécanicien.....	1 ..... 5

c) Personnel artisan :

Chef de brigade d'ouvriers.....	1
Ouvriers.....	10
Monteur-électricien.....	1
Ajusteurs.....	10
Tourneur.....	1
Serruriers.....	3
Menuisiers.....	4
Peintre.....	1
Sous-chefs visiteurs.....	3
Visiteurs.....	11 ..... 45

d) Personnel ouvrier :

Aide-ouvriers.....	9
Aide-ajusteurs.....	9
Aide-soudeur.....	1
Aide-serrurier.....	1
Apprenti ajusteur.....	1
Nettoyeur.....	1
Manoeuvres.....	25 ..... 47

Total Matériel et Traction: 97

**3° Voie et Bâtiments.**

a) Personnel de direction :

Chefs de canton.....	3 ..... 3
----------------------	-----------

b) Personnel subalterne :

Sous-chefs de canton.....	5
Cantonniers principaux.....	4
Cantonniers.....	43
Aide-surveillants du S.E.....	3
Garde-barrières.....	7 ..... 62

Total Voie et Bâtiments : 65

**4° Personnel Administratif**

a) Personnel de Direction :

Inspecteur honoraire..... 1 ..... 1

b) Personnel subalterne :

Employé principal..... 1

Employés..... 7

Expéditionnaire..... 1 ..... 9

Total Personnel Administratif : 10

**5° Agents dont la fonction n'est pas prévue**

Agents..... 19 ..... 19

**6° Agents retraités et membres de familles d'agents**

..... 512

Total Général : 767.

S.N.C.F.

2ème Train à destination de Longuyon et Sedan

Région de l'EST

Exploitation

Division G

LISTE NOMINATIVE DES AGENTS SANS LEUR FAMILLE

TRANCHE SEDAN

Résidence	Nom et prénom	Grade	N° de la carte d'identité.	Nombre de personne
Bar-le-Duc	FREYER Julien	Cantonnier	92.791	1
Belfort	MOUGEL Roger	Ajusteur	059.214	1
Blainville	NOISIER Marcel	Ouvrier	59.719	1
	DIDIER Roger	Aide-ouvrier	59.671	1
	LEH René	Facteur-mixte	034.081	1
	PETITJEAN Marie	Homme d'équipe	35.531	1
	SCHOTT Philippe	Manoeuvre	059.765	1
	HORIOT Gabriel	aide-ajusteur	059.620	1
	LEGER Yves	aide-serrur.-fer.	059.661	1
	GIARDINI Clément	aide-ajusteur	059.574	1
	DUBOIS René	-d°-	059.550	1
	COLIN Roger	homme d'équipe	035.973	1
Carignan	DUTUS Fernand	cantonnier	066.879	1
Chalihdry	ROUSSOU Raoul	agent Matériel	069.423	1
Delle	SALVADOR Antoine	facteur-mixte	081.162	1
	FOLINAIS Cyrille	facteur-mixte	039.602	1
Douzy	BELLANGER Benjamin	cantonnier Ppal	66.857	1
	PARISOT Georges	facteur-mixte	12.354	1
Ecouviez	SAILLA Charles	S/Chef manutent.	040.420	1
Jargut	NICOLAS Bernard	cantonnier	66.990	1
	JENNEPIN François	cantonnier	67.746	1
Nancy	BOURGOIN Eugène	aide-ouvrier	59.841	1
	MARCHAL Daniel	expéditionnaire	64.097	1
	GAUTIER Auguste	manoeuvre	059.917	1
	MORIN Georges	menuisier	060.048	1
	COLTEL Robert	aide-ajusteur	059.874	1
	COQUELET Georges	manoeuvre	054.423	1
	LAQUET Albert	manoeuvre	059.981	1
	GODEE Henri	manoeuvre	059.926	1
	THIESSE Gilbert	manoeuvre	060.530	1
	GRANDJEAN Roger	serrurier	059.609	1
	FREGIEN Marcel	auxiliaire	36.413	1
	LEY Lucien	aide-ouvrier	050.481	1
	DEMOUGIN Louis	intérimaire	034.103	1

Résidence	Nom et prénom	Grade	N° de la carte d'identité.	Nombre de personnes
Port d'Atelier	BRWLEY Désiré	Manoeuvre	66.180	1
Saint-Mihiel	STOLL Albert	facteur-mixte		1
Sedan	BRIDIER Maurice	menuisier	060.907	1
	DEPRETZ Fortuné	aide-ajusteur	060.909	1
	RICHARD Jules	visiteur	060.898	1
	LECUIVRE Joseph	visiteur	060.900	1
	JACQUEMART Raymond	manoeuvre	060.912	1
	WIDMANN Henri	ajusteur	060.905	1
	PAUL André	employé	017.560	1
Stenay	IRDEL Georges	fact.enregist.	12.647	1
Toul	SCHMITT Marcel	cantonnier	64.485	1
	VALANCE Gilbert	apprenti-ajust.	168.537	1
	GODEFROY Louis	fact.enregist.	043.367	1
Verdun	BATAILLE René	tourneur Tract.	54.831	1
	PLAT Albert	aide-ouvrier	054.868	1
	SALZARD Gaston	ouvrier-auxil.	21.542	1
	PLY Hubert	auxiliaire	51.315	1
	YONG Louis	agent retraité	1.416	1
	CHICON Henri	auxiliaire		1
Vesoul	PAHIN Jacques	facteur-mixte	039.139	1
	LAROYENNE Pierre	homme d'équipe	080.867	1
			Total :	55

S.N.C.F.

2<sup>ème</sup> Train à destination de Longuyon et Sedan

Région de l'EST

---  
Exploitation

---  
Division G

LISTE NOMINATIVE DES AGENTS SANS LEUR FAMILLE

TRANCHE LONGUYON

Résidence	Nom et prénom	Grade	N° de la carte d'identité.	Nombre de personnes
Audun-le-Roman	DOLHAIN Jean-Marie	Agent Traction	0.53.680	1
	MONDION Georges	Monteur Electr.	053.891	1
	MIGET Marcel	Menuisier	60.433	1
	LIBION Raymond	Facteur-Enreg.	40.223	1
	REVERCHON Auguste	Aide-ouvrier	053.817	1
	KAISER Roger	Manœuvre	053.637	1
	GUILBEAUX Jules	Visiteur	060.423	1
	AUCOUTURIER Camille	Cantonnier	67.413	1
	BROCARD René	Homme d'équipe	041.157	1
	GOERGEN Alfred	Fact. Matériel	041.862	1
Briey	MASCHIOLINI Augustin	Manœuvre	053.807	1
	WAGNER Charles	Aide-Survt du S.E	67.123	1
Buzy	MARCHAL Hubert	Ouvrier 2 <sup>e</sup> cl.	67.085	1
Charency-Vezin	GOBERT Jules	Cantonnier Ppal	91.236	1
	BECRET René	Cantonnier	68.383	1
Conflans-Jarny	LE BRAS Charles	Sémaphoriste	19.088	1
	Mme ANSTETT Charlotte	femme agent Traction	22.022	1
	SCHEUER Louis	Ouvrier	60.368	1
	NETZER Joseph	Ajusteur	60.343	1
	MAZETTE Maurice	Auxiliaire	135.868	1
	WATTIES Léon	Homme Equipe	042.223	1
	VOLPELLIERE Paul	Agent Matériel	69.239	1
Gondrecourt-Aix	SONTOT Robert	Cantonnier	91.614	1
Homécourt	MARCHAL Camille	S/Chef Gare 4 <sup>e</sup> cl	24.983	1
Hussigny	GARCON René	Cantonnier du S.E	067.160	1
	PIERQUET Rodolphe	Homme d'équipe	40.216	1
	LEFEVRE Georges	Visiteur	060.544	1
Joppecourt	LEFONDEUR Roger	Cantonnier	94.373	1
Longuyon	JUMEL Raymond	Ouvrier	42.375	1
	SILBON Serge	Facteur-Mixte	042.857	1
	COUTY Jean	Manœuvre	053.960	1
	MACHERET Emile	Ouvrier 2 <sup>e</sup> cl.	067.848	1
	CIRE Jean	Manœuvre	053.949	1
	BATARD Louis	Cantonnier	67.419	1

B.N.C.F.  
Région de l'EST.  
EXPLOITATION  
Service Général.

2ème TRAIN en DIRECTION de LONGUYON-SEDAN.  
Liste des agents et de leur famille.  
TRANCHE LONGUYON.

Résidence.	Nom et Prénom.	Grade	N° carte d'identité.	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes.
-AUDUN-le-ROMAN.....	HAAS Jean MORNA Robert	Ajusteur traction. -d°-	053 747 053 551	femme + 1 enf. + mère + femme + 1 enfant.	3
	GERARD Pierre MOUTUN Louis MOINEAUX Raymonde DANNENHOFFER Louis BOULLUNG Marie HOMO Georges VALTER Yvonne COLLIER Charles.	Agent traction. fils d'agent gémme d'agent Ajusteur Visiteur Cantonnier femme d'agent Brigadier Manoeuvres	54 251 I38 059 I36 817 053 543 060 411 67 488 I78 717 041 574	femme + 1 enf. femme + 1 enf. 1 enfant femme + 3 enf. femme + 2 enf. femme + 4 enf. 1 enfant femme + 4 enf. + belle-mère.	4 3 1 2 5 4 6 2
	RODICQ Henri BOULANGER André	Chauffeur de route Chef brigade d'ouvr.	053 823 016 235	femme + 6 enf. femme + 1 enf. + mère.	8 4
	HOUWER Pierre. MASSART Jean WARINET Lucien ROMAIN Emilian CLAUDE André MANSARD Michel PONSART Salange	Manoeuvre Cantonnier S/Chef de gare S/Chef de canton Ajusteur Manoeuvre Femme d'agent	053 760 67 508 3 369 67 540 053 524 053 867 I41 429	femme + 2 enf. femme + 3 enf. femme femme + 3 enf. femme + 1 enf. femme 1 enfant.	4 5 2 5 3 2 2
-BARONCOURT	CLESSE Emile DUCARN Jean.	Employé Ouvrier de 2°cl.	60 457 67 459	femme + 4 enf. femme + 1 enf. + belle-mère.	6
-BOULIGNY.	HEISEL Hélène	Fille du médecin de la S.N.C.F.	UUU 153		1
-CHARENCY-VEZIN.	MASSENET Henri.	S/Chef de canton.	68 566	femme + 3 enf. + belle-mère.	6
-CONFLANS-JARNY.	CORRETTE Raymonde DECHASEAUX Henreiette REGNAULT Mathilde BONNET Roger.	femme d'agent femme d'agent femme d'agent mineur-ouvrier	I02 179 033 409 37 392 I67 378	1 enf. XXXXXXXX 1 enf. + b.mère 2 enfants. mère + frère + grand-mère.	2 3 3 4
	THOMAS Jean GERMAIN Gaston. GELION Paul	fils d'agent fils d'agent employé aide-ouvr.	I35 080 I01 959 032 336		1 1 2
-CONS-la-GRAND-VILLE.	BODSON Gaston.	Facteur-mixte	040 239	femme	2
-HOME COURT	LIMOUSIN Clémentine	G.B. retraitée.	B. 257	Mme MUNSCH, fille d'agent	2
-HUSSIGNY.	LHUYER Marcelle DELHAIE Juliette LEONARD Yves. LOUIS Yvonne RONGVEAUX Victor	femme d'agent femme d'agent cantonnier cantonnier Commis ppal.	91 224 67 180 67 183 012 748	2 enfants. 4 enfants. femme + 1 enf. femme + 1 enf. femme + 3 enf.	3 5 3 3 5

-LONGUYON.	CHARUE Joséphine	mère d'agent	93 058		1
	QUENELISSE Fernande	femme d'agent	I30 140		1
	CLAUDE Florence	femme d'agent	I38 015	2 enfants	3
	INGLEBERT Charles	Agent traction	86 354	femme + 1 enf.	3
	ROYER Jules.	Facteur écritures	023 098	femme + 2 enf.+ Grand'mère	5
	MALFROY Reine	femme d'agent auxiliaire.	Préfecture Ardennes		1
	LESOILLE Albert	Conducteur	042 773	femme +2 enf.	4
	RAMBOURG Gilberte	femme d'agent	I42 429	2 enfants	3
	MERCIER Madeleine	femme d'agent	I34 000	1 enfant	2
	ROBIN Eugène	aide-ajusteur	060 558	femme +b.mère	3
- LONGWY.	PIERRE Marie	femme d'agent	046 817	femme + 1 enf.	1
	THEODORE Albert	Agent traction	054 I3I	femme + 1 enf.	3
	ADNET Jeanne	femme d'agent	I42 20I	3 enf+père	5
	DIE Jeanne	femme d'agent	588		1
	ROBIN Cyrille	Agent		femme +fille+ petit-fils.	4
	PERQUIN Jeanne	fille d'agent	053 926	Sœur-frère	3
	BOGAERT Félicie	femme manoeuvre	070 533	4 enf.+petit-fils.	6
	PIERROT Edouard	Agent traction.	053 945	femme	2
	CHOINET Georges	ajusteur	070 560	femme + 1 enf.	3
	MENGÉ Raymond	manoeuvre	I33 984	femme + 1 enf.	3
- LONGWY.	MARQUIS Marie	femme d'agent	67 229	mère	2
	DESPICIER Elie	cantonniер		femme + 1 enf.+ belle-soeur	4
	RECLIN Marie	femme d'agent	(BI. (046 825	2 enfants.	3
	RICHARD Amélie	mère d'agent	I26 86I		1
	LOUIS René	cantonniер	67 I76	femme + 3 enf.	5
	BALTAZART Fernand	Espagnoë	067 I39	femme + 1 enf.	3
	WAISSE Eugène	cantonniер	67 225	femme + 3 enf.	5
	RELLER Léon	chauffeur de route	053 769	femme	2
	DELVAL Jules	homme d'équipe	04I 792	femme+2 enf.	4
	AUBRY Renée	femme d'agent	I42 I05	fils + mère	3
- LONGWY.	DUPONT Juliette.	gérante garçonnieres	(B.I.		
		S.N.C.F.	I32 321	2 enfants.	3
	BRYSENS Léon	manoeuvre spécialisé	054 938	femme + 2 enf.	4
	PIQUARD Eugénie	mère d'agent	I 390		1
	LEGRAS Magny	femme d'agent	BI I32604	1 enfat	2
	THIERY André	Brigadier	04I 545	femme + 2 enf.	4
	BURANDE Paulette	femme d'agent	I3I 780		1
	LIBERT Félicie	femme d'agent	I32 610		1
	GIRANDIER Joseph	Employé S/C.B.O.	060 484	femme + 1 enf.	3
	FLECHE Camille	S/Ch.reconnaisseur	04I 085	femme + 2 enf.	4
	NORROY Maurice	serrurier-ferreur	60 511	femme	2
	BIENAIME Georges	manoeuvre	060 464	femme + 1 enf.	3
	CHAPUT Georges	aide-ajusteur	060 470	femme + 3 enf.	5
	BAUER Henriette	femme d'agent	I3I 757	2 enf.	3
	DESSARD Alphonse	pointeur-releveur	04I 393	femme + 3 enf.	5
	BECKER Camille	aide-surveillant S.E.	67 I35	femme + 1 enf.	3
	THOMAS Emile	Visiteur	60 583	femme + 2 enf.	4
	SCHWEITZER Louis	S/Ch.manoeuvres	4I.538	femme + 2 enf.	4
	MOLHANT Charles	Visiteur	060 504	femme + 3 enf.	5
	BUSQUAUT Maurice	cantonniер	67 439	femme + 1 enf.	3
	BAUER Pierre.	cantonniер	54 939	femme + 4 enf.	6
	MAITRE Guy	cantonniер auxiliaire	5 23I	femme + 3 enf.+ belle-mère.	6

LONGWY (suite)	RICHY Lucien CHARLIER Albert DEVAUX Frumence WARIN Louis CLEMANN Henri WATIER Madeleine	manoeuvre homme d'équipe serrurier-ferreur manoeuvre spécial. ajusteur femme d'agent	060 521 41 370 060 480 060 533 60 577 I41 085	femme femme XXXXXXXX femme + 2 enf. femme fille	2 2 4 2 2 1
- MONTMEDY	GIRARDI Pierre	auxiliaire	21 814	femme + 5 enf.	7
- MONT-St-MARTIN.	MOUNY Jeanne ALEXANDRE Maurice BULAUROY Louis	femme d'agent facteur-mixte visiteur	I32 244 041 206 060 578	2 enfants. femme + 1 enf. femme + 2 enf.	3 3 4
- PIERREPONT	BOQUILLON René	Chef de canton	91 402	femme + 1 enf.	3
- SAULNES	CHAPPE André PINOTEAUX Yvonne	cantonnier garde-barrières	67 143 90 258	femme + 4 enf. 1 enfant.	6 2
- VELOSNES-TORGNY.	LEROLLE Adrien.	cantonnier	94 328	femme + 2 enf. + belle-mère.	5
- MILLERUPT.	DURAND Carmen.	femme d'agent	I31 417	3 enfants	4
TOTAL =					339

Copie pour S/S

Copie transmise à Monsieur ADAM, Ingénieur Principal, Représentant de la S.N.C.F. auprès de la R.V.S. de Bruxelles, à titre d'information.

Paris, le  
LE DIRECTEUR GENERAL :

P. 60

N° COPIE

S.N.C.F.	SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL
	octobre 1940
11 OCT 1940	
P78W	D <sup>o</sup> Circulation W V.15

REICHSMARHT VERKEHRS DIREKTION PARIS

Service Central du Personnel  
Division Centrale du Service Social  
et Médical

29, rue de Berri

**COPIE** à retourner  
au Service Central du Personnel

Vous avez bien voulu me communiquer copie d'une lettre du 24 septembre dernier par laquelle le Service des Ateliers - Arrondissement du Matériel de Paris-Est (Werküberwachungsamt) - vous signale que des voitures à voyageurs, dans lesquelles sont logées des agents de la S.N.C.F. évacués des Régions du NORD et de l'EST et des membres de leurs familles, sont garées sur les voies de l'entretien des wagons du Landy.

Ce Service expose que la présence de ces voitures sur les dites voies et la circulation des personnes qui les habitent, dans les installations des ateliers, entravent, notamment, l'acheminement des wagons transportant des pièces de rechange et leur retour, et sont cause de pertes de temps qui ont une répercussion défavorable sur la réparation des wagons.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les faits signalés sont exacts, mais qu'ils sont motivés par le fait que les voitures faisant l'objet de la réclamation précitée ont été utilisées pour l'hébergement de familles d'agents travaillant dans les ateliers voisins et qu'il n'avait pas été possible, faute d'autorisation de mise en marche des trains nécessaires, de rapatrier à leur résidence. Les différents locaux que nous avions pu affecter au logement du personnel replié des Régions du NORD et de l'EST et de leurs familles étaient, par ailleurs, au complet, eu égard au grand nombre d'agents et de familles dans ce cas, que nous avions rappelés de leurs lieux de repliement pour les diriger, comme il nous avait été demandé, sur leur ancienne résidence. Les autorisations nécessaires pour le rapatriement de ce personnel ne nous sont pas encore parvenues et il est très désirable que nous puissions les obtenir aussitôt que possible.

LE DIRECTEUR GENERAL :

Copie pour le Dossier

TRADUCTION

W.V.D.

Paris, le 24 Septembre 1940.

H2

Division des Chemins de Fer  
Service des Ateliers  
Arrondissement de matériel) Paris-Est  
(werküberwachungsamt)

Avis le 14 juillet à 10h00

A la W.V.D.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
DIRECTION GÉNÉRALE  
PARIS

3 OCT. 1940

Dossier

D 149100 / 11

Pièce n°

52

**SN** DIRECTION GÉNÉRALE  
SECRETARIAT V

Objet : Ateliers.  
Rapatriement au-delà de la ligne nord-est d'agents de chemin de fer évacués.

1 OCT. 1940

Enregistrement: W770a

Sur les voies de l'Entretien de wagons du Landy, dépendant de l'Atelier de réparations du Landy, se trouvent garées de visières voitures à voyageurs dans lesquelles sont logés médiocrement, avec leurs familles, des agents de chemin de fer évacués de la région nord-est de la France. Les Services de la Région nord-est - Ateliers de réparations et dépôts - ont un besoin urgent de ces agents.

Leur rapatriement n'a pas encore été autorisé pour des raisons que nous ignorons.

Les voies de l'Entretien de wagons du Landy, sur lesquelles les voitures sont garées, ne peuvent pas être utilisées pour l'acheminement de wagons transportant des pièces de rechange, de sorte que le transport des pièces de rechange vers les installations et leur retour comportent des pertes de temps qui ont une répercussion défavorable sur la réparation des wagons.

Les voitures ne pouvant servir que de dortoirs et étant, ainsi qu'il résulte des pièces annexées, occupées des familles nombreuses, les membres de famille, circulent inévitablement dans les installations de l'Atelier; cet état de choses ne peut être maintenu à la longue, notamment à une époque de l'année où les jours diminuent. D'autre part, il n'existe ni chauffage ni lumière de sorte qu'il y a un terrain très propice au développement de toutes maladies contagieuses.

Pour que les voies sur lesquelles les voitures sont gardées puissent être utilisées pour l'acheminement des wagons transportant des pièces de rechange et pour que les agents puissent être utilisés à plein rendement, nous prions de vouloir bien faire le nécessaire pour que soit autorisé le rapatriement des agents français figurant aux annexes, ainsi que de leurs familles, d'autant plus qu'il n'existe pas ici de possibilité de les héberger autrement.

SERVICE CENTRAL P - 2 OCT 1940

- 1 OCT 1940

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DE L'EST

## DIRECTION

DIRECTION  
M. Raoul  
n° 3271 lauréat de l'Académie  
Monsieur

PARIS, le	21-23, Rue d'Alsace	19
DES CHEMINS		
Département	Nord 28-74 Nord 30-84	
Réf. Com. Seine N° 276.448 B		
Dossier	/11	Prise 1.° D 249100 /11 170

Monsieur le Directeur Général,

g.0  
By

Au cours d'une tournée du 26 au 28 septembre, M. NARPS a visité un certain nombre de gares de la zone Conflans - Longuyon - Sedan - Charleville. Il a constaté qu'en général notre personnel faisait face dans de bonnes conditions à une situation bien difficile matériellement et moralement.

Il existe cependant quelques points particulièrement deshérités, dont le personnel se trouve dans une situation bien pénible. C'est le cas par exemple de la localité d'Amagne-Lucquy au sujet de laquelle je vous serais reconnaissant d'envoyer la lettre ci-jointe à la W.V.D. Bruxelles.

### **Le Directeur de l'Exploitation,**

Monsieur le Directeur Général  
de la S.N.C.F.,  
88, rue Saint-Lazare,

## PARIS.

*Copie pour le Dossier*

Avisé le DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
DE LA RÉGION EST

S/5 4  
0  
H

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
4 OCT. 1940	
Dossier	Pièce n°
D 149100 / 11	51

M<sup>me</sup> le Directeur Général

M<sup>me</sup> Adam

S.P. S.W. S/G

3149100/11

2 Octobre

40

WEHRMACHT-VERKEHRS-DIREKTION

de BRUXELLES

	DIRECTION GÉNÉRALE SÉCRÉTARIAT W
- 2 OCT. 1940	
Enregistrement: W 055	

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

Au cours de notre entretien du 3 Août à PARIS, vous m'avez invité à prescrire le retour à son poste de tout le personnel de la S.N.C.F. sur le territoire de la W.V.D. de BRUXELLES. Un nombre important de nos agents ont dès maintenant repris leur place.

Dans certaines localités, nos agents éprouvent de grandes difficultés pour assurer leur existence matérielle, car leurs familles n'ont pas été autorisées jusqu'ici à les accompagner.

La situation est à ce sujet particulièrement délicate à AMAGNE-LUCQUY, petite localité habitée par une forte majorité de cheminots (gare de triage et dépôt).

Je viens solliciter votre bienveillante intervention auprès des autorités allemandes compétentes pour que, dans un esprit d'humanité, les familles de nos agents d'AMAGNE-LUCQUY soient dès maintenant autorisées à rejoindre cette localité. La Kommandantur locale semble avoir reçu des instructions pour s'opposer à ce retour : peut-être sera-t-il possible d'obtenir pour notre personnel la faveur sollicitée.

Je vous serais personnellement reconnaissant de votre intervention à ce sujet.

Le Directeur Général,

*Sig<sup>r</sup> le 2 octobre*

Service Central du Personnel  
Division Centrale du Service Social  
et Médical.

149 WO/11 P 49 W  
21 SEPT 1940

**MINUTE**

S/S

## Copie pour le Dossier

Avisé le 8<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL 23 SEPT 1940

M. le Directeur Général - m: adam.  
S.P. - S.W. - S.S.

WEHRMACHT VERKEhrs DIREKTION

49, rue de Bassens

PARIS SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION GENERALE

25 SEP 1940

Dossier	Pièce N°
D 149100 / 11	48



COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

Comme suite à la décision prise au cours d'une récente conférence au sujet du rapatriement des agents de la S.N.C.F. occupés en temps de paix dans les gares situées au nord de la ligne Nord-Est, j'ai l'honneur de vous faire connaître que notre Région de l'Est a rassemblé à Paris les éléments de constitution d'un deuxième train spécial à destination finale de Mâcon, soit 1148 agents et membres de familles d'agents.

Ce train aurait la composition suivante :

2 fourgons,  
2 wagons à messagerie,  
14 voitures à voyageurs offrant 1148 places.

Je vous en remets ci-joint le projet d'horaire, la liste nominative des personnes qui y prendront place, ainsi que la répartition des agents par catégories d'emploi.

Je vous serais obligé de vouloir bien prévoir l'accompagnement de ce convoi par un fonctionnaire de votre Administration qui serait chargé des formalités à accomplir auprès des autorités de la ligne de démarcation.

Etant donné l'intérêt que la N.V.D. de Bruxelles attache au retour de nos agents à leur résidence d'origine, je vous demanderais de vouloir bien autoriser le départ de ce train aussi rapidement que possible.

## Division Générale du Service Social

8/2 MINUTE

Je signale qu'un délai de 4 mois nécessaire, à partir de la date à laquelle l'autorisation serait accordée, pour mettre en place les détails d'organisation.

ANSWER IS 2<sup>nd</sup> CENTRAL OR PERSONNEL  
53 SEPT 1940

marked with - 2-3 - W.R. - T.R.

2017 RELEASE UNDER E.O. 14176

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES CHEMINS DE FER LUXEMBOURG  
SOCIÉTÉ NATIONAL  
DU 25 SEPTEMBRE 1910

A ORIGINAL  
COPIE CONFIRMÉ

THE BOSTONIAN GENERAL

Signé Le Besnerais

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SÉCURITÉS M

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SÉCURITÉS N

*Lobelia paludosa* et *L. nitida* 63

~~RECORDED IN  
CHIEFLY FOR INFORMATION & EDUCATION~~

• reteach 5

“*Однажды я хотела поговорить с вами о том, как вы можете помочь мне в моем стремлении к тому, чтобы у меня было больше времени для работы и для моих детей.*”

ЧИСЛЫЕ ПОДЪ ЧИСЛОВЫХ ТАБЛИЦАХ МАССИВЫ ИХ СОСТАВЛЕНИЯ  
-ОВ И ОДНОМЕРНЫХ ИХ ЧИСЛОВЫХ ТАБЛИЦАХ ИХ СОСТАВЛЕНИЯ

and the other two were the same as those  
which I had seen in the first part of the  
series.

Gares	Type	Arrivée	Départ
PARIS		-	9.56
GRETZ-ARMAINVILLERS	41119	11.15	(11.22
COULOMMIERS		12.33	)13.18
ESTERNAY	41127	14.57	3 )15.02
SEZANNE		15.37	(15.46
FERE-CHAMPCENOISE		16.38	16.53
Raccord. (entrée d'OIRY )sortie	44175	-	18.14
CHALONS-sur-MARNE		18.56	18.18
VITRY-le-FRANCOIS	117 5	-	AF 19.02
REVIGNY		20.55	x 19.59
Ste-MENEHOULD	6257	22.28	5 21.32
CHALLERANGE	6005	2.21	1.33
AMAGNE-LUCQUY		3.35	2.26
MOHON	2261	5.11	3.49
			-

g

2<sup>ème</sup> TRAIN à DESTINATION DE MOHON

---

Agents seuls ..... 154

Agents avec familles .. 988

---

total : 1.142

COMPOSITION STATISTIQUE DU 2<sup>ème</sup> TRAIN SPECIAL  
 DE RAPATRIEMENT A DESTINATION FINALE DE MOHON D'AGENTS  
 DE LA REGION DE L'EST

**1<sup>er</sup> EXPLOITATION**

**a) Personnel de direction :**

chefs de gare.....	2
sous-chefs de gare.....	2
	4

**b) Personnel subalterne :**

intérimaires de 2 <sup>ème</sup> classe.....	2
commis principal.....	1
commis de 1 <sup>ère</sup> classe.....	2
commis de 2 <sup>ème</sup> classe.....	4
facteurs enregistrants.....	3
facteurs mixtes.....	7
facteurs aux écritures.....	1
factrice aux écritures.....	1
aiguilleurs.....	6
sémaphoristes.....	3
sous-chef lampiste.....	1
sous-chefs de manutention.....	2
brigadiers de manutention.....	7
chef de manœuvres.....	1
sous-chef de manœuvres.....	1
brigadier de manœuvres.....	1
brigadier chef.....	1
hommes d'équipe.....	18
conducteur de locotracteur.....	1
auxiliaires.....	4

67

**c) Personnel des trains :**

chef de train.....	4
conducteurs.....	4

8

2° MATERIEL ET TRACTION

a) Personnel de direction :

chefs divisionnaires d'atelier.....	2	
contremaître de 1ère classe.....	1	
chef de magasin.....	1	4

b) Personnel des locomotives :

mécaniciens.....	5	
chauffeurs.....	4	9

c) Personnel artisan :

chefs de brigade d'ouvriers.....	2	
sous-chefs de brigade d'ouvriers.....	10	
sous-chefs visiteurs.....	3	
visiteurs.....	6	
chef distributeur.....	1	
distributeurs.....	4	
ouvriers.....	11	
menuisiers.....	9	
forgerons.....	3	
ajusteurs.....	16	
tourneurs.....	2	
ferblantier.....	1	
serrurier.....	2	
chaudronnier.....	1	
riveur.....	1	
monteur-électricien.....	1	
contrôleur de matériel.....	1	
conducteur de machine-outils.....	2	76

d) Personnel ouvrier :

aide-ouvriers.....	6	
aide-ajusteurs.....	15	
aide-peintre.....	1	
aide-serrurier.....	2	
aide-menuisiers.....	5	
nettoyeurs.....	5	
manoeuvres.....	58	68

Total MATERIEL ET TRACTION: 157

: enlevé au début de (o)

.....mis en tête

.....au bas du document

3° VOIE ET BÂTIMENTS

a) Personnel de direction :

    chefs de cantons..... 5 5

b) Personnel subalterne :

sous-chefs de cantons.....	7	
cantonniers principaux.....	2	
cantonniers.....	30	
surveillants de la Voie.....	5	
aide-surveillants de la Voie.....	5	
conducteur de draisines.....	1	
garde-barrières.....	13	63

Total VOIE ET BÂTIMENTS : 68

4° PERSONNEL ADMINISTRATIF

a) Personnel de direction :

inspecteurs.....	2	
sous-inspecteur.....	1	3

b) Personnel subalterne :

contrôleurs techniques principaux.....	4	
-d°-	3	
-d°- adjoints.....	2	
chef de groupe.....	1	
employés principaux.....	3	
employés.....	14	
expéditionnaires.....	2	
garçons de bureau.....	2	31

Total PERSONNEL ADMINISTRATIF : 34

5° AGENTS DONT LA FONCTION N'EST PAS PRÉCISEE

agents..... 7 7

6° FAMILLES D'AGENTS

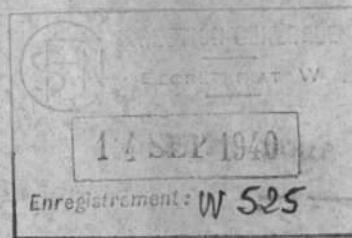
membres de familles d'agents..... 797

Total Général .... 1142 personnes.

S.N.C.F.	SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL
14 SEP 1940	
PH3W.	Dor. W.V.D. circulation

Service Central du Personnel  
Division Centrale du Service Social  
et Médical.

**COPIE**  
au Service Central du Personnel à retourner



14 SEP 1940

**COPIE**  
M

REICHSMARSHAL VERKEhrs DIREKTION  
29, rue de Berri  
PARIS

Comme suite à la décision prise au cours d'une récente conférence au sujet du rapatriement des agents de la S.N.C.F. occupés en temps de paix dans les gares situées au nord de la ligne Nord-Est, un dossier concernant la mise en marche de deux trains spéciaux de rapatriement d'agents et de membres de familles d'agents de ces gares a été remis à vos Services le samedi 7 septembre.

L'un de ces trains est à diriger sur St. Quentin, Valenciennes et Lille, l'autre sur Lyon, Hirson et Aulnoye.

Les pièces remises comprenaient notamment les compositions des convois, les projets d'horaires, l'effectif numérique des agents par destination, ainsi que leur répartition par Service.

Étant donné l'intérêt que la R.V.D. de Bruxelles attache au retour de nos agents à leur résidence, je vous demanderais de vouloir bien autoriser le départ des trains envisagés aussi rapidement que possible.

Je vous serais obligé, d'autre part, de vouloir bien prévoir l'accompagnement de chacun de ces trains par un fonctionnaire de votre Administration qui serait chargé des formalités à accomplir auprès des autorités de la ligne de démarcation.

Je signale qu'un délai de 4 jours nous serait nécessaire, à partir de la date à laquelle cette autorisation serait accordée, pour mettre au point les détails d'organisation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :  
Pour le Directeur Général

Le Directeur du Service Central du Personnel,  
**Signé : R. BARTH**

Copie donnée à

\$ 8

DIRECTION GÉNÉRALE

Secrétariat W

13 SEP 1940

Enregistrement: W 522

S. N. C. F.  
Direction Générale  
Liaison: W. V. D.

13 SEP 1940

fb

*copie J.W  
M. & Directeur P.  
P. & Dr. P. adj. C.*

SOCIÉTÉ NATIONAL  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
Wehrmacht Verkehrsdirection

PARIS, rue de Berri, 29.

Dossier: D 149.100 / 11 || Pièce N° 43

Par notes D 149.100/100 du 7 et du 10  
Septembre, je vous ai demandé de bien vou-  
loir autoriser le départ de deux trains de  
rapatriement d'agents et de leurs familles  
au delà de la ligne d'arrêt du Nord et de  
l'Est savoir :

- un train de 850 Personnes pour les desti-  
nations de Sedan et Longuyon;
- un train de 1032 personnes pour la desti-  
nation de Mohon.

Je vous indiquais qu'un délai de 4  
jours serait nécessaire pour l'organisa-  
tion de ces trains après la réception de votre  
autorisation.

J'ai l'honneur de vous proposer de  
faire partir ces trains, le premier le Mer-  
credi 18 Septembre et le second le Jeudi  
19 Septembre.

P/ Le Directeur Général,

*Signé le Bernier  
Barth*

Service Central du Personnel  
Division Centrale du Service Social  
et Médical.

MINUTE

10 SEPT. 1940

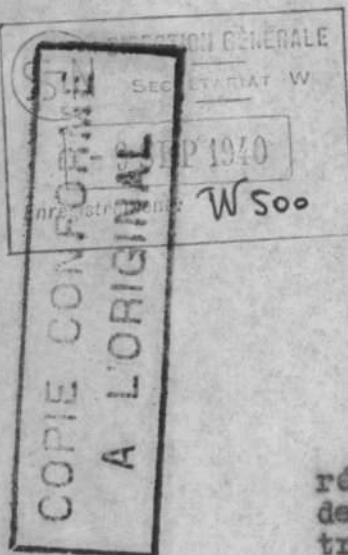
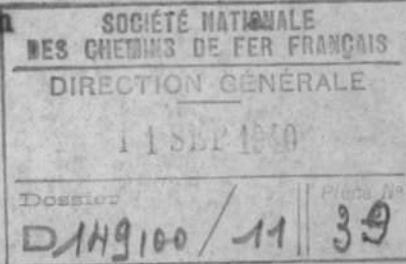
## Copie pour le Dossier

Avisé le 8<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNELPar le Directeur 1<sup>er</sup> 10 septembre 1940  
S.P.-S.W.-

P. les W-

## NOTE

pour Monsieur le Colonel Commandant la  
Wehrmacht Verkehrs-Direktion

1 dossier.

En conformité de la décision prise au cours d'une récente conférence à laquelle assistaient des représentants des W.V.D. de Paris et de Bruxelles, concernant le rapatriement d'agents de la S.N.C.F. occupés en temps de paix dans les gares situées au delà de la ligne Nord-Est, j'ai l'honneur de vous faire connaître que notre Région de l'EST a rassemblé à Paris les éléments de constitution d'un train spécial, soit 1022 agents et membres de familles d'agents.

Ce train, dont la destination finale serait MOHON, aurait la composition suivante :

2 fourgons,  
2 wagons à messageries,  
22 voitures à voyageurs offrant 1048 places.

Je vous en remets ci-joint le projet d'horaire, en même temps qu'une liste nominative des personnes qui y prendront place et les fiches individuelles qu'elles ont remplis.

Je vous serais obligé de vouloir bien prévoir l'accompagnement de ce convoi par un fonctionnaire de votre Administration qui serait chargé des formalités à accomplir auprès des Autorités de la ligne de démarcation.

Etant donné l'intérêt que la W.V.D. de Bruxelles attache au retour de nos agents à leur résidence d'origine, je vous demanderais de vouloir bien autoriser le départ de ce train aussi rapidement que possible.

ATUWIM

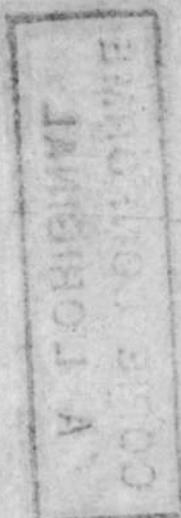
Service des Forces du Génie  
Prisonnier et Autres du Service Public  
et Médecin

Je signale qu'un délai de 4 jours nous serait nécessaire, à partir de la date à laquelle cette autorisation serait accordée, pour mettre au point les détails d'organisation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Sigé : le Besnerais

M 200



avisé : J.G. SP SW.



7 SEPT 1940

**COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL**

Monsieur le Colonel Commandant la  
**VERMÄCHT-VERKEHRS-DIREKTION**, de PARIS.

7 Septembre 1940.  
TOXALE  
F.F.E. Paris

Dossier:

D 119100/II 38

À la réunion tenue le 8 Août à la W.V.D. de PARIS, il avait été demandé expressément par M. le Colonel MITTERMEYER de la W.V.D. de BRUXELLES, que le personnel de la S.N.C.F. occupé avant la Guerre sur les lignes de l'E.B.P. de LILLE y soit ramené, le plus rapidement possible.

Au cours des entretiens de BRUXELLES du 8 Août, qui ont suivi, il avait été convenu, comme suite à cette demande, que les autorités allemandes faciliteraient par tous les moyens le retour des agents de la Région du Nord ayant leur résidence d'emploi au-delà de la Auffanglinie, ces agents étant tous considérés comme des spécialistes. Il a été spécifié également que ces agents pourraient rentrer avec leurs familles.

Se référant à cette entente, la Région du Nord a demandé aux autres Régions de la S.N.C.F. de faire rentrer ceux de ses agents qui s'y trouvaient encore repliés avec leurs familles.

L'autorisation n'ayant pas été accordée par les autorités allemandes de laisser rentrer ces agents par trains commerciaux et par petits groupes, la Région du Nord s'est trouvée, vers le 20 Août, avec plus de 2.000 agents et membres de leurs familles attendant dans des Centres d'accueil, des dortoirs, etc., leur retour à leur résidence.

Suivant les instructions qui lui ont été données la Région du Nord a fait alors le recensement très détaillé de toutes ces personnes et a prévu la mise en marche de deux trains de rapatriement, l'un sur la région de LILLE, l'autre sur la région de St-QUENTIN, AULNOYE, HIRSON, LAON, tous deux via TERGNIER.

Des listes détaillées donnant par train, pour chaque agent ou membre de famille, les noms, prénoms, fonctions (ou degré de parenté pour les membres de famille), résidence, ont été établies et accompagnées, pour chaque personne, d'une fiche individuelle du modèle fourni par les autorités allemandes.

Pour le parcours de PARIS à TERGNIER, les horaires de ces

W 6 93 D 1 36000

trains ont été établis par la Région du Nord et soumis à l'E.B.D. de PARIS qui n'a pas fait d'objection. Les horaires de continuation au-delà de TERGNIER ont été établis par l'E.B.D. de LILLE qui a donné les instructions nécessaires à la gare de TERGNIER et aux Gares du parcours de son territoire.

Ces deux trains ne comprenaient que les agents et les membres de leur famille inscrits sur les listes et ayant fait par conséquent l'objet d'une fiche individuelle et ont eu lieu le 27 Août 1940. Un contrôle strict a été effectué tant au départ qu'en cours de route afin de s'assurer qu'aucune personne étrangère au Chemin de fer n'avait pris place dans les trains.

Nous procéderons actuellement à la mise au point de l'horaire, de l'itinéraire et de la composition de deux nouveaux trains destinés à ramener à leur poste un certain nombre d'agents de chemin de fer et de membres de leurs familles. Pour faciliter leur mise en route, nous comptons soumettre directement à vos services les dossiers correspondants.

Le DIRECTEUR GENERAL,

Signd: LE BENOÎT

Service Central du Personnel  
Division Centrale du Service Social  
et Médical.

6 SEPT. 1940  
MINUTE

S.N.C.F.	SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL	
6 SEP 1940		
P 34 W	D. V. D.	FCC

## Copie pour le Dossier

Avisé le

S<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL

8 P. 8 W.  
Le Directeur Général 7. 9. 40

### NOTE

pour Monsieur le Colonel Commandant la

Wehrmacht Verkehrs-Direktion

	DIRECTION GÉNÉRALE
RECRUTEMENT W	
7 - SEP 1940	
Enregistrement: W 481	

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTRICE GÉNÉRALE	
- 7 SEP 1940	
Dossier	Pièce N°
D 4411/11	42

**COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL**

1 dossier.

Comme suite à la décision prise au cours d'une récente conférence à laquelle assistaient des représentants des W.V.D. de Paris et de Bruxelles, au sujet du rapatriement des agents de la S.N.C.F. occupés en temps de paix dans les gares situées au nord de la ligne Nord-Est, j'ai l'honneur de vous faire connaître que notre Région de l'Est a groupé à Paris 850 agents et membres de familles d'agents de ces gares.

Je vous propose de renvoyer ces agents à leur résidence d'origine, par un train spécial qui comprendrait une tranche Paris-Sedan, par Lérouville et Verdun, et une tranche Paris-Longuyon.

Ce train, dont la composition serait de 3 fourgons, 2 wagons à messagerie et de 11 voitures, serait à débrancher à Toul. Je vous en remets ci-joint le projet d'horaire, en même temps qu'une liste nominative des personnes qui y prendront place et les fiches individuelles qu'elles ont remplies.

Je vous serais obligé de vouloir bien prévoir l'accompagnement de ce convoi par un fonctionnaire de votre Administration qui serait chargé des formalités à accomplir auprès des autorités de la ligne de démarcation.

Etant donné l'intérêt que la W.V.D. de Bruxelles attache au retour de nos agents à leur résidence, je

MINUTE

Service Général du Personnel

Département des Services Sociaux

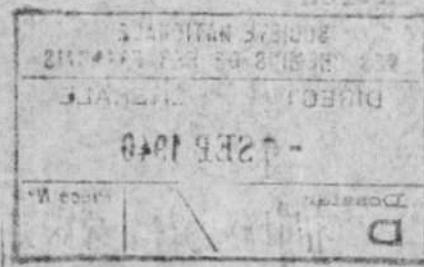
et Médical

vous demanderai de vouloir bien autoriser le départ du train envisagé aussi rapidement que possible.

Je vous informe toutefois qu'un délai de 4 jours nous serait nécessaire à partir de la date où cette autorisation serait accordée, pour mettre au point les détails d'organisation.

LE DIRECTEUR GENERAL :

Signe le Bureau

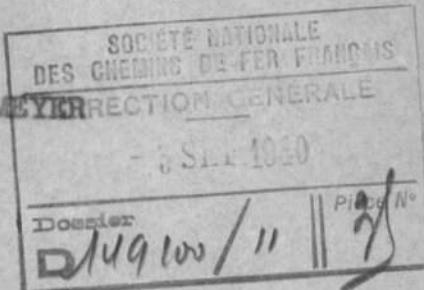


MRW

19 Août 1940

## NOTE

pour Monsieur le Colonel MITTERMEYER  
W.V.D. BRUXELLES



J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint, pour chacune des questions qui avaient fait l'objet du questionnaire que je vous avais remis le 3 Août, la réduction des conclusions de la réunion du 8 Août à BRUXELLES, telles qu'elles ont été arrêtées en accord avec le représentant intéressé de chacun de vos Services.

J'y ai joint le texte des conclusions des entretiens qui ont eu lieu le 9 Août entre les Chefs de vos différents Services et les Directeurs des Services correspondants de la S.N.C.F. concernant plus particulièrement certains points.

Je donne à MM. les Directeurs des différents Services de la S.N.C.F. les instructions nécessaires pour donner suite à ces conclusions. Je vous serais obligé des instructions que vous voudrez bien donner, de même, aux E.B.D. intéressées.

Vous m'aviez demandé, le 3 Août, de vous donner pour le 10 Août, les noms des fonctionnaires de la S.N.C.F. composant les délégations techniques auxquelles s'adresseraient directement les E.B.D. de LILLE et de NANCY pour toutes les questions intéressant les transports, le service et la circulation des trains.

Les indications nouvelles que vous avez données le 8 Août à mes représentants au cours de la conférence que vous présidez, ont nécessité de nouvelles conversations avec vos Services sur le même sujet. Je vous enverrai la désignation des fonctionnaires dès que vous aurez bien voulu approuver les résultats de ces nouvelles conversations.

Les points traités dans les annexes ci-jointes appellent de ma part les remarques suivantes :

Point I - Retour du personnel -

J'ai déjà donné les instructions nécessaires pour que tous les cheminots soient renvoyés sans délai à leur poste. Mais certains d'entre eux ne peuvent franchir l'Auffanglinie

AVISE : M - T - C - V - P - A - F - M. DUGAS - M. HARRAND -

MM. les Directeurs de l'Exploitation des Régions Nord, Est et Sud-Est

S.P. - S.W.

M. le Directeur Général

par suite du refus des autorités de police.

Je vous serais obligé des instructions que vous voudrez bien faire provoquer de la part de ces autorités pour que ces cheminots puissent rejoindre leur poste situé au-delà de l'Auffanglinie. La question est tout spécialement urgente pour les spécialistes des installations de signalisation, sécurité, téléphone, etc... dont dépend le rééquipement rapide de certaines lignes d'importance primordiale, tant au point de vue des transports militaires que des transports de ravitaillement de la population et des industries, notamment en charbon.

Point II -

Les effectifs, tant du cadre permanent que du cadre auxiliaire, que la S.N.C.F. doit mettre à votre disposition sur le territoire de la W.V.D. BRUXELLES, doivent être équivalents, conformément aux prescriptions d'application de l'Article XIII de la Convention d'Armistice, aux effectifs normaux du temps de paix. C'est pourquoi, dans l'attente du retour complet de ceux de nos agents qui étaient en service sur les lignes de ce territoire, je suis bien d'accord pour conserver comme auxiliaires S.N.C.F. les auxiliaires que vous aviez dû embaucher au cours de l'absence de notre personnel.

Lorsque celui-ci sera complètement rentré, je vous demanderai de faire examiner en commun par nos Services le sort d'un personnel qui sera alors en surnombre.

Point VI -

Par application des prescriptions d'exécution de l'Article XIII de la Convention d'Armistice, la S.N.C.F. a l'obligation de maintenir dans le territoire occupé un certain effectif de matériel roulant et elle supporte la responsabilité de l'exécution de cette clause. Or, il n'est pas possible techniquement, pour vérifier que cette clause est bien exécutée, d'opérer autrement qu'en décomptant chaque jour les wagons qui entrent et qui sortent de la zone occupée.

Tant que la S.N.C.F. n'aura pas pu rétablir les postes chargés de décompter les échanges de wagons aux limites de cette zone, il lui sera impossible de vérifier qu'elle remplit l'obligation précitée.

Je me permets donc d'insister pour que, le plus rapidement possible, la S.N.C.F. soit autorisée à rétablir ces postes chargés de décompter le mouvement des wagons, comme cela existait en temps de paix pour toute administration de chemin de fer aux limites de ses lignes.

Quoi qu'il en soit, et conformément à votre demande, je fais soumettre la question à la Commission d'Armistice et je vous serais obligé de bien vouloir appuyer cette démarche.

Point XI -

Le rapatriement des locomotives des dépôts situés au nord et à l'est de l'Auffanglinie est actuellement presque terminé et le sera complètement dès que seront achevées les réparations à effectuer à celles de ces locomotives qui sont immobilisées dans des dépôts situés au sud et à l'ouest de cette ligne.

Nous demandons qu'inversement, soient renvoyées rapidement dans leurs dépôts d'attache les locomotives qui se trouvent actuellement au nord et à l'est de l'Auffanglinie et qui appartiennent à des dépôts situés au sud et à l'ouest de cette ligne.

Point XIII -

La reconstruction rapide des ouvrages d'art sur le territoire des W.V.D. BRUXELLES et PARIS n'est possible que si des produits métallurgiques des usines de l'est de la France, qui sont les seules en mesure de fournir certaines catégories, peuvent être envoyés sur les chantiers quelle que soit leur situation au nord et à l'est ou au sud et à l'ouest de l'Auffanglinie. Je fais des démarches auprès des Autorités Allemandes compétentes pour obtenir la libre livraison et circulation de ces produits.

Je vous serais obligé de bien vouloir, de votre côté, intervenir dans le même sens auprès de ces Autorités.

signé : LE BESNERAIS

EXAMEN DES DIFFERENTS POINTS DU QUESTIONNAIRE RENTRE A LA REUNION  
DU 3 AOUT à PARIS

LE GOUVERNEMENT FRANCAIS	
LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE	
8 SEPTEMBRE 1940	
Dossier	Pièce N°
D/1940/11	81.

POINT I - RETOUR DU PERSONNEL :

La W.V.D. BRUXELLES insiste pour le retour immédiat de tous les cheminots de la région située à l'Est et au Nord de l'Auffanglinie.

La délégation française expose les difficultés rencontrées en certains points pour faire passer les trains de cheminots de l'autre côté de l'Auffanglinie.

Il est entendu que, de part et d'autre, les instructions nécessaires seront données pour permettre le retour de ces agents le plus rapidement possible et que des vignettes appropriées seront distribuées par la W.V.D. de BRUXELLES aux agents que leur service oblige à circuler sur le territoire de cette Direction.

Les familles seront autorisées à rentrer avec les agents, sous réserve que les autorités de Police ne fassent pas d'objection.

La question de la restitution aux agents S.N.C.F. des logements de Service occupés par les fonctionnaires allemands sera examinée sous un jour favorable par la W.V.D. ainsi que l'acheminement de wagons de denrées jusqu'aux gares et centres dont ils doivent assurer le ravitaillement.

Copie pour le Dossier

2

2/MI - 7.8.40

S.N.C.F.	SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL	
	avisé le 8 <sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL	
	8.9. — 8.W	
	M. le Directeur Général	
E <sup>co</sup> 8W	D <sup>er</sup> W.V.D	F <sup>os</sup>

S. N. C. F. W 249  
 Direction Générale  
 Liaison W. V. D.

NOTE

pour Monsieur le Colonel,  
 Commandant la Wehrmacht-Verkehrsadirektion.

SOCÉTÉ NATIONALE  
 DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
 DIRECTION GÉNÉRALE

Dossier  
 D 9000 / 11 || Piéce N°  
 24

Lors de la réunion tenue le 3 Aout au siège de la W.V.D. à Paris entre les délégués allemands et les délégués français, il a été convenu (question III du Mémento) que tout le personnel de la Société Nationale des Chemins de fer Français qui était en service sur les lignes de l'E.S.B. de Nancy et de l'B.B.D. de Lille y serait ramené le plus tôt possible.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen de la répartition actuelle, sur l'ensemble du territoire, des agents non encore rentrés au delà de l'Auffanglinie, il nous est apparu que la solution la plus simple est qu'ils soient regroupés par nos soins, soit à la gare du Nord, soit à la gare de l'Est d'où ils seront dirigés par les trains commerciaux ou, si leur nombre est suffisant par train spécial sur les gares de :

COPIE CONFEDE  
A L'ORIGINAL

Chalons-sur-Marne pour la Région de l'Est;

Abbeville	}	pour la Région du Nord.
Amiens	}	
Péronne	}	
Tergnier	}	
Soissons	}	

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir donner des instructions pour que ces agents soient autorisés à franchir l'Auffanglinie dans ces gares et acheminés, au delà, vers leurs résidences respectives.

Il est d'autre part très souhaitable que ces agents puissent être, dès que possible, réunis à leurs familles, soit que la famille de l'agent l'accompagne dans son voyage de retour

si les conditions de vie dans l'ancienne résidence de l'intéressé le permettent, soit qu'elle vienne le rejoindre ultérieurement: je vous serais donc obligé d'autoriser les familles des agents en cause à franchir l'Auffanglinie.

Je vous demanderai de bien vouloir faire également autoriser le passage des familles qui accompagneraient éventuellement certains de nos agents.

Le Directeur Général, adj.  
A. Berthelot

7  
B.29.7.40.

# Copie pour le Dossier

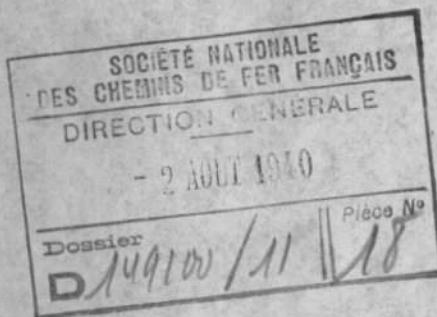
Avisé le S<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL

S.W.

S.W.

cl. le Directeur Général

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL



30 JUIL 1940

Le Directeur Général de la S.N.C.F.

à Monsieur le Chef de la Délégation  
"Communications" des Services de l'Armistice,

à PARIS.

Il a été porté à ma connaissance que les agents de la S.N.C.F. qui cherchent à traverser l'Auffanglinie pour retourner à leur ancien poste sont empêchés de le faire par les Autorités allemandes et sont incarcérés dans un camp de concentration.

- P -

mais trace

Or, par lettre 129/00/100, du 6 Juillet 1940, dont ci-joint copie, j'ai adressé à M. le Colonel Commandant la W.V.D. une liste des spécialités auxquelles devaient appartenir les agents dont l'accès sera autorisé au nord et à l'est de l'Auffanglinie.

Je vous serais obligé de bien vouloir intervenir pour que les agents appartenant à ces spécialités puissent traverser cette ligne sans difficulté et que les autres nous soient rendus pour être utilisés par nous au sud de l'Auffanglinie.

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS

22 JUIL 1940

## Copie pour le Dossier

D 149/00/100

W 155

Avisé le

8<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL

M. le Directeur Général

M. le Directeur Général

S.P.

S.W.

S.D.G. - 1-2-3-4

Pièce N°

Doss

D

149/00/11

N°

23 juillet 1940

S. N. C. F.  
Direction Générale  
Liaison W. V. D.

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

*questions de  
Principal*

Par ma note D. 149/00/100 du 5 Juillet, je vous ai remis une liste des spécialités dont l'accès sera autorisé au Nord et à l'Est de la ligne d'arrêt.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il nous est apparu nécessaire et urgent de renvoyer dans les Mines de charbon et dans les Usines nos Inspecteurs et nos Contrôleurs chargés des réceptions de charbon et du contrôle des fabrications dans les Usines.

Je vous serais donc obligé d'ajouter à la liste précitée les spécialités ci-dessous :

RECEPTION des COMBUSTIBLES et CONTRÔLE des FABRICATIONS.

Inspecteurs et contrôleurs de la Division des Combustibles.  
Inspecteurs et contrôleurs des Fabrications.

D'autre part l'ingénieur principal Chef de la Division des Combustibles à Paris, M. SANTINI, aura à effectuer ce temps en temps des tournées d'inspection dans les Mines où opèrent les agents de contrôle de sa Division. Il serait désirable que M. SANTINI fût en possession d'une autorisation permanente de pénétrer au nord de la ligne d'arrêt.

1. Le Bescherain

S.N.C.F.

Generaldirektion

D 149 100/100

W 155

S. N. C. F.  
Direction Générale  
Liaison W. V. D.

Ü B E R S E T Z U N G

Paris, den 23.Juli 1940.

Der Generaldirektor der S.N.C.F.  
an Herrn Oberst, Kommandeur der W.V.D.

149100 11 13

Durch mein Schreiben D.149/00/100 vom 6.Juli habe ich Ihnen ein Verzeichnis der specialisierten Bediensteten übersandt, die ermächtigt sind, die Auffangslinie im Osten und Norden zu überschreiten.

Ich habe die Ehre, Ihnen mitzuteilen dass es uns dringend notwendig erschienen ist, in die Kohlenbergwerke und die Fabriken unsere mit Abnahme von Kohlenlieferungen beauftragten Inspektoren und unsere mit der Kontrolle in den Fabriken beauftragten Kontrolleure wieder zu entenden.

Ich wäre Ihnen daher sehr verbunden auf der erwähnten Liste die Bezeichnung folgender specialisierten Bediensteten hinzuzufügen :

- " ABNAHME VON BRENNMATERIALLIEFERUNGEN UND FABRIKKONTROLLE.
- " Inspektoren und Kontrolleure der Abteilung für Brennmateriale.
- " Inspektoren und Kontrolleure für Fabrikationen."

Andererseits wird der Oberingenieur und Vorstand der Abteilung für Brennmaterialien in Paris, Herr SANTINI, von Zeit zu Zeit Inspektionsreisen in den Gruben vornehmen, in denen die Kontrolleure seiner Abteilung ihren Dienst versehen. Es wäre wünschenswert, dass Herr SANTINI im Besitze einer dauernden Erlaubnis zur

\*\*\*

Überschreitung der Auffangslinie in ihrem nördlichen Teile wäre.

gez: Le Besnerais

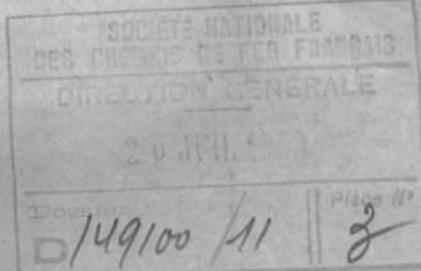
H. J. M. 2  
SISMETIC softsort  
7. August

S. N. C. F.  
Direction Générale  
Liaison W. V. D.

W 48

N° 100

6 Juillet 1940



## NOTE

pour Monsieur le Colonel Commandant la  
Wehrmacht-VerkehrsDirektion

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 Juillet me transmettant la carte de la ligne d'arrêt des réfugiés.

Conformément à notre conversation d'hier après-midi, je vous remets ci-joint une liste des spécialités dont l'accès sera autorisé au nord et à l'est de cette ligne d'arrêt. Les agents de ces spécialités seront réunis en un certain nombre de gares dont je vous adresserai la liste, afin de vous permettre de me faire donner les autorisations nécessaires pour leur acheminement au-delà de la ligne susvisée.

J'ai pris note des lignes marquées en rouge et en vert dont vous demandez le rétablissement et l'exploitation complète les premières pour le 31 Juillet, les autres le plus rapidement possible.

Le tracé de la ligne d'arrêt au sud et à l'ouest de laquelle nous reprenons notre exploitation me conduit à vous demander s'il n'y aurait pas lieu de prolonger jusqu'à cette ligne un certain nombre de tracés rouges et verts qui s'arrêtent à quelque distance d'elle.

D'autre part, il reste à régler la répartition entre les autorités allemandes et la S.N.C.F. de la charge de rétablir l'état normal d'exploitation de ces lignes. Je désigne M. LEMAIRE, Chef du Service de la Reconstruction pour me représenter auprès de l'autorité allemande qualifiée que je vous demande de bien vouloir me désigner de votre côté.

J'ai, d'autre part, noté que j'aurai à vous fournir pour

Avisé: M.M. les Directeurs de l'Exploitation  
M.M. les Directeurs des Services Centraux  
M.M. les Chefs de tous les Services  
M. BALDIE  
M. IMBAULT  
M.M. DARNIS-GRAVELLE, VIDAL, NOCHÉ.

le 12 Juillet les carnets de marches pour trains spéciaux.  
Je les fais réunir.

Enfin, j'ai noté d'avoir à vous envoyer un état périodique des reconstructions de lignes et de leur mise en service. Afin qu'elles puissent avoir une précision suffisante, je vous propose de ne vous l'adresser que toutes les semaines.

Le Directeur Général,

*Signé; LE BESNERAIS*

W 48 (ANNEXE)

Catégories d'agents dont le retour est à autoriser au Nord-Est de la ligne qui limite provisoirement le retour des agents de la S.N.C.F.

Service de l'Exploitation -

- Chefs et Sous-Chefs des gares et stations;
- Agents d'exécution et de manœuvre utilisés pour l'exploitation des gares et des chantiers de triage;
- Agents exerçant les fonctions d'aiguilleur et de garde-signaux et chargés du service des lampisteries.

Service du Matériel et de la Traction.

- Chefs et Sous-Chefs de dépôt;
- Agents d'exécution et de manœuvre chargés d'assurer le fonctionnement des dépôts;
- Agents exerçant les fonctions d'aiguilleur et chargés du service des lampisteries;
- Agents chargés du service électrique et des sous-stations alimentant les installations de force et d'éclairage;
- Agents chargés des fonctions de visiteur pour la surveillance et l'entretien des wagons.

Service de la Voie et des Bâtiments-.

- Agents d'entretien et de direction des divers Services de signalisation;
- Cabines d'aiguillage;
- Signaux et installation de block
- Sous-stations et distribution de courant pour la force et l'éclairage;
- Agents de la Voie participant au fonctionnement, à l'entretien et à la surveillance des installations de signalisation;
- Agents du service hydraulique assurant l'alimentation en eau des gares et des dépôts;
- Ouvriers chargés de l'injection et de la préparation des traverses.

**Correspondance intérieure**

i<sup>1</sup>

11/8/40

COPIE pour Monsieur PONCET  
en le priant de me faire part avant demain  
matin des remarques qu'il peut avoir à faire

31

SOCIÉTÉ NATIONALE	
TRANSPORTS FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
- 2 AOÛT 1940	
Dossier	Pièce N°
D144812 / 1	53

M E M O R I A L

en vue de l'entretien avec M. le Colonel CORRITZ

D144812/1

Je vous remercie d'avoir bien voulu me recevoir pour me permettre de vous exposer quelques questions qui sont actuellement en discussion avec vos Services et dont la solution rapide me paraît indispensable pour réaliser, en ce qui concerne notre exploitation, les désiderata que vous avez bien voulu vous-même m'exprimer, à savoir, de les reprendre le plus rapidement possible en vue d'assurer par priorité les transports allemands et ensuite tous les transports nécessaires à l'économie du pays.

3°) Trains de charbon à mettre en marche des bassins du Nord et du Pas-de-Calais sur la Région Parisienne -

Vous savez que la Région Parisienne et l'Ouest de la France, notamment sa partie occupée, étaient alimentés en temps de paix au point de vue charbon par du charbon anglais et par du charbon provenant du Nord et du Pas-de-Calais. Le reste de la production française était insuffisant pour le reste de la France.

Or, le charbon anglais a disparu ; le reste de la France est incapable d'alimenter le Bassin de PARIS et la Région Ouest occupée : il faut absolument que le charbon vienne du Nord et du Pas-de-Calais.

Ces Mines expédiaient auparavant 26 trains de houille sur la Région Parisienne et sur l'Ouest. Elles sont capables de le faire au point de vue extraction puisqu'elles chôment certains jours de la semaine.

Comme les canaux sont actuellement arrêtés il faut que toute l'alimentation passe par le chemin de fer; or nous serions capables d'acheminer ces 26 trains chaque jour tout en assurant tous les transports militaires qu'on nous demande. Nous demandons d'une manière instantanée qu'on le fasse; les stocks de charbon de la France occupée sont en effet en train de disparaître et il sera trop tard cet hiver pour les

reconstituer.

Il suffirait d'ailleurs, de nous laisser l'exploitation des lignes occupées d'AMIENS à ARRAS et de CHAULNES à DOUAI par CAMBRAI pour que nous puissions acheminer ces trains qu'il faudrait d'ailleurs continuer à faire au tonnage de 1.000 tonnes que nous assurerions nous-mêmes et non pas à celui de 750 ou 600 tonnes auquel on les a actuellement réduits.

Parmi ces trains, il faudrait d'ailleurs comprendre les tonnages destinés à la S.N.C.F. elle-même et qui, rien que pour le mois d'Août doivent atteindre 210.000 tonnes, c'est-à-dire 8 à 9 trains par jours ouvrables.

*Mohon*

4° - Réoccupation des Ateliers de ~~DS~~, MONTIGNY,  
BISCHHEIM et MULHOUSE -

Aux termes des prescriptions d'exécution de la Convention d'Armistice, nous devons assurer la remise en place du personnel et du matériel de ces ateliers.

*S<sup>r</sup> Boehm*

A la suite d'entrevues avec les Fonctionnaires de la JWD, nous avons pris les mesures nécessaires et nous avons, par note du 15 Juillet, demandé à M. le Docteur ~~FUNEX~~ ? d'obtenir l'autorisation de renvoi d'un premier échelon de personnel pour la remise en état et la réinstallation de l'outillage dès son arrivée.

N'ayant reçu aucune réponse, nous ne pouvons pas poursuivre les expéditions déjà commencées et nous insistons pour qu'on nous donne l'autorisation que nous avons demandée qui nous est indispensable pour exécuter les prescriptions auxquelles nous avons à satisfaire.

UN 1<sup>er</sup> Octobre est au Maroc.

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

27 Octobre

40

SOCIETE NATIONALE  
DES ENFANTS ET FAMILIAUX  
DIRECTION GENERALE

26 OCT 1940

Service Central P

Pièce N°

D/HB/15/1

H1

Ci-joint copie de la comparaison faite entre le P.V. de la W.V.D. BRUXELLES pour la réunion du 10 Octobre, le memento établi par moi-même et le P.V. établi par M.ADAM.

Voudriez-vous examiner ces textes et me faire demain vos propositions :

- en ce qui concerne les suites à donner;
- en ce qui concerne la lettre à adresser éventuellement à la W.V.D. BRUXELLES pour rectifier les erreurs ou les malentendus.

Le Directeur Général,

*D. Nasoguer*

144/16 1 11

Questions de personnel -

Les trois Procès-Verbaux concordent en ce qui concerne le retour au-delà de l'Auffanglinie des agents repliés et la libération des prisonniers (M. ADAM cependant n'a pas mentionné que la W.V.D. avait promis d'intervenir sur ce dernier point).

Le Procès-Verbal de la W.V.D. est seul à traiter la question de la durée du travail dans les dépôts.

6 AOUT 1940

I  
D/119100/11 Pièce N° 21

3 Août

46

DIU9wof/1

Monsieur BARTH,

Vous allez voir, d'après le mémento de mon entretien avec la W.V.D. BRUXELLES, qu'on nous a demandé le retour de tous nos agents qui avaient leur résidence d'emploi, avant la guerre, sur le territoire des E.B.D. de LILLE et de NANCY.

Je me suis à nouveau entretenu de la question avec M. le Colonel GOERITZ au cours de l'entretien qui j'ai eu avec lui.

Celui-ci m'a indiqué qu'il demandait que nous lui indiquions les lieu et date où nos agents se présenteraient pour permettre d'en assurer l'acheminement.

Voudriez-vous examiner l'affaire d'urgence avec MM. CAMBOURNAC et REWARD.

Le Directeur Général,

Signé: LE BESNERAIS

COPIE à MM. CAMBOURNAC et REWARD.

S.N.C.F.

25 Juillet 1940

N°

Me  
Question à poser  
au Général KOHL

Utilisation des cadres  
français comme Conseillers  
Techniques, au delà de la  
Auffanglinie

Les Autorités Allemandes n'autorisent pas, pour le moment, la remise en place, sur les lignes de la S.N.C.F. situées au Nord et à l'Est de la Auffanglinie, des cadres français et notamment du personnel de direction, de surveillance et de contrôle.

Cependant, le point 3 des prescriptions d'exécution de l'article 13 nous fait obligation de remettre en place le personnel des Chemins de Fer de la zone occupée.

De plus, il y aurait grand intérêt à ce que les cadres français puissent être autorisés à rejoindre leur poste, et qu'ils jouent le rôle de Conseillers Techniques auprès des Fonctionnaires allemands.

D'une part, une partie des lignes situées au Nord et à l'Est de la Auffanglinie est déjà en fait exploitée par du personnel français, mais d'autres lignes actuellement non exploitées pourraient être mises en exploitation avec l'accord des Autorités Allemandes si le personnel français pouvait rejoindre son poste.

D'autre part, les lignes que les Autorités Allemandes ont l'intention de réquisitionner, par application du point 4, doivent rester équipées de signaux français, et sur ces lignes, les Autorités Allemandes ont accepté en principe d'utiliser du personnel d'exécution et de manœuvres français.

Or, ce personnel ne peut que travailler selon sa réglementation propre en obéissant aux signaux qu'il connaît; dans l'intérêt même de la régularité et de la sécurité des transports, il faut qu'il soit encadré, conseillé et surveillé par ses anciens Chefs français. La présence de cadres français : personnel de direction, de surveillance et de contrôle est indispensable pour obtenir du petit personnel remis en place une exécution satisfaisante du Service.

149100  
11

25 JUIL. 1940

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
DIRECTION GÉNÉRALE  
26 JUIL 1940

Dossier	P. No. N°
D 149100/11	11

5  
15 apr 960  
15.00.08

M. le Directeur Général,

Les décisions 1118 et 1123 de la Conférence des Directeurs des Services Centraux tenue le 20 Juillet prescrivent l'établissement de notices relatives à diverses questions que vous devez poser à M. le Général KOHL.

Je vous remets ci-joint 9 notices relatives aux points qui, dans les décisions 1118 et 1123, concernent le Service Central M.

J'y joins une notice supplémentaire sur laquelle je me permets d'appeler spécialement votre attention et qui est relative à notre désir de voir modifier les limites des E.B.D.

Le Directeur  
du Service Central du Mouvement,

Signé: Goursat

S. N. C. F.

—  
Me

Question à poser au  
Général KOHL

Relations entre la  
S.N.C.F et la W.V.D  
de Bruxelles

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
26 JUIL 1940	
Dossier	Pièce N°
149100/11	11-

Paris, le 25 Juillet 1940

Le Réseau Français, dans la zone occupée, est sous le contrôle des 2 W.V.D de Paris et de Bruxelles, dont la zone d'action est limitée par la ligne qui d'Abbeville à Moëze constitue actuellement l'Auffanglinie.

La situation des lignes desservant les départements de Lorraine et d'Alsace est mal définie.

Dans la zone d'action de la W.V.B. de Bruxelles, certaines lignes sont dès maintenant exploitées par du personnel S.N.C.F. :

- lignes secondaires de la Région de Lens, Béthune, St Omer
- lignes de la Région de Nancy, Epinal, Vesoul, Besançon

Les grandes artères, par contre, sont généralement exploitées par les Chemins de fer Allemands.

Il est donc utile, tant pour le service des lignes qu'elle exploite elle-même que pour l'exécution des transports publics français sur les lignes réquisitionnées par les Autorités Allemandes, que la S.N.C.F. soit en relations constantes avec la W.V.D. de Bruxelles, comme elle est en relations constantes avec la W.V.D. de Paris.

Cette liaison serait d'autant plus nécessaire que de nombreuses questions sont actuellement à régler entre la S.N.C.F. et la W.V.D., en particulier :

- 1<sup>o</sup>)- la désignation précise des lignes à exploiter sous le régime du point 4 des prescriptions d'exécution de l'article 1<sup>o</sup> de la Convention d'Armistice.
- 2<sup>o</sup>)- la définition du petit personnel visé au point 3 des prescriptions d'application
- 3<sup>o</sup>)- l'utilisation de cadres français comme Conseillers Techniques.
- 4<sup>o</sup>)- la reprise du Service Commercial au-delà de la Auffanglinie.
- 5<sup>o</sup>)- le rayon d'action des ateliers situés au Nord et à l'Est de cette ligne
- 6<sup>o</sup>)- la comptabilisation des recettes et des dépenses.

Ci-joint notices spéciales relatives aux points 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> ci-dessus, auxquels le Service Central M est intéressé.

25 Juillet 1940

Me

Question à poser  
au Général KOHL:

Définition précise des lignes  
à exploiter sous le régime du  
point 4 des prescriptions d'exé-  
cution au dela dela Auffanglinie

Ce point 4 prévoit: "Les voies de communications et les installations du territoire occupé qui seront nécessaires à l'Armée Allemande pour l'accomplissement de ses missions, devront être remises à l'Administration Allemande, sur demande, et devront être pourvues en personnel et matériel, y compris les moyens de transports nécessaires, selon les instructions du Chef Allemand des Transports.

En fait, dans le territoire de la W.V.D. de Bruxelles, certaines lignes sont actuellement exploitées par les Autorités Allemandes qui se sont opposées au retour des agents de la S.N.C.F. évacués vers le Sud.

Cependant, dans le territoire de la W.V.D. certaines lignes sont déjà exploitées par du personnel de la S.N.C.F.

Il y a là une situation de fait qui n'a été confirmée par aucune correspondance officielle et qui est contraire au point 4 lequel prévoit explicitement une demande des Autorités Allemandes.

D'autre part, cette situation de fait risquerait, en se prolongeant, de gêner considérablement la reprise de l'activité du pays, car la S.N.C.F. ne peut penser à réorganiser son service d'Exploitation tant qu'elle ne connaît même pas les lignes qu'elle est autorisée d'exploiter.

S.N.C.F.

Me  
Question à poser  
au Général KOHL.

25 Juillet 1940

Définition du petit personnel visé au point 4 des prescriptions d'exécution au delà de la Auffanglinie.

Le point 4 précise que les voies de communications nécessaires à l'Armée Allemande devront être pourvues en personnel et matériel, selon les instructions du Chef Allemand des Transports; cette question est d'ailleurs reliée à celle de la remise en place du personnel de Chemin de Fer évacué vers le Sud.

Par Note W.V.D. 48 du 6 juillet 1940, M. le Directeur Général de la S.N.C.F. a soumis à M. le Colonel, Commandant la W.V.D. de Paris, la liste des spécialités d'agents qui devront être autorisés à franchir l'Auffanglinie pour être utilisés dans la zone d'action de la W.V.D. de Bruxelles.

Cette liste n'a pas encore reçu l'accord des autorités allemandes. Cependant, le point 3 des prescriptions d'exécution prévoit que les voies de communications en territoire occupé devront être exploitées par les organisations françaises de transports, et que tout le personnel qui était employé à l'exploitation et à l'entretien des voies de communications restera en service ou, le cas échéant, reprendra sa place.

La S.N.C.F. demande que la Note remise par elle au Colonel GOËRITZ soit examinée rapidement et qu'elle puisse être fixée à bref délai sur les catégories d'agents qui doivent reprendre leur poste sur les lignes des Régions Nord et Est.

DIRECTION DE  
l'EXPLOITATION  
de LILLE

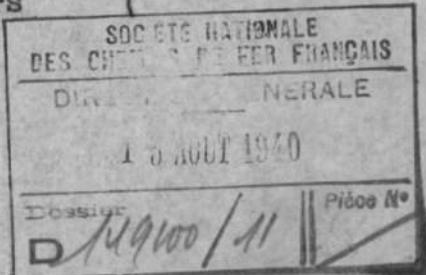
LILLE, le 19 Juillet 1940

Dez 7

A tous les Arrondissements Exploitation (Traction, Trafic, Gares, Ateliers) de la Direction de LILLE

*Tous allemands  
à l'ancien nom*

Dz 3 pour le tenir au courant



OBJET : Reprise du travail par les agents français

Les Sociétés françaises de Chemins de Fer en accord avec la W.V.D. de BRUXELLES et l'E.B.D. de PARIS ont donné des instructions à leurs agents pour qu'à leur retour ils se présentent à leur ancienne résidence.

Les Sociétés françaises de Chemins de Fer ont été priées d'organiser sur toutes les lignes la totalité du service qu'exigeait le trafic.

L'introduction d'agents français dans le service de l'exploitation sera suivie d'instructions correspondant aux cas qui se présenteront.

Tous les établissements repris plus haut voudront bien, par conséquent, prêter l'aide la plus large aux agents français en ce qui concerne les questions d'abri.

Il y a lieu d'indiquer tout particulièrement au personnel français qu'il a à remettre à disposition des bureaux d'expédition le matériel de tarification et d'expédition qui serait encore entre ses mains.

P. le Docteur SCHERRUBEL,

HIMBRINH.  
Ingénieur Adjoint.

E.

E. B. D. LILLE  
Service 7

TRADUCTION

M.J.2.8.40E  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
DIRECTION GÉNÉRALE  
3 AOUT 1940  
Dossier N°  
**D 149100/11** | Page N°  
**20**

Lille, le 19 Juillet 1940

A tous les BA, MA, VA, Bfe et Bw de la Circonscription  
à titre de renseignement au Chef de Service 3

Concerne : Reprise de service par les agents des Chemins de Fer Français

D'accord avec la W.V.D. Bruxelles et la E.B.D. Lille, les Compagnies de Chemins de Fer Françaises ont invité leurs agents à réintégrer sans délai leurs postes antérieurs.

Les Compagnies de Chemins de Fer Français sont priées de rétablir le service d'exploitation sur toutes les lignes.  
Des instructions spéciales seront données, <sup>dans chaque cas</sup> au sujet de l'affection des agents français au service d'Exploitation.

Tous les services précités sont, par conséquent, chargés de prendre toutes dispositions utiles en vue de loger leurs agents.

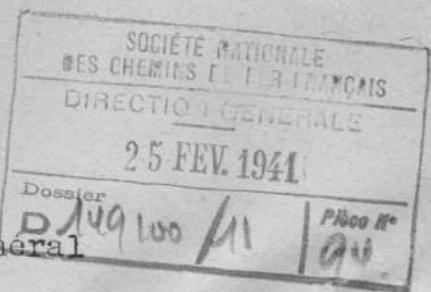
Le personnel français est à avertir notamment qu'il devra mettre à la disposition des services d'expédition tous les documents tarifaires et d'expédition qui se trouvent ~~encore~~ <sup>ent</sup> encore en sa possession.

signé : Dr<sup>r</sup> SCHRUBEL

Certifié conforme : HIMBRINH

*Adh*

Décisions



DECISION  
de la Conférence du Directeur Général

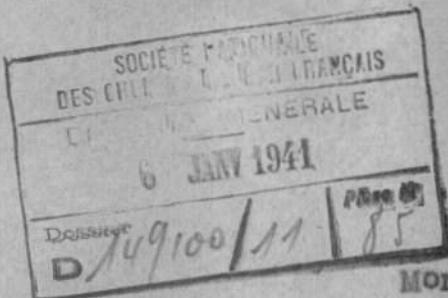
du 21 FEV 1941

1.785°- Personnel.-

P établira d'urgence la liste des agents en instance de rentrée à leur poste au delà de la ligne d'arrêt et remettra cette liste à M. HARRAND pour intervention auprès des Autorités allemandes.

P

M.HARRAND



Monsieur le Directeur

du Service Central du Personnel,

Où en sont les questions suivantes :

Réunion des Directeurs de l'Exploitation

n° 620 du 25 Novembre 1940.

Facilités de circulation des agents relevés ou suspendus.

n° 647 du 19 Décembre 1940

1°) Mesures à prendre pour nuancer les départs en retraite en attendant le retour des prisonniers.

2°) Tableaux des effectifs prévus par service, mois par mois.

n° 652 du 23 Décembre 1940.

Aménagement des centres d'accueil pour les prisonniers libérés.

n° 656 du 26 Décembre 1940.

Agents en service au nord de la ligne d'arrêt et séparés de leur famille

Réunion des Directeurs des Services Centraux

n° 1378 du 22 Septembre.

Rapatriement du mobilier des agents évacués d'A.L.

n° 1545 du 12 Novembre.

Mise au point des effectifs des auxiliaires.

n° 1608 du 29 Novembre.

Mutations des agents au delà de  
la ligne d'arrêt.

n° 1650 du 19 Décembre.

Agents alsaciens-lorrains pour  
le Maroc.

n° 1664 du 31 Décembre.

Situation des prisonniers li-  
bérés.

Le Directeur Général,

2 JANV 1941

Dossier

D/49100/11

Pièce N°

821

## DECISION

prise par Monsieur le Directeur Général  
à la réunion des Directeurs de l'Exploitation du

26 Décembre 1940

656° - Personnel -

P examinera, en liaison avec les Régions Est et Nord, la situation des agents S.N.C.F. en service au nord de la ligne d'arrêt et dont les familles ne peuvent rejoindre la résidence normale.

P soumettra à ce sujet des propositions à M. le Directeur Général.

P  
Région Nord  
Région Est

Voir pièce 87  
lettre du 12/12/40 de M<sup>e</sup> le Besnerais  
à M<sup>e</sup> le P<sup>t</sup>

DIRECTION GÉNÉRALE

20 DEC. 1940

Dossier

D 149100/11

Pièce N°  
80

## DECISION

de la Conférence du Directeur Général

du 16 DEC. 1940

1.654° - Retour des prisonniers -

P verra avec M. HARRAND et M. ADAM les quelques cas où les règles nouvelles permettent d'obtenir encore satisfaction.

( En même temps, M. HARRAND examinera avec P ce qu'il est possible de faire pour les passages de nos agents au nord de la ligne Nord-Est

P

*A retourner à la S/section -*

14

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE
20 DEC. 1940
Dossier D 149100 / 11 File 79

DECISION

prise par Monsieur le Directeur Général  
à la Réunion des Directeurs de l'Exploitation  
du 16 DEC 1940

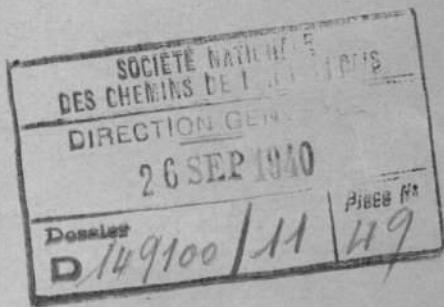
642°- Situation des agents S.N.C.F. en fonction  
au nord de la ligne d'arrêt -

P demandera à la W.V.D. (à la signature  
de M. le Directeur Général) de bien vouloir  
faire acter, vis-à-vis des Autorités Alle-  
mandes, que les agents S.N.C.F. sont tous  
revenus à leur poste à l'instigation même  
de la W.V.D.

P  
D.G.

W9100/11

Décision  
de la Conférence du Directeur Général  
du 22 Sept. 1940

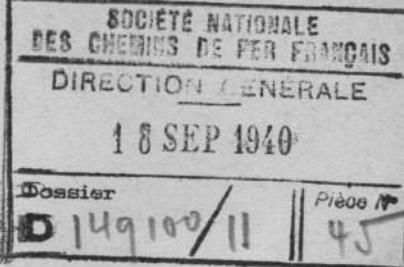


1378 - Rapatriement des agents -

- 1<sup>o</sup>. - M. Adam sera tenu au courant par P. du rapatriement des agents au-delà de la ligne d'arrêt.
- 2<sup>o</sup>. - P. en liaison avec F. et M. Dugas s'efforcera d'établir un dossier des précédents Reichsbahns en 1918 pour obtenir en contrepartie l'autorisation, pour les agents S.N.C.F. quittant l'Alsace-Lorraine de rapatrier leurs mobilier.

M. Adam  
pour exécution

M. Dugas  
pour exécution



DECISION

prise par Monsieur le Directeur Général  
à la Réunion des Directeurs de l'Exploitation  
du 18 Septembre 1940

534<sup>e</sup> - Trains d'agents Nord et Est regagnant leur poste au-delà de l'Auffanglinie.-

On fera intervenir la W.V.D. BRUXELLES à ce sujet par l'intermédiaire de M. ADAM.

P

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
DIRECTION GÉNÉRALE

13 SEP 1940

Dossier

D

Pièce N°

III

D E C I S I O N

prise par Monsieur le Directeur Général  
à la Réunion des Directeurs de l'Exploitation  
du 9 Septembre 1940

526° - Suspension du retour des agents au-delà  
de l'Auffanglinie -

La décision n° 1.325 du 7 Septembre  
est confirmée à MM. les Directeurs de l'Ex-  
ploitation des Régions qui prendront dès  
maintenant toutes les mesures utiles.

Toutes Régions

1

SOCIÉTÉ NATIONALE	DE LA PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE
DIRECTION GÉNÉRALE	DU CHEMIN DE FER FEDERAL
15 SEP 1940	
Dossier	P 14900/11
	Pièce N° 10

DECISION  
de la Conférence du Directeur Général  
du

*7 Septembre 1940*

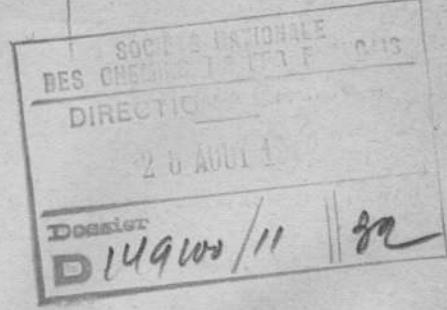
1.325° - Retour des agents du Réseau du Nord au-delà de l'Auffanglinie -

1°) Il y a lieu de suspendre provisoirement ces retours ;

2°) Il y a lieu de s'efforcer d'obtenir cette semaine l'envoi de 2 trains et de reprendre les mouvements correspondants aussitôt qu'une procédure d'autorisations aura pu être fixée avec la W.V.D.

M. HARRAND  
P

H



DECISION

prise par Monsieur le Directeur Général  
à la Réunion des Directeurs de l'Exploitation  
du 22 août 1940

500°- Circulation du personnel S.N.C.F. de part et  
d'autre de l'Auffanglinie.-

P préparera à ce sujet une nouvelle intervention  
auprès du Général KOHL, par l'intermédiaire  
du Colonel PAQUIN.

P

SOCIÉTÉ NATIONALE	
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
23 AOÛT 1970	
Dossier	Pièce N°
DAH/100/11    28	

DECISION

de la Conférence du Directeur Général

du 16 août 1970

1.241° - Retour des agents au delà de l'Auffanglinie -

1°- P donnera d'urgence la suite au mémento de la réunion du 3 Août avec la W.V.D. de BRUXELLES: rassemblement du personnel à des lieux désignés, établissement des listes d'agents pour lesquels le passage est demandé ;

P

2°- P étudiera avec la W.V.D. le modèle de l'autorisation qui vaudrait titre permanent de passage à travers l'Auffanglinie pour les spécialistes indispensables (téléphone, signalisation notamment).

P

1

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	DIRECTION GÉNÉRALE
18 AOUT 1940	
Dossier	Pièce 6
D 149100/11	26

DECISION

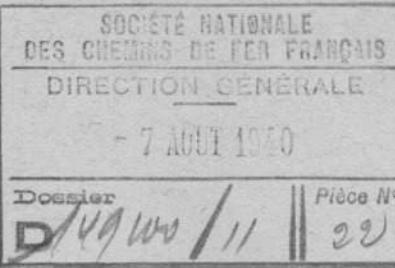
prise par Monsieur le Directeur Général  
à la Réunion des Directeurs de l'Exploitation

du 12 aout 1940

489°- Passage de l'Auffanglinie -

Une fois obtenu l'accord de la W.V.D. de  
BRUXELLES sur le retour des agents S.N.C.F. et de  
leurs familles il sera demandé par P à la W.V.D.  
de PARIS de donner des instructions aux autorités  
allemandes locales qui, en dehors des W.V.D.,  
entravent ce retour.

P



DECISION

prise par Monsieur le Directeur Général  
à la Réunion des Directeurs de l'Exploitation  
du 5 Août 1940

482° - Retour des cheminots Est et Nord -

Le Service P réunira d'urgence les représentants des Régions pour examiner les mesures à prendre pour hâter le retour demandé par la W.V.D. BRUXELLES des agents dont la résidence d'emploi est sur son territoire. La même réunion lui signalera les points à examiner à BRUXELLES en ce qui concerne les questions de personnel.

P

Le Service P dressera un programme de retour du personnel au-delà de la Auffanglinie (E.B.D. de LILLE et NANCY). Il est précisé qu'il s'agit de tout le personnel spécialisé y compris le personnel d'inspection, du contrôle et des Arrondissements.

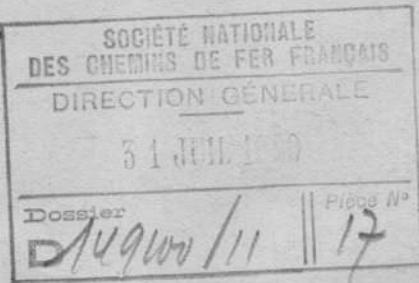
Le programme sera communiqué au Colonel GÖRITZ aux fins de rassemblement et de passage. Le personnel de la ligne SEDAN - LEROUVILLE doit être ramené le plus rapidement possible.

P

P communiquera à W.V.D. BRUXELLES le modèle Bahnausweis établi par W.V.D. PARIS pour la circulation du personnel S.N.C.F.

DECISION  
prise par Monsieur le Directeur Général  
à la Réunion des Directeurs de l'Exploitation

du 25 Juillet 1940

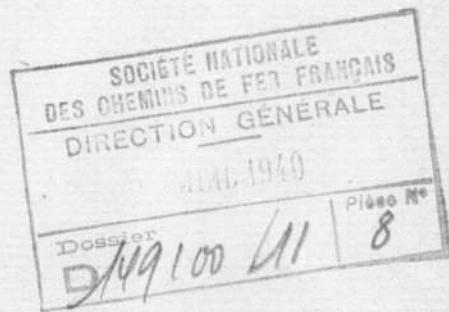


452° - Circulation du personnel. -

La Région de l'Est donnera à P les renseignements de fait nécessaires pour intervenir auprès des Autorités allemandes au sujet de l'arrêt des agents S.N.C.F. au passage de l'Auffang linie.

Région Est  
P  
M. VAGOGNE

149100  
D E C I S I O N  
de la Conférence du Directeur Général  
du 20 Juillet 1940



1.123<sup>e</sup> - Régime d'exploitation au-delà de la Auffang-linie. -

M (en liaison avec C) et T - chacun en ce qui le concerne - prépareront à ce sujet une note à transmettre au Général KOHL par la procédure ci-dessus définie sur les points suivants :

- Relations entre la S.N.C.F. et la W.V.D. BRUXELLES.
- Désignation précise des lignes à exploiter sous le régime du point 4 des prescriptions d'exécution.
- Définition du "petit personnel" visé au point 4 des prescriptions d'application.
- Rayon d'action des ateliers situés au-delà de la ligne d'arrêt.
- Utilisation de cadres français comme Conseillers Techniques.
- Reprise du service commercial au-delà de cette ligne (cas particulier des charbons).
- Comptabilisation des recettes et des dépenses etc... .

M  
T  
C

Mémentos

q1

AVISE : Service P

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGIENS	DIRECTEUR GÉNÉRAL
25 FEV. 1941	
Dossier	Pièce N°
D/149100/11	95

21/2/41

E X T R A I T

du Memento d'un entretien de M. le Directeur Général  
avec M. le Colonel PAQUIN, le 21 Février 1941, en  
présence de MM. de BEAUVILLE et PORCHEZ

.....  
6°) Franchissement de la ligne Nord-Est par les agents et leurs familles -

Le Colonel PAQUIN m'indique qu'il est intervenu auprès du Général KOHL pour obtenir une solution rapide.

*Voir lettre du 23/2*

.....

*c Par avion*

MEMENTO

de la Conférence qui a eu lieu à  
BRUXELLES le 10 Octobre 1940 à 15 heures

Pour ce qui concerne les questions de Personnel, M. LE BESNERAIS faisant état des conclusions de la dernière réunion demande que le retour de notre personnel et des familles soit facilité par la W.V.D. de BRUXELLES, par tous les moyens possible, tant pour la mise en marche des trains nécessaires que pour le passage des lignes de démarcation et d'arrêt. Il cite le cas, notamment, des agents des Ateliers de MOHON, et de la Région de CHARLEVILLE - et M. PONCET précise qu'il s'agit également de quelques agents du dépôt - pour lesquels les deux trains de rapatriement, dont la mise en route a été demandée, n'ont pas encore pu avoir lieu.

Le Président répond que les Services de la W.V.D. font de leur mieux, mais que ces conditions de retour sont subordonnées aux décisions de l'Autorité Militaire qui doit toujours être saisie en pareil cas.

M. LE BESNERAIS précise que pour les Ateliers de MOHON le retour des agents est d'autant plus urgent que le travail à assurer est actuellement très important et nécessiterait, si les effectifs ne peuvent être renforcés, un accroissement de la durée de la journée de travail.

M. LE BESNERAIS demande également que pour permettre de satisfaire les besoins en personnel, et notamment en agents des cadres, - et il fait allusion aux nécessités que vont imposer le remaniement et l'encadrement des Arrondissements demandés au début de la Conférence - la W.V.D. de BRUXELLES intervienne s'il est possible, en vue de faciliter et de faire accélérer le retour de tous les agents prisonniers résidant en zone occupée.

Le Président répond que ses Services s'efforceront de faire donner satisfaction.

Le Docteur STANGE signale que lors de la dernière Conférence il avait été convenu que la S.N.C.F. assurerait dorénavant la paye des auxiliaires français que la Reichsbahn avait cru devoir embaucher pour la remise en route du service, avant le retour des agents du cadre, auxiliaires que la S.N.C.F. continuerait à utiliser jusqu'à nouvel ordre.

Le Vice-Président fait remarquer à ce sujet que la règle

doit être de faire payer par la S.N.C.F. tous les auxiliaires français et qu'il convient que cette règle soit bien observée partout. Il fait allusion, sans fournir toutefois des précisions à ce sujet, à des cas d'auxiliaires embauchés par la Reichsbahn, puis dorénavant payés par la S.N.C.F., mais à un taux inférieur de 25 % à celui appliqué aux autres auxiliaires de la S.N.C.F. De la discussion qui s'engage, à laquelle prend part le Président lui-même, il résulte qu'aucune précision ne peut être effectivement donnée, pour le moment du moins, à l'appui des faits signalés et qu'il s'agit peut-être d'auxiliaires utilisés pour les besoins propres du personnel de la W.V.D. et non pas du chemin de fer proprement dit. Le Président fait remarquer à ce sujet au Dr-STANGE qu'en pareil cas, les dépenses correspondantes n'auraient pas à être prises en charge par la S.N.C.F.

Il a été entendu que la question sera revue par les soins de la W.V.D. qui nous saisira par écrit, s'il y a lieu, à ce sujet.

---

Avant la Conférence, M. FLAMENT, au cours d'une visite rendue à la fin de la matinée au Dr STANGE, a sur l'invitation de ce dernier, de lui faire part des questions à examiner l'après-midi, attiré son attention sur les points ci-après :

- Rapatriement des agents et de leurs familles et cas tout particulier de ceux des Ateliers de MOHON et CHARLEVILLE.
- Libération des logements d'agents encore occupés par des agents de la Reichsbahn, pour faciliter le rapatriement de ceux de la S.N.C.F.
- Libération des agents prisonniers de guerre résidant dans la zone occupée.
- Facilités à donner aux agents appelés à franchir la ligne d'arrêt pour les besoins courant de leur travail, lorsque celui-ci s'effectue journalièrement aux abords de cette ligne.

Le Docteur STANGE a répondu sur ces divers points que toutes recommandations utiles seraient faites mais que plusieurs d'entre eux dépendraient de l'agrément des Autorités Militaires. Sur le dernier, il avait précisé que la délivrance des vignettes servant d'Ausweiss était commencée et que des instructions étaient données pour en faire remettre à tous les agents directement intéressés, en ajoutant que pour le moment la vignette de la Région de PARIS délivrée aux agents travaillant constamment au voisinage de la ligne d'arrêt, suffisait pour leur permettre le franchissement, dans l'un et l'autre sens, de cette ligne.

---

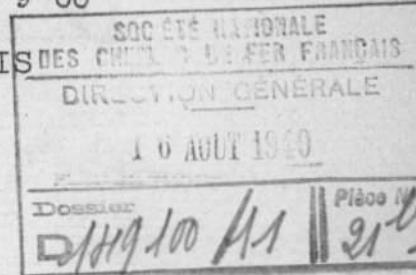
149100/11

3/8/40

M E M E N T O

de la Réunion tenue le 3 Août 1940 à 9<sup>h</sup>00

36, Avenue Kléber, W.V.D. de PARIS



Délégués allemands :

M. le Colonel GÖRITZ, W.V.D. PARIS

M. le Colonel MITTERMEYER, W.V.D. BRUXELLES

M. le Président MÜNZER, W.V.D. PARIS

M. le Président WOHL SCHLÄGER, W.V.D. BRUXELLES

M. SPALDING, E.B.D. LILLE

M. KRAUSE, E.B.D. NANCY

etc ...

Délégués français :

M. LE BESNERAIS

M. BERTHELOT

M. NARPS

M. HARRAND

M. ADAM

I - ADAPTATION DE L'ORGANISATION TERRITORIALE S.N.C.F. AUX  
LIMITES DES E.B.D. DE LA W.V.D. BRUXELLES -

Le Colonel MITTERMEYER déclare que les limites des E.B.D., aussi bien que celles des W.V.D., sont intangibles.

Il observe que des sections de lignes attribuées, soit à l'E.B.D. NANCY, soit à l'E.B.D. LILLE, dépendent d'Arrondissements dont le siège se trouve sur le territoire de la W.V.D. PARIS. Il demande que la S.N.C.F. modifie en conséquence ses limites d'Arrondissements, de façon à les adapter aux limites des E.B.D.

Après discussion, reconnaissant le bien fondé des objections faites par M. LE BESNERAIS, le Colonel MITTERMEYER accepte la solution suivante :

Les limites territoriales de la S.N.C.F. demeureront inchangées pour toute la vie administrative du Chemin de fer; mais, en tant que de besoin, il sera créé des sous-arrondissements techniques à la tête desquels sera placée une

2.

délégation technique, ayant tous pouvoirs pour régler les questions de Betrieb, Zugverkehr, Machinenamt, Bau, sous l'autorité respective des E.B.D. de LILLE et NANCY.

a) E.B.D. de NANCY -

La partie de l'Arrondissement de DIJON située sur le territoire de l'E.B.D. NANCY constituerait un Sous-Arrondissement, dont le siège serait fixé à BESANCON. A cet effet, une liaison téléphonique directe entre BESANCON et VESOUL sera créée avec raccordement à VESOUL sur la liaison NANCY-VESOUL.

b) Cas particulier de l'Arrondissement de REIMS -

Cet Arrondissement se trouve coupé en trois morceaux dépendant respectivement de l'E.B.D. CHALONS, de l'E.B.D. LILLE et de l'E.B.D. NANCY.

Le Colonel MITTERMEYER déclare d'ailleurs que la limite entre l'E.B.D. LILLE et l'E.B.D. NANCY, que la S.N.C.F. aurait désiré voir reportée à HIRSON, ne peut être modifiée.

Dans ces conditions, la Délégation allemande demande à la S.N.C.F. de constituer deux Sous-Arrondissements dépendant respectivement de l'E.B.D. NANCY et de l'E.B.D. LILLE, qui auraient leurs sièges le premier à VERDUN et le deuxième à CHARLEVILLE.

c) E.B.D. de LILLE -

Reconnaissant l'impossibilité de modifier les limites des Arrondissements et la complexité de la situation, le Colonel MITTERMEYER, sans réclamer la constitution de Sous-Arrondissements, puisqu'il ne s'agit dans la plupart des cas que de courtes sections de lignes, demande seulement que, pour la circulation des trains, les sections de lignes dépendant d'Arrondissements, ayant leur siège sur le territoire de la W.V.D. PARIS dépendent des Arrondissements dont le siège est à l'intérieur de l'E.B.D. LILLE.

d) Observations générales -

Il est bien précisé que, au point de vue administratif, le personnel des Sous-Arrondissements continuera à dépendre des Arrondissements d'origine. Il est précisé également que, pour les questions de réparations et d'entretien du matériel fixe et roulant les Arrondissements d'origine gardent le contrôle.

En conclusion, le Colonel MITTERMEYER demande que,

dans un délai de huit jours, la S.N.C.F. lui apporte des propositions précises et lui remette en particulier, les noms des fonctionnaires composant les délégations techniques des Sous-Arrondissements.

M. ADAM qui, à cette occasion est agréé comme représentant de la S.N.C.F. auprès de la W.V.D. BRUXELLES apportera ces propositions pour le samedi 10 Août.

## II - REGIME D'EXPLOITATION DES LIGNES DEPENDANT DE LA W.V.D. BRUXELLES -

Le Colonel MITTERMEYER déclare que les lignes dépendant de l'E.B.D. NANCY et particulièrement la ligne de SEDAN à LEROUVILLE seront exploitées sous le régime du point 3 des prescriptions d'application de la Convention d'Armistice dès que la Société Nationale aura ramené le personnel nécessaire.

Au contraire, les lignes dépendant de l'E.B.D. LILLE continueront jusqu'à nouvel avis, à être exploitées sous le régime actuel.

Pour le moment, il n'est pas possible de rendre une nouvelle ligne de l'E.B.D. LILLE à la S.N.C.F., pas même la section AMIENS-ARRAS; toutefois, pour répondre à la demande formulée par M. LE BESNERAIS, M. SPALDING donne l'assurance que dans quelques jours, les expéditions de charbon pourront être augmentées dès que les reconstructions nécessaires entre LENS et ARRAS seront terminées.

## III - RETOUR DU PERSONNEL S.N.C.F. -

Aussi bien pour les lignes de l'E.B.D. NANCY que pour celles de l'E.B.D. LILLE, le Colonel MITTERMEYER demande que le personnel de la S.N.C.F. occupé sur ces lignes avant la guerre y soit ramené le plus rapidement possible.

Répondant aux questions posées par la Délégation Française, le Colonel MITTERMEYER précise qu'il s'agit bien de tout le personnel, y compris le personnel d'inspection et le personnel des Arrondissements, étant entendu que la Direction est assumée par les Autorités allemandes, les cadres français étant placés auprès des Chefs allemands à titre de conseillers techniques.

Pour permettre le passage de ce personnel au travers de l'Auffanglinie, on considérera qu'il s'agit de spécialistes.

La S.N.C.F. fera connaître au Colonel GÖRITZ où et quand ce personnel pourra être rassemblé avant franchissement de l'uffanglinie, ceci afin d'éviter toute fraude.

Il va de soi que des mutations de personnel pour les besoins du service pourront être faites.

Le Colonel MITTERMEYER insiste pour que le personnel de la ligne SEDAN - LEROVILLE soit ramené le plus rapidement possible.

#### IV - QUESTIONS POSEES DANS LA NOTE PREPAREE PAR LA S.N.C.F. POUR L. W.V.D. DE BRUXELLES -

La réunion constate qu'un certain nombre des questions posées dans cette note sont d'ores et déjà réglées, tout au moins dans leur principe. Il s'agit, en particulier, des questions suivantes :

I - Retour du personnel

II - Gestion du personnel

III - Reprise de l'Exploitation

V - Limites des E.B.D. à l'intérieur de la W.V.D. BRUXELLES.

XI - Echange de machines.

XII - Utilisation des ateliers

XIII - Reconstruction des ouvrages détruits.

XIV - Rétablissement des circuits téléphoniques et de signalisation.

Un échange de vues a lieu sur la question VI (Echange de matériel roulant entre les W.V.D. PARIS et BRUXELLES) d'où il ne résulte aucune conclusion précise, sinon que, pour le moment, la Délégation allemande ne fait pas d'objection au libre passage des wagons d'une W.V.D. à l'autre, étant donné que le peu d'importance du trafic commercial leur laisse des disponibilités suffisantes pour l'exécution des transports militaires. Mais la question reste à discuter au fond.

Les questions soulevées dans la note n'ayant pu être examinées au fond, il est entendu que, la semaine prochaine, des spécialistes de la S.N.C.F. iront à BRUXELLES pour en discuter avec les collaborateurs du Président WOJLSCHLAGER; rendez-vous est pris pour le jeudi 8 Août à 15 heures 30.

5 Juillet 1940

M E M E N T O

d'un entretien avec Monsieur le Colonel GOERITZ

---

Je lui présente M. BERTHELOT.

Nous abordons ensuite un certain nombre de points qu'il est important de régler rapidement pour hâter la reprise du trafic :

a) Rappel des cheminots -

Le Colonel GOERITZ me confirme que le Haut Commandement Allemand interdit, à l'heure actuelle, le retour des réfugiés à l'est d'une ligne dont il m'enverra la carte, à cause des difficultés de ravitaillement.

Les cheminots ne doivent donc pas dépasser cette ligne.

Toutefois :

1°) Il a été entendu ce matin avec le Général GERKE qu'un certain nombre de spécialistes, dont nous adresserons la liste, seront rappelés. Ces spécialistes seront réunis dans des gares voisines de la ligne et le Colonel GOERITZ donnera ensuite des ordres pour leur acheminement;

2°) afin de préparer le retour des réfugiés, le retour des cheminots sera autorisé quelques jours auparavant.

b) Liaisons avec le Nord et l'Est de la FRANCE -

Le Colonel GOERITZ est d'accord pour demander aux Transportkommandaturen de LILLE et de HIRSON de recevoir auprès d'elles un représentant du Directeur de la Région du Nord et du Directeur de la Région de l'Est que ces hauts Fonctionnaires pourront aller présenter eux-mêmes.

En particulier pour la question des transports de charbon, le Colonel GOERITZ confirme que jusqu'à la ligne mentionnée ci-dessus nous

devons reprendre l'exploitation entière et qu'au delà de cette ligne l'envoi des spécialistes doit justement avoir pour but d'augmenter la capacité des transports des lignes considérées.

c) Charbon -

Le Colonel GOERITZ pense que du charbon pourrait nous être envoyé de la SARRE. Il nous demande de faire indiquer par la Direction Générale des Mines la quantité de charbon nécessaire afin qu'il en obtienne la disposition du Ministère de l'Economie du Reich. L'acheminement pourrait se faire par le via SARREBRUCK, SARREBOURG, LUNEVILLE, EPINAL, CHAUMONT, TROYES, PARIS.

Au cours de l'entretien, le Colonel GOERITZ a reconnu que nous avions fait tous les efforts nécessaires pour hâter la reprise en main de l'exploitation et qu'il comptait bien que notre collaboration continuerait à porter ses fruits.

Il a demandé que nous continuions à le tenir au courant des difficultés que nous rencontrions pour qu'il nous aide à les résoudre.

TRADUCTION

W.V.D.  
Division des Chemins de Fer  
Le Chef

BRUXELLES, le 17 Octobre 1940.

W 1098a

Procès-Verbal

de l'Entretien avec les Dirigeants de la S.N.C.F.  
ayant eu lieu le 10-10-1940 à 15 heures auprès de la W.V.D.  
de BRUXELLES

Président : Le Colonel MITTERAYER, Commandant la W.V.D. BRUXELLES

Assistait : MM. WOHLSCHLÄGER, Vice-Président  
les "Referenten" 3, 21, 31, 39, 42, 47, 48, 60, 31 H de la W.V.D.  
BRUXELLES

Représentants de la S.N.C.F. : MM. LE BÈSNERAIS, Directeur Général  
GOURSAT, Directeur du Service Central du Mouvement  
PONCET, Directeur du Service Central du Matériel  
MAROIS, Directeur Adjoint du Service Commercial  
LEMAIRE, Directeur du Service de la Reconstruction  
WALTER, Ingénieur des Installations de sécurité et de télécommunication,  
LECUILLE, Ingénieur Principal du Service Central du Matériel  
FLAMENT, Chef Adjoint du Service Central du Personnel  
ADAM, Ingénieur Principal délégué de la S.N.C.F. à BRUXELLES  
DIEDRICH, Chef du bureau du Service Commercial

1 - Questions d'organisation -

M. le Colonel MITTERAYER, en citant plusieurs exemples, expose que des difficultés ont surgi à l'occasion de la collaboration des Services actifs de la S.N.C.F. avec les E.B.D. et les "Aemtor" (à peu près nos "Arrondissements"). Il est donc demandé, de nouveau, que, au point de vue de l'exploitation, les Arrondissements de LILLE et de NANCY ne dépendent aucunement de PARIS. Il faut donc que les Représentants de la S.N.C.F. auprès des E.B.D. de leur côté, aient une large indépendance tant au point de vue personnel que matériel, c'est-à-dire qu'ils aient pouvoir pour satisfaire aux demandes de la W.V.D. et qu'ils disposent des moyens de travail nécessaires pour faire face à ces exigences.

au point de vue de l'organisation, il est décidé ce qui suit :

les ressorts des Arrondissements doivent coïncider avec ceux des "Aemtor".

Les Arrondissements doivent avoir leur siège au même lieu que le "Amt". En ce qui concerne le Service de la Traction il est admis qu'un Arrondissement peut comprendre

les circonscriptions de 2 "Maschinennämter". Mais dans aucun cas, les circonscriptions des Arrondissements ne doivent déborder les limites du rossort des E.B.D. ou de la W.V.D.

Les Représentants de la S.N.C.F. auprès des E.B.D. doivent avoir autorité sur les Arrondissements. Il y aura lieu de soumettre à la W.V.D. BRUXELLES pour le 20.10. une proposition sur l'organisation des arrondissements et le personnel à nommer. L'accord des E.B.D. doit être demandé au préalable. Pour la même date, il y aura lieu, en outre, de proposer les représentants de la S.N.C.F. auprès des E.B.D. de LILLE et de NANCY.

Pour obtenir une collaboration aussi étroite que possible entre la W.V.D. et la S.N.C.F. une conférence doit avoir lieu, chaque semaine, aux sièges des E.B.D. entre l'E.B.D. et le Représentant de la S.N.C.F. (le cas échéant, les fonctionnaires français traitent les matières en discussion devront y assister).

Le fonctionnaire dirigeant de la S.N.C.F. à NANCY (agent de la Traction) doit être remplacé par un autre fonctionnaire appartenant au Service de l'Exploitation.

En ce qui concerne le Service de la Traction, M. WOHLSCHEIDER, Vice-Président, expose qu'il est arrivé que des locomotives dépassent les limites des E.B.D. et de la W.V.D. pour ne revenir que plusieurs jours plus tard.

Les locomotives qui ont leur dépôt d'attache au nord et à l'est de l'"Auffanglinie" (limite de la W.V.D.) ne doivent, en aucun cas, continuer leur marche au-delà des gares normales de changement de machine situées au sud et à l'ouest de l'"Auffanglinie".

Les gares de changement de machine doivent être fixées au préalable en accord avec les E.B.D.

Sur une demande de la S.N.C.F., il est précisé que les lignes de MAUBEUGE à JEUMONT et de MAUBEUGE à FEIGNIES font partie du rossort de l'E.B.D. LILLE avec effet du 10.10.

La S.N.C.F. fait connaître qu'elle manque dans une large mesure d'Ingénieurs

- - -

et de Sous-Ingénieurs, beaucoup d'entre eux se trouvant encore en captivité. Elle demande que des démarches soient faites en vue de leur libération. La W.V.D. appuiera la demande de libération présentée par la S.N.C.F. Des demandes individuelles donnant les noms des intéressés et leur lieu de séjour sont à soumettre à la W.V.D.

## 2- Exécution de travaux de construction -

Le 25.9., un programme concernant la reconstruction des Chemins de fer dans le rossort de la W.V.D. BRUXELLES a été soumis au Chef des Transports (Chef des Transportwesens). Ce programme ne comprenait que les travaux à exécuter sous direction allemande. Quant aux travaux à exécuter par la S.N.C.F., celle-ci devait soumettre par écrit un programme correspondant à la W.V.D. BRUXELLES. Ceci n'étant pas encore fait, la S.N.C.F. est chargée à nouveau d'établir un programme contenant, pour chaque ouvrage, des indications sur l'ouverture, le mode de construction, la fourniture de matériaux, la Mission chargée de l'exécution, le délai d'achèvement et la façon de reconstruction (provisoire ou définitive). Il y aura lieu de joindre au programme un plan faisant ressortir les divers chantiers.

Un exemplaire du programme devra être soumis respectivement aux E.B.D. de LILLE ou NANCY et une expédition à la W.V.D. BRUXELLES.

La S.N.C.F. fait connaître que l'achèvement des ponts sur la Meuse rencontre des difficultés par suite de manque de main-d'œuvre. La W.V.D. BRUXELLES interviendra pour que la S.N.C.F. puisse faire transporter de la main-d'œuvre au-delà de l'"Auffanglinie".

## Matériaux de superstructure -

Il y aura lieu de prendre des mesures pour garantir l'approvisionnement normal et rapide des régions situées au nord et à l'est de l'"Auffanglinie", en matériaux de superstructure provenant des chantiers de superstructure de la région parisienne. La S.N.C.F. remédiera aux inconvénients qui se sont révélés depuis lors en partie en raison des difficultés de transport.

Installations de sécurité et de télécommunication -

En vue de l'approvisionnement en pièces de rechange pour les installations de sécurité française, la S.N.C.F. devra indiquer à la W.V.D. BRUXELLES des fournisseurs correspondants au nord et à l'est de l'"Auffanglinie". Les installations téléphoniques dans l'arrondissement de LILLE ne sont pas encore dans un état qui permettra d'effectuer sans heurt le transport du charbon. La S.N.C.F. déclare que même au cas où toutes les lignes seraient remises en état, des difficultés naîtraient du fait qu'une partie des lignes est encore occupée par l'armée. La W.V.D. fera le nécessaire pour que les lignes soient libérées pour les besoins du chemin de fer. La S.N.C.F. signale que des sentinelles de l'armée font quelquefois des difficultés au personnel qui travaille aux lignes. Des cheminots allemands seront donc adjoints dorénavant aux équipes françaises de réparation des lignes. Enfin, la S.N.C.F. se plaint de la pénurie de cuivre et d'autre fil conducteur. La S.N.C.F. est tenue de présenter à la W.V.D. une demande écrite avec indication de l'utilisation.

Sécurité des passages à niveau -

Pour assurer la sécurité des croisements à niveau de routes principales avec des voies principales du chemin de fer on installera pour la nuit, comme minimum de sécurité, de chaque côté du passage : du côté droit de la route, un feu blanc (à moins qu'il n'existe déjà une lanterne à feu rouge).

En outre, les barrières sont à munir au milieu de 5, et à chaque extrémité de 3 cataphotos.

Au cas, où la lisse de la barrière serait munie d'une lanterne, les 3 cataphotos du milieu deviennent inutiles.

Les lanternes sont à occulter conformément aux règlements.

Il est défendu d'employer de la lumière bleue.

La S.N.C.F. a reçu, par lettre du 7 courant, de la W.V.D. de BRUXELLES un plan désignant les croisements qui sont à éclairer.

Elle est tenue de faire exécuter ces prescriptions le plus rapidement possible.

3 - Questions concernant l'exploitation -

a) Etant donné que les installations de sécurité français sont utilisées maintenant sur une vaste échelle, l'exploitation de ces lignes est à assurer selon les prescriptions français.

La S.N.C.F. soumettra à la W.V.D. les règlements en question concernant l'exploitation en langue française et allemande.

Le Jeudi, 17 Octobre à 9 h.00 il y aura une entrevue à BRUXELLES à laquelle la S.N.C.F. délivrera un agent de PARIS qui apportera tous les règlements se rapportant à la matière.

Lors de cette entrevue les règlements à traduire seront choisis et l'ordre dans lequel les traductions seront faites sera arrêté.

b) La S.N.C.F. désire reprendre le trafic entre la FRANCE et la SUISSE sur la ligne de BELLEGARDE-CENEVE. La W.V.D. de BRUXELLES examinera si ce trafic peut être autorisé.

c) Après réfection de la ligne de BELFORT à BESANCON la S.N.C.F. proposo d'acheminer les trains de charbon vers l'ITALIE sur la ligne de BELFORT - BESANCON - DOLE, plutôt que sur la ligne de BELFORT - VESOUL - GRAY - DOLE. La W.V.D. est d'accord avec le changement de l'itinéraire. Le poids brut des trains sera comme auparavant 1500 Tonnes. De même la division des trains sera comme auparavant à DOLE. Une augmentation du rendement de la ligne n'est pas possible à cause des rampes dans les Alpes.

d) PONTARLIER ne peut être ravitaillé que par LYON et la FRANCE du Sud. Pour cette raison la S.N.C.F. envisage de reprendre le trafic public sur la ligne de LYON - PONTARLIER. La W.V.D. de BRUXELLES est d'accord.

4 - Questions concernant les wagons -

Pour l'enlèvement des charbons de l'Arrondissement de LILLE il est d'importance que les tombereaux destinés à l'Arrondissement de LILLE arrivent chaque jour en nombre suffisant. On demande d'enlever 400.000 T de charbon par semaine. La S.N.C.F.

déclare qu'il ne lui est pas possible de contrôler le service des wagons au nord et à l'est de la "Auffanglinie". Depuis le 4 Août le nombre des wagons sur tout le territoire français aurait diminué de 45.000 wagons par mois. La S.N.C.F. explique ceci par le fait que les wagons envoyés de FRANCE en ALLEMAGNE ne reviennent plus.

Le 14 Septembre 260.000 wagons de tout genre se sont trouvés à l'est et au sud de la "Auffanglinie", dans la zone occupée et libre, dont 60.000 wagons n'auraient pas été disponibles, puisqu'ils auraient été chargés ou bien destinés à l'Armée Allemande, ou bien qu'ils se seraient trouvés dans les Ateliers.

Donc en tout 200.000 wagons seulement ont été disponibles.

Par contre, les demandes suivantes doivent être satisfaites :

- a) Selon les conditions de l'armistice 2.000 wagons SS devront être mis à disposition près de la ligne de démarcation pour l'enlèvement du matériel de guerre à destination de l'ALLEMAGNE;
- b) 6 trains par jour chargés d'armes et de prisonniers de guerre sont à expédier de la frontière espagnole en ITALIE;
- c) Enlèvement de pommes, mineraux, etc.. en direction de l'Allemagne;
- d) La desserte des mines de charbons dans le Midi de la FRANCE, ce qui demande la fourniture de 3.000 wagons par jour.

Avant la guerre, on pouvait disposer de 177.000 tombereaux environ. Aujourd'hui il ne reste que 100.000 wagons dont 25.000 ne sont pas disponibles.

D'après l'avis de la S.N.C.F., un accroissement des expéditions de charbon n'est possible que jusqu'à concurrence de 350.000 T par semaine, y compris l'expédition par wagons particuliers et wagons à coke. La condition primordiale en est toutefois l'amélioration des installations téléphoniques :

- a) à l'intérieur de l'arrondissement de DOUAI (liaison du chef d'arrondissement, respectivement de l'inspecteur avec les gares);
- b) entre l'arrondissement de PARIS et l'arrondissement de DOUAI, pour que la répartition des trains de wagons vides entre les 2 bassins DENAIN et DOUAI puisse s'effectuer le plus tôt possible.

A ce sujet, la W.V.D. BRUXELLES relève ce qui suit :

- a) Les travaux complémentaires aux lignes téléphoniques seront exécutés aussi vite que possible.
- b) La répartition des wagons est centralisée maintenant au service principal de répartition des wagons à Paris. Ce service répartit les wagons entre les différentes régions et celles-ci à leur tour entre les arrondissements. Il y a, au service principal de répartition des wagons, un fonctionnaire de la W.V.D. BRUXELLES et un autre de la W.V.D. PARIS. En outre, un fonctionnaire de l'E.B.D. LILLE sera délégué auprès du service de répartition des wagons de l'arrondissement de DOUAI.
- c) Des relevés de wagons seront établis maintenant également à la frontière franco-belge, en plus de ceux effectués à la ligne de démarcation, et à la Lüttich-Limie et à la frontière de l'Alsace-Lorraine. Chaque gare frontière adresse tous les jours les relevés à PARIS.
- d) La question de savoir dans quelle mesure les wagons français qui ont été envoyés dans le Reich seront rapatriés en FRANCE, sera tranchée lorsqu'on sera en présence du résultat des opérations de comptage des wagons du 6.10. En tant qu'il y a encore des wagons français en BELGIQUE, ils seront renvoyés immédiatement en FRANCE.
- e) Le bois destiné aux mines, qui a été expédié jusqu'à présent du Midi de la FRANCE aux bassins houillers de la FRANCE du Nord, en majeure partie dans des tombereaux, devra être expédié autant que possible dans des wagons d'autres catégories.

Voitures à voyageurs :

La S.N.C.F. signale que les voitures des trains de réfugiés, qui ont été dirigés vers la BELGIQUE et vers l'ALSACE, ne lui ont pas été restituées en grande partie. Il s'agit pour la BELGIQUE de 675 et pour l'ALSACE-LORRAINE de 3.275 voitures. La W.V.D. BRUXELLES fera le nécessaire, en vue du rapatriement des voitures.

5 - Mise à disposition et cession de locomotives -

Les locomotives que la S.N.C.F. a cédées au Reich sont arrivées dans le

...

Réich en très mauvais état (outils, lanternes et autres objets faisaient défaut). On devra prendre des mesures pour que les locomotives soient accompagnées par un personnel français chargé de la remise, à partir de la gare de départ jusqu'à la frontière du Réich.

Dans l'arrondissement de LILLE, 250 locomotives font encore défaut, par rapport à l'effectif d'avant-guerre. Il faut attendre provisoirement le résultat des opérations de comptage du 6.10.

6 - Personnel -

a) La S.N.C.F. désire rapatrier encore du personnel au-delà de l'"Auffanglinie".

Ainsi il paraît que dans le midi de la FRANCE, deux trains, avec du personnel de l'atelier de MONTCOURT sont formés. La W.V.D. demandera l'autorisation pour le franchissement de l'"Auffanglinie".

b) La S.N.C.F. demande la libération d'agents du chemin de fer français. La W.V.D. BRUXELLES appuiera cette demande.

c) La durée du service dans les dépôts doit être augmentée, tant que les réparations à faire dépassent le normale. Au moins 54 à 60 heures/semaine sont prévues. Cette mesure ne devra cependant être appliquée qu'en cas de nécessité. Dans les ateliers la durée du travail est actuellement encore de 60 heures. L'on peut cependant envisager une réduction prochaine de la durée de service à 54 heures/semaine.

d) La S.N.C.F. s'est engagée à faire payer les agents français à partir du 1.8 par l'administration française et de les faire bénéficier des institutions sociales. Ce sujet, l'engagement formel a été pris de mettre sur un pied d'égalité avec les cheminots français le personnel qui avant le retour des cheminots français a été embauché par l'administration allemande. Cela n'a pas toujours été le cas. Le personnel fut classé en partie dans une catégorie inférieure, le paiement fut refusé en partie motif pris qu'il n'y aurait pas de barèmes de salaire pour ces catégories. La S.N.C.F. sera mise au courant par écrit des cas individuels. La S.N.C.F. est invitée à remédier à cet état de choses.

7 - Divors -

La S.N.C.F. a besoin de pièces comptables en vue du décompte de ses prestations effectuées pour le compte de l'armée allemande et des autres services allemands. Les différents transports devront être accompagnés de titres de transport, que la S.N.C.F. pourra retirer et utiliser en vue du décompte. La W.V.D. BRUXELLES étudie cette question et informera la S.N.C.F. du résultat.

Certifié exact

signé : EGATENMAIER.

signé : IV.SCHNEIDER.

9/9/1940

W.V.D. BRUXELLES  
Section des Chemins de  
fer

TRADUCTION

BRUXELLES, le 28 Août 1940

30 B 1

D 1448 B/1

W 505a

Lettre-télégramme

A la Société Nationale des Chemins  
de fer

P A R I S

par l'intermédiaire de la W.V.D. PARIS

Nous vous faisons parvenir ci-joint, à toutes fins utiles  
copie du procès-verbal concernant les pourparlers qui ont eu  
lieu avec la S.N.C.F.

signature.

9/9/1940

TRADUCTION

W.V.D.  
Section des Chemins  
de fer

BRUXELLES, le 28 Août 1940

30 B 1

## PROCES-VERBAL

relatif aux pourparlers qui ont eu lieu les 8.8. et 17.8.1940 avec la S.N.C.F. au sujet de la reprise du service de chemin de fer sur les lignes françaises rattachées à la circonscription de la W.V.D. de BRUXELLES.

le 8.8. Présidence : Colonel MITTEMAIER, Commandeur de la W.V.D.  
Présents : B, C, A 2, B 1, Chef de service 3, 7, 21, 24,  
30, 47, 47 H de la W.V.D. de BRUXELLES.  
Représentants de la S.N.C.F. :

PARMANTIER, Ingénieur en Chef  
Chef du Service Matériel et Traction  
de la Région Nord.

PONCET, Directeur Adj. du Service central du  
Matériel de la S.N.C.F.

MAROIS, Directeur Adj. du Service Commercial

WISDORFF, Ingénieur en Chef  
Chef du Service Matériel et Traction  
de la Région Est.

MUCKENSTURM, Ingénieur Adj. Service de la  
Traction de la Région Est.

LEMAIRE, Directeur du Service de la Reconstruc-  
tion.

WALTER, Ingénieur des Installations de sécurité  
et de télécommunication  
(Service central des Installations Fixes)

VERDIN, Ingénieur Principal détaché Ebd LILLE

FLAMENT, Chef Adj. du Service Central du  
Personnel

ADAM, Ingénieur Principal, délégué de la S.N.C.F.  
à BRUXELLES

GOURSAT, Directeur du Service Central du  
Mouvement

le 17.8 Présents : Oberreichsbahnrat Leykamm  
Directeur GOURSAT  
Ingénieur Principal ADAM

## I.

Délimitation des Arrondissements compris dans les circonscriptions des EBD de NANCY et de LILLE.

A MEZIERES-CHARLEVILLE il est créé un nouvel arrondissement ayant pour limites

au Nord la "Région Nord", la "Région Est" et la Région franco-belge

à l'Est les anciennes administrations des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine et les Chemins de fer de l'Est

à l'Ouest la ligne d'arrêt et  
au Sud la ligne au nord de REVIGNY, de LEROUVILLE et de CHAMBLEY.

En tant que ce nouvel arrondissement empiète sur la circonscription de la EBD de NANCY un sous-arrondissement est créé à LONGUYON.

En outre un nouvel sous-arrondissement est installé à BESANCON. Il est délimité au Nord par la Région Est et la Région Sud-Est, à l'Est par la frontière franco-suisse et à l'Ouest et au Sud par la ligne d'arrêt. La EBD de LILLE comprend par conséquent cinq arrondissements, à savoir :

BOULOGNE avec les lignes de l'ancien arrondissement de BOULOGNE au nord de la ligne d'arrêt et avec les lignes de FREVENT-DOULENS-CANAPLES-FLIXECOURT et CANAPLES-St-ROCH,

LILLE avec les lignes de l'ancien arrondissement de LILLE,

DOUAI avec les lignes de l'ancien arrondissement de DOUAI comprenant la ligne d'ARRAS-AMIENS jusqu'au nord de LONGUEAU et la ligne de CAMBRAI-CHAULNES jusqu'au nord de PERONNE,

St-QUENTIN avec les lignes de l'ancien arrondissement de St-QUENTIN au nord de la ligne d'arrêt et

MEZIERES-CHARLEVILLE avec le sous-arrondissement à LONGUYON.

A la EBD de NANCY sont rattachés deux arrondissements et deux sous-arrondissements, à savoir :

l'arrondissement de NANCY délimité au nord par la ligne au nord de REVIGNY, LEROUVILLE, CHAMBLEY,  
à l'est par l'ancienne administration des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine et par les Chemins de fer de l'Est,  
au Sud par les limites des anciens arrondissements de VESOUL et de NANCY et  
à l'Ouest par la ligne d'arrêt.

l'Arrondissement de VESOUL avec les lignes de l'ancien arrondissement de VESOUL à l'Est de la ligne d'arrêt à l'exception de la ligne d'arrêt de NEUFCHATEAU-BOLOGNE.

le Sous-arrondissement de BESANCON dépendant administrativement de l'Arrondissement de DIJON (délimitation ci-dessus)

le Sous-arrondissement de LONGUYON pour la partie de l'arrondissement de MEZIERES-CHARLEVILLE rattachée à l'E.B.D. de NANCY.

Sont nommés Chefs des nouveaux Arrondissements à MEZIERES-CHARLEVILLE et des nouveaux Sous-arrondissements à LONGUYON et à BESANCON :

MEZIERES-CHARLEVILLE :

Inspecteur Principal DECHARME (Exploitation et Trafic)  
Ingénieur PIERRE (Traction)  
Ingénieur GEORGES (Voie et bâtiment)

LONGUYON :

Inspecteur Principal Adj. MANHES (Exploitation et Trafic)  
Ingénieur Adj. GEIBEN (Traction)  
Chef de Section THIRRIOT (Voie et bâtiment)

BESANCON :

Inspecteur Principal Adj. KRACZKIEWIEZ (Exploitation et Trafic)  
Inspecteur Adj. GUIN (Traction)  
S/Ingénieur GERBER (Voie et bâtiment).

## II.

Sous la présidence du Vice-Président WOHL SCHLÄGER, Chef de la Division C de la W.V.D., ont été examinées des questions posées par la S.N.C.F. à la Commission d'Armistice :

1) Personnel (Rapatriement)

La W.V.D. de BRUXELLES attache du prix au retour immédiat de tous les agents de chemins de fer français en résidence au Nord ou à l'Est de la ligne d'arrêt. La W.V.D. s'emploiera à lever les difficultés qui, à ce sujet, se sont produites à différents endroits de la ligne d'arrêt.

La W.V.D. examinera avec bienveillance la question de la restitution des logements de service occupés actuellement par des agents de chemin de fer allemand.

2) Instruction concernant le personnel

Au plus tard avec effet du 1er Août 1940 tous les agents de chemin de fer français se trouvant dans la circonscription de la W.V.D. de BRUXELLES seront payés et pris en charge par l'Administration française. La W.V.D. insiste pour que la S.N.C.F. reprenne également le personnel directement embauché

par la W.V.D. et qui auparavant ne faisait pas partie du personnel des Chemins de fer français. Contre leur gré ou sans l'assentiment des services compétents de la W.V.D. ces agents ne pourront être congédiés.

Tous les paiements effectués par la W.V.D. au profit de ces agents sont considérés comme acomptes sur la rémunération à verser par l'Administration française. Au cas où des agents auraient touché de la part de l'Administration allemande des sommes supérieures à celles qui leur reviennent en vertu du statut français, aucun remboursement ne pourra être exigé pour la période antérieure au 1<sup>er</sup> Août 1940.

Pour le surplus, il y a lieu d'appliquer les règlements français en ce qui concerne l'embauchage, l'avancement, les sanctions et les conditions de travail.

### 3) Reprise de l'exploitation

Dans la circonscription de la E.B.D. de NANCY, la S.N.C.F. peut reprendre l'exploitation de toutes les lignes à l'exception de celles de CARIGNAN-SEDAN et de SEDAN-LEROUVILLE. Ces deux lignes précitées seront remises à bref délai aux français en vue de la reprise de l'exploitation.

Dans la circonscription de la E.B.D. de LILLE, la S.N.C.F. peut exploiter provisoirement les lignes suivantes :

- 1) AUBIGNY-SOMAIN
- 2) CAMBRAI-BOISLEUX
- 3) EPEHY-VELU-ACHIET
- 4) ROISEL - SAINT-QUENTIN
- 5) AMIENS-DOUllENS-ARRAS
- 6) DOUllENS-FREVENT - SAINT-POL

En outre elle reprendra l'exploitation de toutes les lignes reliant les bassins houillers aux lignes de la W.V.D.

Quant au trafic, il est entendu que l'organisation de transports alimentaires devra être réglée d'accord avec les E.B.D. Lorsque le service d'exploitation devra être repris intégralement, il faudra qu'également tout le personnel ait rejoint ses postes.

Un train-poste de PARIS à LILLE sera mis en service par la W.V.D. en combinaison avec un train de messageries ; la S.N.C.F. appréciera si un pareil train est nécessaire. Le trafic voyageurs soulevant des difficultés à la ligne d'arrêt, il y a lieu d'y renoncer pour le moment.

La W.V.D. s'adresse à l'Administration des P.T.T. pour être renseignée sur le trafic postal au Nord de la FRANCE.

### 4) Direction de trains militaires allemands -

Le procès-verbal du règlement de service actuel de la W.V.D. de PARIS est déclaré applicable à la W.V.D. de BRUXELLES.

5) Limites de la E.B.D.

Les limites des E.B.D. dépendant de la W.V.D. de BRUXELLES ont été fixées par le Chef du service des transports et ne peuvent être modifiées.

6) Echange de matériel (échange de wagons).

Le nombre des wagons à affecter au territoire occupé ainsi qu'au territoire non occupé de la FRANCE n'est pas encore fixé. Pour la fixation du coefficient de répartition la W.V.D. s'est basée sur les besoins du trafic. La S.N.C.F. est tenue de céder à LILLE et à NANCY les wagons nécessaires au trafic. Au reste il y a des deux côtés de la ligne d'arrêt régime de communauté pour l'utilisation des wagons.

Des trains de wagons vides qui, pour des difficultés d'exploitation, ne pourront être repris à TERGNIER par la W.V.D. de BRUXELLES devront passer par NANCY.

En ce qui concerne la réparation des wagons la S.N.C.F. se mettra en rapport avec les Chefs des services 21 et 60 de la W.V.D.

7) Reprise du trafic voyageurs.

En vue de la reprise du trafic voyageurs la S.N.C.F. peut entrer en pourparlers avec les E.B.D. de NANCY et de LILLE.

8) Reprise du trafic marchandises.

Cette question a déjà été réglée sous 3).

9) Charbon.

En ce moment circulent 22 trains de charbon dont 10 pour les besoins de la S.N.C.F. et 12 pour l'industrie.

10) Minéraux.

Avant la guerre la circulation des trains de minéraux et de charbon fut réglée d'après les données d'un programme mensuel. Il sera procédé au rétablissement de ces programmes à soumettre à la W.V.D. Celle-ci décidera quels sont les trains appelés à circuler.

11) Echange de locomotives.

La S.N.C.F. désire pour des raisons d'ordre économique que l'échange des locomotives n'ait pas toujours lieu aux limites des EBD et à la ligne d'arrêt. Il peut être donné suite à cette demande en ce qui concerne la limite de l'EBD entre NANCY et LILLE. En ce qui concerne l'échange des locomotives à la ligne d'arrêt il y a lieu de prendre l'avis de la Commission d'armistice.

Il sera peut-être possible de faire circuler les locomotives à travers la ligne d'arrêt jusqu'au prochain dépôt.

Des locomotives devant être transférées en vue de leur réparation du district Nord dans un atelier de réparation situé dans le Sud ou inversement, pourront circuler. Il est entendu que les locomotives se trouvant dans les ateliers de réparation d'ALSACE-LORRAINE devront être restituées immédiatement. Les locomotives belges sont, suivant les indications de la S.N.C.F. déjà arrivées à la ligne d'arrêt.

12) Utilisation des ateliers de réparation.

La question sera élucidée d'accord avec le Chef du Service 60.

13) Rétablissement d'ouvrages détruits.

La S.N.C.F. se met en rapport avec les Chefs des Services 42, 47, et 48 de la W.V.D. en vue du rétablissement provisoire de ponts détruits.

Les Français dresseront le programme de la reconstruction des ponts définitifs.

Les Arrondissements délivreront aux entrepreneurs et à leurs ouvriers des laissez-passer pour les autoriser à accéder aux installations du chemin de fer.

14) Rétablissement des installations téléphoniques ainsi que des signaux.

Le rétablissement pourra avoir lieu d'accord avec les E.B.D. Les travaux ne devront cependant pas troubler le fonctionnement d'installations existantes de la W.V.D. Toutes les autres questions relatives aux installations téléphoniques ainsi qu'aux signaux seront réglées par le Chef du Service 40 respectivement par le Chef du Service 39.

15) Maintien des signaux français.

En principe les signaux français seront maintenus. Les signaux allemands seront enlevés partout où ils auraient été installés et seront remplacés par des signaux français. Tous les autres points de détail devront être réglés d'accord avec le Chef du Service 39.

16) Définition de la prise de guerre.

Il est entendu que des objets appartenant à des particuliers ne seront pas considérés comme prise de guerre. Lorsque le propriétaire ne pourra être déterminé à l'aide de l'étiquetage du wagon les objets seront vendus. Le prix de vente est tenu à la disposition du propriétaire. Au surplus les mêmes règles que celles en vigueur à la W.V.D. de PARIS seront appliquées sur ce point.

Signé : p.o. LEYKAMM

3/8/40

M.J

## MEMENTO

de la réunion tenue le 3 Août 1940 à 9<sup>h</sup>00

36, Avenue Kléber, W.V.D. de PARIS

Délégués Allemands :

M. le Colonel GÖRITZ, W.V.D. PARIS

M. le Colonel MITTERMEYER, W.V.D. BRUXELLES

M. le Président MUNZER, W.V.D. PARIS

M. le Président WOHL SCHLAGER, W.V.D. BRUXELLES

M. SPALDING, E.B.D. LILLE

M. KRAUSE; E.B.D. NANCY

etc...

Délégués Français :

M. LE BESNERAIS

M. BERTHELOT

M. NARPS

M. HARRAND

M. ADAM

I - ADAPTATION DE L'ORGANISATION TERRITORIALE S.N.C.F. AUX  
LIMITES DES E.B.D. DE LA W.V.D. BRUXELLES -

Le Colonel MITTERMEYER déclare que les limites des E.B.D. aussi bien que celles des W.V.D., sont intangibles.

Il observe que des sections de lignes attribuées, soit à l'E.B.D. NANCY, soit à l'E.B.D. LILLE, dépendent d'Arrondissements dont le siège se trouve sur le territoire de la W.V.D. PARIS. Il demande que la S.N.C.F. modifie en conséquence ses limites d'Arrondissements, de façon à les adapter aux limites des E.B.D.

Après discussion, reconnaissant le bien fondé des objections faites par M. LE BESNERAIS, le Colonel MITTERMEYER accepte la solution suivante :

Les limites territoriales de la S.N.C.F. demeureront inchangées pour toute la vie administrative du Chemin de fer; mais, en tant que de besoin, il sera créé des sous-arrondissements techniques à la tête desquels sera placée une délégation technique, ayant tous pouvoirs pour régler les questions de Betrieb, Zugverkehr, Machinenamt, Bau, sous l'autorité respective des E.B.D. de LILLE et NANCY .

...

a) E.B.D. de NANCY -

La partie de l'Arrondissement de DIJON située sur le territoire de l'E.B.D. NANCY constituerait un Sous-Arrondissement, dont le siège serait fixé à BESANCON. A cet effet, une liaison téléphonique directe entre BESANCON et VESOUL sera créée avec raccordement à VESOUL sur la liaison NANCY-VESOUL.

b) Cas particulier de l'Arrondissement de REIMS -

Cet Arrondissement se trouve coupé en trois morceaux dépendant respectivement de l'E.B.D. CHALONS, de l'E.B.D. LILLE et de l'E.B.D. NANCY.

Le Colonel MITTERMEYER déclare d'ailleurs que la limite entre l'E.B.D. LILLE et l'E.B.D. NANCY, que la S.N.C.F. aurait désiré voir reportée à HIRSON, ne peut être modifiée.

Dans ces conditions, la Délégation allemande demande à la S.N.C.F. de constituer deux Sous-Arrondissements dépendant respectivement de l'E.B.D. NANCY et de l'E.B.D. LILLE, qui auraient leurs sièges le premier à VERDUN et le deuxième à CHARLEVILLE.

c) E.B.D. de LILLE -

Reconnaissant l'impossibilité de modifier les limites des Arrondissements et la complexité de la situation, le Colonel MITTERMEYER, sans réclamer la constitution de Sous-Arrondissements, puisqu'il ne s'agit dans la plupart des cas que de courtes sections de lignes, demande seulement que, pour la circulation des trains, les sections de lignes dépendant d'Arrondissements, ayant leur siège sur le territoire de la W.V.D. PARIS dépendent des Arrondissements dont le siège est à l'intérieur de l'E.B.D. LILLE.

d) Observations générales -

Il est bien précisé que, au point de vue administratif, le personnel des Sous-Arrondissements continuera à dépendre des Arrondissements d'origine. Il est précisé également que, pour les questions de réparations et d'entretien du matériel fixe et roulant les Arrondissements d'origine gardent le contrôle.

En conclusion, le Colonel MITTERMEYER demande que, dans un délai de huit jours, la S.N.C.F. lui apporte des propositions précises et lui remette en particulier, les noms des fonctionnaires composant les délégations techniques des Sous-Arrondissements.

M. ADAM qui, à cette occasion est agréé comme représentant

de la S.N.C.F. auprès de la W.V.D. BRUXELLES, apportera ces propositions pour le samedi 10 Août.

## II - RÉGIME D'EXPLOITATION DES LIGNES DÉPENDANT DE LA W.V.D. BRUXELLES -

Le Colonel MITTERMEYER déclare que les lignes dépendant de l'E.B.D. NANCY et particulièrement la ligne de SEDAN à LEROUVILLE seront exploitées sous le régime du point 3 des prescriptions d'application de la Convention d'Armistice dès que la Société Nationale aura ramené le personnel nécessaire.

Au contraire, les lignes dépendant de l'E.B.D. LILLE continueront jusqu'à nouvel avis, à être exploitées sous le régime actuel.

Pour le moment, il n'est pas possible de rendre une nouvelle ligne de l'E.B.D. LILLE à la S.N.C.F., pas même la section AMIENS-ARRAS; toutefois, pour répondre à la demande formulée par M. LE BESNERAIS, M. SPALDING donne l'assurance que dans quelques jours, les expéditions de charbon pourront être augmentées dès que les reconstructions nécessaires entre LENNES et ARRAS seront terminées.

## III - RETOUR DU PERSONNEL S.N.C.F. -

Aussi bien pour les lignes de l'E.B.D. NANCY que pour celles de l'E.B.D. LILLE, le Colonel MITTERMEYER demande que le personnel de la S.N.C.F. occupé sur ces lignes avant la guerre y soit ramené le plus rapidement possible.

Répondant aux questions posées par la Délégation Française, le Colonel MITTERMEYER précise qu'il s'agit bien de tout le personnel, y compris le personnel d'inspection et le personnel des Arrondissements, étant entendu que la Direction est assumée par les Autorités allemandes, les cadres français étant placés auprès des Chefs allemands à titre de Conseillers Techniques.

Pour permettre le passage de ce personnel au travers de l'Auffanglinie, on considérera qu'il s'agit de spécialistes.

La S.N.C.F. fera connaître au Colonel GÖRITZ où et quand ce personnel pourra être rassemblé avant franchissement de l'Auffanglinie, ceci afin d'éviter toute fraude.

Il va de soi que des mutations de personnel pour les besoins du service pourront être faites.

Le Colonel MITTERMEYER insiste pour que le personnel de la ligne SEDAN - LEROUVILLE soit ramené le plus rapidement possible.

IV - QUESTIONS POSEES DANS LA NOTE PREPAREE PAR LA S.N.C.F. POUR LA W.V.D. DE BRUXELLES -

La réunion constate qu'un certain nombre des questions posées dans cette note sont d'ores et déjà réglées, tout au moins dans leur principe. Il s'agit, en particulier, des questions suivantes :

- I - Rétour du personnel
- II - Gestion du personnel
- III - Reprise de l'Exploitation
- V - Limites des E.B.D. à l'intérieur de la W.V.D. BRUXELLES.
- XI - Echange de machines
- XII - Utilisation des ateliers
- XIII - Reconstruction des ouvrages détruits.
- XIV - Rétablissement des circuits téléphoniques et de signalisation.

Un échange de vues a lieu sur la question VI (Echange de matériel roulant entre les W.V.D. PARIS et BRUXELLES) d'où il ne résulte aucune conclusion précise, sinon que, pour le moment, la Délégation allemande ne fait pas d'objection au libre passage des wagons d'une W.V.D. à l'autre, étant donné que le peu d'importance du trafic commercial leur laisse des disponibilités suffisantes pour l'exécution des transports militaires. Mais la question reste à discuter au fond.

Les questions soulevées dans la note n'ayant pu être examinées au fond, il est entendu que, la semaine prochaine, des spécialistes de la S.N.C.F. iront à BRUXELLES pour en discuter avec les collaborateurs du Président WOHL SCHLÄGER; rendez-vous est pris pour le jeudi 8 Août à 15 heures 30.

Rapatriement des agents des ateliers de MOHON

m

13/2/1941

Délégation Technique  
S.N.C.F. à VICHY

—  
DT 500.0/1  
539

C.R. du 12/2/41



VICHY, le 12 Février 1941

Monsieur le Directeur Général,

**1°) Libérés des groupements de jeunesse -**

Dans la journée du 11/2, deux trains de jeunes libérés à destination de la région parisienne, Bourgogne, Champagne ont été mis en marche au départ de LYON et MONTPELLIER sur PARIS, via CHALON-sur-SAONE.

Un troisième train à destination de la zone atlantique a circulé via LANGON au départ d'AVIGNON.

Aucun incident à signaler au sujet de ces trains.

**2°) Cheminots rapatriés -**

A Un groupe de 150 cheminots et leur famille ont été acheminés de NIMES sur MOHON par voitures spécialisées remises au train 914/254.

Sur demande urgente du Ministre des Communications, 30 wagons ont été mis le 11 au soir à la disposition du Service de Ravitaillement à MARSEILLE pour transports de denrées à destination de MONTPELLIER.

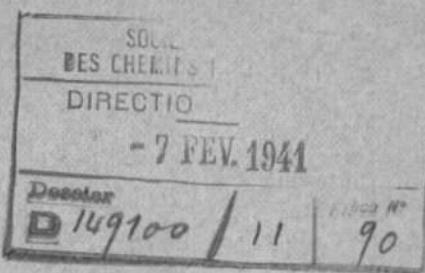
Chargés dans la nuit, ces wagons ont été acheminés dans la journée du 12 sur leur destination.

Le Chef de la Délégation Technique,

signé : SCHUTZ

AVISE : SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT - pour 1° et 2°  
SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL - pour A

*Signé: LE BESNERAIS*



EXTRAIT

C.P. 5/2/41  
D.T. 500.0/1  
453

du compte rendu de M. SCHUTZ  
Chef de la Délégation Technique  
à VICHY  
en date du 5 Février 1941

.....

4°) Rapatriement des agents S.N.C.F. du Service MT de MOHON (Ardennes) -

200 agents du Service MT du dépôt de MOHON (Ardennes) rapatriés de COURBESSAC via CHALON-sur-SAONE avaient été refoulés au passage de la ligne de démarcation.

Après autorisation des autorités d'occupation, ces agents ont été acheminés à nouveau par train 102 ce jour.

.....

CONFIDENTIEL

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
15 JANV 1941	
Dossier	Pièce N°
D 149100/11	86

## DECISION

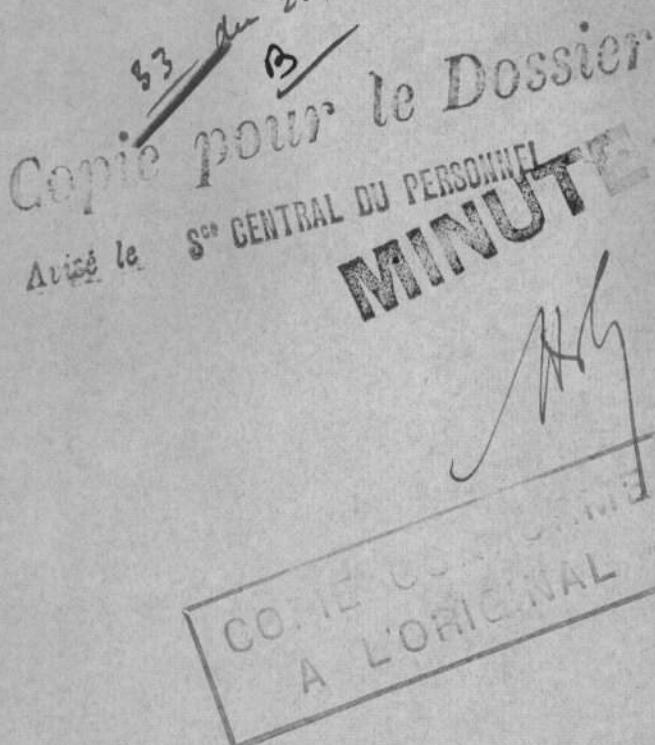
prise par Monsieur le Directeur Général

à la réunion du 11 Janvier 1941

1.703° - Ateliers de MOHON -

Le Service T signalera à la W.V.D. BRUXELLES l'intérêt que présenterait le retour à MOHON du personnel replié des ateliers et lui demandera d'intervenir auprès de l'Autorité Militaire d'occupation pour que les laissez-passer demandés en faveur de ces agents soient accordés.

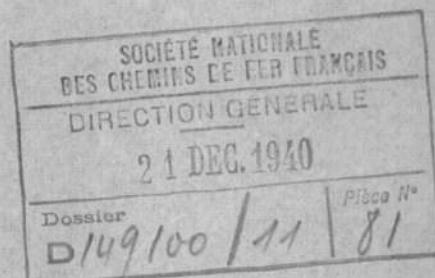
TP

**COPIE***P.4205*

20 DÉC. 1940

Paris,

21 DÉC. 1940



Monsieur le Ministre,

- 2 p.-

*Retourné au 8<sup>e</sup>  
du Compt. (u/2)*

Vous avez bien voulu me communiquer, en me demandant de vous renseigner, une lettre par laquelle l'Union des Syndicats Chrétiens des Cheminots de la Région du SUD-EST signale que les agents des Ateliers de MOHON, repliés à NIMES-COURBESSAC et à OULLENS, attendent toujours leur retour à la résidence d'origine.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le rapatriement par trains spéciaux de ces agents et des membres de leur famille est subordonné à une autorisation des Autorités d'occupation.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises à ce sujet auprès des organismes intéressés, sans pouvoir obtenir jusqu'ici satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Signé : LE BESNERAIS

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications  
Direction Générale des Transports  
Services de VICHY.

P.2. JA.BE.

Service Central du Personnel  
Division Centrale du Service Social  
et Médical.

Copie

22

Hly

S. 102 H.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
10 DEC. 1940	
Dossier	Pièce N°
D 149100 / 11	76

- 7 DEC 1940

- 8 DEC 1940

Rapatriement au-delà  
de la ligne Nord-Est, d'agents  
et familles d'agents repliés

WERMACHT VERKEHRS DIREKTION PARIS

29, rue de Berri

Avisé le S<sup>e</sup> GÉNÉRAL DU PERSONNEL

M. le Directeur gal  
A.P. - S.W. - S/G I dossier



Comme suite à votre lettre du 29 octobre dernier,  
j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-jointes, les  
listes nominatives en 3 exemplaires des agents et  
familles d'agents des ateliers de la S.N.C.F. de Mohon  
(Ardennes) repliés sur Nîmes-Courbessac et dont je vous  
serais très obligé d'autoriser le rapatriement par deux  
trains spéciaux.

Ainsi que vous l'avez demandé, ces listes sont  
établies par voitures.

Je vous précise qu'un délai de 5 à 6 jours nous  
sera nécessaire, à partir de la date à laquelle  
l'autorisation utile nous serait accordée, pour mettre  
au point les détails d'organisation et de mise en marche  
de ces deux trains.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

S. Le Poncerais

92.77.40

g: train

1<sup>ère</sup> voiture

Nom	PRENOM	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
THIRBAUT	Louis	Insp. Div. 1 <sup>e</sup> cl.	2.778	femme	2	
HUSSON	André	S/Insp. S.A.	7.871	femme	2	
FREDERIC	Léon	Cent. Techn. Principal	2.771	femme - enfant - père mère	5	
BILLAT	Fernand	Cent. Techn.	16.767	femme et enfant	3	
WITTERKERN	Henri	Centremaître 2 <sup>e</sup> cl.	16.877	femme - belle-sœur - beau-fils - belle- sœur	5	
GUIBARD	Eugène	d°	16.811		1	
CULEUX	Marcel	d°	16.781	femme - 2 enfants - beau-père - belle- mère	5	
ARNOCULT	André	Cent. Techn. adjoint	16.759	femme - 2 enfants	4	
GILMERT	André	d°	16.806	femme et enfant	3	
PLAETTNER	Marcel	d°	16.856	femme et enfant	3	
MARTINET	Germain	Chef de grou- pe	16.841	femme - 1 enfant - belle-sœur - fille et gendre - mère - belle-mère.	8	
SOURLIER	René	d°		femme et enfant	2	agent rentré
HARIN	Joseph	Employé principal		femme - enfant - belle-sœur.	3	agent rentré
DAUGNY	André	Employé	16.784	femme - enfant - mère	4	
GANGAU	Paul	d°		femme	1	agent rentré
GLATIGNY	Jules	d°		femme et mère	2	agent rentré
HUSSON	Robert	d°	16.816	femme et enfant	3	
ISTACE	Gaston	d°		femme et 3 enfants	4	agent rentré

Région EST

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

Matériel &amp; Traction

2ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
MASSE	Paul	Employé	17.550	femme - enfant - belle-soeur	4	
MATHY	Fernand	d°	18.842	femme - 4 enfants - beau-père - belle-mère	8	
NAUDIN	Robert	d°	56.936	femme	2	
NICOLAY	Robert	d°		femme et 2 enfants	3	agent rentré
WEIDICH	André	d°		femme et enfant	2	agent rentré
FOSSIER	Ernest	Agent technique	56.649	femme et 4 enfants	6	
MONCEL	Louis	Chef distributeur	55.509	femme et 2 enfants	4	
BOUZIN	Auguste	Distributeur	18.773	femme - enfant - belle-soeur	4	
DEFRANCE	Leon	Man. Distributeur	56.569	femme - 3 enfants - beau-père	6	
NEVEUX	Lucien	d°	56.940	femme et enfant	3	
VUADELLE	Agénor	d°	57.122		1	
JOURNET	Ernest	Surveillant de ronde	56.772	femme - 2 enfants	4	
De CEUNINCK	Louis	Garçon bureau	56.565		1	
DELMONT	Georges	Gardien	56.575	femme et enfant	3	
BEAUCHOT	Roger	Chef de Brig. ouvriers	56.430	femme et 2 enfants	4	
BOUDAILLE	Marcel	d°	16.772	femme et 2 enfants	4	
CALVI	Bazile	d°	16.776	femme	2	
					61	

S.N.C.F.

## 2ème TRAIN de RAPATRIEMENT

Division du Matériel

Région E S T

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

Matériel et Traction

## 3ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
DIDIER	Pol	Chef de Brig. ouv.	16.789	femme et enfant	3	
DUBOIS	René	d°	16.791	femme - 2 enfants - belle-mère	5	
FABRY	Albert	d°	16.793	femme et 3 enfants	5	
GALLETT	Raymond	d°	16.799	femme	2	
GIBOUT	Luc	d°	16.804	femme et 3 enfants	5	
GUILLIOT	Pierre	d°	16.878	femme et enfant	3	
LAGRANGE	Eugène	d°	16.826	femme - 2 enfants et mère	5	
LUCK	Charles	d°	16.836	femme - 2 enfants	4	
MICHEL	Camille	d°	56.902	femme - 2 enfants	4	
PETIT	Désiré	d°	16.852	femme - enfant - beau-père - belle-mère	5	
BILLY	Marcel	S/Chef de Brig. ouv.	56.455	femme - 2 enfants	4	
CAILLETEAU	Léon	d°	56.482		1	
DEPRETTE	Auguste	d°	56.582	femme et 3 enfants	5	
EMOND	Georges	d°	56.626	femme - 1 enfant	3	
ETIENNE	Jules	d°	56.629	femme - 1 enfant	3	
HARDY	Marcel	d°	56.730	femme - 1 enfant - mère - nièce et soeur	6	

4  
S.N.C.F.

## 2ème TRAIN de RAPATRIEMENT

Division du Matériel

Région E S T

Résidence à MOHON (Ateliers et Magasin)

Matériel et Traction

## 4ème voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
HUSSON	Henri	S/Chef de Brig. ouv.		femme et enfant	2	agent rentré
JACQUES	Maurice	d°	56.761		1	
JACQUET	Louis	d°	56.762	femme	2	
LEFRANC	Danton	d°	16.833	femme - 2 enfants	4	
MARECHAL	Ernest	d°	56.877	femme et 3 enfants	5	
PERNELET	Jean	d°	56.970	femme et enfant	3	
PETIT	Auguste	d°	56.973	femme et 2 enfants	4	
PONCELET	Charles	d°	56.998	femme et enfant	3	
TAILLANDIER	Robert	d°	57.075	femme et enfant	3	
TAINTUTIER	Jean	d°	57.077	femme et 2 enfants	4	
ZILLIG	Pierre	Visiteur d'atelier	57.125	femme et mère	3	
PINGARD	Maurice	S/Chef Brig. man.	56.990	femme et 2 enfants	4	
MATHIEU	Henri	Forgeron marteleur	56.892	femme et enfant	3	
ALLARD	Jean	ajusteur	56.394	femme - enfant - belle-mère - belle-soeur	5	
BAUDOIN	René	d°	56.428	femme - enfant - père	4	
BEAULIEU	Auguste	d°	56.431	femme et 3 enfants	5	
BIGAULT	Jules	d°	56.452	femme et 2 enfants	4	
BRAYE	Jules	d°	56.469	femme et 2 enfants	4	

## Matériel &amp; Traction

5ème voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
CHARLIER	Yves	ajusteur	54.453	femme et enfant	3	
DUPONT	René	d°	56.620		1	
FAIVRE	Auguste	d°	56.633	femme et 2 enfants	4	
FAYARD	René	d°	56.637	femme et enfant	3	
FLAMION	Raymond	d°	56.643	femme et enfant	3	
FRANCOIS	René	d°	56.657	femme et 2 enfants	4	
GAIGNOT	Martial	d°	56.664	femme - 3 neveux	5	
GAND	Georges	d°	16.801	femme - enfant	3	
GERARD	Jules	d°	55.362	femme et enfant	3	
GIBOUT	Léon	d°	56.686	femme et 2 enfants	4	
GONCE	Gilbert	d°	56.701	femme - 3 enfants - belle-mère	6	
HARDY	Georges	d°	56.729	femme et enfant	3	
HENON	Eugène	d°	85.062	femme	3	
JANDIN	Raoul	d°	54.574	femme et 2 enfants	4	
JOLLY	Georges	d°	56.768		1	
JOLLY	René	d°	56.770	femme et enfant	3	
KOESL	Jules	d°	56.774	femme et 4 enfants	6	
LAPLANCHE	Lucien	d°	56.799	femme - 3 enfants - père	6	
					64	

Région E S T

Matériel et Traction

6ème voiture

Nom	Prénoms	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
LAPORTE	Auguste	Ajusteur	56.800	femme - 1 enfant - père - soeur	5	
LEBRUN	Maurice	d°	56.812	femme et 4 enfants	6	
MIGEOT	Julien	d°	56.909	femme - enfant - belle-mère	4	
MIGEOT	René	d°	56.910	femme - 2 enfants - père - mère - belle-mère.	7	
PERROT	Marcel	d°	56.971	femme et 3 enfants	5	
POUSSART	Paul	d°	62.634	femme	2	
REMY	René	d°	57.018	femme - 2 enfants - mère - neveu	6	
RONGIN	Charles	d°	57.042	femme et enfant	3	
RICAULT	André	d°	57.025	femme et enfant	3	
SOIBINET	André	d°	57.065	femme et 2 enfants	4	
SUCQUART	Jules	d°	57.074	femme - 2 enfants - belle-soeur	5	
THIERSE	Paul	d°	57.086	femme	2	
TRISTAN	Albert	d°	57.096	femme - enfant et mère	4	
TRUBERT	Marcel	d°	53.033	femme - 2 enfants - belle-mère	5	
					61	

Région E S T

2ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

MATERIEL &amp; TRACTION

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

7ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
VIESTE	René	Ajusteur	57.115	femme et 4 enfants	6	
B-ARETTE	Pierre	aide-ajusteur	85.074	femme - 3 enfants - père	6	
COUVREUR	Georges	d°	60.780	femme - 2 enfants	4	
LAHAYE	Alcide	d°	56.785	femme et 2 enfants	4	
LAMBEAUX	Jean-Bap <sup>te</sup>	d°	56.793	femme et 2 enfants	4	
LAMBINET	Roger	d°	56.796	femme et 4 enfants	6	
LENOIR	Camille	d°	60.679	femme et 3 enfants	5	
OTJACQUES	Constant	d°	60.346	femme et 3 enfants	5	
PALE	René	d°	54.703	femme, 3 enfants et père	6	
DROUET	Raymond	Charron	56.603	femme et 2 enfants	4	
PARMENTIER	Georges	d°	56.960	femme et enfant	3	
PIERRON	Georges	d°	56.980	femme et 2 enfants	4	
VIEUXMAIRE	Eugène	d°	57.116	femme et 2 enfants	4	
					61	

23.11.40.

S . N . C . F .

DIVISION DU MATERIEL

Région E S T

MATERIEL &amp; TRACTION

## 2ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

2ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
ROOSE	Henri	Ébéniste	85.069	femme - 1 enfant	3	
HAMAIDE	Léon	Ferblantier	16.812	femme - 1 enfant et belle-mère	4	
SAUNOIS	Edmond	d°	57.053	femme - 2 enfants, fille et gendre et enfant	7	
ANGEAUX	Raymond	Menuisier	70.875	femme - enfant - père mère	5	
ANGARD	Paul	d°	56.405	femme - belle-mère 1 enfant	4	
BAILLOT	Léon	d°	56.414	femme - 2 enfants	4	
BARBIER	Elisée	d°	56.419	femme	2	
BROCCARD	Georges	d°	56.474	femme - 3 enfants belle-mère	6	
CLAUDE	Léon	d°	56.513	femme - 2 enfants - belle-mère	5	
DAVESNE	Robert	d°	85.051	femme et enfant	3	
DELACHE	Maurice	d°	56.576	femme - enfant - beau-fils	4	
DORBON	Maurice	d°	56.600	femme et 2 enfants	4	
FRINOT	Raoul	d°	56.659	femme - enfant - 1 beau-frère - belle-mère - 2 belles-sœurs	7	
HELLEBECK	Jean	d°	56.732	femme et 3 enfants	5	
					63	

S . N . C . F .

Région E S T

MATERIEL &amp; TRACTION

DIVISION DU MATERIEL

## 2ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

9ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
JACQUOT	Robert	Menuisier	85.063	femme	2	
NAIRE	Julien	d°	56.934		1	
NOËL	Raymond	d°	56.946	femme - 2 enfants - 2 neveux - grand'mère belle-sœur	8	
PONSART	Léon	d°	56.999	femme et 2 enfants	4	
PIOT	Robert	d°	56.994	femme - enfant - belle-mère	4	
REMY	Roland	d°	57.019		1	
ROUSSEAUX	Auguste	d°	85.070	femme - 3 enfants	5	
SCHAEFFER	Théophile	d°	57.054	femme et enfant	3	
SCHONER	Gaston	d°	57.056	femme - 3 enfants - belle-mère - 2 neveux - belle-sœur		
BRION	Auguste	aide-menuisier	56.471	femme - 2 enfants	4	
FLORENTIN	Paul	d°	56.646	femme - 2 enfants	4	
MONIN	Arsène	d°	56.923	femme - 2 enfants	4	
PREVOST	Louis	d°	57.004		1	
TEPINIER	Georges	d°	85.072	femme - 3 enfants	5	
TRUMTEL	Henri	d°	85.073	femme - 2 enfants	4	
BURGAIN	Marceau	monteur électrique	56.478	femme - 2 enfants	4	
					63	

S. N .C . F.

DIVISION DU MATERIEL

Région E S T

2ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

MATERIEL &amp; TRACTION

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

10ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
LANOTTE	André	monteur - électricien	56.798	femme - 3 enfants	5	
MARET	Emile	d°	56.879	femme - belle-mère	3	
MAROTTE	Robert	d°	56.883	femme - enfant - père - mère	5	
BOURGAIN	Camille	Peintre	56.465	enfant	2	
LEFEBVRE	Henry	d°	56.822	femme et enfant	3	
LESAGE	Octave	d°	56.843	femme et enfant	3	
PINCHON	Henri	d°	56.987	femme et enfant	3	
RENAULT	Robert	d°	57.021	femme - 2 enfants	4	
CHANZY	Jean	aide-peintre	56.493	femme - 2 enfants	4	
CHARRON	François	d°	56.499	femme - 3 enfants	5	
COURTOIS	Prosper	d°	56.547	femme - enfant - beau-père - belle-mère	5	
MARBAIS	Paul	d°	56.869	femme et soeur	3	
MEUNIER	Rémy	d°	56.899	femme - 3 enfants	5	
CARCAILLET	Alphonse	sellier	55.947	femme et enfant	3	
GERARD	Louis	d°	56.682	femme	2	
PEUCHOT	Irénée	d°	56.977	femme et enfant	3	
DESTRAU	Charles	Soudeur au Chalumeau	56.589	femme	2	
TREGAN	Adrien	aide-soudeur au chalumeau	50.756	femme	2	
					62	

Région E S T

## 2ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

MATERIEL &amp; TRACTION

11<sup>ème</sup> Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnent l'agent	Nombre total de personnes	Observations
GASPARD	Georges	Tourneur	56.671	femme et 3 enfants	5	
PELTRIAUX	Roger	d°	56.968	femme et 2 enfants	4	
RASSEL	Julien	d°		femme - enfant - bonne	3	
CRUAU	Alexand.	Chauffeur de four	56.550	femme	2	
ALEXANDRE	Fernand	Cond.machinem-outils	56.398	femme et 6 enfants	8	
CELESTE	Lucien	d°	56.489	femme - enfant - belle-mère	4	
DAUDHUI	Jean	d°	56.562	femme et 4 enfants	6	
JACQUEMART	Ferdinand	d°	56.758	femme et 2 enfants	4	
LAGNY	Victor	d°	56.784	femme et 2 enfants	4	
MEUNIER	Jules	d°	56.898	femme et 2 enfants	4	
MISERT	Victor	d°	56.917	femme et 2 enfants	4	
STORDEUR	Robert	d°	57.071	femme et 2 enfants	4	
TESSIER	Auguste	d°	57.084	femme - enfant - belle-mère	4	
ALEXANDRE	Jean-Baptiste	Frappeur	56.397	femme et 4 enfants	6	
					62	

Région EST

MATERIEL &amp; TRACTION

## 2ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

## 12ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
DEGEN	Gaston	Frappeur	56.571	femme	3	
FANCHON	Raoul	d°	85.055	femme - belle-fille	3	
FUMEL	Emile	d°	56.662		1	
MORISS	Constant	d°	56.926	femme et 4 enfants	6	
NEDONCHELLE	Robert	d°	56.939	femme - 2 enfants - père	5	
VIGNERON	Albert	d°	57.117	femme - 2 enfants	4	
BAUDRILLARD	Eugène	Émeleur	56.428	femme - enfant	3	
LEROY	Léon	Riveur	56.842	femme - 2 enfants	4	
LAGNY	Pierre	Pilonnier	56.783	femme - 2 enfants - belle-mère	5	
ADNET	Fernand	Manoeuvre	56.389	femme - 4 enfants	6	
ANCELIN	Roland	d°	56.403	femme - 3 enfants	5	
CAMUS	Georges	d°	85.081	femme - 3 enfants	5	
COLAS	Charles	d°	56.519	femme - 3 enfants	5	
DENOITINE	Fernand	d°	56.594	femme - 2 enfants	4	
DUBOIS	Jules	d°	56.607	femme	2	
					60	

Région E S T

MATERIEL &amp; TRACTION

## 2ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

## 15ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
DUVAL	Paul	Manœuvre	56.623	femme - 2 enfants	4	
HUSSON	Jean	d°	51.803	femme et enfant	3	
LEBORGNE	Louis	d°	56.811	femme - 3 enfants	5	
LOISON	Marcel	d°	56.851		1	
MARCHEERAT	Maurice	d°	56.874		1	
PINTEAUX	Victor	d°	56.992		1	
TANTON	Désiré	d°	57.079	femme - 2 enfants - 2 belles-sœurs	6	
DERRIERE	Charles	Charron	56.583	femme - 4 enfants	6	
DUBOIS	Pierre	d°	56.608	femme	3	
LEJEUNE	Maurice	Ébéniste	56.632	femme - 2 enfants	4	
WATEAU	Marcel	Manœuvre - distributeur	57.128	femme - 2 enfants	4	
MIDOUX	Alfred	Peintre	56.906	femme - 2 enfants	4	
FROIDCOURT	Roger	Menuisier	56.652	femme - 2 enfants	4	
FLEURET	Albert	S/Chef Bureau de 2 <sup>e</sup> cl.	17.537	femme et père	5	
MILLY	Jules	Chef de Groupe Employé	17.556	femme et 9 enfants	11	
JURION	Raymond	Ppal	17.545	femme et enfant	3	
					62	

S . N . C . F .

DIVISION DU MATERIEL

Région E S T

2ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

MATERIEL &amp; TRACTION

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasins)

14ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
CLEMENT	René	Employé Ppal d°	17.525	femme - 2 enfants - mère	5	
PUSSIEUX	Maurice		17.563	femme - enfant - beau-père - belle-mère	5	
CHENEVARD	Alexand.	Employé	17.534	femme - 2 enfants - belle-mère	5	
DAY	Henri	d°	17.529		1	
FIFIS	Achille	d°	17.536	femme	2	
GODFROY	Robert	d°	17.540	femme et enfant	3	
GONTRAND	Auguste	d°	17.541	femme et enfant	3	
LAMBERT	Gaston	d°	55.663	femme et 2 enfants	4	
LOISEAU	André	d°	17.549		1	
MICHEL	Charles	d°	17.553	femme - 2 enfants	4	
MOULINAY	Auguste	d°	17.557	femme et enfant	3	
TEMPLIER	Robert	d°	17.565	femme	2	
DELDON	Camille	Chef-Distributeur	17.532	femme - enfant - petite-fille	4	
GODARD	Georges	d°	17.539		1	
LALLEMENT	Emile	d°	17.546	femme et enfant	3	
Mme FAUVILLE	Berthe	Expéditionnaire	17.335		1	
BARBIER	René	Elève-bureau	70.538		1	
LAURENT	Robert	d°	55.665		1	
ARTUSSE	Augustin	Distributeur	27.534		1	
LANTZ	René	d°	17.548	mère et cousine	3	
PAQUI	Robert	d°	17.559	femme et enfant	3	
RENNESSEN	Georges	d°	17.563	femme - 2 enfants	4	

S.N.C.F.

Division du Matériel

Région de l'EST

2ème train

Matériel et Traction

FAMILLES des AGENTS RAPATRIÉS  
par le premier train

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

15ème voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
MILLET	Jules	Chef Brig. man.	17.555	femme, belle-fille, 2 petits- enfants	5	
GOURY	Hervé	maneuvre	41.473	femme,	4	
PARIS	Marcel	d°	42.562	2 enfants	3	
LAMBERT	Marie	préposée service bu- reau ajusteur	55.664	femme et enfant mari	2	
LERLAC	Victor		56.809			
ADNET	Léontine		151.047	femme	2	
ALEXANDRE	Robert		151.048		2	
	France		151.071			
	Roland		151.072		2	
ALEXANDRE	Léa		151.073		2	
	Robert		151.074			
ANDRE	Jeanne		151.011			
ARMAND	Lucienne		151.082		1	
	Christiane		151.083		2	
ASSADAS	Anna		151.084			
	Annette		151.085		3	
	Lucienne			niece		
BAILLOT	Marie		147.878			
	Ida		151.100		3	
	Yvette		151.101			
BAILLIEUX	Ida		4.014		1	
						mère de l'agent GOFFIN
BARBAISE	Marie		151.103		1	

...

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes
BASTIN	Emilienne	151.111	3
	Ginette	151.110	
	Jean	151.109	
BAUDON	Clémence	50.309	1
	Marthe	151.116	1
BECKER	Marie	151.126	1
	Marguerite	151.125	1
BELAIS	Paulette	151.126	2
	Michel	186.643	
BELAMY Mme TONNEMAN fille petite fille	Jeanne	151.129	3
	Alberte	2.229	
	Régine	Nîmes "	
BERNARD	Lucienne	151.139	2
	Marc	151.140	
BERNARD	Simone	151.141	1
BERNARDY	Léontine	50.212	2
	Jesn	158.694	
BILLAUDEL	Julienne	151.163	2
	Rolande	151.164	
BOERISWYL	Régine	131.172	3
	Jacky	186.650	
	Josiane	131.173	
BOUCHE	Mariette	151.181	2
	Gaston	151.182	
BOUCHER	Germaine	50.227	3
	Marcel	50.228	
	Marie-Thérèse	50.229otal	50

22.11.40

S.N.C.F.

Division du Matériel

2ème train

Région de l'EST

FAMILLES DES AGENTS RAPATRIÉS  
par le premier train

Matériel &amp; Traction

Résidence : MOHON (Ateliers et magasin)

16ème voiture

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes	
BOUCHER	Yvonne	151.183	1	
BOURGEOIS	Marie	151.194	2	
	Geneviève	151.195		
BOUVARD	Désirée	158.578	3	
	Guy			né en 1938
	Claude			né en 1940
BRION	Claude	157.610	4	
	Jacques	151.208		
	Monique	151.209		
	Jeanne	151.208		
BRION	Denise	151.211	2	
	Maria	151.210		
BROISON	Georgette	153.285	2	
	Suzanne	153.287		
BRODIER	Marie	151.215	2	
	Mélanie	3.415		belle-mère de l'agent
CAMUS	Emma	151.225	1	
CANIAUX	Micheline	151.228	2	
	Marie	151.227		
CAPDESSUS	Henriette	151.229	2	
	Jean	151.230		
CHAMENOIS	Henriette	72.711	2	
	Roger	72.712		
CHARLES	Sophie		1	tante de M.CHAMPEAUX aide-ajusteur
CHASSAND	Marcelle	151.252	2	
	Jeanine	157.629		
CHATORRIER	Mélanie	151.253	1	
CHRISTOPHE	Marie	151.272	1	

\*\*\*

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes	
CHAUVIN	Bernadette	140.057	4	
	Marina			née en 1939
THEVENIN	Claire	561.332		) beaux-
	Henri	561.331		) parents
CHORIN	Marie	151.270	2	
	Madeleine	151.271		
CLACHET	Claire	274	4	
	Odette	275		
	Jeanne	276		
	Suzanne	277		
CLAUDON	Suzanne	151.281	2	
	Nireille	151.282		
CLEMENT	Huguette	50.160	1	
COLINET	Denise	151.299	4	
	Jean	151.300		
BACK	Marie	139.779		) beaux-
	Nicolas	15.234		parents
COLLIGNON	Henriette	151.304	1	
COLLINET	Marthe	151.310	2	
	Guy	151.311		
COPIT	Julie	151.318	1	
COQUELET	Germaine	151.520	3	
	Jean	156.700		
	Jeanine	151.321		
CORMIER	Georgette	151.526	3	
MARBY	Louise	139.639		belle-mère de l'agent
	Marie-Louise	179.04		belle- soeur de l'agent
COUPAYE	Lucie	151.334	1	
COUTURIER	Yvonne	5.162	1	
COUVREUR	Renée	50.243	2	
	Jeannine	59.453		
CRETON	Augustine	151.341	1	
		Total :	50	

Région de l'EST

2ème train

Matériel et traction

FAMILLES des AGENTS RAPATRIÉS  
par le premier train

Résidence : MORON (Ateliers et Magasin)

17ème voiture

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes	
CURIN	Geneviève Anna	151.344 125.759	2	
DAMBLY CLAISSE	Lucienne Marie	178.572 361.335	2	belle-mère de l'agent
DAMONT	Marie Robert	4.088 4.089	2	
DANGY LAGNEAUX	Gisèle Gabrielle	151.345 3.024	4	belle-sœur de l'agent
LAGNEAUX	Laure	3.025		belle-mère de l'agent
DANGY	José	186.658		
DARET	Marcelle Claude Henry	151.346 170.414 5.056	5	père de l'agent
	Louise	8.898		mère de l'agent
SIMON	Victoire	7.984		belle-mère de l'agent
DAUBY	Anne	151.349	1	
DAUCHY	Maria Jeanne	151.350 139.543	3	belle-sœur de l'agent
	Française	139.544		nièce de l'agent
DAUNE	Marguerite Duzanne	151.357 151.359	2	
DAUX	Juliette Rolande Jeannine	151.360 151.361 151.362	3	
DELOK	Thérèse	151.368	1	

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes	
DERMENGHEM	Louis	72.715	3	
	Jacques	72.716		
	Gilles	178.849		
DESOIZE	Lucienne	151.403	1	
DEU	Marie	151.405	4	
	Raymonde	151.406		
	Marcelle	151.407		
	Daniel	157.642		
DEVIE SERVOTTE	Marie	151.408	2	
	André			neveu de l'agent né en 1939
DODO	Camille	151.416	2	
	René	151.417		
DUMANT	Georgette	151.446	5	
	Gilbert	151.449		
	Irène	151.450		
PONSIGNON	Adèle	132.465		belle-mère de l'agent
DUMANT	René	151.448		
DUPONT	Georgette	151.462	3	
	Roland	151.463		
	Marthe	7.784		mère de l'agent
DUVALET	Lucienne	151.472	2	
	Jeanne	151.473		
EMOND LECHAT	Charlotte	151.474	2	
	Berthe	139.808		belle-mère de l'agent
ERNEST	Marguerite	154.181	2	
	Jean	154.182		
FALALA	Paulette	151.492	3	
	Christiane	151.493		
	Mireille	152.482		
FIEVET	Céline	151.512	3	
	Jeannine	151.514		
	Marie	7.786		mère de l'agent
FOSSIER	Simone	151.531	3	
DAPREMONT	René	151.532		
	Julien	5.049		beau-père de l'agent

Région de l'EST

2ème train

Matériel &amp; Traction

FAMILLES des AGENTS RAPATRIÉS  
par le premier train

Résidence : MOHON (Ateliers et Magasin)

18ème voiture

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes	
FOUQUET	Julien	151.533	2	mère de l'agent
	Sidonie	159.568		
FRAISON	Jeanne	48.050	2	
	Alfred	167.589		
FRANCOIS	Marie-Thérèse	151.544	3	
	Jean	151.545		
BAUDRILLARD	Alice			belle-soeur
	Berthe	151.558		
GAIGNOT	Pauline	6.130	3	mère de l'agent
	Pierre	6.131		
	Marcelle	151.585		
CROCHET	Hélène	"	3	belle-fille 20 ans
	Mariette	"		
GENTIL	Yvonne	151.588	3	filie mariée de l'agent
	Odette	170.354		
GERARD	Marie	151.597	3	
	Roger	151.599		
BELAIR	Marguerite	156.498		belle-fille de l'agent
GIBOUT	Pauline	151.600	2	
	André	151.601		
GILBERT	Simone	50.278	3	mère de l'a- gent
	Anna	561.336		
LABBE	Aimée	1.578		belle-mère de l'agent
GILLARDIN	Monique	151.608	2	
	Maria	151.607		
CLAUDIN	Berthe	151.613	2	
	Jean	151.618		
GODARD	Georgette	151.620	2	
	Pierre	151.621		
				***

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes	
GONCE	Marguerite	152.480	4	
TISSERONT	Guillemette			née en 1939
	Eugénie	159.813		{ beaux-parents
	Paul	159.812		
GORISSE	Marguerite	152.481	2	
	Daniel		2	
GRANDFILS	Juliette	151.624	1	
GRAPPE	Lucie	151.634	2	
WATRELET	Marie	carte identité Ville Nîmes		belle-mère de l'agent
GROSJEAN	Marie	50.384	1	
GUERLAY	Berthe	151.649	1	
GUILLAUME	Marie	50.550	5	
	Michel	50.551		
	Claude	49.935		
LEFSBVR	Hernadette			née le 9.10.37
	Clémence	3.404		belle-mère de l'agent
GUILLEMAIN	Marguerite	151.654	3	
	Annette	151.655		
	Alice	159.825		belle-mère de l'agent
HACHON	Germaine	151.662	4	
	Paul	158.468		
	Violette	151.663		
	Pierre	151.665		
HANUS	Alice	152.474	2	né le 13.9.30
	Gabriel			né le 13.9.30
HENON	Georgette	151.679	3	
	Ginette	151.680		
MERDA	Louis	4.019		beau-père de l'agent
HOURBETTE	Bernard	151.693	2	
	Léa	151.692		
HUART	Berthe	151.721	1	
				60

FAMILLES DES AGENTS  
RAPATRIÉS PAR LE 1er TRAIN

Résidence : MOHON (Ateliers & Magasin)

19ème VOITURE

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes
HARDEAUX	Guzanne	151.725	2
	Jean	151.726	
MUSSON	Louise	170.408	3
enon MUSSON	Madeleine	Carte d'identité Ville de Mohon	filie de l'agent
d°	Josseline	"	petite-fille de l'agent née le 18.1.38
ACQUARD	Michel	152.483	2
	Gabrielle	151.730	
AHAYE	Marguerite	151.796	3
DELBLONDE	Rémy	151.797	
	Edmond	139.586	beau-père
ALLEMAND	Renée	151.801	3
	Marie-Louise	151.802	
	Pauline	561.337	mère de l'agent
AMBERT	Camille	151.809	1
ANCERREAU	Bugénie	50.311	3
	Rolande	50.312	
	Roland	50.313	
DARDENOIS	Léonie	151.830	1
LAUNOIS	Pauline	151.832	2
	Pierrette	151.833	
LAURENT	Hélène	151.034	3
	Ghislaine	151.035	
LEBEK	Paule	151.837	1
COLARCQZ	Mireille	143.039	3
	Huguette	143.036	

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes	
RAY SLOT	Marie-Rose	151.874	2	
	Alice	151.766		fille de l'agent
MOINE	Bérangère	151.803	2	
	Daniel	151.904		
ENNARD	Laure	151.919	4	
	Jean	151.920		
ON	Camille	5.873		beau-père de l'agent
	Pauline	8.751		belle-mère de l'agent
PERT	Léa	151.931	2	
	Charlotte	151.932		
DOULST	Eugénie	49.352	3	
	Marie	2.395		mère de l'agent
AFFLARD	Emilienne	151.935	2	
	Robert	151.936		
AGONST	Hélène	151.945	4	
	Marie	139.613		
OBERT	Andrée	2.887		soeur de l'agent
	Alain	Nîmes		neveu de l'agent
ALAIZE CULFORT	Georgette	151.963	2	
	Madeleine	143.174		belle-fille de l'agent
ANGIN	Georgette	151.972	1	
	Charlotte	151.998	1	
AROTTE	Paule	152.004	2	
	Odette	152.005		
MAROTTE	Cécile	152.002	2	
	Jacqueline	152.003		
MARCQ	Marguerite	152.008	5	
	Serge	152.009		
LALBERTIER	Gaston	561.338		beau-père de l'agent
	Berthe	561.339		belle-mère
MARQ	Marie	"		mère de l'agent
MARTSAU SALDRICQ	Thérèse	152.011	2	
	Félicie	152.012		fille adoptive
				...

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes
ARTINCOURT	Albanie	152.013	1
ASSON	Delphine	152.014	3
	Colette	152.015	
	Simone	"	née le 6.3.38
BERNY	Marie	152.029	1
			63

22.11.40

Région de l'EST

MATERIEL &amp; TRACTION

## 2ème TRAIN

FAMILLES DES AGENTS  
RAPATRIÉS PAR LE 1er TRAIN

Résidence : MOHON (Ateliers &amp; Magasin)

## 20ème VOITURE

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes
MOURET	Odette	152.479	1
NAVE	Jeanne	152.091	1
IVOIX	André	152.109	2
	Hermance	152.108	
NOBEL	Georgina	152.111	3
COULON	Rosine	132.839	belle-sœur de l'agent
COULON	Victor	139.391	neveu de l'agent
MOLLEAU	Lucie	139.679	3
	Jean	139.680	
	Jeanine	139.681	
PAILLA	Huguette	151.557	3
	Bernard		né le 30.5.37
	Adelina	139.600	mère de l'agent
PAILLAS	Antoinette	152.129	2
	Michel	159.130	
PAPIER	Odette	143.106	2
ROBERT	Marie	143.107	belle-fille de l'agent
PARMENTIER	Marcelle	152.154	1
PELTRIAUX	Louise	6.369	1
PETIT	Marie	152.161	3
	Nicole	152.162	
VILLEMINOT	Eléonore	4.068	belle-mère de l'agent

\*\*\*

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes
PETITDAN	Coralie	50.356	2
	Jeanne	50.357	
PETHMANN	Marie	50.358	3
	Madeleine	50.359	
	Pierre	2.391	beau-père de l'agent
PIERROT	Louise	152.174	2
	Eliane	156.549	
PINELLI	Georgette	152.184	2
	Jean	152.185	
PINARD	Alice	152.178	2
	Claudine	173.865	
PINOT	Marie-Thérèse	152.190	4
	Daniel	152.191	
LALLEMENT	Fernand	151.805	beau-fils de l'agent
	Jean Robert	151.804	d°
	Palmire	152.193	2
PINTEAUX	Ginette	152.194	
	Raymond	152.476	2
PLANCON	Marie	152.475	
			41

22.11.1940

Région de l'EST

MATERIEL &amp; TRACTION

2ème TRAIN

FAMILLES DES AGENTS  
RAPATRIES PAR LE 1er TRAIN

Résidence : MOHON (Ateliers &amp; magasin)

## 21ème VOITURE

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes
POIRIER	Louise	152.197	3
	Denise	152.198	
	Andrée	152.199	
POIROT	Madeleine	152.200	2
	Jacques	152.201	
PREVOST	Laure	152.220	2
	Jean	152.221	
POUSSART	Berthe	152.215	3
	André	152.216	
	Antoinette	152.217	
PRUNIER	Thérèse	152.222	2
	Huguette	152.223	
RADELET	France	152.231	2
	Jean	152.232	
RAYICHARD	Eugénie	152.233	1
RENNESSEN	Pauline	152.248	2
	André	152.249	
ROBERT	Suzanne	152.251	1
ROBINET FOUX	Marie	152.262	2
	Christiane		petite-fille de l'agent née le 15.1.1930

nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes
ROCHETTE BRANDOLAN	Pierrette	139.671	5
ROCHETTE	Raymond	139.672	
	Simone	167.543	
	Odette		née le 30.12.37
	Roland		né le 5.9.39
RONDEAU	Célestine	178.873	1
	Claudine		née le 26.5.40
RONDEAUX	Léa	152.274	3
	Colette	152.275	
GOULET	Juliette	8.559	
			belle-mère de l'agent .
ROUSSEAUX	Restitue	152.285	1
SABLIN	Adolphine	152.292	2
WARIN	Madeleine	2	
			petite-fille de l'agent
SARLOUTTE	Denise	152.301	1
SALABIN	Marcelle	152.302	3
	Jean Claude		
	Josette	152.485	
SAUVAGE BLAVIER	Marthe	166.765	1
SIMON	Marie	152.322	1
TASSOT	Eugénie	152.353	2
	Christiane	152.354	
TRIEFAIN	Lucienne	144.354	2
	Sidonie	1.183	
			mère de l'agent
			—
		42	

22.11.1940

Région de l'EST

2ème TRAIN

MATERIEL &amp; TRACTION

FAMILLES DES AGENTS  
RAPATRIÉS PAR LE 1er TRAIN

Résidence : MOHON (Ateliers &amp; Magasin)

## 22ème VOITURE

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes
THIRIET	Isabelle	152.359	2
	Ginette	152.370	
THOMAS	Yvonne	152.374	1
TROYON	Paule	46.980	2
	Jacques	46.981	
TRIBOUT	Pierre	152.383	2
	Renée	152.382	
TURPIN	Thérèse	152.390	2
	Roland	152.391	
URBAIN	Léonie	50.387	2
	Roger	50.389	
VASSEUR	Suzanne	152.414	2
	Bernard	152.415	
VASSOGNE	Lucie	152.416	3
	Yvette	152.417	
	Lucien	10.068	
VILFROY	Esther	152.432	2
	Roger	167.601	
WIET	Marie	50.400	2
	Simone	50.401	
VASSON	Madeleine	50.390	3
	Monique	50.391	
DEVEZE	Julie	1.375	belle-mère

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes
VAUTHIER	Marie	47.706	3
	Raymonde	47.707	
	André	47.708	
VELPRIX	Julie	152.419	1
VELPRY	Julienne	152.420	2
	Michel	152.421	
WAHARTE	Maria	152.445	1
WATELET	Joséphine	152.458	1
ZILLIG	Gilbert	152.468	2
	Yvonne	152.457	
ZILLIG	Lucie	152.466	1
COUSINARD	Gabrielle	27.112	1
CRUGUT	Juliette	27.113	1
DEGUAY DELAVAL	Madeleine	72.714	4
	Marguerite	4.393	
d°	Gabrielle	5.687	
d°	Jean	Nîmes	
		"	
			belle-mère de l'agent belle-sœur de l'agent né le 19.3.37, neveu de l'agent

40

22.11.40

Région de l'EST

2ème TRAIN

MATERIEL &amp; TRACTION

FAMILLES DES AGENTS  
RAPATRIÉS PAR LE 1er TRAIN

Résidence : MOHON (Ateliers & Magasin)

23ème VOITURE

Nom	Prénom	N° de la carte d'identité	Nombre de personnes	
RIGAS	Zoé	72.744	5	
RAVIGNY	Marcelle			fille majeure de l'agent
RAVIGNY	Annie			petite-fille à charge
	Jean			petit-fils à charge
	Mireille			petite-fille
JACQUOT	Jeanne	4.050	3	
LEBRUN	Renée	Carte d'identité Mohon		fille de l'agent
TAINTRIER	Marie	8.905		belle-mère
VERCHEVAL	Lucienne	27.194	4	
	Odette	27.195		
	Denise	27.196		
	Ginette	51.780		
MICHEL	Aline	27.149	2	
	Renée	27.150		
HUMBERT(de Longwy)	Alcide		6	sa femme et 4 enfants
CABRESPINE	Joseph		1	
KRAUSS	Jean-Marie		1	
KRAUSS	Léon Robert		1	
HULOT	Robert		1	
DOMANGE (de Lumes)	Pierre		1	
				25

B<sup>e</sup> train

Région E S T

Matériel et Traction

## 3ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

Résidence: MONON (Ateliers)

1<sup>ère</sup> Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
AGAUGUE	Lucien	manoeuvre	56.391	femme et enfant	3	
AIZIER	Fernand	d°	56.392		1	
ALAVOINE	Alfred	C.M.O.	56.396		1	
ALIX	Gaston	S/Chef de Bureau	2.828	femme et enfant	3	
ANCIAUX	Jules	Contrôleur Technique	16.757	femme et 2 enfants	4	
AURIBAULT	Lazare	Aide-ajust.	56.410	femme et 3 enfants	5	
AZARD	Emile	Manoeuvre	56.411	femme et 2 enfants	4	
AZOT	Alcide	Menuisier	56.412	femme et enfant	3	
BARBAISE	Clément	Frappeur	56.417	femme	2	
BARDIOT	Gabriel	ferblantier	56.420	femme et 2 enfants	4	
BARON	Louis	aide-ajust.	56.421	femme	2	
BARTHEL	Eugène	forgeron	56.422	femme et enfant	3	
BASTIEN	Camille	frappeur	56.423	femme	2	
BAUDINET	Florent	tourneur		femme, enfant, belle-mère	3	agent rentré
BELLIER	Marcel	menuisier	56.438	femme et 2 enfants	4	
BELOTTE	René	tourneur	56.440	femme et 2 enfants	4	
BELHOMME	René	aide-ouvrier	33.816		1	
BENTZ	Alfred	frappeur	56.441	femme	2	
BERNARD	Roger	manoeuvre	56.443	femme et 2 enfants	4	
BERNIER	Jules	aide-ouvrier	56.447	femme et enfant	3	

S.N.C.F.

Région E S T

5ème TRAIN de RAPATRIEMENT  
Résidence : MOHON (Ateliers)

DIVISION du MATERIEL

Matériel &amp; Traction

2ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
BERTRAND	Rémy	C.M.O.	56.450	femme et 6 enfants	8	
BIHIET	Fernand	tourneur-outilleur	56.453	femme et enfant	3	
BILLAUDEL	Auguste	aide-marmeteur	56.454	femme	2	
BINSE	Jules	tourneur de roues	56.457	femme et enfant	3	
BIZET	Roger	employé	16.768	femme et 4 enfants	6	
BOIRE	Paul	centremaitre	2.766	femme et enfant	3	
BOITELET	Camille	employé	16.770	père, femme et 3 enfants	6	
BOHL	Georges	ajusteur	56.460		1	
BOQUANT	Jules	soudeur au chalumeau	56.462	femme et enfant	3	
BOSSERELLE	André	chef-dessinateur	2.767	femme et enfant	3	
BOUDARD	Lucien	aide-soudeur	56.464	femme et 2 enfants	4	
BOURGAIN	Jules	aide-peintre	56.466	femme et 3 enfants	5	
BRACONNIER	Jean	C.T.A.	16.774	femme et enfant	3	
CANIAUX	Charles	aide-marteleur	1.227	femme	2	
CAPITAINE	Jules	conducteur de moteur	56.486	femme et 2 enfants	4	

## Matériel &amp; Traction

## 3ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
CAVARD	Edouard	manœuvre	56.488	femme et 7 enfants	9	
CHARBONNEAUX	Pierre	apprenti	56.496		1	
CHARPENTIER	Albert	aide-ajusteur	56.497	femme et 3 enfants	5	
CHARTOGNE	Marceau	expéditionnaire	16.778	femme et 2 enfants	4	
CHEVREUX	Clément	ajusteur	56.507	femme, 2 enfants et belle-mère	5	
CHOPIN	Jean	manœuvre	56.508	femme et enfant	3	
CLAISSE	René	C.M.O.	56.512	femme et 2 enfants	4	
CLAISSE	Léon	S/C.B.O.	56.511	femme et enfant	3	
CLAUDE	Lucien	ajusteur	56.514	femme et 3 nièces	5	
COCHARD	Roger	Soudeur à l'arc	56.516	mère, femme et enfant	4	
COINDET	Emile	ajusteur	56.518	femme et enfant	3	
COLINET	René	manœuvre	56.524	femme et 2 enfants	4	
COLLARD	Raymond	mineur-ajusteur	56.525	grand-père, père et mère		
CORBIAUX	André	menuisier	56.538		4	
CORDIER	Henri	aide-ajust.	56.539	femme et 3 enfants	5	
					60	

4  
S.N.C.F.3ème TRAIN de RAPATRIEMENT  
Résidence : MOHON (Ateliers)

Division du Matériel

Région E S T

Matériel &amp; Traction

## 4ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
CORNELISE	Georges	menuisier	56.542	femme et 3 enfants	5	
COSSON	Jules	ajusteur	56.545	femme, 3 enfants, père, mère, belle- soeur et 2 neveux	10	
COUVERT	Paul	ajusteur- outilleur	56.548	femme	2	
COUVREUR	Pierre	d°	56.549	femme et 2 enfants	4	
Mme CUGNART	Léa	Préposée service bureau	56.551		1	
DECOURS	Marcel	manceuvre	56.568	femme et 2 enfants	4	
DEDUIT	Paul	aide-marte- leur	16.785	femme	2	
DEGLAIRE	Marcel	Inspecteur	2.768	femme et enfant	3	
DEMAZY	Lucien	tourneur	56.579	femme et 2 enfants	4	
Mme DEMAZY	Maria	Préposée au téléphone	56.578		1	
DENNEVAL	Emile	aide-peintre	56.581	mère, femme et enfant	4	
DEPREUX	Emile	aide-marte- leur	85.052	femme et 2 enfants	4	
DEPUISSET	Athanase	menuisier	60.632	femme, 6 enfants, beau-père	9	
DERRIERE	Emile	aiguilleur	56.584	femme	2	
DERRIERE	Eugène	S/C.B.C.	16.786	femme et 2 enfants	4	
						59

## Matériel &amp; Traction

5ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
DEVY	Claude	Apprenti-ajusteur	152.501	mère, tante, neveu et nièce	5	
DEWAM-BRECHIES	Henri	S/Chef de bureau	2.769	femme et 2 enfants	4	
DOIZY	Ernest	ajusteur	56.598	femme	2	
DOUDOUX	Lucien	d°	56.501	femme et 5 enfants	7	
DRUART	Serge	apprenti	152.502	mère	2	
DUBAS	Marcel	C.M.O.	56.503	femme et enfant	3	
DUCHENE	Edmond	chauff. générateur	56.609	4 enfants	5	
DUCHEZ	Emilien	apprenti	152.503	mère et grand'mère	3	
DUCRET	Marcel	manoeuvre	55.656	femme, 2 enfants, belle-mère, beau-frère, belle-sœur, grand'mère.	8	
DULIN	Jean-Bap.	aide-ajust.	56.612	femme et enfant	3	
DUMONCEAU	Fernand	ajusteur	56.614	femme	2	
DUPONT	Camille	C.M.O.	86.254	femme	2	
DUPONT	Louis	ajusteur	85.054	femme et 5 enfants	7	
DUPONT	Lucien	d°	152.504	père, mère, 2 soeurs	5	

Région E S T

## Matériel à Traction

## 6ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
DUPONT	Marcel	mineur-aide-ajust.	152.505		1	
DURAND	Raymond	forgeron	56.621	femme et 1 enfant	3	
ERARD	André	chauff. générateur	56.627	femme et 3 enfants	5	
EVRARD	Eugène	C.M.O.	56.630	femme	2	
FAGARD	Fernand	forgeron-marteleur	56.631	femme et 3 enfants	5	
FAUVET	Jean	ébéniste	56.635	femme, 5 enfants, belle-mère	8	
FAY	Louis	manceuvre	56.636		1	
FEINDRY	Charles	C.M.O.	56.638	femme et 2 enfants	4	
FELIX	Georges	menuisier	en attente de carte		1	
FELIX	léonce	ajusteur			1	
FOSSET	Paul	aide-ajust.	56.648		1	
FOULON	Pierre	employé	16.794		1	
FOURNEAU	Paul	C.M.O.	85.057	femme et enfant	3	
FRAISON	Marcel	tourneur	56.653	femme et enfant	3	
FRANCOIS	Victor	employé	16.796	mère	2	
FREDERICK	Louis	sellier	16.797	femme et 5 enfants	7	
FRICOTTEAUX	Adrien	employé	16.981	femme et 3 enfants	5	
FROMAGE	Etienne	aide-peintre	86.259	femme et enfant	3	
FROMENT	Pol	aide-soudeur	56.661		1	
23.II.40						

Région E S T

## Matériel &amp; Traction

## 7ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
GAILLOT	Charles	aide-ajust.	70.175	femme et enfant	3	
GAMARD	Marcel	manœuvre	85.058	femme et enfant	3	
GAROT	Auguste	embatteur	56.670	femme et enfant	3	
GASSER	Martin	manœuvre	53.058	femme et 2 enfants	4	
GAUDELET	Maurice	d°	55.558	mère et frère	3	
GENDARME	Melise	frappeur	56.674	femme et enfant	3	
GENET	Georges	employé principal	16.803		1	
GENNESSEAU	Louis	manœuvre	56.675	femme et 4 enfants	6	
GENOT	Octave	d°	56.676	femme et 5 enfants	7	
GENTY	Marcel	ajusteur	56.679	femme et enfant	3	
GEORGES	Léon	manœuvre	56.680	femme, 2 enfants et 2 nièces	6	
GERARD	Georges	ajusteur	56.681	père, mère, 3 frères, 2 sœurs	8	
GILLET	André	manœuvre	56.689	femme et belle-mère	3	
GILMAIRE	Louis	ajusteur	56.690	femme et enfant	3	
GIRONDELLE	Désiré	tourneur	56.691	femme et mère	3	
						59

4  
S.N.C.F.

Région E S T

3ème TRAIN de RAPATRIEMENT  
Résidence : MOHON (Ateliers)

Division du matériel

Matériel &amp; Traction

## 3ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
CLAUDIN	Fernand	tourneur	56.692	femme et 2 enfants	4	
GODEZ	Charles	C.M.O.	56.694	femme et 2 enfants	4	
GODART	Jean	apprenti	167.572	mère et 3 soeurs	5	
GONTHIER	Gaston	C.M.O.	16.808	femme et enfant	3	
GOUX	Yves	ajusteur	138.631	mère	2	
GRANDJEAN	Jules	d°	85.060	femme, enfant et cousin	4	
GRANDMAIRE	Georges	d°	56.705	femme et belle-mère	3	
GRANDMAIRE	Henri	d°	56.707	femme, 9 enfants et belle-mère	12	
GRANDRY	Pol	employé	16.809		1	
GROSJEAN	Camille	ajusteur	56.711	femme et enfant	3	
GUARINI	Désiré	aide-ajust.	56.712	femme et enfant	3	
GUERET	Henri	manoeuvre	56.714	femme, 2 enfants, père	5	
GUILLAUME	Jean-Bap.	S/C.B.O.	56.718	femme et 4 enfants	5	
GUILLOUX	Joseph	manoeuvre	56.722		1	
HALBARDIER	Alphonse	C.B.O.	53.221	femme et enfant	3	
					59	

23.11.40

Région E S T

## Matériel &amp; Traction

## 3ème voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
HARTERT	Georges	S.C.B.M.	85.564		1	
HAUDECOEUR	Eugène	Chauffeur de feu	56.731	femme et enfant	3	
HENON	Louis	Expéditionnaire	16.813	femme et 3 enfants	5	
HENON	Marseille	distributeur	27.444	femme et 2 enfants	4	
HENRY	Bernard	menuisier	56.734	femme et 2 enfants	4	
HENRY	René	S/C.B.M.	56.735	femme et 2 enfants	4	
HIGUET	Gabriel	soudeur à l'autogène	56.740	femme et 3 enfants	5	
HOLT	Joseph	menuisier	56.742	femme, enfant, beau-père, bonne	5	
HOZELLE	Albert	manœuvre	56.743	femme et 9 enfants	11	
HUARD	Augustin	riveur	56.750	femme et 4 enfants	6	
HUGUENIN	Marcel	tourneur	56.752	femme et 3 enfants	4	
HUTS	Servais	forgeron	16.886	femme	2	
JACQUEMIN	Charles	menuisier	56.759	femme et enfant	3	
					57	

S.N.C.F.

Région E.S.T

3ème TRAIN de RAPATRIEMENT

Résidence : MOHON (Ateliers)

Division du Matériel

## Matériel et Traction

## 10ème voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
JAMAIN	Marcel	C.M.C.	56.763	femme et enfant	3	
JARDINIER	René	apprenti	167.576	père, mère, frère et soeur	5	
JARDINIER	Albert	C.T.A.	16.819	femme, 2 enfants, mère, belle-mère	6	
JASE	Pol	Conducteur de moteur	56.764	femme et 2 enfants	4	
JAVELLOT	Lucien	manceuvre	56.765	femme, 8 enfants et belle-mère	11	
JAVELLOT	Narcisse	aide-martelleur	56.766	femme et 2 enfants	4	
JOLLY	Louis	ajusteur	56.769	femme, 2 enfants et beau-père	5	
JULLION	Victor	Contremaître	16.822	femme et enfant	3	
KRAUSS	René	ajusteur	5.641	mère	2	
LABARRE	Marcel	manceuvre	56.777	femme et 3 enfants	5	
LABARRE	Victor	d°	56.778	femme et 2 enfants	4	
LABEAUSSE	Charles	d°	54.602	femme et 3 enfants	5	
LABERGRI	Jules	mouleur	56.779	femme	2	
					59	

## Matériel et Traction

11ème voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
LACROIX	Paul	ébéniste	16.825	femme et 4 enfants	6	
LAIRINCK	Ernest	pilonnier	56.788	femme	2	
LALANDE	Jules	tourneur	56.789	femme et 2 enfants	4	
LAMBINET	Charles	contrôleur technique manœuvre	16.828	femme et 2 enfants	4	
LANOTTE	Henri		56.797	femme et 3 enfants	5	
LAURENT	Leon	menuisier	56.804	femme et enfant	3	
LEBLANG	Hubert	ajusteur	56.808	femme	2	
LEBLANG	Victor	aid's-peintre	56.810	femme et 2 enfants	4	
LEBRUN	Pierre	chef de groupe	16.821	femme et enfant	3	
LECOMTE	Roger	sidi-seu-deur	56.817	femme et 4 enfants	6	
LEDARD	Paul	ébéniste	56.820	femme et 3 enfants	5	
LE DU	Joseph	C.M.O.	56.821	femme, enfant, belle-mère	4	
LEFEVRE	Robert	mineur-ajusteur	167.581	mère	3	
LEGER	Germain	serrurier-ferrur	59.660	femme et 3 enfants	5	
LEGRAUD	Jules	trempeur	56.825	femme et 3 enfants	5	
					60	

S.N.C.F.

3ème TRAIN de RAPATRIEMENT  
Résidence : MOHON (ateliers)

Division du Matériel

Région E s t

Matériel et Traction

12ème voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
LEGRIS	Charles	fogeron	56.827	femme et 2 enfants	4	
LEJEUNE	Georges	chauffeur de four	56.829	femme et 3 enfants	5	
LEJEUNE	Henri	aide-soudeur	56.830	femme et 3 enfants	5	
LEJEUNE	Léon	ajusteur	56.831	femme et 4 enfants	6	
LEMAIRE	Quirin	aide-ajust.	25.553	femme	2	
LEMERET	Raymond	chauffeur de générateur	56.835	femme et enfant	3	
LEMOINE	Claude	ajusteur	56.387	2 enfants	3	
LENOIR elle	Louis	pilonnier	56.839	femme et enfant	3	
LEROY	Geneviève	élève-bureau	33.791	mère, 3 frères, 1 soeur	6	
LEROY	Roger	apprenti		mère, beau-père et tante	3	agent rentré
LEVERT	Emilien	fogeron	56.844	femme et 3 enfants	5	
LHERBIER	Louis	menuisier	56.845	femme, beau-père, belie-mère	4	
LIEBEAUX	Raymond	expéditionnaire	56.846	mère, femme et 2 enfants	5	
					54	

Région Est

Matériel à Traction

13ème voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
LORBER	Gaston	ajusteur- outilleur	56.852	femme, 5 enfants, belle-mère, frère, mère	10	
LORRIETTE	Jean	C.B.O.	16.835	femme	2	
LUPAU	André	ajusteur	56.853	mère	2	
MAGIN	Ernest	manœuvre	56.855	femme, 6 enfants, belle-mère	9	
MAHUT	Charles	chauffeur	56.860	femme et 2 enfants	4	
MAISSIN	René	pilonnier	56.857		1	
MALHERBE	Pierre	ajusteur	56.865		1	
MALJEAN	Charles	manœuvre	56.866		1	
MALJEAN	René	forgeron	86.255		1	
MENGENEY	René	garçon de bureau	17.406	femme et 3 enfants	5	
MANGIN	René	ajusteur	56.868	femme, 4 enfants, beaux-parents	8	
MANGIN	Henri	employé principal		femme et enfant	2	agent rentré
MARCHE	Emile	ajusteur	56.873	père, mère et 3 enfants	6	
MAROTEL	Georges	C.B.O.	56.880	femme, enfant et beau-père	4	
MARS	Ernest	S/C.B.O.	56.888	femme et 2 enfants	4	

S.N.C.F.

Région E S T

3ème TRAIN de RAPATRIEMENT  
Résidence : MIGNON (Ateliers)

Division du Matériel

Matériel &amp; Traction

14ème voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
MASSAU	Victorien	S/C.B.O.	86.808	femme	2	
MASSIAUX	Maurice	ajusteur	186.861	grand'mère, mère, 2 frères et soeur	6	
MATHIEU	Albert	d*	56.890	femme et enfant	3	
MATZ	Raymond	S/C.B.O.	56.894	femme et enfant	3	
MELIN	Charles	menuisier	56.895	femme et neveu	3	
MERAND	Georges	expéditionnaire	16.843	femme, enfant, beau-père	4	
MEURICE	Léon	manœuvre	56.900	mère, 1 enfant	3	
MEZIERES	Jules	soudeur	16.845	femme et 2 enfants	4	
MEZIERES	Cyrille	surveillant de ronde	16.844	femme et enfant	3	
MICHAUX	Pol	menuisier	56.901	femme, 2 enfants et beaux-parents	6	
MICHEL	Léon	soudeur	56.904	femme et enfant	3	
MIDOUX	Emile	aide-peintre	56.907	enfant	2	
MIGEOT	Charles	dessinateur	16.846	mère, femme et enfant	4	
MIGEOT	Robert	ajusteur	52.179	mère, soeur, grand'mère	4	
MILLARD	Henri	apprenti	166.688	soeur, beau-frère et nièce	4	
MITHIAUX	Luc	forgeron	86.869	femme et enfant	3	

57

15ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
MITHIAUX,	Pierre	Sellier-garnisseur	56.918	femme, 2 enfants, belle-mère	5	
MOES	Elie	Menuisier	56.920	femme	3	
MOGIN,	Alexand.	Sellier	56.921	femme, enfant, belle-mère	4	
MOHLER	Marcel	Employé Ppal		femme et 2 enfants	3	agent rentré
MOREAU	Louis	Ajusteur	86.870	femme	3	
MOTCH	Lucien	d°	56.927	femme et belle-soeur	3	
MOUGENOT	Alfred	Tourneur	56.928	femme et enfant	3	
MOUZON	Marcel	Menuisier	16.885	femme et enfant	3	
MOYEN	Fernand	Ajusteur	56.930	femme et 3 enfants	5	
MUSCAT	Lucien	d°		femme et enfant	2	agent rentré
NAVE	Maurice	Forgeron	56.938		1	
NICOLA	Nicolas	Ajusteur	56.941	femme et enfant	3	
NICOLAS	Jean-Baptiste	Frappeur	56.943	femme et 2 enfants	4	
NOËL	Amédée	Employé	16.851	femme, 2 enfants, belle-mère	5	
NOLUVÉAU	Jacques	riveur	56.947	femme, enfant, belle-mère	4	
NOLUVÉAU	Joseph	aide-peintre	56.948	enfant	2	
ODOT	Léon	Menuisier	56.950	femme et 2 enfants	4	
ORY	Théodore	Ajusteur	56.953	femme et 2 enfants	4	

Région E.S.T.

## 3ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

MATERIEL & TRACTION

Résidence : MOHON (Ateliers)

16ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
SUDINET	Marius	Ajusteur	56.954	femme et enfant	3	
PARIS	Charles	Employé	56.957	femme et 2 enfants	4	
PEGEOT	André	Ajusteur	56.965	femme et enfant	3	
PEGEOT	Henri	Manœuvre	56.966	femme, 2 enfants, beau-fils et bru	6	
PERES	Paul	Tourneur de roues	56.969	pupille et belle- mère	3	
PETIT	Alexand.	ferblan- tier	56.972	femme, 2 enfants, belle-sœur, belle- mère, neveu	7	
PETIT	Claude	Menuisier	56.974	femme et enfant	3	
PETITQUEUX	René	Toupilleur	56.976	femme, 2 enfants, beau-père, belle- mère, belle-sœur et enfant	8	
PIERARD	Désiré	Employé	16.855	femme et 2 enfants	4	
PIERRARD	René	Frappeur	56.979	femme et 2 enfants	4	
PINARD	Pierre	Menuisier	52.181	femme	2	
PINARD	Victor	Peintre	56.986	femme, fille et fils	4	
PINGARD	Jean-B <sup>te</sup>	Marteleur	56.989	enfant	2	
PONCELIN	Fernand	Employé	16.857	femme, enfant, belle- mère	4	
PONSART	Joseph	C.H.O.	86.240	femme	2	

S. N. C. F.

Région E S T

MATERIEL &amp; TRACTION

DIVISION du MATERIEL

5ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

Résidence : MOHON (Ateliers)

17ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
POTIER	Camille	Conducteur de loco d'at.	57.001	femme, 4 enfants, père et mère	6	
POTIER	Léon	C.M.O.	86.871	Femme	2	
QUARING	Armand	d°	57.008	femme, 2 enfants, beau- père et belle-mère	6	
RAVENEL	Roger	Ajusteur	186.869		1	
RAVUNG	Henri	d°	57.016		1	
REMY	Georges	Manoeuvre	55.181	femme et enfant	3	
REHARD	Henri	Peintre	57.020	femme	2	
RENAUX	Eugène	Employé	16.861		1	
RICHOUX	Roger	Ébéniste	57.027	femme et enfant	3	
ROBERT	Félix	Contremai- tre	16.863	femme	2	
BERT	Georges	C.M.O.	57.030	femme et 4 enfants	6	
ROCHETTE	Fernand	Manoeuvre	54.676	femme, 2 enfants, belle-mère, 2 nièces	7	
ROCIPON	Jules	Manoeuvre	57.035	femme et fils	3	
ROGER	Henry	d°	57.037	femme et 4 enfants	6	
ROGER	Paul	Fraiseur de précision	57.039	femme et 2 enfants	4	
RONSIN	Jules	Manoeuvre	52.625	femme, enfant, père	4	
					59	

S. N. C. F.

Région E S T

MATERIEL &amp; TRACTION

DIVISION DU MATERIEL

## 3ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

Résidence : MOHON (Ateliers)

## 18ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
ROUSSEAU	Nicolas	Ajusteur	57.044	femme et enfant	3	
ROUSSEAU	Jules	menuisier	57.046		1	
ROYNETTE	Paul	Employé Ppal	16.984	femme et enfant	3	
RUEHMANN	Jean	Dessinateur Ppal	2.775	femme et enfant	3	
SALMON	Désiré	Employé	17.380	femme et 2 enfants	4	
SANTERRE	Jean	Manoeuvre	57.049	femme et 5 enfants	7	
SAUDEMONT	Serge	Apprenti	167.596	mère et tante	3	
SAYEN	Maurice	Employé	16.865	femme, enfant et belle-mère	4	
SERET	Eugène	C.E.O.	57.058	femme, belle-mère	3	
SIBILLE	Jules	Menuisier	57.060	femme et enfant	3	
SIMON	André	Expédition- naire	57.061	femme et 2 enfants	4	
SOISINET	Pierre	Ajusteur	57.066		1	
SOMME	Julien	Manoeuvre	41.438	femme et 2 enfants	4	
BONVEILLE	René	Pilonnier	57.068	femme et enfant	3	
SPARMONT	Léon	aide-ajust.	53.097	femme et enfant	3	
STEVENOT	Onésime	C.E.O.	16.867	femme et fille	3	
STORDEUR	Roger	Manoeuvre	57.071	femme, 3 enfants, beau-père, belle- mère	7	

S. N. C. F.

DIVISION du MATERIEL

Région E S T

5ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

MATERIEL & TRACTION

Résidence : MOHON (Ateliers)

19ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
STOUB	Louis	Ajusteur	57.072	femme et enfant	3	
TANTON	René	d°	57.080		1	
TEMPLIER	Henri	d°	57.083	femme et 2 enfants	4	
THIBOUT	Jules	Menuisier	57.085	femme et 5 enfants	7	
THIRY	Georges	Raboteur de précision	57.089	femme et enfant	3	
TIBOUT	Arthur	Manœuvre	55.682	femme et enfant	3	
TISSERANT	Jean-Baptiste	C.B.O.	16.868	femme et 2 enfants	4	
TISSERAND	Georges	Employé	1.324	femme et 2 enfants	4	
TIXERAND	Marcel	C.B.O.	18.341	femme	2	
TOURNEMINE	André	Tourneur	57.093	femme et 4 enfants	6	
TRUBERT	Jean-Baptiste	Menuisier	86.213	femme	2	
TURQUIN	Pierre	Frappeur	57.099	femme et 2 enfants	4	
UBALDINI	Emile	aide-ajusteur	57.100	femme et 2 enfants	4	
VALET	Gaston	Forgeron	57.101	femme et 2 enfants	4	
VALLEE	Charles	Ferblantier	57.102	femme et 3 enfants	5	
VALLET	Camille	C.M.O.	57.103	femme	2	
VARLOTEAUX	Raymond	Ajusteur		femme, enfant, mère	3	agent rentré

61

S. N. C. F.

DIVISION DU MATERIEL

Région E.S.T

3ème TRAIN DE RAPATRIEMENT

MATERIEL &amp; TRACTION

Résidence : MOHON (Ateliers)

20ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
VARRAUD	Henri	Pilonnier	57.107	femme et enfant	3	
VASSON	Louis	Monteur-électrique		femme	1	agent rentré
VILLERE	Alphonse	C.M.O.	16.871		1	
VINATY	Gaston	d°	70.171	femme	2	
VONNER	Cyrille	d°	57.121	femme et 3 enfants	4	
WARIN	Henri	Soudeur	57.126	femme et enfant	3	
WARY	Maurice	apprenti	167.604	mère et grand'mère	3	
WATELET	Eugène	manoeuvre-distributeur	57.129	femme, 4 enfants, petit-fils	7	
WATELET	Jules	Ajusteur	85.548	femme	2	
WERSEMAN	Victor	Contremaitre	27.446	femme	2	
WILLAIME	Raymond	Conducteur de moteur	57.151	femme et 6 enfants	8	
WINTZER	Maurice	C.E.O.	16.876	femme	2	
Mme BAYLE	Marthe	"	151.120	femme d'agent, 1 enfant	2	
Mme BEGUIN	Marie	"	151.127	femme d'agent, fille petite-fille	3	
					43	

23.11.40.

Région S S T

MATERIEL &amp; TRACTION

21<sup>ème</sup> Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
Mme BONETAUD	Germaine	"	151.177	femme d'agent	1	
Mme BOSSE-RELLÉ	Yvonne	"	129.362	d"	1	
Mme BRUNEAU	Berthe	"	151.217	d"	1	
Mme CABRES-PINE	Cletilde	"	151.222	d" 1 enfant	2	
Mme COMPERE	Angèle	"	151.313	d" 3 enfants, mère et beau-père	6	
Mme EVRARD	Yolande	"	139.617	femme d'agent, 2 enfant	2	
Mme BASTIN	Marie	"	142.109	femme d'agent 1 enfant	2	
Mme HOUZELLE	Cécile	"	151.772	femme d'agent 5 enfants	6	
Mme LECRIQUE	Claire	"	151.861	femme d'agent 1 enfant	2	
Mme LUZOIR	Marie	"	137.848	femme d'agent 1 enfant	2	
Mme MARÉCHAL	Marie	"	47.619	femme d'agent 1 enfant	2	
Mme MINET	Lucienne	"	35.201	femme d'agent, 2 enfants, père et mère	5	
NICOLAY	Henri	"	139.509	père d'agent et sa femme	2	
Mme PLANCON	Marie	"	152.475	femme d'agent, 1 enfant	2	
Mme TISSE-RAND	Pierrette	"	139.284	femme d'agent, 1 enfant	2	
Mme TOUS-SAINT	Marie	"	152.380	femme d'agent, 1 fille, 1 petit-fils	3	
Mme MINET	Marie	"	139.824	mère d'agent	1	
					45	

22ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
Mme ZANETTI	Marguerite	"	152.454	Femme d'agent, 1 enfant	2	
Mme RENNES-SON	Paulette	"	154.	fille d'agent	1	
HENRYON	Pierre	Ajusteur	37.902		1	
LEGER	Maurice	apprenti	166.684		1	
SOUCHON	Emile			beau-frère d'agent	1	
Mme NAIRE	Renée		153.087	femme d'agent, 3 enfants	4	
Mme VERDIN	Anna			belle-mère d'agent	1	
Mme VARLO-TUAUX	Julie		4.015	mère d'agent	1	
HERBIN	Paul		1.317	femme	2	
KLEIST	Eugène		"	femme	2	fille et gendre du SCBO MARS
Mme VUILMET	Gilberte		152.440	3 enfants, beau-père, belle-mère	6	
MONTOULLOUS	Victor			fille, petite-fille	3	fille, gendre et petite-fille de l'ajusteur THIERS
Mme ADNET	Lucienne		151.044	4 enfants	5	
Mme BARDETTE	Renée		148.897	3 enfants - père	5	
Mme BAUDOIN	Marcelle		151.114	1 enfant	2	
Mme CLAUDE	Marguerite		151.278	2 enfants - belle-mère	4	
					41	

S . N . C . F .

DIVISION DU MATERIEL

Région E S T

MATERIEL &amp; TRACTION

3ème TRAIN DE RAPATRIEMENT  
Résidence : MOHON (Ateliers)

33ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
Mme DAUDHUI	Domitile		151.351	4 enfants	5	
Mme DEFRENCE	Louise		151.373	3 enfants	4	
DUMANT	René		151.448	Fils de DUMANT	1	
Mme FREDERIC	Léonie		6.336	1 enfant	2	
Mme PRINOT	Germaine		151.549	1 enfant - belle-mère, 2 belles-sœurs et beau-frère	6	
Mme GAINOT	Pauline		6.130	frère, soeur, 2 neveux	5	
Mme GENTIL	Marcelle		151.585	2 enfants	5	
Mme GIBOUT	Léone		50.275	3 enfants	4	
Mme HAMAIDE	Alice		151.021	1 enfant, belle-mère	5	
Mme HUSSON	Jeanne		102.007	1 enfant	2	
Mme ISTACE	Jeanne		49.467	3 enfants	4	
KOEHL	Julien		151.776	-fils de KOEHL-	1	
Melle LAGRANGE	Yvonne		50.306	et son frère (enfants de LAGRANGE)	2	
					42	

25.11.40.

3ème TRAIN DE RAPATRIEMENT  
Résidence : MOHON (Ateliers)24ème Voiture

Nom	Prénom	Grade	N° de carte d'identité	Parents accompagnant l'agent	Nombre total de personnes	Observations
Mme LAMBINET	Germaine		151.812	4 enfants	5	
Mme LEBRUN	Lucie		151.847	4 enfants	5	
Mme LEFRANC	Elise		151.036	3 enfants	3	
Melle MATHY	Françoise		50.336	frère et grands-parents	4	
Mme PELTRIAUX	Lucie		152.148	3 enfants	3	
Mme PERNELET	Olga		152.149	1 enfant	2	
Mme PERROT	Lucienne		152.151	3 enfants	4	
Mme PETIT	Andrée		50.355	1 enfant - parents	4	
Mme PLAETTNER	Marguerite		50.363	1 enfant	2	
Mme TAILLANDIER	Thérèse		152.343	1 enfant	2	
Mme TAINTURIER	Geneviève		152.346	2 enfants	3	
Melle TREGAN	Odette		143.213	son frère	2	
Mme TRISTANT	Germaine		152.384	1 enfant - mère	3	
Mme Dupont	femme d'ajusteur			1 enfant - belle-mère	42/3/45	

23.11.40.

m<sup>7</sup>

6 Décembre 1940

D. 149100/11

WZ

SOCIÉTÉ PARISIENNE DES CHEMINS DE FER AUFRIQUE	
DIRECTION GÉNÉRALE	
- 9 DEC. 1940	
Dossier	Pièce N°
D 149100 / 11	74

N O T E

pour Monsieur le Secrétaire Général Adjoint

PIÈCES  
JOINTES

A la réunion des Directeurs de l'Exploitation du 25 Novembre 1940, il a été décidé (mémento ci-joint) que vous prépareriez une intervention écrite auprès de la W.V.D. PARIS, au sujet de la remise en place du personnel des Ateliers de MOHON.

Je me suis rapproché du Service Central du Personnel, qui a traité depuis ses origines la question du rapatriement des agents des Ateliers de MOHON.

D'après les renseignements fournis par ce Service, cette question se présente comme suit :

Nous avons demandé à la W.V.D. PARIS, par lettres s'échelonnant d'Août à Octobre, en faisant valoir que nous étions nous-mêmes actionnés par la W.V.D. BRUXELLES qui désire le retour rapide des agents à leur résidence d'origine, la mise en marche de 4 trains :

- 3 trains d'agents du Service du Matériel et familles;
- 1 train d'agents Exploitation.

Sur ces 4 trains, un seul, un train d'agents du Matériel, a pu franchir la ligne d'arrêt.

Les agents de l'Exploitation ont rejoint MOHON par petits groupes.

Il reste à NIMES-COURBESSAC, résidence de repliement, les agents et familles des deux trains qui n'ont pas pu passer.

La W.V.D. PARIS ayant, par lettre du 29 Octobre dont ci-joint copie, indiqué qu'elle entendait reprendre complètement l'affaire et notifié une nouvelle procédure, qui comprend notamment l'établissement de listes par voitures des agents à rapatrier, le Service Central du Personnel a préparé, pour la

Voir 1/1 de l'autre  
copie pour date avec  
la W.V.D.  
Pièce 69.

lettre du 8/12

Voir 1/1 dossier

correspondance avec  
la W.V.D.

W.V.D. PARIS, le projet de lettre ci-joint lui transmettant des listes établies suivant la nouvelle procédure et reprenant les noms des agents des Ateliers de MOHON à rapatrier par les deux trains spéciaux qui n'ont pu, jusqu'à présent, franchir la ligne d'arrêt.

Cette lettre à la W.V.D. PARIS paraît amortir l'intervention écrite dont il a été question à la réunion des Directeurs de l'Exploitation du 25 Novembre.

18 juillet

DOSSIER

CONFIDENTIEL

DECISIONS

prises par M. le Directeur Général

à la réunion des Directeurs de l'Exploitation

du 25 Novembre 1940

14

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHAMPS DE FORTINNAIS
DIRECTION GENERALE
30 NOV. 1940
Dossier
B 149100/11 171

619°- Remise en place du personnel des ateliers de MOHON.-

M. VAGOGNE préparera à ce sujet une intervention écrite auprès de la W.V.D. PARIS.

M. VAGOGNE

W.V.D. PARIS

Division: Transports

la/43 g 17

Paris, le 29 Octobre 1940.  
Rue de Berri, 29

*Copie dossier  
Grianit See T  
copie Mr Mss-Adam  
(dorm)*

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
1 NOV. 1940	
Dossier	Pièce N°
D149100 / 11	69

S.N.C.F.  
5, rue de Londres,  
PARIS



OBJET : Rapatriement d'évacués, c.à d. d'agents  
de la S.N.C.F. au-delà de la ligne Nord-Est.

*Micalf*  
*ARRÊT DE RÉPONSE A LA SIGNATURE DU  
M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL*  
*Mme Le Besneuf*

La W.V.D. vous demande de lui envoyer les listes nominatives, en 3 exemplaires, de tous les agents de Chemins de Fer qui doivent encore rejoindre au-delà de la ligne Nord-Est leur ancien poste. Ces listes devront, pour raison de commodité, être établies par voiture. Nous vous faisons remarquer que ces listes ne doivent comporter que des noms d'agents de chemins de fer ou de familles d'agents qui, avant l'évacuation, travaillaient ou habitaient de l'autre côté de la ligne Nord-Est. Vous sollicitez ensuite pour ce nombre, qui sera alors le dernier, l'autorisation de passer la ligne Nord-Est.

En conséquence, on cessera d'examiner les demandes individuelles du 6. et du 26.10.40 qui nous sont déjà parvenues, en attendant la transmission des nouvelles et dernières listes. Ces demandes individuelles devront être comprises dans la nouvelle nomenclature.

Signé: Goeritz.

NOTE DU TRADUCTEUR : Le traducteur a cru devoir souligner certains mots, pour attirer toute l'attention des services compétents sur l'importance du terme allemand : "abschliessend".

L.L. 28/10/40

13 OCT. 1940

# spie pour le Dossier

Avisé le

8<sup>e</sup> CENTRAL DU MATERIEL

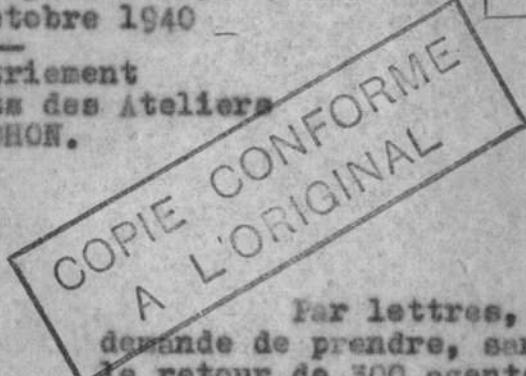
Mme le Directeur Général  
M. Adam - S.P. - G.W. - 915

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
DIRECTION GENERALE  
31 OCT. 1940  
Dossier No. D 149100/11 Pièce No. 68

31 OCT. 1940

N° 1708 Tp.  
Vos lettres  
60 W4 du 19 Septembre 1940  
61 W4 du 5 Octobre 1940

Rapatriement  
de 300 agents des Ateliers  
de MOHON.



149100/11

WEHRMACHT VERKEHRS DIREKTION  
BRUXELLES

Par lettres, références ci-contre, vous nous avez  
demandé de prendre, sans retard, les dispositions utiles pour  
le retour de 300 agents nécessaires à la reprise du travail  
aux Ateliers de MOHON.

Je vous confirme qu'en ce qui nous concerne toutes  
les dispositions ont été prises et les formalités remplies.  
En particulier, une liste nominative du personnel devant cons-  
tituer ce contingent de rapatriés a été envoyée à la W.V.D.  
PARIS, jointe à notre lettre du 6 Octobre 1940.

J'attire votre attention sur le fait qu'aucune auto-  
risation de rapatriement ne nous est encore parvenue depuis  
cette date.

Vous voudrez bien, je pense, intervenir auprès des  
autorités compétentes pour hâter la délivrance des laissez-  
passer nécessaires au retour des ouvriers que vous désirez voir  
reprendre leur travail, ainsi que pour le rapatriement des  
membres de leur famille qui doivent les accompagner.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, *m.v.*

Signé Le Besneaud

3 OCT. 1940

P.96W

Minute

Copie à Monsieur ADAM,  
Génieur Principal chargé de la liaison  
avec la W.V.D. de Bruxelles,  
à titre d'information.  
Paris, le  
Le Directeur Général,

## copie pour le Dossier

vise la S<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL

Nous le Directeur Général

Adam - S.P. - S.W. - S.Y.

3 pièces jointes

Comme suite à la décision prise au sujet du rapatriement des agents de la S.N.C.F. occupés en temps de paix au nord de la ligne Nord-Est, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous nous proposons de réintégrer aux Ateliers de Mohon (Ardenne) un 3ème contingent d'agents qui avaient été repliés sur les Ateliers de Nîmes-Courbessac.

Ce contingent composé de 311 agents et de 1 017 membres de familles, serait acheminé par un train spécial comprenant un fourgon, 4 wagons pour bicyclettes, 4 wagons pour bagages, 1 wagon plat pour camionnette sanitaire et 24 voitures à voyageurs.

Je vous adresse ci-joint le projet d'horaire de ce train, la liste nominative des personnes qui y prendront place et la répartition des agents par catégorie d'emploi.

Je vous serais obligé de vouloir bien prévoir l'accompagnement de ce convoi par un Représentant de votre Administration qui serait chargé des formalités à accomplir auprès des autorités de la ligne de démarcation et de la ligne Nord-Est.

Etant donné l'intérêt que la W.V.D. de Bruxelles attache à un retour rapide de nos agents à leur résidence d'origine, je vous demanderais de bien vouloir autoriser le départ de ce train dès que possible.

Je signale qu'un délai de 5 jours nous serait nécessaire, à partir de la date à laquelle cette autorisation serait accordée, pour mettre au point les détails d'organisation.

Le Directeur Général,

S. Le Bernerais

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

SOCIÉTÉ NATIONALE	
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
28 OCT 1940	
Dossier	Pièce N°
D 149100 / 11	66

VERMACHTF VERKEHRS DIREKTION PARIS

29, rue de Berri

24 OCT 1940

COMPOSITION STATISTIQUE DU TRAIN SPECIAL  
DE RAPATRIEMENT DU 3ème CONTINGENT D'AGENTS  
DES ATELIERS DE MOHON REPLIES A NIMES - COURBESSAC  
ET DES MEMBRES DE LEURS FAMILLES

~~-----~~

## MATERIEL & TRACTION

— 10 —

a) Personnel de Direction

Inspecteur ..... I ..... I .....

b) Personnel administratif

Sous-chefs de bureau .....	2
Chef-dessinateur .....	1
Dessinateur principal .....	1
Dessinateur .....	1
Chef de groupe .....	1
Contrôleurs techniques .....	2
Contrôleurs techniques adjoints ..	2
Employés principaux .....	4
Employés .....	14
Expéditionnaires .....	5
Elève-bureau .....	1
Préposée au service de bureau ....	1
Préposée au téléphone .....	1
Gargon de bureau .....	1

c) Personnel artisan

Contremaîtres .....	26
Chefs de brigades .....	6
Sous-chefs de brigades .....	8
Ajusteurs .....	54
Tourneurs .....	13
Forgerons .....	18
Pilenniers .....	5
Trempeur .....	1
Ferblantiers .....	3
Riveurs .....	2
Soudeurs .....	6
Fraiseur .....	1
Raboteur .....	1
Touilleur .....	1
Soffleur .....	1

Menuisiers .....	22
Ébénistes .....	4
Selliers .....	3
Monteur électricien .....	1
Distributeur .....	1
Conducteurs de moteurs .....	3
Conducteur de locotracteurs d'atelier .....	1
Aiguilleur .....	1
Chauffeurs .....	6
Embatteur .....	1
Meuleur .....	1
Peintres .....	2
Surveillant de ronde .....	I ..... 193

d) Personnel ouvrier

Aides-ajusteurs .....	I2
Aides-forgerons .....	5
Aides-soudeurs .....	4
Aides-peintres .....	6
Aides-ouvriers .....	2
Manoeuvres .....	39
Apprentis .....	I2 ..... 80

Membres de familles ..... I 017 .. I 017

TOTAL..... I 328

MST 26.IO.40.

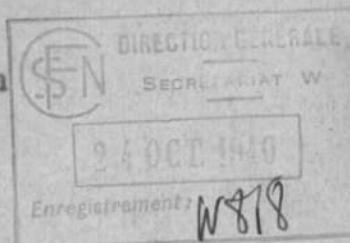
ÜBERSETZUNG

S N C F

Le Directeur Général

den 24. Oktober 1940.

3 Anlagen



W V D  
29, rue de Berri  
PARIS

D. 109100/11

Unter Bezugnahme auf die Entscheidung die für die Heimführung der Bediensteten der SNCF getroffen wurde, die in Friedenszeiten nördlich der Nord-Ost-Linie beschäftigt waren, beehebe ich mich, Ihnen mitzuteilen, dass wir die Absicht haben, in den Ausbesserungswerken von Mohon (Ardennes) einen 3. Kontingent von Bediensteten, welche nach den Ausbesserungswerken von Nîmes-Courbessac zurückgenommen worden waren, in ihre alten Posten wieder einzusetzen.

Dieser Kontingent, der sich aus 311 Bediensteten und 1017 Familienmitglieder zusammensetzt, würde mit Sonderzug befördert werden, der sich aus einem Packwagen, 4 Wagen für Fahrer, 4 Gepäckwagen, 1 Plattformwagen für Sanitätswagen und 24 Personenwagen zusammensetzt.

Ich übermitte Ihnen beiliegend den Fahrplanentwurf für diesen Zug, das namentliche Verzeichnis der Personen, die darin Platz nehmen werden und die Verteilung der Bediensteten nach Dienstkategorien.

Ich wäre Ihnen verbunden, wenn Sie die Begleitung dieses Zuges durch einen Vertreter Ihrer Verwaltung ins Auge fassen wollten, der mit der Erledigung der bei den Behörden der Demarkations- und Nordostlinie zu erfüllenden Formalitäten beauftragt würde.

Da die WVD von Brüssel an der baldigen Rückkehr unserer Bediensteten nach ihrem Heimatort hält, bitte ich Sie, die Abfahrt dieser Züge so bald wie möglich zu erlauben.

Ich mache darauf aufmerksam, dass uns eine Frist von 5 Tagen notwendig ist, vom Tage der Erlaubnisserteilung an gerechnet, um die Organisationseinzelheiten fertigzustellen.

Le Directeur Général

gez.: LE BESNERAIS

ÜBERSETZUNG

Fahrplanentwurf

für den Zug, der die Heimführung eines 3. Kontingents von den Bediensteten des Bahnausbesserungswerks Mohon vorsieht, die in die Ausbesserungswerke von Nîmes-Vourbessac zurückgenommen wurden.

-----

- Nîmes - Abfahrt 17 Uhr (Tag A)
- von Nîmes nach Avignon : besondere Fahrt
- von Avignon nach Perrigny : Fahrt R.C.I.
- von Perrigny nach Toul : Fahrt R.C.N.I.
- Toul - Ankunft 17 Uhr 35 (Tag B).

STATISTIK DES SONDERZUGES ZUR HEIMBEFÖRDERUNG  
DES 3. KONTINGENTS VON BEDIENSTETEN DER AUSBESSERUNGSWERKE  
VON MOHON DIE NACH NIMES-COURBESSAC ZURÜCKGENOMMEN WORDEN  
WAREN UND IHRE FAMILIENMITGLIEDER.

----

Matériel et Traction

a) Direktionspersonal			
Inspecteur.....	1		1
b) Verwaltungspersonal			
Sous-chefs de bureau.....	2		
Chef-dessinateur.....	1		
Dessinateur principal.....	1		
Dessinateur.....	1		
Chef de groupe.....	1		
Contrôleurs techniques.....	2		
Contrôleurs techniques adjoints	2		
Employés principaux.....	4		
Employés.....	14		
Expéditionnaires.....	5		
Elève-bureau.....	1		
Préposée au service de bureau	1		
Préposée au téléphone.....	1		
Garçon de bureau.....	1		37
c) Handwerkerpersonal			
Contremaîtres.....	26		
Chef de brigade.....	6		
Sous-chefs de brigades.....	8		
Ajusteurs.....	54		
Tourneurs.....	13		
Forgerons.....	18		
Pilonniers.....	5		
Trempeur.....	1		
Ferblantiers.....	3		
Riveurs.....	2		
Soudeurs.....	6		
Fraiseur.....	1		
Raboteur.....	1		
Toupilleur.....	1		
Serrurier.....	1		

.....

Menuisiers.....	22
Ebénistes.....	4
Selliers .....	3
Monteur Electricien...	1
Distributeur.....	1
Conducteurs de moteurs	3
Conducteur de locotracteur d'atelier	1
Aiguilleur.....	1
Chauffeurs.....	6
Embatteur.....	1
Meuleur.....	1
Peintres.....	2
Surveillant de ronde	1
	193

d) Arbeiterpersonal

Aides-ajusteurs.....	12
Aides-forgerons.....	5
Aides-soudeurs.....	4
Aides-peintres .....	6
Aides-ouvriers.....	2
Manceuvres.....	39
Apprentis.....	12
	80

Familienmitglieder	1.017	1.017
--------------------	-------	-------

Total:	1.328
--------	-------

---

12/2  
Copie à Monsieur ADAM, Ingénieur  
Principal, chargé de la liaison avec  
la W.V.D. de Bruxelles,  
à titre d'information.  
Paris, le  
Le Directeur Général,

23 OCT. 1940

Pg7W.

Minute

SE	N
DIRECTION GÉNÉRALE	
SÉCRÉTARIAT W	
24 OCT. 1940	
Enregistrement: W 817	

24 OCT 1940

WERMACHT VERKEERS DIREKTION PARIS

29, rue de Berri

25 OCT 1940

Date: 24/10/40/11 63

## Copie pour le Dossier

Avisé le 3<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNELMonsieur le Directeur Général  
S. P. S. W. S. P. - N. Adam.1 pièce jointe

Par lettre W.683 du 6 octobre courant, je vous ai demandé l'autorisation de mise en marche d'un train spécial de rapatriement d'un contingent d'agents des Ateliers de Mohon qui ont été repliés sur les Ateliers de Nîmes-Courbessac.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet d'horaire que je vous adresse ci-joint serait à substituer à celui qui était annexé à ma lettre précitée.

Le Directeur Général,

S. A. Desverneaux

Projet d'horaire pour le train  
de rapatriement d'un 2ème contingent  
d'agents des Ateliers de Mohon  
repliés sur les Ateliers  
de Nîmes-Courbessac

---

- Nîmes - Départ 17 h. (jour A)
- de Nîmes à Avignon : marche spéciale
- d'Avignon à Perrigny : marche R.C.I.
- de Perrigny à Toul : marche R.C.N.I.
- Toul - Arrivée 17 h.35 (jour B).

f

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE
16 OCT 1940
Dossier D/149100 / 11   Pièce N° 61

1 (5 Ma)

Dossier M. Paille  
11 Octobre 1940.

## MEMENTO

sur les principales questions examinées à BRUXELLES.

---

### I - questions d'organisation -

La W.V.D. BRUXELLES nous demande d'une manière formelle :

a) qu'il y ait auprès de chaque E.B.D. un responsable général qui ne soit pas un des Chefs d'Arrondissement et ait autorité sur eux pour toutes les questions d'exploitation, d'utilisation des machines et d'entretien de la voie.

Ce responsable devra, en particulier, pouvoir traiter lui-même les questions de l'espèce toutes les fois qu'elle n'intéresseront que la zone de l'E.B.D. auprès de laquelle il est détaché.

Une conférence hebdomadaire réunira au siège de l'E.B.D. ce fonctionnaire et son adjoint pour chaque Service.

b) Que chaque Chef de Betriebsamt ou de Machinesamt n'ait de rapports, en ce qui concerne le Service de l'Exploitation, le Service de la Voie et le Service des machines qu'avec un seul fonctionnaire responsable.

En principe, ils estiment que ce doit être un Chef d'Arrondissement. Ils précisent cependant d'une part que leurs demandes ne s'étendent pas aux questions de personnel, d'administration et d'entretien du matériel et qu'ils admettent parfaitement qu'un même Arrondissement de chez nous ait des relations avec deux Betriebsamt.

Le Colonel MITTERMAYER et le Président WOHL SCHLÄGER insistent particulièrement sur la question des Betriebsamt de CAMBRAI et de VERDUN.

Les détails de l'organisation sont à discuter avec chaque E.B.D. avant de faire des propositions pour le 20 Octobre.

c) Il nous est demandé que le responsable auprès de chaque E.B.D. soit un agent supérieur parfaitement au courant des questions d'exploitation.

d) Il est accepté de rendre à l'E.B.D. LILLE les gares de JEUMONT, MAUBIEUGE et FEIGNIES.

e) L'utilisation des machines en dehors des limites des E.B.D. est admise à condition :

1<sup>o</sup>) que les roulements réguliers qui doivent les ramener sur les territoires des E.B.D. soient respectés;

2<sup>o</sup>) que, en service facultatif, notamment pour les transports militaires, les points de relais des machines soient fixés d'accord avec les E.B.D. intéressées;

3<sup>o</sup>) que, en service facultatif aucune machine ne soit écartée du retour à son E.B.D. que d'accord avec celle-ci.

## II - Conduite des travaux -

a) Il est demandé que nous remettions la semaine prochaine, en triple exemplaire, un à la W.V.D. BRUXELLES et un à chacune des E.B.D., notre programme de reconstruction des ponts avec indication des dates prévues pour le commencement et la fin tant du définitif que du provisoire et de l'entrepreneur choisi. Nous complèterons par nos demandes relatives à nos besoins en matériaux et en effectifs.

Nous insistons pour que toutes facilités nous soient données pour les laissez-passer du cadre des entreprises et des ouvriers spécialistes.

b) Nous insistons d'une manière pressante sur nos besoins en téléphones, notamment en ce qui concerne la répartition du matériel et spécialement le matériel à houille.

Il nous est demandé de fournir d'urgence des indications sur les téléphones à nous rendre et le matériel dont nous avons besoin ainsi que les facilités pour notre personnel ou celui de nos entrepreneurs.

c) A propos de l'envoi de matériaux de MOULIN-NEUF sur l'E.B.D. LILLE nous insistons sur la nécessité de nous alimenter en matières premières venant du Nord. Nous en enverrons la liste.

## III - Questions d'exploitation -

a) M. LIMONNIER ira Jeudi prochain, à 9 heures, à BRUXELLES pour présenter la collection des règlements de sécurité actuellement distincte pour les Régions Nord, Est et Sud-Est dont la W.V.D. BRUXELLES demande la fourniture et la traduction. Il se mettra d'accord avec elle sur l'ordre de fourniture de ces renseignements et sur la possibilité d'attendre l'unification de ceux de ces règlements pour lesquels cette mesure est prochaine.

b) Nous indiquons, en détails, quelles sont les mesures indispensables à prendre pour pouvoir éléver les enlèvements de houille par wagons au départ des Mines du Nord et du Pas-de-Calais du chiffre de 300.000 tonnes actuel au chiffre de 350.000 puis au chiffre de 400.000. Il faut d'abord nous rendre nos téléphones et nous permettre d'assurer la fourniture des vides

et l'enlèvement des chargés, conformément aux règles du temps de paix. Il faut ensuite nous rendre un matériel que nous perdons à l'heure actuelle à la cadence d'environ 10.000 wagons par semaine, parce que les wagons chargés envoyés vers l'Est ne reviennent chez nous ni chargés, ni vides.

c) Nous insistons pour l'ouverture, sur les territoires de la W.V.D. BRUXELLES, de 3 nouveaux points de transit.

Il ne nous est donné aucune réponse pour celui de BELLEGARDE et pour les deux autres il nous est indiqué qu'il sera fait un examen, en principe favorable, de notre demande.

d) Relairage des P.H. - Une lettre est remise à ce sujet, à laquelle nous devrons répondre d'urgence en faisant nos propositions.

#### IV - Question des voitures et wagons -

a) M. GOURSAT fait préciser, dans le détail, les conditions de reprise par nos soins de la répartition du matériel et du comptage aux frontières.

b) Nous insistons, d'une manière pressante, pour que les voitures qui sortent de nos frontières vers l'est et qui ne nous reviennent pas, nous soient renvoyées d'urgence.

Il est pris bonne note de notre demande.

#### V - Aménagement et livraison des locomotives -

a) Il nous est signalé que certaines machines livrées à l'ALLEMAGNE seraient arrivées en mauvais état, d'autres sans lanternes ou sans outillage.

Nous indiquons que les machines livrées ont été remises en état, au préalable, et ont été examinées de près par des agents réceptionnaires. En moyenne, ces machines sont nettement en meilleur état que les machines en service sur la S.N.C.F.

En ce qui concerne l'outillage et les lanternes, ils ont été livrés avec les machines, comme en font foi les procès-verbaux de remises, mais comme nous n'avons pas été appelés à accompagner ces dernières jusqu'au bout de leur parcours, nous ne pouvons être responsables des disparitions de matériel ultérieures.

b) Il est entendu que nous enverrons des renseignements détaillés permettant d'établir, en se basant sur l'inventaire au 6 Octobre, que nous avons bien remis à destination des E.B.D. LILLE et NANCY un nombre de machines correspondant à celui qui était sur leur territoire au 16 Août 1939.

VI - Questions de personnel -

a) Nous insistons pour qu'une aide nous soit donnée pour le retour de notre personnel et de leur famille.

Pour le premier, nous citons spécialement la question des deux trains pour MOHON en attente à COURBESSAC.

Pour le second, nous sommes appuyés par un fonctionnaire Reichsbahn, qui indique l'importance qu'a la présence des familles pour obtenir du personnel une durée de travail satisfaisante.

b) Nous insistons également pour le retour des prisonniers, en indiquant spécialement que les exigences de la W.V.D. en ce qui concerne notre représentation auprès des E.B.D. et Betriebssamt ne pourront être satisfaites d'une manière convenable que lorsque, ~~lorsqu'il~~, un certain nombre de nos agents officiers de réserve et prisonniers auront pu nous être rendus.

Il nous est promis de nous aider dans toute la mesure du possible.

c) Quelques difficultés subsistent encore en ce qui concerne le paiement des auxiliaires embauchés par les Allemands.

J'indique que ce paiement ne peut s'étendre qu'à ceux des auxiliaires qui travaillent effectivement pour nous ; le Colonel MITTERAYER n'insiste pas pour les autres.

Quant à ceux qui travaillent pour nous, les points où des difficultés subsisteraient encore nous seront signalés pour que nous les examinions. J'indique, en particulier, que ces auxiliaires sont payés au même taux que les auxiliaires que nous aurions nous-mêmes embauchés.

VII - Questions diverses -

Je pose la question des attachements à prendre pour les transports allemands, de manière à nous permettre de les comptabiliser, quelle que soit la décision qui sera prise en ce qui concerne l'autorité qui sera à nous les payer. La W.V.D. nous promet d'examiner la question.

## M E M E N T O

de la Réunion tenue le 10 Octobre 1940 à 15<sup>h</sup>00  
 à la W.V.D. - BRUXELLES

---

Délégués allemands :

- 1° Monsieur le Colonel MITTERMAIER, W.V.D. BRUXELLES, Président
- 2° Monsieur le Vice-Président WOHL SCHLÄGER
- 3° Monsieur SCHNEIDER, ORR (Oberbauwesen)
- 4° Monsieur EISSLER, ORR (Signalwesen)
- 5° Monsieur GISEWSKI, RR (Werkstättenwesen)
- 6° Monsieur DÖRR, RR (Brückenbau)
- 7° Monsieur RABUS, ORR (Maschinendienst)
- 8° Monsieur le Dr. STANGE ORR (Personal)
- 9° Monsieur JACOBSHAGEN, RR (Betrieb)
- 10° Monsieur EGETENMAIER, Rb. Bauass
- 11° Monsieur le Dr. Ing. LEINWEBER ORR (Bautechn. Angelegenh.)

Délégués français :

- 1° Monsieur LE BESNERAIS, Directeur Général de la S.N.C.F. PARIS
- 2° Monsieur GOURSAT, Directeur du Service Central du Mouvement
- 3° Monsieur LEMAIRE, Directeur du Service Central de la Reconstruction
- 4° Monsieur PONGET, Directeur du Service Central du Matériel
- 5° Monsieur MAROIS, Directeur Adjoint du Service Commercial
- 6° Monsieur FLAMENT, Directeur Adjoint du Service du Personnel
- 7° Monsieur WALTER, Ingénieur Principal, Service Central des Installations Fixes
- 8° Monsieur LEGUILLE, Ingénieur Principal, Service Central du Matériel
- 9° Monsieur DIEDERICHS, Interprète, Service Commercial
- 10° Monsieur ADAM, Ingénieur Principal, Service de liaison S.N.C.F.  
W.V.D. BRUXELLES

2.

I.- ADAPTATION DE L'ORGANISATION DIRECTORIALE S.N.C.F. AUX LIMITES DES ORGANISMES ALLEMANDS.

1°) M. le Colonel MITTERMAIER demande formellement que les Représentants de la S.N.C.F. auprès des E.B.D. LILLE et NANCY reçoivent les pouvoirs nécessaires pour prendre des décisions sans en référer aux Services Régionaux ou Centraux de PARIS.

Ils doivent avoir à leur disposition des services suffisamment nombreux et organisés de façon à pouvoir travailler indépendamment des services de PARIS, notamment en ce qui concerne l'établissement des horaires. Ces horaires pour les lignes des E.B.D. LILLE et NANCY, doivent être entièrement établis par les services français placés auprès de ces E.B.D., les services Régionaux et Centraux de PARIS étant naturellement avisés pour pouvoir établir, d'accord avec LILLE et NANCY, les horaires dans la W.V.D. PARIS.

A ce sujet, M. le Directeur du Service Central du Mouvement fait remarquer qu'une telle organisation exigera de multiples conférences entre les Services intéressés des différentes E.B.D., ce qui compliquera et rendra plus long le travail de préparation des horaires.

M. le Colonel MITTERMAIER demande également que le Représentant de la S.N.C.F. auprès des E.B.D. LILLE et NANCY ne soit pas seulement l'un des Chefs des Arrondissements situés à l'intérieur de l'E.B.D., mais un Fonctionnaire spécialement chargé de la Direction de l'ensemble des Services situés sur le territoire de l'E.B.D. et ayant qualité pour donner des ordres aux différents Chefs d'Arrondissement.

En ce qui concerne le cas particulier de l'E.B.D. NANCY, M. le Colonel MITTERMAIER indique que notre Représentant auprès de cette E.B.D. étant plutôt qualifié pour les questions de matériel et de traction que pour des questions d'exploitation, doit être remplacé.

2°) M. le Colonel MITTERMAIER indique que dans la situation actuelle de l'organisation des différents Arrondissements de la S.N.C.F. le Chef d'un "Betriebsamt" doit entrer en relation avec plusieurs Chefs d'Arrondissement français, ce qui complique le travail.

Les limites des Arrondissements des différents Services de la S.N.C.F. doivent être modifiées de façon à faire disparaître cet inconvénient pour les Fonctionnaires allemands chargés des questions de "Betrieb, Bau, Verkehr, Maschinen". D'une façon générale, le but à atteindre est de faire coïncider les limites de chaque Arrondissement avec les limites d'un ou de plusieurs "Betriebsamter" voisins, englobés à l'intérieur de l'Arrondissement en question.

Les détails de l'organisation sont à discuter avec les E.B.D. et des propositions précises doivent être présentées à la

W.V.D. pour le 20 Octobre.

3°) M. le Colonel MITTERMAIER indique que les Autorités allemandes se réunissent une fois par semaine avec les Représentants de la S.N.C.F.B. pour examiner les questions qui se sont posées pendant la semaine précédente et qui seront à régler pendant la semaine suivante.

Il envisage qu'une organisation analogue soit créée dans les E.B.D LILLE et NANCY, dont les Arrondissements S.N.C.F. devront se rapprocher à cet effet.

4°) M. le Président WOHL SCHLAEGER demande que le service des locomotives soit organisé de telle façon que les locomotives de la W.V.D. BRUXELLES soient relayées par les locomotives de la W.V.D. PARIS en des points suffisamment rapprochés de la ligne d'arrêt pour que les dépôts de la W.V.D. BRUXELLES ne puissent jamais perdre le contrôle de l'utilisation de ces locomotives. De toutes façons, il convient d'éviter absolument que ces locomotives ne soient utilisées par les dépôts de la W.V.D. PARIS pour assurer des trains sur les lignes de cette W.V.D., au lieu d'être renvoyées sans délai vers leur dépôt d'attache de la W.V.D. BRUXELLES.

M. le Directeur du Service Central du Matériel fait observer qu'il n'a pas toujours été possible d'opérer ainsi par suite du manque de locomotives pour assurer certains trains militaires urgents, ce manque de locomotives étant dû, en général, à des retards de trains.

5°) Répondant à une question de M. le Directeur Général de la S.N.C.F. au sujet d'une enclave de l'E.B.D. BRUXELLES en territoire français (gares de MAUBEUGE, HAUTMONT, JEUMONT, etc...), M. le Colonel MITTERMAIER se déclare d'accord pour rattacher ces gares et lignes à l'E.B.D. LILLE.

**II - RECONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART ET DES INSTALLATIONS  
DE SECURITE**

**1°) Ouvrages d'art.-**

M. le Colonel MITTERMAIER indique que le programme de reconstruction qui avait été demandé à la S.N.C.F. lors de la Conférence du 8 Août n'a pas encore été soumis à la W.V.D. BRUXELLES.

M. LEMAIRE répond qu'un programme a été établi, soumis à l'E.B.D. LILLE et discuté à BRUXELLES avec le Referent 48 de la W.V.D. Il indique d'autre part, que pour tous les ouvrages à l'exception des ponts de la Meuse dans la région de CHARLEVILLE (difficultés pour trouver la main-d'œuvre et des matériaux), il est en mesure d'indiquer les délais d'achèvement.

Finalement, M. le Colonel MITTERMAIER demande que soit remis dans un délai d'une semaine un programme précis (nom de l'ouvrage, entreprise chargée de la reconstruction, portée, date du début de la reconstruction, date de l'achèvement, ouvrage provisoire ou définitif etc ...), avec carte indiquant la situation des ouvrages.

Ce programme est à fournir en trois exemplaires :

- 1 pour l'E.B.D. LILLE
- 1 pour l'E.B.D. NANCY
- 1 pour la W.V.D. BRUXELLES

A ce propos, la W.V.D. BRUXELLES demande que les matériaux de reconstruction venant des territoires situés au Sud et à l'Ouest de la ligne d'arrêt, soient dans l'avenir acheminés plus rapidement vers les chantiers de la W.V.D. BRUXELLES.

**2°) Installations de sécurité et téléphone.-**

M. le Président WOHLSCHLAEGER demande quel est l'état d'avancement de la reconstruction des lignes téléphoniques.

Les Délégués de la S.N.C.F. font observer que le manque de cuivre, dont une partie importante des stocks a été réquisitionnée, gêne la reconstruction des lignes. D'autre part, les lignes reconstruites sont en général utilisées par les services allemands, soit services militaires, soit services de la W.V.D., qui ne permettent pas aux Fonctionnaires français de les utiliser.

A ce propos, M. le Président WOHLSCHLAEGER demande que soient accélérées les livraisons faites aux différents établissements de la W.V.D. BRUXELLES par le Magasin Général de

**MOULIN-NEUF .**

M. le Directeur Général répond que les difficultés proviennent, en général, de ce que ce Magasin est dépourvu de beaucoup de matières d'utilisation courante, dont les usines de fabrication sont situées, en général, dans le Nord et l'Est de la FRANCE.

Il est entendu qu'une liste des matières faisant défaut sera remise à la W.V.D. avec toutes indications utiles (stocks primitifs, stocks existant actuellement, utilisation de la consommation, fournisseur, etc ....).

M. le Président WOHLSCHLAEGER demande également que soit remise à la W.V.D. la liste des fabricants français de pièces de rechange pour installations de sécurité dont les usines sont situées à l'Est et au Nord de la ligne d'arrêt, de façon à permettre à la W.V.D. d'entrer en relation avec ces fabricants et de s'approvisionner directement auprès d'eux.

III - ECLAIRAGE DES PASSAGES A NIVEAU.-

M. le Président WOHL SCHLAEGER demande pour que soit appliquées sur les lignes de la S.N.C.F. situées sur le territoire de la W.V.D. les mêmes dispositions que sur les lignes de la S.N.C.B. La W.V.D. a fait remettre à ce sujet une lettre à la S.N.C.F. qui est invitée à donner suite d'urgence.

#### IV - CODIFICATION DES REGLEMENTS DE LA S.N.C.F.-

M. le Président WOHL SCHLAEGER demande que soient établis à bref délai par la S.N.C.F. des règlements codifiés dans les deux langues, notamment en ce qui concerne les règlements d'exploitation (Fahrdienst Vorschriften).

M. le Directeur du Service Central du Mouvement, attire l'attention sur les difficultés provenant de ce que l'unification des règlements des cinq Régions n'est pas encore terminée.

M. le Directeur Général propose de soumettre à la W.V.D. BRUXELLES, les différents règlements de la S.N.C.F. dans leur état actuel, avec l'indication de l'état d'avancement du travail d'unification et des délais à prévoir pour l'achèvement de ce travail. D'après ces renseignements, les Services compétents de la W.V.D. pourront apprécier s'ils peuvent attendre l'achèvement du travail d'unification et l'impression de règlements unifiés définitifs, ou s'il convient de procéder sans plus attendre à une codification des règlements des différentes Régions.

M. le Président WOHL SCHLAEGER fait observer que les Services allemands ont besoin d'urgence de règlements et ne pourront vraisemblablement attendre la parution des règlements unifiés.

Il est convenu finalement que le Chef du Service d'unification des règlements de la S.N.C.F. participera le 17 Octobre à 9h00 à une Conférence à la W.V.D. BRUXELLES pour mettre la question au point.

5.

EFFECTIF VAGONS ET VOITURES S.N.C.F. -

A - Wagons -

M. le Directeur du Service Central du Mouvement de la S.N.C.F. expose, dans ses grandes lignes, la situation de la S.N.C.F. au point de vue parc de wagons. Au lieu de 450.000 wagons disponibles en temps normal sur l'ensemble de la S.N.C.F., 200.000 seulement restent actuellement à la disposition de la S.N.C.F. au Sud et à l'Ouest de la ligne d'arrêt; avec cet effectif réduit il n'est pas possible, compte tenu de la mauvaise rotation du matériel (absence de téléphone pour la répartition et l'annonce des trains, vitesse réduite, charge insuffisante des trains ...), d'enlever des Mines du Nord et du Pas-de-Calais plus de 300.000 Tonnes par semaine. Lorsque la rotation du matériel sera redevenue normale (ce qui est surtout une question de rétablissement des relations téléphoniques), ce chiffre pourra être augmenté de 15 à 20 % et atteindre environ 350.000 Tonnes. Pour pouvoir réaliser le programme de 400.000 T. établi par les Autorités allemandes, il est absolument indispensable que la S.N.C.F. récupère les wagons qui lui sont enlevés journallement avec les trains de matériel de prise de guerre, de rapatriement de matériel industriel, d'envoi de denrées, etc .. à destination de la BELGIQUE et de l'ALLEMAGNE.

Pour arriver à ce résultat, il faut créer un courant de retour de matériel, même vide de l'ALLEMAGNE, de la BELGIQUE, de la HOLLANDE vers la FRANCE.

M. le Directeur du Service Central du Mouvement insiste notamment :

1°) sur le nombre de wagons vides mis à la disposition des mines pour un wagon chargé. Ce nombre est actuellement sensiblement plus élevé qu'en temps normal par suite de l'inexistence des liaisons entre les mines et les services de répartition des wagons,

2°) sur la nécessité de rétablir d'urgence des rotations téléphoniques entre le bureau de répartition de l'Arrondissement de DOUAI et les différentes gares d'une part, les différentes mines d'autre part.

B - Voitures -

Les voitures envoyées en BELGIQUE et ALLEMAGNE avec les trains de réfugiés, de troupe ..... ne rentrent pas sur les lignes SNCF ou restent sur le territoire de la W.V.D. BRUXELLES. En deux mois la S.N.C.F. a perdu ainsi le contrôle d'environ 4.000 voitures sur un parc total d'environ 30.000.

M. le Président WOHL SCHLAEGER prend note de la situation et promet de l'examiner.

C - Echange de matériel roulant aux frontières -

A propos de ces questions, a été évoqué le rétablissement des postes chargés de la tenue des états d'échange de matériel aux frontières. Conformément aux directives données à la S.N.C.F. par M. le Colonel GOERITZ, Commandant la W.V.D. PARIS, M. le Président WOHL SCHLAEGER est d'accord pour que les états d'échanges soient établis pour tous les trains (dans les gares frontières Belges, en ce qui concerne la frontière FRANCE-BELGIQUE).

D - Centralisation à PARIS de la répartition des wagons -

Les deux W.V.D. sont d'accord à ce sujet. Un Représentant de chacune d'elles chargé de contrôler la répartition (sans intervenir dans l'exécution même du travail de répartition), sera installé auprès du Service Central du Mouvement de chaque Service Régional Est et Nord et de l'Arrondissement de DOUAI.

E - Augmentation du nombre des points de transit par la ligne de démarcation -

M. le Directeur du Service Central du Mouvement attire l'attention sur une demande de la S.N.C.F. tendant à obtenir l'ouverture de 3 nouveaux points de transit par la ligne de démarcation, sur les sections de lignes :

CHAUSSIN - DOLE  
MOUCHARD - LONS-le-SAUNIER  
BELLEGARDE - GENEVE

situées en partie sur le territoire de la W.V.D. BRUXELLES.

La W.V.D. paraît disposée à examiner la possibilité de donner satisfaction à la S.N.C.F. pour les deux premières sections de lignes.

A ce propos, M. le Directeur du Service Central du Mouvement insiste pour que les transports en provenance de la ligne MULHOUSE - BELFORT et à destination de l'ITALIE puissent emprunter la ligne BELFORT - MONTBELIARD - BESANCON - DOLE concurremment avec la ligne BELFORT - VESOUL - GRAY - AUXONNE - DOLE.

VI - PREPARATION DES LOCOMOTIVES LIVREES A L'ALLEMAGNE -

M. le Président WOHL SCHLAEGER déclare que certaines locomotives livrées, sont arrivées en ALLEMAGNE en mauvais état, d'autres sans lanterne, ou sans outillage etc ....

Monsieur le Directeur du Service Central du Matériel fait observer que toutes les locomotives livrées ont été très soigneusement remises en état, qu'un très important travail a été de ce chef effectué par les ateliers de la S.N.C.F., qu'en moyenne ces locomotives sont sensiblement en meilleur état que les locomotives utilisées normalement en service courant par la S.N.C.F. S'il a pu arriver qu'en cours de route, des essieux ont chauffé ...., la S.N.C.F. ne peut pas en être tenue pour responsable.

En ce qui concerne l'outillage et les accessoires, les locomotives ont été livrées avec l'équipement réglementaire. La S.N.C.F. ne peut être rendue responsable des pertes en cours de route.

Par ailleurs, lorsque les Autorités allemandes l'ont spécifié, les locomotives ont été accompagnées par des mécaniciens français.

## VII - EFFECTIF DES LOCOMOTIVES S.N.C.F. DANS LA W.V.D. BRUXELLES

M. le Président WOHL SCHLAEGER expose que d'après les renseignements du Référent : 21, 150 locomotives S.N.C.F. n'auraient pas encore rejoint les dépôts de la W.V.D. BRUXELLES. Le Référent 21, indique d'autre part, que les différents renseignements fournis par la S.N.C.F. sur l'effectif des dépôts au 19 Août 1939, ne sont pas concordants et il craint que les derniers documents remis ne soient pas exacts.

M. le Directeur du Service Central du Matériel répond qu'un dépouillement détaillé de ces documents est en cours, sera prochainement achevé et permettra d'indiquer de façon claire l'effectif par catégorie de chaque dépôt.

Il ajoute que d'après les évaluations déjà faites, la W.V.D. BRUXELLES aurait au moins autant de locomotives qu'en Août 1939.

### VIII- QUESTIONS DE PERSONNEL

1°) Monsieur le Directeur l'Adjoint du Service Central du Personnel rappelle les efforts faits par la S.N.C.F. pour rapatrier son personnel.

Il indique notamment que deux trains sont préparés dans la région de NIMES pour le rapatriement des agents des ateliers de MOHON (environ 500 agents ; 2000 personnes avec familles). Seuls les agents seraient à rapatrier pour le moment.

M. le Colonel MITTERMAIER promet d'intervenir pour essayer de faire obtenir les autorisations nécessaires.

2°) M. le Directeur Général de la S.N.C.F. demande l'aide de la W.V.D. pour la libération des cheminots prisonniers. La question est urgente, surtout :

pour certains agents supérieurs, en général de grade d'officiers, dont la S.N.C.F. a besoin pour constituer les cadres des délégations demandées auprès des E.B.D. et des "Betriebsräte".

M. le Referent 3 de la W.V.D. signale qu'à LILLE, en particulier, la S.N.C.F. refuse de payer certains agents, embauchés directement par les Autorités allemandes (interprètes, chauffeurs et mécaniciens d'automobiles etc ....) sous le prétexte que de tels emplois ne figurent pas dans la liste des emplois prévus à la S.N.C.F.

M. le Directeur Général de la S.N.C.F. fait observer qu'il s'agit probablement de personnel employé au service direct des Autorités allemandes et ne travaillant pas pour la S.N.C.F. Le Colonel MITTERMAIER n'insiste pas à ce propos.

Tout le personnel travaillant pour la S.N.C.F., même embauché par les Autorités allemandes a été payé par la S.N.C.F. sur la même base que les agents de même catégorie embauchés régulièrement par la S.N.C.F. elle-même.

Après échange de vue, M. le Président WOHL SCHLAEGER indique que d'une façon générale la S.N.C.F. doit payer tout le personnel de nationalité française.

Il est convenu finalement que la W.V.D. signalera les cas donnant lieu à des difficultés.

IX. - FACTURATION DES TRANSPORTS EFFECTUÉS POUR COMPTE DES AUTORITES ALLEMANDES

M. le Directeur Général de la S.N.C.F. expose que, quel que soit le mode de règlement ultérieur des dépenses engagées par la S.N.C.F. pour exécuter ces transports, il est indispensable que la S.N.C.F. possède des documents lui permettant éventuellement de faire valoir ses droits.

Il est remis à M. le Président WOHL SCHLAEGER un exemplaire des instructions données aux gares de la S.N.C.F. suivant les directives de la W.V.D. PARIS.

La W.V.D. examinera la question.

---

La séance est levée à 18<sup>h</sup>30.

---

t  
12 Octobre 1940

Ci-joint copie du mémento de notre entretien à BRUXELLES le 10 Octobre avec la W.V.D.

Je vous prie de bien vouloir y donner les suites nécessaires en tenant compte des directives spéciales suivantes :

I - Questions d'organisation :

MM. CAMBOURNAC et RENARD (celui-ci pour son compte et celui de M. JOURDAIN) iront, dès le début de la semaine prochaine à LILLE et à NANCY pour arrêter, d'accord avec les E.B.D. correspondantes, les propositions à faire pour les points a), b) et c) en liaison avec les Services M, T et V et conformément aux directives données lors de notre réunion du Vendredi 11 Octobre.

M. PONCET fera le nécessaire d'accord avec les Régions intéressées pour le point e) du chapitre I.

II - Point a) : M. LEMAIRE fera le nécessaire

Point b) : M. PORCHEZ et M. WALTER feront le nécessaire.

III - Questions d'exploitation :

M. GOURSAT fera le nécessaire en ce qui concerne a)

V - M. PONCET fera le nécessaire en ce qui concerne a) et b)

VI - Questions de personnel :

M. BARTH fera le nécessaire, notamment en liaison avec M. PONCET pour le point c).

Je vous prierai de me tenir soigneusement au courant des suites données et des réactions éventuelles des Autorités allemandes.

Le Directeur Général,

MM. GOURSAT, PORCHEZ, PONCET, BOYAUX, LEMAIRE, CAMBOURNAC, RENARD, JOURDAIN BARTH, BROCHU, COULLIE.

11 Octobre 1940

## MEMENTO

## sur les principales questions examinées à BRUXELLES

I - Questions d'organisation.-

La W.V.D. BRUXELLES nous demande d'une manière formelle :

a) qu'il y ait auprès de chaque E.B.D. un responsable général qui ne soit pas un Chef d'Arrondissement et ait autorité sur eux pour toutes les questions d'horaires, d'utilisation des machines et d'entretien de la voie.

Ce responsable devra pouvoir traiter lui-même les questions de l'espèce toutes les fois qu'elles n'intéresseront que la zone de l'E.B.D. auprès de laquelle il est détaché ;

b) que chaque Chef de Betriebsamt n'ait de rapports, en ce qui concerne le Service de l'Exploitation, l'utilisation des machines et l'entretien de la voie qu'avec un seul responsable pour chacun des Services.

En principe, ils estiment que ce doit être un Chef d'Arrondissement. Ils précisent cependant d'une part que leurs demandes ne s'étendent pas aux questions de personnel, d'administration et d'entretien du matériel et qu'ils admettent parfaitement qu'un même Arrondissement de chez nous ait des relations avec deux Betriebsamt.

Le Colonel MITTERMAYER et le Président Von STÜLPNAGEL insistent particulièrement sur la question des Betriebsamt de CAMBRAI et de VERDUN.

c) Il nous est demandé que le responsable auprès de chaque E.B.D. soit un agent supérieur parfaitement au courant des questions d'exploitation.

d) Il est accepté de rendre à l'E.B.D. LILLE les gares de JEUMONT, MAUBEUGE et FEIGNIES.

e) L'utilisation des machines en dehors des limites des E.B.D. est parfaitement admise à condition :

1°) que les roulements réguliers qui doivent les ramener sur le territoire des E.B.D. soient respectés ;

2°) que, en service facultatif notamment pour les transports militaires, les points de relais des machines soient fixés

d'accord avec les E.B.D. intéressées ;

3°) que, en service facultatif aucune machine ne soit écartée du retour à son E.B.D. que d'accord avec celle-ci.

## II - Conduite des travaux -

a) Il est demandé que nous remettions la semaine prochaine en triple exemplaire, un à la W.V.D. BRUXELLES et un à chacune des E.B.D., notre programme de reconstruction des ponts avec indication des dates prévues pour le commencement et la fin tant du définitif que du provisoire, celle de l'entrepreneur choisi et les demandes relatives à nos besoins en matériaux et en effectifs.

b) Nous insistons d'une manière pressante sur nos besoins en téléphones, notamment en ce qui concerne la répartition du matériel et spécialement le matériel à houille.

Il nous est demandé de fournir d'urgence des indications sur les téléphones à nous rendre et le matériel dont nous avons besoin ainsi que les facilités pour notre personnel ou celui de nos entrepreneurs.

c) A propos de l'envoi de matériaux de MOULIN-NEUF sur l'E.B.D. LILLE, nous insistons sur la nécessité de nous alimenter en matières premières venant du Nord.

## III - Questions d'exploitation -

a) M. LEMONNIER ira jeudi prochain, à 9 heures, à BRUXELLES, pour présenter la collection des règlements de sécurité actuellement distincts pour les Régions Nord, Est et Sud-Est dont la W.V.D. BRUXELLES demande la fourniture et la traduction. Il se mettra d'accord avec elle sur l'ordre de fourniture de ces renseignements et sur la possibilité d'attendre l'unification de ceux de ces règlements pour lesquels cette mesure est prochaine.

b) Nous indiquons, en détails, quelles sont les mesures indispensables à prendre pour pouvoir éléver les enlèvements de houille par wagons au départ des Mines du Nord et du Pas-de-Calais du chiffre de 300.000 tonnes actuel au chiffre de 350.000, puis auchiffre de 400.000. Il faut, d'abord, nous rendre nos téléphones et nous permettre d'assurer la fourniture des vides et l'enlèvement des chargés, conformément aux règles du temps de paix. Il faut ensuite nous rendre un matériel que nous perdons à l'heure actuelle à la cadence d'environ 10.000 wagons par semaine, puisque les wagons chargés envoyés vers l'Est ne reviennent chez nous ni chargés, ni vides.

c) Nous insistons pour l'ouverture, sur les territoires de la W.V.D. BRUXELLES, de 5 nouveaux points de transit.

Il ne nous est donné aucune réponse pour celui de BELLEGARDE et pour les deux autres, il nous est indiqué qu'il sera fait un examen, en principe favorable, de notre

demande.

#### IV - Question des voitures et wagons.-

a) M. GOURSAT fait préciser, dans le détail, les conditions de reprise par nos soins de la répartition du matériel et du comptage aux frontières.

b) Nous insistons, d'une manière pressante, pour que les voitures qui sortent de nos frontières vers l'est et qui ne nous reviennent pas, nous soient renvoyées d'urgence.

Il est pris bonne note de notre demande.

#### V - Aménagement et livraison des locomotives.-

a) Il nous est signalé que certaines machines livrées à l'ALLEMAGNE l'auraient été sans le matériel accessoire qu'elles comportaient.

Nous indiquons qu'elles ont été livrées avec tout leur matériel normal, comme en font foi les procès-verbaux de remise qui ont été signés, mais, comme nous n'avons pas été appelés à les accompagner jusqu'au bout de leur parcours, nous ne pouvons être responsables des disparitions de matériel ultérieures.

b) Il est entendu que nous enverrons des renseignements détaillés permettant d'établir, en se basant sur l'inventaire au 6 Octobre, que nous avons bien remis à destination des E.H.D. LILLE et NANCY un nombre de machines correspondant à celui qui était sur leur territoire au 16 Août 1939.

#### VI - Questions de personnel.-

a) Nous insistons pour qu'une aide nous soit donnée pour le retour de notre personnel et de leur famille.

Pour le premier, nous citons spécialement la question des deux trains pour MOHON en attente à COURBESSAC.

Pour le second, nous sommes appuyés par un fonctionnaire Reichsbahn, qui indique l'importance qu'a la présence des familles pour obtenir du personnel une durée de travail satisfaisante.

b) Nous insistons également pour le retour des prisonniers, en indiquant spécialement que les exigences de la W.V.D. en ce qui concerne notre représentation auprès des E.H.D. et Betriebssamt ne pourront être satisfaites d'une manière convenable que lorsque, notamment, un certain nombre de nos agents officiers de réserve et prisonniers auront pu nous être rendus.

Il nous est promis de nous aider dans toute la mesure du

possible.

c) Quelques difficultés subsistent encore en ce qui concerne le paiement des auxiliaires embauchés par les Allemands.

J'indique que ce paiement ne peut s'étendre qu'à ceux des auxiliaires qui travaillent effectivement pour nous ; le Colonel MITTERMAYER n'insiste pas pour les autres.

Quant à ceux qui travaillent pour nous, les points où des difficultés subsisteraient encore nous seront signalés pour que nous les examinions. J'indique, en particulier, que ces auxiliaires sont payés au même taux que les auxiliaires que nous aurions nous-mêmes embauchés.

#### VII - Questions diverses.-

Je pose la question des attachements à prendre pour les transports allemands, de manière à nous permettre de les comptabiliser, quelle que soit la décision qui sera prise en ce qui concerne l'autorité qui aura à nous les payer. La W.V.D. nous promet d'examiner la question.

## MEMENTO

de la Conférence qui a eu lieu à  
BRUXELLES le 10 Octobre 1940 à 15 heures

Pour ce qui concerne les questions de Personnel, M. LE BESNERAIS faisant état des conclusions de la dernière réunion demande que le retour de notre personnel et des familles soit facilité par la W.V.D. de BRUXELLES, par tous les moyens possible, tant pour la mise en marche des trains nécessaires que pour le passage des lignes de démarcation et d'arrêt. Il cite le cas, notamment, des agents des Ateliers de MOHON, et de la Région de CHARLEVILLE - et M. PONCET précise qu'il s'agit également de quelques agents du dépôt - pour lesquels les deux trains de rapatriement, dont la mise en route a été demandée, n'ont pas encore pu avoir lieu.

Le Président répond que les Services de la W.V.D. font de leur mieux, mais que ces conditions de retour sont subordonnées aux décisions de l'Autorité Militaire qui doit toujours être saisie en pareil cas.

M. LE BESNERAIS précise que pour les Ateliers de MOHON le retour des agents est d'autant plus urgent que le travail à assurer est actuellement très important et nécessiterait, si les effectifs ne peuvent être renforcés, un accroissement de la durée de la journée de travail.

M. LE BESNERAIS demande également que pour permettre de satisfaire les besoins en personnel, et notamment en agents des cadres, - et il fait allusion aux nécessités que vont imposer le remaniement et l'encadrement des Arrondissements demandés au début de la Conférence - la W.V.D. de BRUXELLES intervienne s'il est possible, en vue de faciliter et de faire accélérer le retour de tous les agents prisonniers résidant en zone occupée.

Le Président répond que ses Services s'efforceront de faire donner satisfaction.

Le Docteur STANGE signale que lors de la dernière Conférence il avait été convenu que la S.N.C.F. assurerait dorénavant la paye des auxiliaires français que la Reichsbahn avait cru devoir embaucher pour la remise en route du service, avant le retour des agents du cadre, auxiliaires que la S.N.C.F. continuerait à utiliser jusqu'à nouvel ordre.

Le Vice-Président fait remarquer à ce sujet que la règle

doit être de faire payer par la S.N.C.F. tous les auxiliaires français et qu'il convient que cette règle soit bien observée partout. Il fait allusion, sans fournir toutefois des précisions à ce sujet, à des cas d'auxiliaires embauchés par la Reichsbahn, puis dorénavant payés par la S.N.C.F., mais à un taux inférieur de 25 % à celui appliqué aux autres auxiliaires de la S.N.C.F. De la discussion qui s'engage, à laquelle prend part le Président lui-même, il résulte qu'aucune précision ne peut être effectivement donnée, pour le moment du moins, à l'appui des faits signalés et qu'il s'agit peut-être d'auxiliaires utilisés pour les besoins propres du personnel de la W.V.D. et non pas du chemin de fer proprement dit. Le Président fait remarquer à ce sujet au Dr-STANGE qu'en pareil cas, les dépenses correspondantes n'auraient pas à être prises en charge par la S.N.C.F.

Il a été entendu que la question sera revue par les soins de la W.V.D. qui nous saisira par écrit, s'il y a lieu, à ce sujet.

Avant la Conférence, M. FLAMENT, au cours d'une visite rendue à la fin de la matinée au Dr STANGE, a sur l'invitation de ce dernier, de lui faire part des questions à examiner l'après-midi, attiré son attention sur les points ci-après :

- Rapatriement des agents et de leurs familles et cas tout particulier de ceux des Ateliers de MOHON et CHARLEVILLE.
- Libération des logements d'agents encore occupés par des agents de la Reichsbahn, pour faciliter le rapatriement de ceux de la S.N.C.F.
- Libération des agents prisonniers de guerre résidant dans la zone occupée.
- Facilités à donner aux agents appelés à franchir la ligne d'arrêt pour les besoins courant de leur travail, lorsque celui-ci s'effectue journallement aux abords de cette ligne.

Le Docteur STANGE a répondu sur ces divers points que toutes recommandations utiles seraient faites mais que plusieurs d'entre eux dépendraient de l'agrément des Autorités Militaires. Sur le dernier, il avait précisé que la délivrance des vignettes servant d'Ausweiss était commencée et que des instructions étaient données pour en faire remettre à tous les agents directement intéressés, en ajoutant que pour le moment la vignette de la Région de PARIS délivrée aux agents travaillant constamment au voisinage de la ligne d'arrêt, suffisait pour leur permettre le franchissement, dans l'un et l'autre sens, de cette ligne.

- 5 OCT 1940

MINUTE

P 68 Y/S

10  
B

Service Central du Personnel  
Division Centrale du Service Social  
et Médical.

# Copie pour le Dossier

Avisé le 8<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL

N. le Directeur général - S.P.S.W.-d/s  
M. Adany -

6 OCT 1940



Enregistrement:

W683

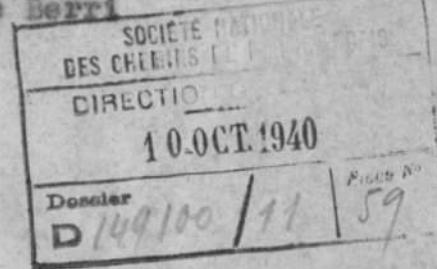
*Hly*

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

149100/11

WEHRMACHT VERKEhrs DIRECTION PARIS

29, rue de Berri



Comme suite à la décision prise au cours d'une récente conférence au sujet du rapatriement des agents de la S.N.C.F. occupés en temps de paix au Nord de la ligne Nord-Est, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous nous proposons de réintégrer aux Ateliers de MONON (Ardenne) un contingent d'agents qui avaient été repliés sur les Ateliers de Nîmes-Courbessac.

dossier.

Ce contingent, composé de 238 agents et de 1080 membres de familles, serait acheminé par un train spécial comprenant 1 fourgon, 8 wagons à messageries, 1 wagon plat pour camionnette sanitaire et 24 voitures à voyageurs.

Je vous en adresse ci-joint le projet d'horaire ainsi qu'une liste nominative des personnes qui y prendraient place et une répartition des agents par catégories d'emploi.

Je vous serais obligé de vouloir bien prévoir l'accompagnement de ce convoi par un Représentant de votre Administration, qui serait chargé des formalités à accomplir auprès des autorités de la ligne de démarcation et de la ligne Nord-Est.

Etant donné l'intérêt que la W.V.D. de Bruxelles attache à un retour rapide de nos agents à leur résidence d'origine, je vous demanderais de vouloir bien autoriser le départ de ce train dès que possible.

Je signale qu'un délai de 5 jours nous serait né-

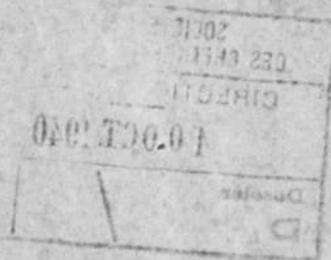
# MINUTE

Service Général du Personnel  
Division des Affaires du Service Social  
et Médical

cessaire, à partir de la date à laquelle cette autorisation serait accordée, pour mettre au point les détails d'organisation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

A. Le Besnerais



TRADUCTION

W.V.D. BRUXELLES  
Division Chemins de Fer  
-----  
otre référence 50 W 4  
-----

	DIRECTION GÉNÉRALE SÉCRÉTARIAT W SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	Bruxelles, le 19 Septembre 1940.
- 7 OCT. 1940	DIRECTION GÉNÉRALE	<i>Conseil pour le Dossier</i>
Enregistrement N 828a	- 8 OCT. 1940	<i>Requis sur Pet T à Bruxelles</i>
Dossier D 49100 / 11	Procès N°	

Les ponts de la ligne Charleville-Mézières sont réparés et sont en état d'être utilisés de sorte qu'un acheminement régulier des wagons à réparer vers et au départ des Ateliers de Charleville - Mézières est assuré. Par conséquent aucune difficulté technique ne s'oppose plus à la reprise intégrale du travail à l'atelier de Charleville.

Je vous prie de prendre des mesures pour que 300 hommes de l'effectif attaché à ces ateliers retournent immédiatement à Charleville-Mézières pour reprendre leur travail et pour que d'ici 4 semaines le reste du personnel reprendre leur travail.

*a l'usine*  
Signature.

W.V.D. PARIS  
Division Chemins de Fer  
51 - W 4

Paris, le 5 Octobre 1940.

Communiqué

à l'Agent de liaison de la S.N.C.F.

en Ville

avec prière de prendre sans retard les mesures nécessaires au retour de 300 agents de l'atelier Charleville-Mézières.

Signature.

8<sup>e</sup> CENTRAL DU PERSONNEL

5<sup>e</sup> CENTRAL DU MATERIEL

oui, mais il faut que  
les barrières puissent être  
mises en place  
à juillet. Le Besserais.

r

4/10/40

D 149100/11

ADAM, Ingénieur Principal  
Liaison S.N.C.F. - W.V.D. BRUXELLES



OBJET : Retour du personnel  
Régions Est et Nord

N O T E

pour Monsieur le Directeur Général de la S.N.C.F. - PARIS

Suite à votre lettre du 22 Septembre 1940.

Au moyen des différents documents qui m'ont été remis par le Service Central du Personnel, la Région Nord et les Services de la Direction Générale, j'ai établi une note d'ensemble, résumant la situation que j'ai signée et que j'ai fait remettre au Colonel MITTERMAIER. Ce dernier m'a fait savoir que la W.V.D. BRUXELLES allait saisir le Transportchef de la question.

*Martineau  
demandé à  
M. Jacquin*  
signé : ADAM.

*Sec Central du Personnel  
FB*

AVISE : LE SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL - signé : LE BESNERAIS.

21 SEPT 1940

## Copie pour le Dossier

S.N.C.F.	SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL
21 SEP 1940	
P 3638	D <sup>o</sup> W.V.D. Circulation

Avisé le 21 SEPTEMBRE 1940

SOCIETE DES CHEMINS DE FER BELGES	25 SEP 1940
DIRECTION GÉNÉRALE	22 SEPTEMBRE 1940
Cher Monsieur,	
P 149100 / 11	Pièce N° 47

D. 149100 / 11 / 47

Je vous adresse ci-joint copie d'une lettre que m'adresse M. le Directeur de l'Exploitation de la Région de l'Est au sujet des difficultés qu'il rencontre pour rapatrier au delà de la Auffanglinie, conformément au désir expressément formulé par le Colonel MITTERMAYER, tout le personnel qui était occupé sur les lignes de la S.N.C.F. dépendant de la W.V.D. de Bruxelles. Il en est de même du personnel qui devait rejoindre le siège de l'Arrondissement créé à Charleville et du sous-Arrondissement créé à Conflans-Longuyon à la demande des autorités allemandes.

Comme l'indique M. RENARD, non seulement, pour des raisons indépendantes de nous, nous ne sommes pas en mesure de donner satisfaction à la demande de la W.V.D. de Bruxelles, mais nous risquons de voir compromise l'exploitation des lignes de la région de Charleville et de Longuyon.

Les mêmes difficultés se rencontrent pour le territoire de la Région Nord situé au delà de la ligne d'arrêt.

Je vous prie d'effectuer immédiatement une démarche auprès du Colonel MITTERMAYER pour lui exposer les efforts que nous faisons pour hâter la remise en place du personnel nécessaire à l'exploitation de nos lignes situées au delà de la ligne d'arrêt et de l'impossibilité où nous nous trouvons de donner satisfaction à ses désiderata.

Vous lui demanderez d'intervenir auprès de la W.V.D. de Paris pour qu'une telle situation, préjudiciable à la bonne exécution des transports, ne se prolonge pas, et pour que nous soit accordée dès que possible l'autorisation déjà demandée de mise en marche de 2 trains de rapatriement l'un pour Longuyon et Sedan, l'autre pour Mohon, et de 2 autres trains que nous allons demander pour 2 autres destinations. Je vous donne copie des deux lettres adressées à la W.V.D. de Paris concernant ces 2 premiers trains.

Vous voudrez bien me tenir au courant de la démarche que vous aurez faite.

Bien entendu, la question est la même pour la Région Nord.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mon entière considération.

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS

Monsieur ADAM, Ingénieur Principal  
Représentant auprès de la W.V.D.  
à BRUXELLES.

**COPIE**

D.RÉ

Ex(g)

19

0

SOCIÉTÉ NATIONALE	
DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES	
DIREC. I	
20 SEP 1940	
Dossier	Pièce N°
D 149100 / II	46

N° 3156

S<sup>e</sup> Central P  
me faire écrire à M. Adam  
à Bruxelles.  
migré: Le Besnois

Monsieur le Directeur Général.

Le 3 Août, s'est tenue à Paris une réunion à laquelle assistaient des Représentants de la S.N.C.F., en particulier le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, et des Représentants Militaires et Techniques des W.V.D. Paris et Bruxelles.

Au cours de cette réunion, le Colonel commandant la W.V.D. Bruxelles a insisté vivement pour que la S.N.C.F. repatrie tout son personnel situé sur le territoire de la W.V.D. Bruxelles, c'est-à-dire au delà de l'Auffanglinie.

Vous m'avez invité à faire le nécessaire en ce qui concernait le personnel des différents Services de la Région de l'Est. Un certain nombre d'agents, à vrai dire en assez faible proportion, ont pu rejoindre leurs postes jusqu'ici.

Par ailleurs, nous avons entrepris, d'accord avec le Service Central du Personnel, l'organisation du renvoi complet, dans leurs résidences, des agents des différents Services comme il nous était demandé. Les formalités qui nous ont été imposées à ce sujet ont changé à différentes reprises, ce qui a retardé la réalisation des mesures prescrites.

*pas trace* ( )

Nous avions demandé par lettres du 5 et du 6 Septembre l'autorisation de faire 2 trains, l'un pour Longuyon et Sedan, l'autre pour Mohon. Nous avons confirmé ces demandes le 12 Septembre en proposant de faire ces trains dans des horaires que nous suggérions aux dates des 18 et 19 Septembre.

Aucune autorisation ne nous étant parvenue, nous avons prié M. HARRAND d'intervenir et de se renseigner. M. HARRAND nous a fait connaître, le 18 au matin, qu'aucune autorisation ne nous serait accordée jusqu'à nouvel avis, le franchissement de l'Auffanglinie étant formellement interdit maintenant, même pour les cheminots et les ouvriers mineurs.

J'ai tenu .....

J'ai tenu à vous mettre immédiatement au courant de cette situation, car de ce fait nous ne sommes pas en état d'obéir aux prescriptions du Colonel Commandant la W.V.D. Chose plus grave, nous commençons à manquer de personnel d'exploitation dans la région de Charleville, Longuyon, au fur et à mesure de la remise en état des lignes. Nous sommes donc exposés à voir les cheminots allemands reprendre l'exploitation de certains tronçons de lignes qui échapperont ainsi à l'Autorité de la Région de l'Est.

Pour éviter une telle situation, il conviendrait que nous soyions autorisés à faire, dans un très bref délai, les 2 trains dont il est question plus haut, et les 2 autres trains dont la préparation est déjà achevée, mais dont nous n'avons pas encore demandé<sup>(1)</sup> l'autorisation de mise en marche dans l'attente des réponses pour les 2 trains précédents.

Je vous serais obligé de ce que vous pourrez faire en vue d'obtenir l'aboutissement de cette affaire, et je vous serais reconnaissant des instructions que vous voudrez bien me donner à ce sujet.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION,

*Signé: Renard*

P.S.- J'ajoute que nous n'avons pu obtenir encore que nous soit rendue l'exploitation de la ligne Verdun-Sedan, que, le 3 août, le Colonel<sup>1</sup> Commandant la W.V.D. Bruxelles, nous avait demandé de reprendre au plus tôt.

Enfin, la majeure partie du personnel devant rejoindre le siège du nouvel Arrondissement créé à Charleville et du nouveau sous-Arrondissement créé à Conflans-Longuyon, créations prescrites par les Autorités allemandes, n'a pu franchir encore l'Auffanglinie.

*Signé: Renard*

(1) Je donne l'ordre de demander ces trains sans attendre, pour bien marquer que le retard ne dépend pas de nous.

*Signé: Renard*

-At-21.8.40.

22 AOÛT 1940

SOCIÉTÉ NATIONAL DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

• SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

DIRECTION GÉNÉRALE

23 AUGUST 1940

Paris, le

22 AOÛT 1940

88, Rue Saint-Lazare 19<sup>e</sup>

Dossier

Piece N°

P. 3520 D 119100 /11

29

Monsieur le Directeur Général,

*Voir lettre du  
16/8  
1 -  
S dossier  
S W.V.D.*  
En vous retournant ci-joint la copie d'une lettre de la W.V.D. concernant le rapatriement de 300 agents des Ateliers de Mohon, j'ai l'honneur de vous faire connaître que d'après renseignements reçus ce jour de la Région de l'Est, le train qui les transportait est arrivé à Mohon.

Je pense que vous serez d'avis, dans ces conditions, de classer sans suite la lettre de la W.V.D.

Le Directeur du Service Central P,

*digne* 9 Le Chef Adjoint  
du Service Central du Personnel

60/F. 169/5. 169. A.C.M.J

Copie au Service Central du Matériel.

9 AOUT 1940  
Date de départ  
a Rue Saint Lazare V. D. PARIS  
Division des Chemins de fer

SERVICE CENTRAL P 19 AOUT 1940  
M.J. 18.8.40

- Traduction -

18 AOUT 1940

Copie pour P

61

Paris, le 16 août 1940

A la

S.N.C.F. W 276  
Direction Générale  
Liaison W.V.D.

S.N.C.F.  
Service Central du matériel

SOCIÉTÉ NATIONALE	
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
1940	
Demande	149100/11
- Paris -	

D. 149100/11

Objet : Rapatriement de 300 agents de chemin de fer de l'atelier de Mohon.  
Lettre du 10 août 1940.

Pour autoriser le rapatriement de 300 agents de chemin de fer de l'atelier de Mohon, l'établissement et la présentation d'un état du modèle ci-après est indispensable :

N°	N° de la: pièce d': lire : identité:	: Nom	: Prénom	: Date de naissance	: Profession	: Lieu : : sion	: Domi- cile : : sion	: Dépar- tement : : sion	: Natio- nalité
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

La W.V.D. Paris vous demande de présenter la liste par retour du courrier.

signé : Münzer

URGENT  
S. N. C. F. CENTRAL DU MATERIEL  
CENTRAL DU PERSONNEL  
Signature : Le Bernuau

M. RÉPONSE A LA SIGNATURE DE  
M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

La même règle verra  
pour tout le personnel de la  
W.V.D. Bourvillers  
rigue. Berthier

Le Falalot  
La demande de route à l'Est  
par courri répartie à la W.V.D.

timbre cal T avise

NG 1918

Franchissement de la ligne de démarcation  
en cas d' accidents

---

Personnel des voitures médicales et des trains de  
secours

BESOIN D'IMMEDIATE EXÉCUTION

12 OCT. 1941

M. le Directeur Général Adjoint

Dossier

DI49100/11

Pièce N°

107

12 OCT. 1941

15 Sp 940/8

RE. 806

WEHRMACHT - VERKEHRS - DIRECTION  
Paris, rue de Berri, 29

Objet : Traversée de la ligne Nord-Est  
en cas d'accidents.

Références : lettres 3 A 1 Pos du 26  
juillet dernier et 3 A 1 (SNCF)  
du 1er courant de la W.V.D. Paris.

La S.N.C.F. informe la W.V.D. que  
l'examen de cette question se poursuit  
activement et qu'elle pense pouvoir la  
renseigner sous peu dès la réception des  
propositions de la Région du Nord.

Le Directeur Général,  
P/O. Le Directeur du Service Central  
du Mouvement,

Signé : Goursat

M. le Directeur général 9/9



S.N.C.F.	SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL	
11 OCT. 1941		
PCO	Lor	PCO
11 OCT. 1941		941

W 2418

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHAMPS-MARSHAL-VILLENEUVE-DIREKITION	
DIRECTION DES VOITURES 29, rue de Berri PARIS.	
Dossier	Pièce N°
D 149100/11	106

Votre référence

S A I Pos  
W 5843 a

du 26-7-41.

Franchissement  
de la ligne  
Nord-Est par le  
personnel des  
voitures  
médicales.

Ainsi que vous me l'avez  
demandé par votre lettre du 26-7-41  
indiquée ci-contre, j'ai l'honneur  
de vous adresser ci-joint un état  
nominatif des agents de la S.M.C.F.  
autorisés à accompagner les voitures  
médicales et les trains de secours  
lorsqu'un accident ferroviaire en  
exige l'intervention au delà de  
l'auffanglinie.

Je joins à la présente les  
demandes de laissez-passer utiles  
aux agents intéressés.

+ 1 -

149100-11

Le Directeur Général,

Pour le Directeur Général  
Le Directeur du Service Central du Personnel,

Signé R. BARTH

Etat nominatif des agents autorisés  
à accompagner les voitures médicales et les trains de secours affectés aux  
gares de Noisy, Troyes, Charleville, Neufchâteau et Amiens,  
lorsqu'un accident de chemin de fer exige leur intervention au delà de l'Auffanglinie.

Noms	Fonctions	Adresses	Observations
<b>Région Nord</b>			
<b>Voiture médicale d'Amiens</b>			
DIMPIS, Gaston	Maneuvre	10, rue du Réservoir à Amiens	
MARTIN, Edmond	Manœuvre spécialisé	Rue de la Plaine à Salcuvel	
MAURICE, Clément	Manœuvre spécialisé	44, rue Vion à Amiens	
LANGEA, Paul	Chauffeur de manœuvres	192, rue de Boutilleries à Amiens	
<b>Région Est</b>			
<b>Voitures médicales</b>			
Zone non réservée : Noisy-le-Sec et Troyes			
Zone réservée	: Charleville et Neufchâteau		
			Par suite de la nouvelle répartition des zones d'action de ces voitures, le personnel médical et para-médical qui leur est affecté n'aura pas, en principe, à franchir l'Auffanglinie en cas d'accident ferroviaire.

ES.

6 OCT 1941  
- TRADUCTION -

MV. 3.IO.I94I.

W.V.D. Paris      Paris, le 1er octobre 1941.  
Division des Chemins  
de fer      *copie dame*  
*SNCF*      *ou M*  
3 A 1 (SNCF)      *jeudi 26 juillet*  
*arrivé*

DIRECTION GÉNÉRALE

- 3 OCT 1941

WT1460

Direction Générale  
de la S.N.C.F.

CAIS

88, rue St. Lazare

P a r i s

CC. 1941

Dessiné

D 149 100/11

Prise

100

Objet : Traversée de la ligne Nord-Est  
en cas d'accidents.

Réf. : Lettre de la W.V.D. Paris 3 A  
1 Pas du 26.7.41.

La W.V.D. Paris vous confirme sa  
lettre visée sous la référence ci-dessus  
et vous prie de lui faire connaître où en  
est l'affaire.

signature.

CENTRAL DU MOUVEMENT  
Signé: RENOUARD

W.V.D. PARIS  
Division des Chemins de Fer  
3 A 1 Pos

<u>TRA DU CTION</u>	
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
30 JUIL 1941	
Document	Pégo n°
D 149100 / 11	103

Paris, le 26 Juillet 1941.

Avise: P.P. S.W.

P.T.V.



A la Société Nationale des Chemins de Fer Français  
Direction Générale,  
83, Rue St Lazare,

PARIS IX<sup>e</sup>

Objet : Franchissement de la ligne Nord-Est en cas d'accident.

La W.V.D. Paris vous demande de lui faire savoir si on a réglé, et, dans l'affirmative, suivant quelles modalités, la question du franchissement de la ligne Nord-Est par le personnel des voitures médicales et des trains de secours affectés aux gares de Noisy, Charleville et Amiens, lorsqu'un accident de chemin de fer exige leur intervention dans la zone située au-delà de la ligne Nord-Est.

Il serait désirable que la S.N.C.F. présente un état donnant les noms, fonctions et adresses exactes du personnel - médecins et employés - affecté à ces trains.

signé : ROTZSCH.

CENTRAL DU MOUVEMENT  
Signé : LE BESNERAIS

## ABSCHRIFT

W.V.D. PARIS  
Abteilung Eisenbahnen  
3 A 1 Pos

Paris, den 26.



Betr.: Uberschreiten der Nord-Ost-Linie  
bei Unfällen.

Bezug: ohne.

An die Nationalgesellschaft der  
französischen Eisenbahnen  
Generaldirektion,  
PARIS IX  
88, Rue St Lazare

Die Wehrmachtverkehrsdirektion Paris bittet um Mitteilung, ob und ggf wie das Uberschreiten der Nordostlinie durch das Personal der in Noisy, Charleville und Amiens stehenden Arztwagen und Hilfszüge im Falle ihres Einsatzes bei Eisenbahnunfällen jenseits der Grenzlinie geregelt ist.

Die Vorlage einer Nachweisung, aus der die Namen, Berufe und genaue Anschriften der den genannten Zügen zugehörigen (Ärzte und Bedienstete) zu ersehen sind, ist erwünscht.

gez. Dr. ROTZSCH.

Divers

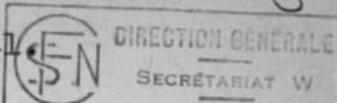
J.W.

- Traduction -

M.K. 17.7.41 17 JUIL 1941

W.V.D. Paris  
Division des Chemins  
de fer

Copie donnée  
Paris, le 16.7.1941  
au service de l'armée



16 JUIL 1941

W 8611a

33 Bfp. 2 Bfpp

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
DIRECTION GÉNÉRALE

18 JUIL 1941

Dossier

D149100

Pièce N°  
11 101

Au Service du Mouvement de la SNCF-8, rue de Londres  
Paris  
à titre de renseignement à la Direction Générale de la SNCF  
88, rue St.Lazare - Paris

Objet: Passage de la ligne Nord-Est.

Réf.: Pourparlers du Commandant Militaire en France  
avec la W.V.D.

*Voir lettre du 24 Juillet*  
A l'occasion de l'inspection de différentes gares  
de contrôle de la ligne Nord-Est, il a été constaté que des  
voyageurs cherchent, comme par le passé, à pénétrer dans la  
zone interdite sans laissez-passer valables. Il y a lieu  
d'attirer par une affiche apposée dans les compartiments des  
trains rapides directs l'attention des voyageurs sur l'obliga-  
tion d'être en possession d'une autorisation d'entrée spé-  
ciale.

En accord avec le Commandant Militaire en France la  
WVD Paris vous demande de faire apposer dans les compartiments  
des trains rapides et express (D-und Eilzüge) des affiches  
avec le texte suivant :

### Avis

concernant les voyages au-delà de la ligne Nord-Est.

Le passage de la ligne Nord-Est est interdit dans les  
deux sens sans un "laissez-passer de la ligne Nord-Est" valable  
et sera puni; il en est de même de la simple tentative.

Peuvent franchir la ligne Nord-Est sans laissez-passer:

- a) les ressortissants de la Wehrmacht dont les services se trouvent en zone occupée et qui sont munis d'un ordre de route ou d'une feuille de permission, à condition de présenter en même temps leur livret de solde.
- b) les travailleurs/habitant en France et occupés en Allemagne qui sont munis d'un passeport et d'un visa d'une autorité de police allemande.

SECRETARIAT W

ORIGINAL TRANSMIS LE 16-7  
AU SERVICE

Pour les renseignements s'adresser aux services de laissez-passer,

aux commandantures de campagne, d'arrondissement ou aux commandantures locales.

---

Cette mesure doit être mise en vigueur avec effet du 1-8-1941. Les affiches doivent être imprimées en langue x) allemande et française.

La W.V.D. vous demande de soumettre aux fins d'examen à M. le rapporteur 33 cinq exemplaires de l'épreuve de l'affiche.

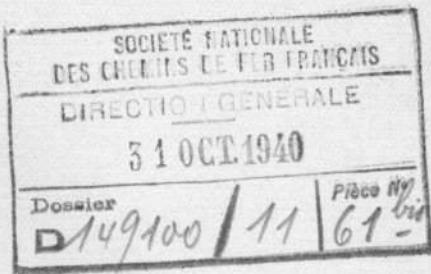
Pour copie conforme:  
signé: Philipp.

signé: Möhl

- 
- x) Observation du traducteur : Le texte allemand comporte: "in deutscher und französischer Schrift", expression dont la traduction littérale est: "en caractères allemands et français". Or, il y a lieu de supposer que le rédacteur du texte a voulu dire: "in deutscher und französischer Sprache" = "en langues allemande et française".
- Möhl*

u

149100/11 Fr VIII



M E M E N T O

de la Réunion tenue le 10 Octobre 1940 à 15<sup>h</sup>00  
à la W.V.D. BRUXELLES

-----

11 Octobre 1940

## MEMENTO

de la Réunion tenue le 10 Octobre 1940 à 15<sup>h</sup>00

à la W.V.D. BRUXELLES

Sur la base de l'entente entre les deux parties, il a été décidé que la réunion se déroulerait dans les locaux de la W.V.D. à Bruxelles.

Délégués Allemands :

- 1°- Monsieur le Colonel MITTERMAYER, W.V.D. BRUXELLES, Président
- 2°- Monsieur le Vice-Président WOHLSCHLÄGER
- 3°- Monsieur SCHNEIDER, ORR (Oberbauwesen)
- 4°- Monsieur EISSLER, ORR (Signalwesen)
- 5°- Monsieur GISEWSKI, RR (Werkstättenwesen)
- 6°- Monsieur DORR, RR (Brückenbau)
- 7°- Monsieur RABUS, ORR (Maschinendienst)
- 8°- Monsieur le Dr. STANGE ORR (Personal)
- 9°- Monsieur JACOBSHAGEN, RR (Betrieb)
- 10°- Monsieur EGETENMAYER, Rb. Bauass
- 11°- Monsieur le Dr. Ing. LEINWEBER ORR (Bautechn. Angelegenh.)

Délégués Français :

- 1°- Monsieur LE BESNERAIS, Directeur Général de la S.N.C.F. PARIS
- 2°- Monsieur GOURSAT, Directeur du Service Central du Mouvement
- 3°- Monsieur LEMAIRE, Directeur du Service Central de la Reconstruction
- 4°- Monsieur PONCET, Directeur du Service Central du Matériel
- 5°- Monsieur MAROIS, Directeur Adjoint du Service Commercial
- 6°- Monsieur FLAMENT, Directeur Adjoint du Service du Personnel
- 7°- Monsieur WALTER, Ingénieur Principal, Service Central des Installations Fixes
- 8°- Monsieur LEGUILLE, Ingénieur Principal, Service Central du Matériel
- 9°- Monsieur DIEDERICHS, Interprète, Service Commercial
- 10°- Monsieur ADAM, Ingénieur Principal, Service de Liaison S.N.C.F.  
W.V.D. BRUXELLES

I - ADAPTATION DE L'ORGANISATION DIRECTORIALE S.N.C.F.  
AUX LIMITES DES ORGANISMES ALLEMANDS -

1°- M. le Colonel MITTERMAYER demande formellement que les Représentants de la S.N.C.F. auprès des E.B.D.-LILLE et NANCY reçoivent les pouvoirs nécessaires pour prendre des décisions sans en référer aux Services Régionaux ou Centraux de PARIS.

Ils doivent avoir à leur disposition des Services suffisamment nombreux et organisés de façon à pouvoir travailler indépendamment des Services de PARIS, notamment en ce qui concerne l'établissement des horaires. Ces horaires pour les lignes des E.B.D.-LILLE et NANCY, doivent être entièrement établis par les Services français placés auprès de ces E.B.D., les Services Régionaux et Centraux de PARIS étant naturellement avisés pour pouvoir établir, d'accord avec LILLE et NANCY, les horaires dans la W.V.D.-PARIS.

A ce sujet, M. le Directeur du Service Central du Mouvement fait remarquer qu'une telle organisation exigera de multiples conférences entre les Services intéressés des différents E.B.D., ce qui compliquera et rendra plus long le travail de préparation des horaires.

M. le Colonel MITTERMAYER demande également que le Représentant de la S.N.C.F. auprès des E.B.D.-LILLE et NANCY ne soit pas seulement l'un des chefs des Arrondissements situés à l'intérieur de l'E.B.D., mais un fonctionnaire spécialement chargé de la Direction de l'ensemble des Services situés sur le territoire de l'E.B.D. et ayant qualité pour donner des ordres aux différents chefs d'arrondissement.

En ce qui concerne le cas particulier de l'E.B.D.-NANCY, M. le Colonel MITTERMAYER indique que notre représentant auprès de cette E.B.D. étant plutôt qualifié pour les questions de matériel et de traction que pour des questions d'exploitation, doit être remplacé.

2°- M. le Colonel MITTERMAYER indique que dans la situation actuelle de l'organisation des différents Arrondissements de la S.N.C.F. le chef d'un "Betriebsamt" doit entrer en relation avec plusieurs chefs d'Arrondissements français, ce qui complique le travail.

Les limites des Arrondissements des différents services de la S.N.C.F. doivent être modifiées de façon à faire disparaître cet inconvénient pour les fonctionnaires allemands chargés des questions de "Betrieb, Bau, Verkehr, Maschinen". D'une façon générale, le but à atteindre, est

de faire coïncider les limites de chaque Arrondissement avec les limites d'un ou de plusieurs "Betriebsamter" voisins, englobés à l'intérieur de l'Arrondissement en question.

Les détails de l'organisation sont à discuter avec les E.B.D. et des propositions précises doivent être présentées à la W.V.D. pour le 20 Octobre.

3°- M. le Colonel MITTERAYER indique que les autorités allemandes se réunissent une fois par semaine avec les représentants de la S.N.C.F.B. pour examiner les questions qui se sont posées pendant la semaine précédente et qui seront à régler pendant la semaine suivante.

Il envisage qu'une organisation analogue soit créée dans les E.B.D.-LILLE et NANCY, dont les Arrondissements S.N.C.F. devront se rapprocher à cet effet.

4°- M. le Président WOHL SCHLÄGER demande que le service des locomotives soit organisé de telle façon que les locomotives de la W.V.D. BRUXELLES soient relayées par les locomotives de la W.V.D. PARIS en des points suffisamment rapprochés de la ligne d'arrêt pour que les dépôts de la W.V.D. BRUXELLES ne puissent jamais perdre le contrôle de l'utilisation de ces locomotives. De toutes façons, il convient d'éviter absolument que ces locomotives ne soient utilisées par les dépôts de la W.V.D. PARIS pour assurer des trains sur les lignes de cette W.V.D., au lieu d'être renvoyées sans délai vers leur dépôt d'attache de la W.V.D. BRUXELLES.

M. le Directeur du Service Central du Matériel fait observer qu'il n'a pas toujours été possible d'opérer ainsi par suite du manque de locomotives pour assurer certains trains militaires urgents, ce manque de locomotives étant dû, en général, à des retards de trains.

5°- Répondant à une question de M. le Directeur Général de la S.N.C.F. au sujet d'une enclave de l'E.B.D. BRUXELLES en territoire français (gares de MAUBEUGE, HAUTMONT, JEUMONT, etc...), M. le Colonel MITTERAYER se déclare d'accord pour rattacher ces gares et lignes à l'E.B.D. LILLE.

**II - RECONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART ET DES INSTALLATIONS DE SECURITE -**

**1° - Ouvrages d'art -**

M. le Colonel MITTERMAYER indique que le programme de reconstruction qui avait été demandé à la S.N.C.F. lors de la Conférence du 8 Août n'a pas encore été soumis à la W.V.D.-BRUXELLES.

M. LELAIRE répond qu'un programme a été établi, soumis à l'E.B.D.-LILLE et discuté à BRUXELLES avec le Referent 48 de la W.V.D.. Il indique d'autre part, que pour tous les ouvrages, à l'exception des ponts de la Meuse dans la région de CHARLEVILLE (difficultés pour trouver la main-d'œuvre et des matériaux), il est en mesure d'indiquer les délais d'achèvement.

Finalement, M. le Colonel MITTERMAYER demande que soit remis dans un délai d'une semaine un programme précis (nom de l'ouvrage, entreprise chargée de la reconstruction, portée, date du début de la reconstruction, date de l'achèvement, ouvrage provisoire ou définitif, etc...), avec carte indiquant la situation des ouvrages.

Ce programme est à fournir en trois exemplaires :

- 1 pour l'E.B.D.-LILLE
- 1 pour l'E.B.D.-NANCY
- 1 pour la W.V.D.-BRUXELLES

A ce propos, la W.V.D.-BRUXELLES demande que les matériaux de reconstruction venant des territoires situés au Sud et à l'Ouest de la ligne d'arrêt soient dans l'avenir acheminés plus rapidement vers les chantiers de la W.V.D.-BRUXELLES.

**2° - Installations de sécurité et téléphone -**

M. le Président WOHL SCHLÄGER demande quel est l'état d'avancement de la reconstruction des lignes téléphoniques.

Les Délégués de la S.N.C.F. font observer que le manque de cuivre, dont une partie importante des stocks a été réquisitionnée, gêne la reconstruction des lignes. D'autre part, les lignes reconstruites sont en général utilisées par les services allemands, soit services militaires, soit services de la W.V.D., qui ne permettent pas aux fonctionnaires français de les utiliser.

A ce propos, M. le Président WOHL SCHLÄGER demande que soient accélérées les livraisons faites aux différents établissements de la W.V.D.-BRUXELLES par le Magasin Général de

Moulin-Neuf.

M. le Directeur Général répond que les difficultés proviennent, en général, de ce que ce Magasin est dépourvu de beaucoup de matières d'utilisation courante, dont les usines de fabrication sont situées, en général, dans le Nord et l'Est de la FRANCE.

Il est entendu qu'une liste des matières faisant défaut sera remise à la V.V.D. avec toutes indications utiles (stock primitif, stock existant actuellement, utilisation de la consommation, fournisseur, etc...).

M. le Président WOHL SCHLÄGER demande également que soit remise à la V.V.D. la liste des fabricants français de pièces de rechange pour installations de sécurité dont les usines sont situées à l'Est et au Nord de la ligne d'arrêt, de façon à permettre à la V.V.D. d'entrer en relation avec ces fabricants et de s'approvisionner directement auprès d'eux.

### III - ECLAIRAGE DES PASSAGES A NIVEAU -

M. le Président WOHLSCHLÄGER demande pour que soit appliquées sur les lignes de la S.N.C.F. situées sur le territoire de la W.V.D. les mêmes dispositions que sur les lignes de la S.N.C.B. La W.V.D. a fait remettre à ce sujet une lettre à la S.N.C.F. qui est invitée à donner suite d'urgence.

### IV - CODIFICATION DES REGLEMENTS DE LA S.N.C.F. -

M. le Président WOHLSCHLÄGER demande que soient établis à bref délai par la S.N.C.F. des règlements codifiés dans les deux langues, notamment en ce qui concerne les règlements d'exploitation (Fahrdienst Vorschriften).

M. le Directeur du Service Central du Mouvement attire l'attention sur les difficultés provenant de ce que l'unification des règlements des cinq Régions n'est pas encore terminée.

M. le Directeur Général propose de soumettre à la W.V.D. BRUXELLES les différents règlements de la S.N.C.F. dans leur état actuel, avec l'indication de l'état d'avancement du travail d'unification et des délais à prévoir pour l'achèvement de ce travail. D'après ces renseignements, les Services compétents de la W.V.D. pourront apprécier s'ils peuvent attendre l'achèvement du travail d'unification et l'impression de règlements unifiés définitifs, ou s'il convient de procéder sans plus attendre à une codification des règlements des différentes Régions.

M. le Président WOHLSCHLÄGER fait observer que les services Allemands ont besoin d'urgence de règlements et ne pourront vraisemblablement attendre la parution des règlements unifiés.

Il est convenu finalement que le chef du service d'unification des règlements de la S.N.C.F. participera le 17 Octobre à 9h. à une conférence à la W.V.D. BRUXELLES pour mettre la question au point.

V.- EFFECTIF VAGONS et VOITURES S.N.C.F.

A.-Vagons

M. le Directeur du Service Central du Mouvement de la S.N.C.F. expose, dans ses grandes lignes, la situation de la S.N.C.F. au point de vue parc de wagons. Au lieu de 450.000 wagons disponibles en temps normal sur l'ensemble de la S.N.C.F., 200.000 seulement restent actuellement à la disposition de la S.N.C.F. au Sud et à l'Ouest de la ligne d'arrêt; avec cet effectif réduit il n'est pas possible, compte tenu de la mauvaise rotation du matériel, (absence de téléphone pour la répartition et l'annonce des trains, vitesse réduite, charge insuffisante des trains ....), d'enlever des Mines du Nord et du Pas-de-Calais plus de 300.000 Tonnes par semaine. Lorsque la rotation du matériel sera redevenue normale (ce qui est surtout une question de rétablissement des relations téléphoniques), ce chiffre pourra être augmenté de 15 à 20% et atteindre environ 350.000 Tonnes. Pour pouvoir réaliser le programme de 400.000 Tonnes établi par les autorités allemandes, il est absolument indispensable que la S.N.C.F. récupère les wagons qui lui sont enlevés journallement avec les trains de matériel de prise de guerre, de rapatriement de matériel industriel, d'envoi de denrées etc..., à destination de la BELGIQUE et de l'ALLEMAGNE.

Pour arriver à ce résultat, il faut créer un courant de retour de matériel, même vide de l'ALLEMAGNE, de la BELGIQUE, de la HOLLANDE vers la FRANCE.

M. le Directeur du Service Central du Mouvement insiste notamment :

1° Sur le nombre de wagons vides mis à la disposition des mines pour un wagon chargé. Ce nombre est actuellement sensiblement plus élevé qu'en temps normal par suite de l'inexistence des liaisons entre les mines et les services de répartition des wagons.

2° Sur la nécessité de rétablir d'urgence des rotations téléphoniques entre le bureau de répartition de l'arrondissement de DOUAI et les différentes gares d'une part, les différentes mines d'autre part.

B.-Voitures

Les voitures envoyées en BELGIQUE et ALLEMAGNE avec les trains de réfugiés, de troupe ..... ne rentrent pas sur les lignes S.N.C.F. ou restent sur le territoire de la N.V.D. BRUXELLES. En deux mois la S.N.C.F. a perdu ainsi le contrôle d'environ 4.000 voitures sur un parc total d'environ 30.000

M. le Président WOHL SCHLÄGER prend note de la situation et promet de l'examiner.

C.- Echange de matériel roulant aux frontières.

A propos de ces questions, a été évoqué le rétablissement des postes chargés de la tenue des états d'échange de matériel aux frontières. Conformément aux directives données à la S.N.C.F. par M. le Colonel GOERITZ, commandant la W.V.D. PARIS, M. le Président WOHL SCHLÄGER est d'accord pour que les états d'échanges soient établis pour tous les trains (dans les gares frontières Belges, en ce qui concerne la frontière FRANCE-BELGIQUE)

D.- Centralisation à PARIS de la répartition des wagons

Les deux W.V.D. sont d'accord à ce sujet. Un représentant de chacune d'elles chargé de contrôler la répartition (sans intervenir dans l'exécution même du travail de répartition), sera installé auprès du Service Central du Mouvement, de chaque service régional Est et Nord et de l'Arrondissement de DOUAI.

E.- Augmentation du nombre des points de transit par la ligne de démarcation

M. le Directeur du Service Central du Mouvement attire l'attention sur une demande de la S.N.C.F. tendant à obtenir l'ouverture de 3 nouveaux points de transit par la ligne de démarcation, sur les sections de lignes :

CHAUMONT - DOLE  
MOUCHARD - LONS-le-SAUNIER  
BELLEGARDE - GENEVE

situées, en partie, sur le territoire de la W.V.D. BRUXELLES.

La W.V.D. paraît disposée à examiner la possibilité de donner satisfaction à la S.N.C.F. pour les deux premières sections de lignes.

A ce propos, M. le Directeur du Service Central du Mouvement insiste pour que les transports, en provenance de la ligne MULHOUSE-BELFORT et à destination de l'ITALIE puissent emprunter la ligne BELFORT-MONTBELIARD - BESANCON-DOLE concurremment avec la ligne BELFORT-VESOUL - GRAY - AUXONNE - DOLE.

## VI.- PREPARATION DES LOCOMOTIVES LIVREES A L'ALLEMAGNE.

M. le Président WOHLSCHLAGER déclare que certaines locomotives livrées, sont arrivées en ALLEMAGNE en mauvais état, d'autres sans lanterne, ou sans outillage, etc...

Monsieur le Directeur du Service Central du Matériel fait observer que toutes les locomotives livrées ont été très soigneusement remises en état, qu'un très important travail a été de ce chef effectué par les ateliers de la S.N.C.F., qu'en moyenne ces locomotives sont sensiblement en meilleur état que les locomotives utilisées normalement en service courant par la S.N.C.F. S'il a pu arriver qu'en cours de route des essieux ont chauffé..., la S.N.C.F. ne peut pas en être tenue pour responsable.

En ce qui concerne l'outillage et les accessoires, les locomotives ont été livrées avec l'équipement réglementaire. La S.N.C.F. ne peut être rendue responsable des pertes en cours de route.

Par ailleurs, lorsque les autorités Allemandes l'ont spécifié, les locomotives ont été accompagnées par des mécaniciens français.

## VII.- EFFECTIF DES LOCOMOTIVES S.N.C.F. DANS LA W.V.D. BRUXELLES.

M. le Président WOHLSCHLAGER expose que d'après les renseignements du Référent 21, 150 locomotives S.N.C.F. n'auraient pas encore rejoint les dépôts de la W.V.D. BRUXELLES. Le Référent 21 indique d'autre part, que les différents renseignements fournis par la S.N.C.F. sur l'effectif des dépôts au 19 Août 1939, ne sont pas concordants et il craint que les derniers documents remis ne soient pas exacts.

M. le Directeur du Service Central du Matériel répond qu'un dépouillement détaillé de ces documents est en cours, sera prochainement achevé et permettra d'indiquer de façon claire l'effectif par catégorie de chaque dépôt.

Il ajoute que d'après les évaluations déjà faites, la W.V.D. BRUXELLES aurait au moins autant de locomotives qu'en Août 1939.

VIII - QUESTIONS DE PERSONNEL -

1°- M. le Directeur Adjoint du Service Central du Personnel rappelle les efforts faits par la S.N.C.F. pour rapatrier son personnel.

Il indique notamment que deux trains sont préparés dans la région de NÎMES pour le rapatriement des agents des Ateliers de MOHON (environ 500 agents ; 2.000 personnes avec familles). Seuls les agents seraient à rapatrier pour le moment.

M. le Colonel MITTERMAYER promet d'intervenir pour essayer de faire obtenir les autorisations nécessaires.

2°- M. le Directeur Général de la S.N.C.F. demande l'aide de la V.V.D. pour la libération des cheminots prisonniers. La question est urgente, surtout pour certains agents supérieurs, en général de grade d'officiers, dont la S.N.C.F. a besoin pour constituer les cadres des délégations demandées auprès des E.B.D. et des "Betriebsämter".

M. le Referent 3 de la V.V.D. signale qu'à LILLE, en particulier, la S.N.C.F. refuse de payer certains agents embauchés directement par les Autorités allemandes (interprètes, chauffeurs et mécaniciens d'automobiles, etc...) sous le prétexte que de tels emplois ne figurent pas dans la liste des emplois prévus à la S.N.C.F.

M. le Directeur Général de la S.N.C.F. fait observer qu'il s'agit probablement de personnel employé au service direct des Autorités allemandes et ne travaillant pas pour la S.N.C.F. Le Colonel MITTERMAYER n'insiste pas à ce propos.

Tout le personnel travaillant pour la S.N.C.F., même embauché par les Autorités allemandes, a été payé par la S.N.C.F. sur la même base que les agents de même catégorie embauchés régulièrement par la S.N.C.F. elle-même.

Après échange de vues M. le Président WOHLSCHLÄGER indique que d'une façon générale la S.N.C.F. doit payer tout le personnel de nationalité française.

Il est convenu finalement que la V.V.D. signalera les cas donnant lieu à des difficultés.

IX - FACTURATION DES TRANSPORTS EFFECTUÉS POUR COMPTE DES AUTORITÉS ALLEMANDES

M. le Directeur Général de la S.N.C.F. expose que, quel que soit le mode de règlement ultérieur des dépenses engagées par la S.N.C.F. pour exécuter ces transports, il est indispensable que la S.N.C.F. possède des documents lui permettant éventuellement de faire valoir ses droits.

Il est remis à M. le Président WOHL SCHLAGER un exemplaire des instructions données aux gares de la S.N.C.F. suivant les directives de la W.V.D. PARIS.

La W.V.D. examinera la question.

—  
La séance est levée à 18<sup>h</sup>30  
—

f.

Dossier

TRADUCTION

M.J.3.9.40

W. V. D. PARIS

Paris, le 2 Septembre 1940

N

Division Chemins de fer

Lr 33/34 Bfp à sauze



A la Direction Générale de la

S.N.C.F.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE

- 4 SEPTEMBRE 1940

Par le Messager

D AUGUSTO / II || Pièce N° 86

Concerne : Circulation de trains de marchandises pour le Nord de la France

Objet de la présente : Transport de réfugiés dans des trains de marchandises.

*Service central du Mouvement  
Sous le commandement du  
General de Gaulle*

Les autorités militaires allemandes ont porté plainte que des réfugiés traversaient sans autorisation la ligne Nord-Est dans des trains de marchandises français. La W.V.D. rappelle que le rapatriement des réfugiés a été réglé d'une façon précise par l'Administration militaire allemande et que tout passage non autorisé de la ligne d'arrêt donne lieu à des sanctions. La S.N.C.F. devra veiller rigoureusement à ce que des réfugiés ne se glissent pas dans des trains de marchandises (trains de wagons vides, etc...) et ne traversent pas ainsi la ligne Nord-Est sans être contrôlés. Il est strictement interdit d'incorporer aux trains de marchandises des voitures pour réfugiés.

Le personnel intéressé est à instruire que toute personne aidant les réfugiés à se soustraire au contrôle est elle-même passible de sanctions et doit s'attendre aux peines les plus lourdes. Nous espérons que ce rappel est suffisant et que nous pourrons renoncer à prendre des mesures plus sévères, que nous nous réservons.

- signature -

Original et traduction transmis  
au Secrétariat du Mouvement  
le 4-9-40

DOSSIER

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER	N° 6
Doss.	D 149100 / 11    13
1 aout	40

C. F. N. 243  
 Direction Générale  
 Direction W. V. D.

NOTE

pour Monsieur le Colonel  
 Commandant la Wehrmacht Verkehrs Direktion  
 de BRUXELLES

D 149100 / 11

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

Comme suite à notre entretien du 3 Août 1940, j'ai l'honneur de vous donner, ci-dessous, les noms et titres des Fonctionnaires affectés aux Sous-Arrondissements de BEZANCON, VERDUN et CHARLEVILLE pour constituer les délégations techniques auprès des E.B.D. de NANCY et de LILLE.

BEZANCON (lignes de l'Arrondissement de BIJON, situées à l'Est de l'Auffanglinie)

Exploitation : M. KRAGZIEHLER, Inspecteur Divisionnaire, Chef de la Délégation

Traction : M. GUIN, Ingénieur Adjoint

Voie et Bâtiments : M. GERBER, Sous-Ingénieur

VERDUN (Lignes de l'Arrondissement de REIMS, situées au Nord et à l'Est de l'Auffanglinie et dans le périmètre de l'E.B.D. NANCY)

Exploitation : M. NICOLAS, Inspecteur Principal Adjoint, Chef de la Délégation

Traction : M. de MESY, Chef de Dépôt

Voie et Bâtiments : M. LEFORT, Sous-Ingénieur

- AVISSE : M. le Directeur Général - M. le Directeur Général Adjoint - M. DUGAS  
 M. le Directeur du Service Central du Mouvement S.P. SW.  
 M. le Chef Adjoint du Service Central du Matériel  
 M. le Directeur du Service Central des Installations Fixes  
 M. le Directeur de l'Exploitation de la Région de l'Est \*\*\*\*\*  
 M. le Directeur de l'Exploitation de la Région du Nord, qui prendra contact avec l'E.B.D. LILLE pour régler la gestion des lignes de l'Arrondissement d'AMIENS  
 M. le Directeur de l'Exploitation de la Région du Sud-Est

CHARLEVILLE (Lignes de l'Arrondissement de REIMS, situées au Nord et à l'Est de l'Auffanglinie et dans le périmètre de l'E.R.D. LILLE)

Exploitation : M. THIERRY, Inspecteur Principal Adjoint, Chef de la Délégation

Traction : M. CHAVIERE, Chef du Dépôt Principal

Voie et bâtiments : M. STICQ, Sous-Ingénieur

En ce qui concerne les conditions de circulation sur les lignes faisant partie de l'Arrondissement d'Exploitation d'AMMENS et situées au Nord de l'Auffanglinie, la question sera réglée directement par la Région Nord avec l'E.R.D. LILLE.

Le Directeur Général, *mf*

*2 juillet*: Buthelet

*M*  
P - 3 AOUT 1940  
Proposé à M. le Directeur Général

*2 Copie 202*

Le Directeur  
du Service Central du Mouvement,

29 JUIL 1940

29 Juillet

40

MB 12.600

W.V.D 22

NOTE pour Monsieur le Président de la Section E  
(Chemins de fer)

de la W.V.D. de Paris

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
DIRECTION GÉNÉRALE

31 JUIL 1940

Doss 109100 111 16

*M. D'Aligall  
C'est donc affaire à "jouer  
à celle ci ne peut pas faire*  
*Vendredi*  
*lundi auquel il  
autre le nouveau et  
di chercher et  
le dépense et  
tructure et  
d'un bateau  
de marchandise*  
*BM*

l'E.B.D. de Paris nous communique des instructions de l'E.B.D. de Lille prescrivant que tous les trains commerciaux circulant sur le terrain de cette dernière ne soient pas composés à plus de 100 essieux.

Comme l'ordre en a été donné, nous donnons des instructions pour que la composition des trains soit ramenée à 100 essieux sur l'E.B.D. de Lille.

Mais nous nous permettons de vous signaler que cette restriction est de nature à augmenter le nombre des trains et à causer des dépenses supplémentaires de traction, c'est-à-dire à rendre la circulation des trains plus intense, ce qui est peu recommandable.

Les trains circulant sur la Région Nord pouvaient avoir une composition de 75 véhicules. Un wagon à 4 essieux compte pour 1 véhicule 1/2.

En réduisant la composition à 100 essieux on augmente le nombre de trains de matériel vide de 50 % sans nécessité sur les sections de lignes exploitées actuellement par le personnel de la S.N.C.F.

Le Directeur Général,  
Le Directeur  
du Service Central du Mouvement

Signé : Goursat

*Copies remises*

20 JUIL 1940

Proposé à M. le Directeur Général

Le Directeur  
du Service Central du Mouvement,

Me

W 135

149 100/100

15 Fr 910

W7

S. N. C. F.  
Direction Générale  
Liaison W. V. D.

*copie pour Geursat*

20

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
DIRECTION GÉNÉRALE

20 JUIL 1940

Dossier 149 100/11 | 9

N O T E pour

M. le Colonel, Commandant la

**COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL**

Comme suite à votre lettre du 12 Juillet 1940, j'ai  
l'honneur de vous faire connaître que j'ai désigné :

- M. VERDIN comme représentant de la Direction Régionale NORD de la S.N.C.F. auprès du Chef de l'E.B.D. de Lille;
- M. VIARD comme représentant de la Direction Régionale EST de la S.N.C.F. auprès du Chef de l'E.B.D. de HIRSON.

J'ajoute que la liste des lignes sur lesquelles l'exploitation a été reprise par le personnel français est fournie sur la carte qui vous est remise chaque jour.

LE DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur  
du Service Central du Mouvement

Signé : Geursat

*Dr. Geursat*  
Ce sont des représentants des régions  
et non pas de la Dir. G.  
D'autre part la lettre est signée "Geursat"  
Il faut-il pas en répondre  
signé : le Bunnais

18 JUL 1940

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD		SPÉCIALITÉ NATIONALE DES CHAMPS DE FRIMONS
		D'AGENCE GÉNÉRALE
LE DIRECTEUR		18 JUIL 1940
DE		
L'EXPLOITATION	Dossier n°	Pièce N°
•	119.100 / 11	7

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>

18 JUIL 1940

6 JUL 1940

9100 / 11 | Pièce N° 7

Monsieur le Directeur Général.

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter. 22

—  
Adresse Télégraphique:

Adresse Télégraphique  
SONAFERNOR Comme suite à la Conférence des Directeurs  
DRN 7111/2 de ce matin, vous voudrez bien trouver ci-  
joint :

**pieces  
jointes**

1<sup>o</sup>- le memento de la réunion que j'ai eue  
le 16 courant avec M. le Président SPALDING,  
E.B.D. de LILLE.

2<sup>e</sup>- copie des notes que, sur sa demande, j'ai fait remettre à M. le Président de Régence RÜDIGER, après l'entretien qu'il m'a accordé, à LILLE, le 17 courant.

**Le Directeur de l'Exploitation.**

Monsieur LE BESNERAIS,  
Directeur Général de la S.N.C.F.  
88, Rue St-Lazare - PARIS.-

Société Nationale  
des  
Chemins de fer Français

D 149100/100  
copie faite le 18 juillet 1940

*St O*  
DIRECTION GÉNÉRALE

irection de l'Exploitation  
Région du Nord

DOSSIER

DOSSIER

D 149100/11

7'

MEMENTO d'une Réunion en date du 16 juillet 1940  
de M. le Directeur de la Région du Nord  
avec Monsieur le Président SPALDING,  
Eisenbahnbetriebsdirektor - LILLE -

M. CAMBOURNAC pose à nouveau la question de savoir pour-  
quoi on ne lui permet pas de reprendre l'exploitation des  
lignes rayonnant autour de LILLE, comme on l'a fait autour  
de PARIS et comme on le lui avait promis dans la réunion du  
7/7/40.

M. SPALDING répond que le régime appliqué dans la région  
du Nord et du Pas-de-Calais est déterminé par des ordres de la  
Direction Générale à BRUXELLES. Il ne lui appartient pas de  
les modifier. Il faudrait s'adresser à cet effet au Colonel  
MITTERMAIER à BRUXELLES qui est assisté du Président WOHLSCHELEG  
de la REICHSBAHN.

Tandis qu'à PARIS, sur les lignes exploitées par la  
S.N.C.F., les Allemands n'ont qu'un rôle de contrôle et qu'ils  
ne s'immiscent en rien dans la direction ou l'exécution du  
service, au contraire, dans le Nord et le Pas-de-Calais, les  
Allemands, tout en abandonnant l'exécution au petit personnel  
de la S.N.C.F., veulent conserver la direction du service  
dans tous les postes et établissements (gares, téléphones,  
cabines, ateliers ....) et n'y admettent pas, en principe, le  
personnel français de maîtrise.

En fin de séance, M. le Président SPALDING précise que  
ce régime ne doit durer que jusqu'à la fin des opérations  
contre l'Angleterre (3 à 4 semaines).

M. le Président SPALDING fait connaître que la direction  
d'HIRSON va disparaître - que les lignes Nord qui relèvent de  
cette Direction vont être rattachées à la Direction de LILLE  
et que corrélativement la zone d'action de la Direction de  
PARIS sera étendue jusqu'à la SOMME.

Les extensions de reprises d'exploitation projetées sur  
ESTREES - MONTDIDIER - CHAULNES - COMPIEGNE - TERGNIER -  
ST-QUENTIN - TARGNIER-LAON seraient donc à soumettre à la  
Direction de PARIS.

AVISE : Monsieur GOURSAT  
Monsieur PORCHEZ

M. CAMBOURNAC appelle l'attention sur le danger résultant du fait que des trains allemands (machines, draisines ..) pénètrent sans préavis, sans annonce et sans arrêt aux cabines d'entrée, dans les zones exploitées par nous.

M. SPALDING est d'accord sur la nécessité de régler la question au moyen d'instructions au personnel allemand des lignes exploitées par la Reichsbahn.

M. VERDIN réglera le détail de ces instructions avec les collaborateurs de M. SPALDING.

M. CAMBOURNAC expose les inconvenients résultant pour les ateliers de machines et les ateliers de wagons d'HELLEMES, du fait qu'ils sont dirigés par un Directeur Allemand, au lieu d'être simplement contrôlés.

M. SPALDING répond que cette organisation des Ateliers est conforme à celle qui est prévue pour l'exploitation des lignes stratégiques dont les Allemands veulent se réserver la direction.

Si l'on veut faire modifier ce régime, c'est également à BRUXELLES qu'il faut s'adresser.

M. CAMBOURNAC appelle l'attention sur le cas d'un ouvrier révoqué, il y a quelques mois, pour mauvaise conduite (ivrognerie, absences irrégulières) et que le Directeur allemand d'HELLEMES-MACHINES vient d'embaucher. Il y a là une atteinte inadmissible à l'Autorité des dirigeants de l'Atelier et de la S.N.C.F.

M. SPALDING verra la question dès demain matin.

M. SPALDING attire l'attention sur le fait qu'entre CORBIE et AMIENS, il y a 3 ponts détruits et réparés à V.U., ce qui oblige à faire voie unique 3 fois sur 7 kilomètres et réduit considérablement le débit de la ligne (trains de charbon).

Il demande qu'on répare ces ponts le plus tôt possible.

M. SPALDING insiste sur la nécessité de réparer rapidement les lignes téléphoniques et les cabines.

Société Nationale  
des  
Chemins de fer Français

DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
DE LA RÉGION DU NORD

N O T E

remise à LILLE, le 17 Juillet 1940, par  
M. CAMBOURNAC, Directeur de la Région  
Nord de la S.N.C.F.

à Monsieur le Président de Régence RÜDIGER

M. CAMBOURNAC expose que, dans la partie sud de la Région du Nord de la S.N.C.F., il a obtenu de la E.B.D. de PARIS qu'on lui remette entièrement l'exploitation des lignes au départ de PARIS, notamment :

PARIS - AMIENS par CREIL  
PARIS - COMPIEGNE  
PARIS - ESTREES-ST-DENIS  
PARIS - VIERZY (SOISSONS)  
la banlieue de PARIS  
les lignes de Grande et de Petite Ceinture autour de PARIS.

M. CAMBOURNAC fait observer que les lignes dont il s'agit, en particulier les lignes de Ceinture, donnent passage à d'importants transports militaires.

M. CAMBOURNAC demande qu'on lui fasse à LILLE la même confiance qu'à PARIS.

Tant que les lignes ne sont pas exploitées par la S.N.C.F., comme c'est le cas pour les lignes les plus importantes du Nord et du Pas-de-Calais, ces lignes donnent passage à des transports presque exclusivement militaires et ne sont d'aucune aide pour les transports qui sont absolument indispensables à la reprise de la vie économique. Au contraire, quand ces lignes sont exploitées par la S.N.C.F., elles donnent, par priorité, satisfaction aux besoins de transports militaires, mais elles servent, en outre, à des transports industriels et commerciaux. C'est le motif pour lequel la S.N.C.F. demande instamment qu'on lui remette l'exploitation de ses lignes. Elle donnera la priorité aux transports militaires allemands et travaillera sous le contrôle de l'E.B.D. à LILLE.

M. CAMBOURNAC demande qu'on lui rende en 1<sup>ère</sup> étape les lignes de :

LILLE - TOURNAI  
LILLE - TOURCOING

LILLE - St-OMER  
LILLE - DOUAI - ARRAS  
DOUAI - CAMBRAI  
DOUAI - VALENCIENNES.

Ces lignes sont actuellement considérées comme lignes stratégiques, ainsi d'ailleurs que la ligne ARRAS - ETAPLES de telle sorte qu'elles enserrent complètement les lignes secondaires dont la S.N.C.F. a déjà repris l'exploitation. Il n'y a donc aucun échange possible entre la Région du Nord et du Pas-de-Calais, d'une part, et le reste du pays, d'autre part, alors que ces échanges sont, en temps normal, extrêmement importants - il n'y a pas de reprise économique possible tant que cette barrière n'aura pas disparu.

Notamment pour la reconstruction des installations et ouvrages d'art détruits, les entrepreneurs français éprouvent les plus grandes difficultés à faire venir sur place l'outillage, le matériel et les matériaux nécessaires.

Au surplus, les échanges entre le Nord et le reste de la France naissent au départ de toutes les gares et ne pourront reprendre que lorsque la S.N.C.F., ayant son personnel dans toutes les gares, pourra exercer à nouveau son rôle normal et sa responsabilité de transporteur.

AV

NOTE remise à LILLE, le 17 Juillet 1940, par M. CAMBOURNAC,  
Directeur de la Région Nord de la S.N.C.F.  
à Monsieur le Président de Régence Rüdiger.

Dossier  
D 1109100 / M | 7

En temps normal, il y avait entre LILLE et PARIS, 5 mouvements express dans chaque sens. Ces trains étaient extrêmement fréquentés en raison des relations d'affaires très développées entre PARIS d'une part, et d'autre part, TOURCOING, ROUBAIX, LILLE, DOUAI, LENSH, ARRAS et AMIENS.

Il n'y aura pas de reprise économique possible tant que les industriels, commerçants, banquiers ..... du Nord et du Pas-de-Calais n'auront pas une relation journalière sûre avec PARIS.

M. CAMBOURNAC demande qu'on établisse dès maintenant un train journalier PARIS - LILLE et retour. Ce train permettrait en outre d'assurer, dans des conditions convenables, le courrier postal entre la Région du Nord et le reste de la France.

---

S.N.C.F.

12 Juillet 1940

Région du Nord

--

Monsieur le Président,

Au cours de nos entretiens des 6 et 7 Juillet, vous m'avez exprimé votre satisfaction qu'une liaison ait été réalisée, par ma visite à LILLE, entre l'E.B.D. de LILLE et la Direction de la Région du Nord à PARIS. Je vous ai promis de renouveler cette visite et c'est ce que je compte faire sauf empêchement, mardi prochain 16 courant.

En vue de rendre cette liaison moins intermittente, j'ai désigné, pour me représenter auprès de vous à demeure, M. VERDIN, Ingénieur Principal du Service du Mouvement de la Région du Nord, porteur de la présente lettre.

M. VERDIN, dans la mesure où cela sera reconnu nécessaire sera l'intermédiaire entre vous-même et vos Services d'une part, et d'autre part, mes Ingénieurs des différents Services (Exploitation, Matériel et Traction, Voie et Bâtiments) ayant tout ou partie de leur zone d'action dans le territoire de la Direction de LILLE.

M. VERDIN réglera avec vous-même et avec vos Services les affaires d'ordre local qui ne soulèveront pas de questions de principe ; il me référera de celles qui soulèveraient des questions de principe ou auxquelles s'attache un intérêt particulier comme par exemple le rétablissement de relations régulières - voyageurs et marchandises - entre le Nord de la FRANCE et le reste du territoire français, relations dont j'ai, au cours de nos récents entretiens, montré qu'elles étaient absolument indispensables dans les délais les plus courts.

Je vous prie de vouloir bien réservé bon accueil à M. VERDIN et d'agrémenter mes salutations les plus distinguées.

Le Directeur de l'Exploitation,  
(s) CAMBOURNAC

Monsieur le Président SPALDING  
Eisenbahnbetriebdirektor  
Service Central (Crédit du Nord)  
Rue Jean Roisin - LILLE

AVISE : MM. DEGARDIN - PARMANTIER - GUILLAUME -  
qui voudront bien aviser leurs Chefs d'Arrondissement intéressés.

13 / 11 JUIL 1940

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

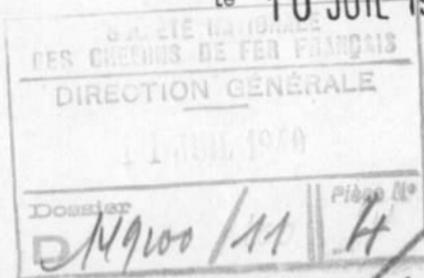
RÉGION DU NORD

LE DIRECTEUR  
DE  
L'EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>

Télé. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD



Monsieur le Directeur Général,

Vous voudrez bien trouver ci-joint le mémento des Conférences que j'ai eues à LILLE et à DOUAI avec les Officiers de la T.K. de LILLE et les fonctionnaires de l'E.B.D. de LILLE.

Votre bien dévoué,

Le Directeur de l'Exploitation,

*Cauchois*

Mod E 3221

*annuler au verso*  
9 JUIL 1940  
Monsieur LE BESNERAIS,  
Directeur Général de la S.N.C.F.  
88, Rue St-Lazare - PARIS.-

4 Juillet 1940

## COMPTÉ-RENDU

de la conversation entre Monsieur HARRAND  
et le Capitaine LAENGENFELDER le

4 Juillet 1940

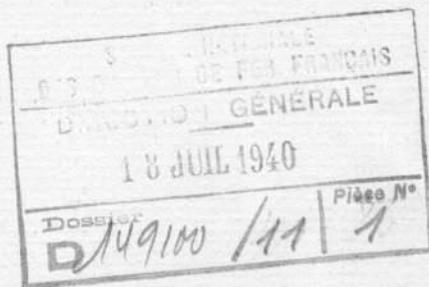
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
HARRAND	PARIS
Dossier	Pièce N°
D 109100 / 11	-

1<sup>o</sup>- Contrairement à ce qui avait été dit, les cheminots français ne devront pas se rendre dans une zone délimitée par la Seine depuis LE HAVRE jusqu'à CONFLANS, puis l'Oise jusqu'à TERGNIER et une ligne délimitée par les gares de HAM, CAMBRAI, SOLESMES, AULNOYE et DOUZIES.

2<sup>o</sup>- La W.V.D. demande que la S.N.C.F. délègue un représentant auprès des T.K. de PARIS, RENNES, BORDEAUX, et NANCY pour traiter directement les questions locales. Elle pense qu'il y aurait également avantage à envoyer des représentants auprès des T.K. de LILLE et de HIRSON qui dépendent de la W.V.D. de BRUXELLES.

1

D E C I S I O N  
de la Conférence du Directeur Général  
du 3 Juillet 1940.



1.042°- Représentation de la S.N.C.F. dans les zones avancées du Nord et de l'Est -

Dans les zones avancées du Nord et de l'Est où les Chefs d'arrondissement sont privés de liaison avec PARIS, il convient - pour chacune des Régions Nord et Est - de désigner : pour exécution et compte rendu au fonctionnaire parmi les Chefs d'Arrondissement des 3 Services, le fonctionnaire qui jouera, tant que des communications téléphoniques suffisantes n'auront pas été rétablies le rôle de représentant qualifié de la S.N.C.F. auprès des autorités allemandes.      Régions Nord et Est